



Contrat de développement territorial Diagnostic

Structure

Les éléments de la dynamique territoriale

1.	Présentation de la Province	6
2.	Le développement démographique, l'urbanisation et les logements	18
3.	Le développement économique	30
4.	Le développement agricole et sylvicole	48
5.	Le développement touristique	60

Les équipements et les services publics

6.	Les équipements de santé	70
7.	Les infrastructures d'accueil de la petite enfance	82
8.	Les infrastructures d'accueil des personnes âgées	86
9.	Les équipements scolaires d'enseignement secondaire et supérieur	90
10.	Les équipements culturels et de loisirs	100
11.	Les équipements sportifs	108
12.	Les équipements commerciaux	114
13.	Les équipements liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC)	118
14.	Les équipements de collecte, traitement et valorisation des déchets	124
15.	Les équipements de lutte contre les inondations	130
16.	Les équipements d'assainissement des eaux usées	138

Les ressources du territoire

17.	La biodiversité et le maillage écologique	144
18.	Les paysages et points de vue d'intérêt paysager	152
19.	La consommation et la production d'énergie	158

La mobilité

20.	Les pratiques modales et la gestion du trafic	166
21.	Les alternatives à l'autosolisme	174



Photo © In BW



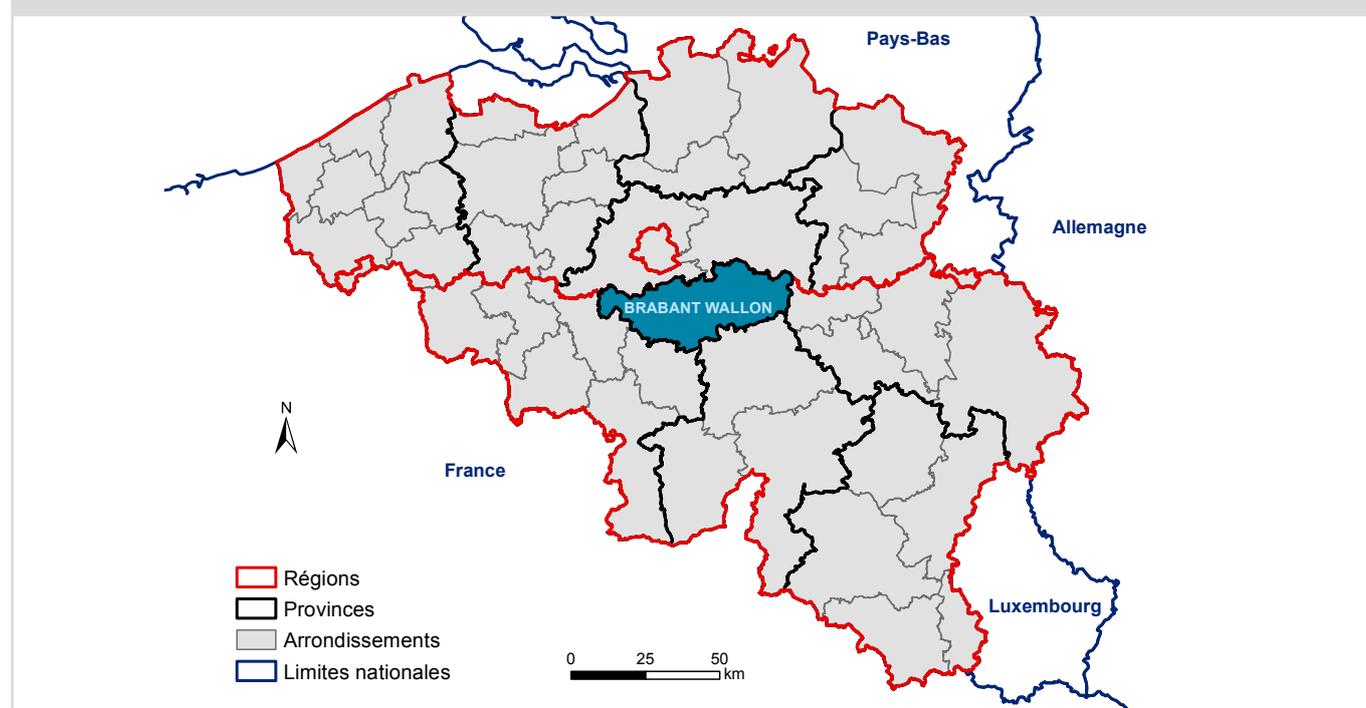
Les éléments de la dynamique territoriale

1. Présentation de la province du Brabant wallon

Sa localisation

La province du Brabant wallon est l'une des cinq provinces de Wallonie et ne compte qu'un arrondissement judiciaire et administratif : l'arrondissement de Nivelles.

1.1. Localisation du Brabant wallon

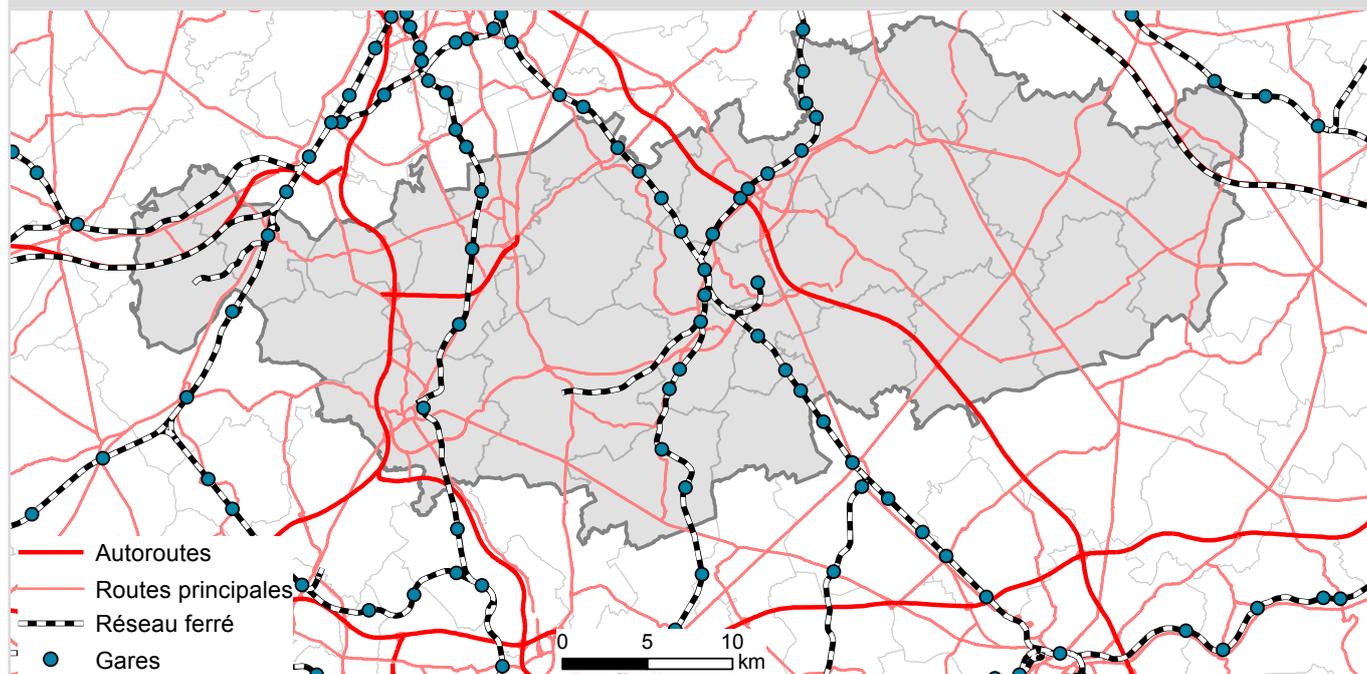


Le Brabant wallon regroupe 27 communes – dont Wavre est le chef-lieu – pour une superficie de 1.091 km², soit 3,6 % du territoire national et 6,5 % du territoire wallon.

1.2. Communes du Brabant wallon



1.3. Réseaux de communication du Brabant wallon

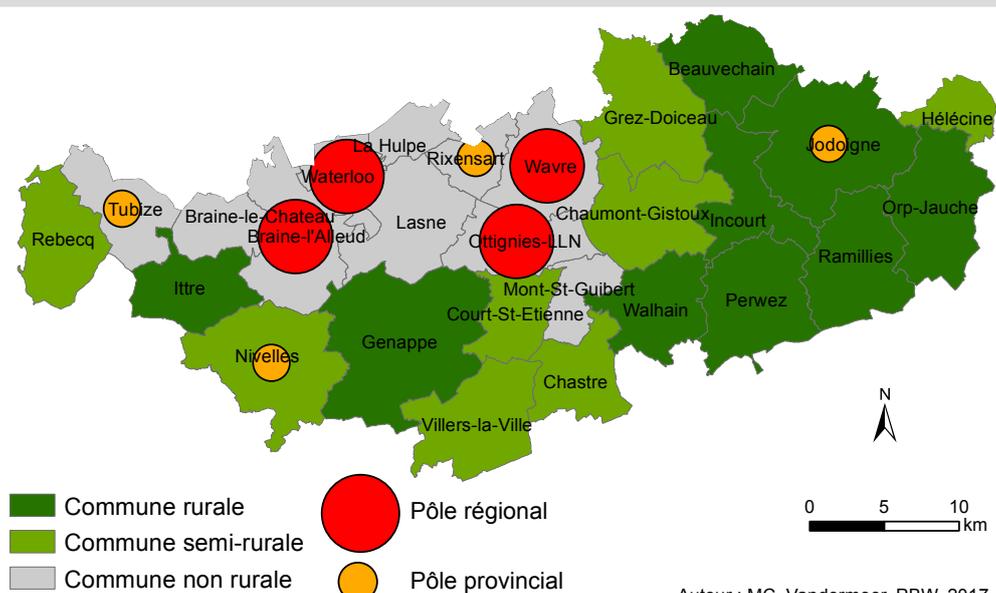


En termes de situation géographique, la province du Brabant wallon est localisée au cœur de la Belgique et de l'Europe. Elle est limitrophe de la région flamande et voisine de la région bruxelloise. Elle est traversée par de grands axes autoroutiers (E411, E40, E19, A8, N25) et ferroviaires (L124, L140, L161, RER) la connectant facilement aux pays limitrophes : France, Allemagne, Pays-Bas et Luxembourg.

La typologie des communes, les polarités et les GAL

Bien que localisées dans la périphérie de la métropole bruxelloise, la majorité des communes brabançonnaises wallonnes sont rurales ou semi-rurales. Les communes non rurales sont localisées dans le nord de la province, principalement au centre mais également à l'ouest. C'est dans cet agglomérat de 10 communes non rurales que se localisent les deux bi-pôles d'influence régionale: Braine-l'Alleud – Waterloo et Ottignies-LLN – Wavre. En ce qui concerne les pôles d'influence provinciale, deux sont des communes urbaines – Tubize et Rixensart – tandis que les deux autres sont des communes (semi)-rurales – Jodoigne et Nivelles.

1.4. Typologie des communes et polarités du Brabant wallon

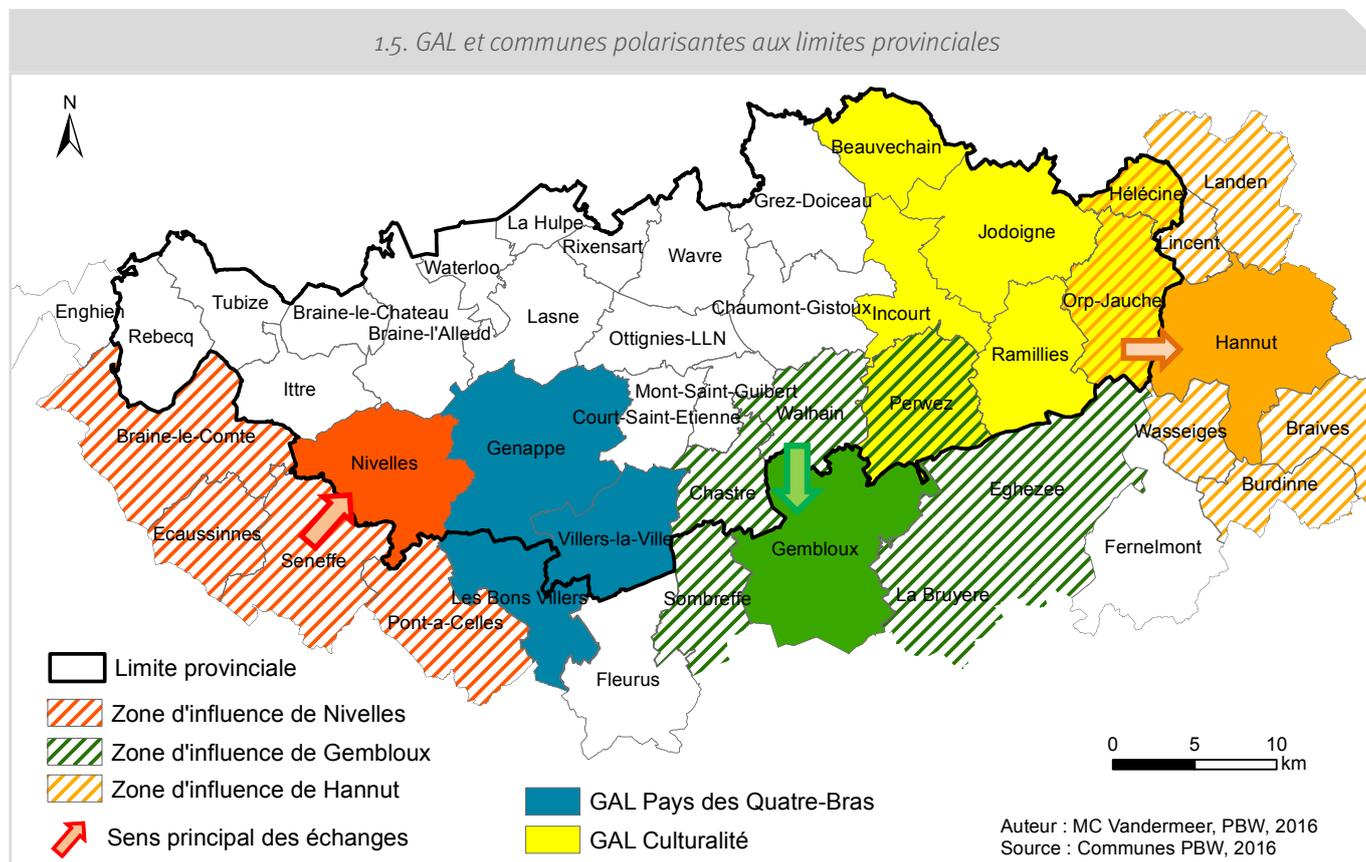


Définition de la ruralité (FRW, 2015):
 Commune rurale: densité de population < 200 hab/km²
 Commune semi-rurale: densité de population > 200 hab/km² mais superficie artificialisée < 20 %

Auteur : MC, Vandermeer, PBW, 2017
 Source : IWEPS, 2016

La commune de Nivelles, bien que considérée comme pôle provincial, exerce son influence au-delà de la frontière provinciale en raison de sa localisation limitrophe à la province du Hainaut. Ainsi, la zone d'influence de Nivelles est autant localisée à l'intérieur qu'à l'extérieur du Brabant wallon. Inversement, les communes de Gembloux et de Hannut – respectivement localisées dans les provinces de Namur et de Liège – exercent une influence sur des communes du Brabant wallon en raison de leur proximité.

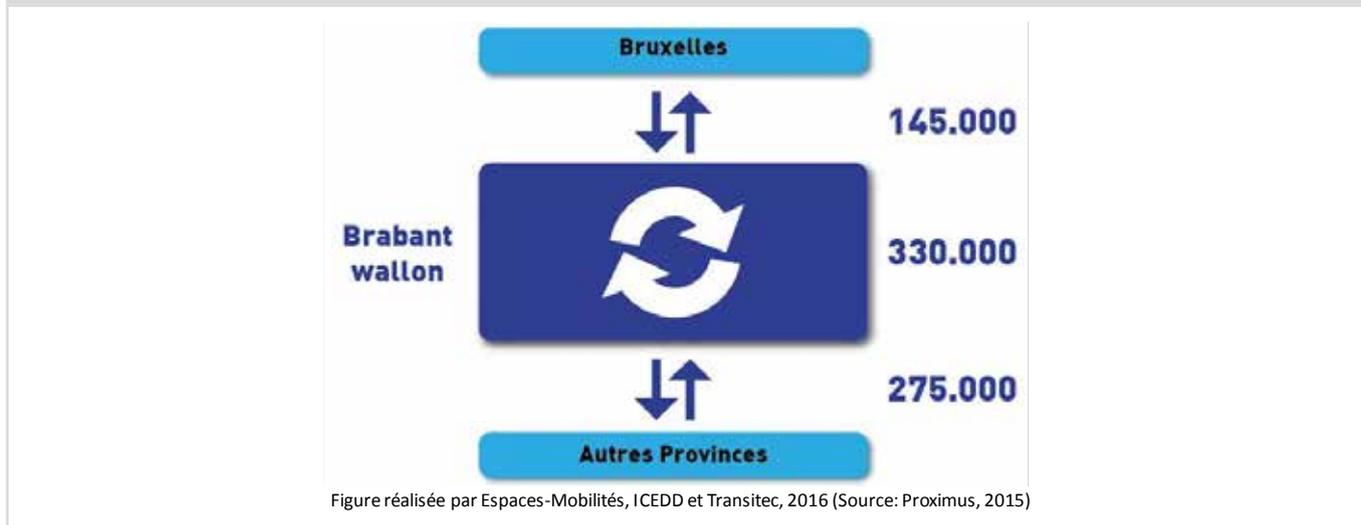
Par ailleurs, le Brabant wallon compte deux Groupes d'Action Locale (GAL) ; les communes au sein de ces GAL entretenant des relations privilégiées. Le premier, le GAL Culturalité, couvre les sept communes de l'est de la province, à savoir la Hesbaye brabançonne. Le deuxième, le GAL du Pays des Quatre Bras, regroupe trois communes : Genappe et Villers-la-Ville dans le Brabant wallon et Les Bons Villers dans le Hainaut.



Les dynamiques territoriales

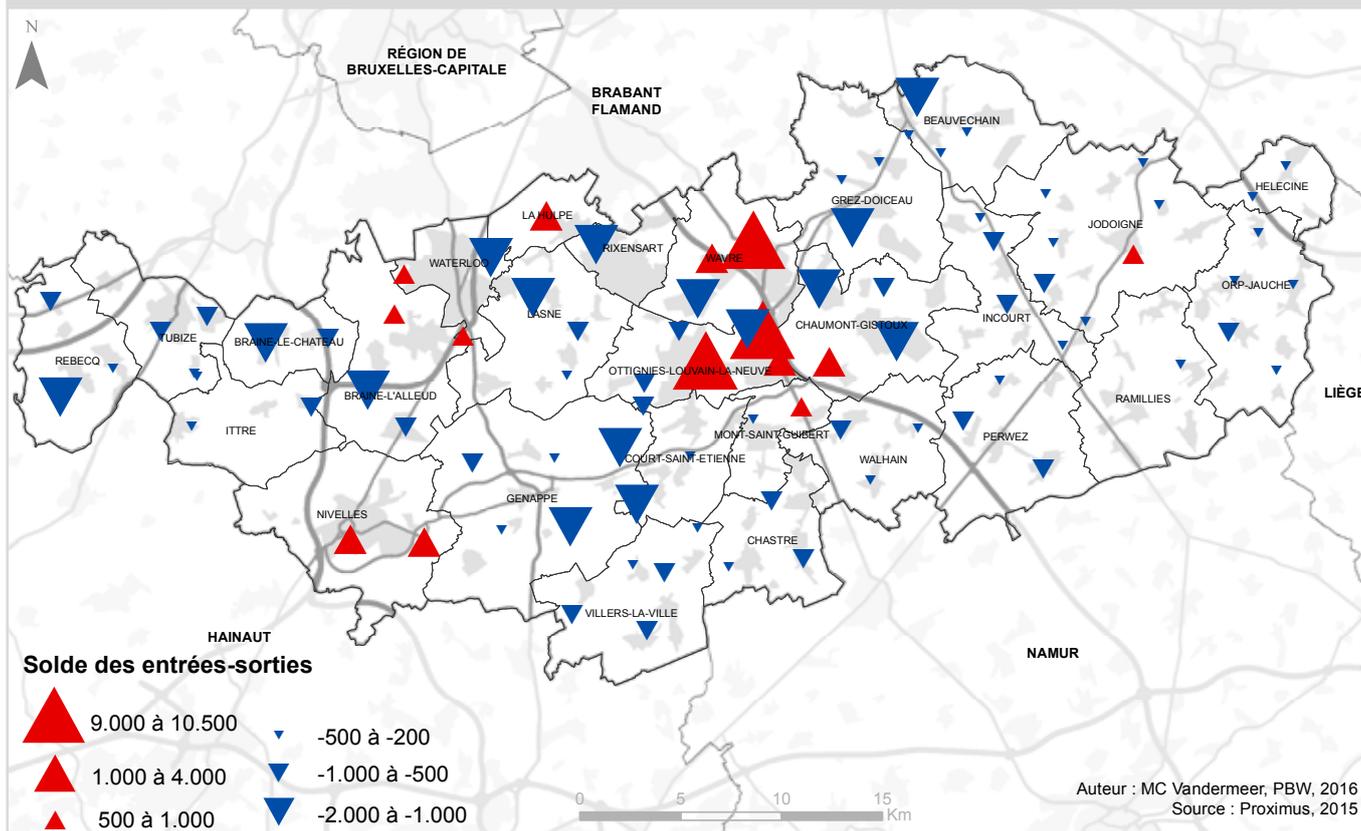
Le Brabant wallon est une province dynamique et compte de nombreux déplacements en son sein mais également en relation avec les autres provinces et Régions. Un déplacement est identifié si une personne se déplace avec un GSM d'un point A à un point B et y reste au moins une heure; le maillage le plus fin dont nous disposons étant celui des anciennes communes. Ainsi, le nombre de déplacements en lien avec le Brabant wallon est de l'ordre de 750.000 les mardis, 700.000 les mercredis et 550.000 les samedis. Les mardis, 44 % des déplacements s'opèrent au sein de la province, 19 % des déplacements sont en relation avec Bruxelles et 37 % des déplacements sont en relation avec les autres provinces belges.

1.6. Les déplacements en lien avec le Brabant wallon les mardis de 2015

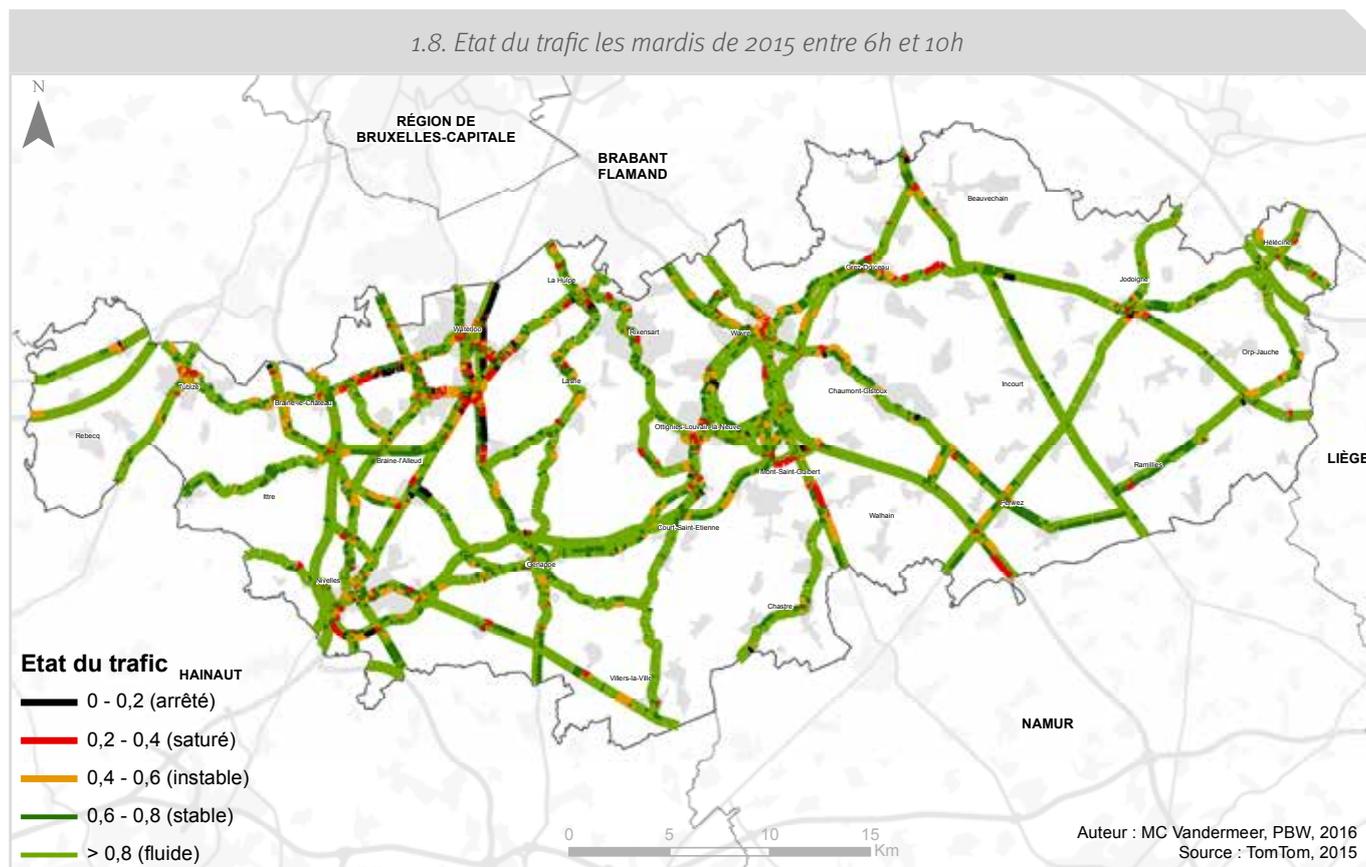


La carte ci-après représente le solde des entrées et des sorties dans chaque sous-commune du Brabant wallon les mardis de 6h à 10h, c'est-à-dire pendant l'heure de pointe du matin. À son analyse, il apparaît que le Brabant wallon compte quelques grands pôles d'attraction le matin. Il s'agit des principaux pôles d'emploi de la province, localisés principalement dans les communes du centre (Wavre et Ottignies-LLN) mais également de l'ouest (Braine-l'Alleud et Nivelles) de la province.

1.7. Zones émettrices et réceptrices les mardis d'octobre 2015 entre 6h et 10h



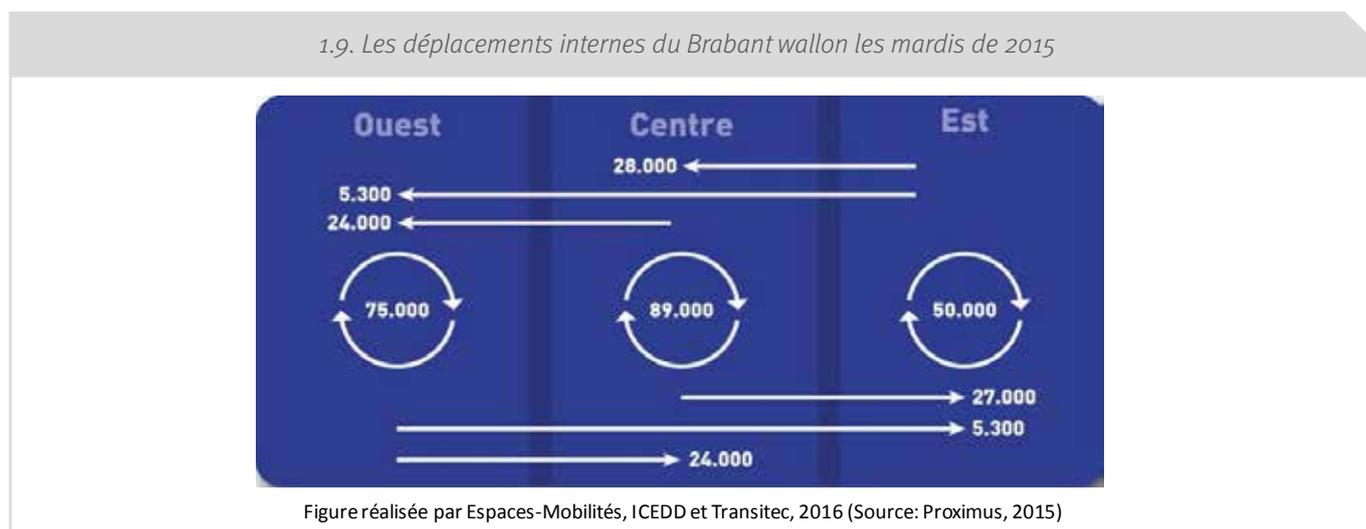
Cette logique de concentration de l'emploi permet d'expliquer pourquoi certains axes de la Province sont saturés le matin. C'est notamment le cas à Nivelles, Wavre, et Ottignies-LLN ; la saturation du Ro à Braine-l'Alleud - Waterloo s'expliquant plutôt par la concentration de navetteurs se rendant à Bruxelles sur cet axe.



Les déplacements internes au Brabant wallon

En ce qui concerne les déplacements internes au Brabant wallon, la majorité des déplacements s'opèrent au sein de chacune des sous zones de la province – l'ouest, le centre et l'est. Il y a également de nombreux échanges qui se réalisent entre le centre de province et les deux zones périphériques. Pour autant, notons que cela concerne principalement les communes de la périphérie proche du centre – à savoir les communes de Braine-l'Alleud, Waterloo, Nivelles et Genappe à l'ouest et les communes de Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux et Walhain à l'est – et non les communes les plus éloignées. Finalement, le Brabant wallon compte très peu de déplacements entre les zones est et ouest.

En ce qui concerne le sens des échanges entre le centre et les deux zones périphériques, il est à noter qu'avec l'ouest, les échanges s'équilibrent tout au long de la journée tandis qu'avec l'est, les déplacements vers le centre sont plus nombreux le matin et inversement fin de journée ; cela s'expliquant assez facilement par l'absence de pôle d'emploi majeur dans l'est de la province.



Les déplacements en lien avec Bruxelles

Les dynamiques d'échange avec Bruxelles sont très différentes en semaine et le weekend. En effet, en semaine, de nombreux Brabançons wallons se rendent travailler à Bruxelles le matin et reviennent chez eux le soir ; la dynamique inverse étant bien moins développée. Par contre, le weekend, les échanges sont, d'une part, deux fois moins importants et, d'autre part, les échanges s'équilibrent au cours de la journée.

1.10. Evolution horaire des déplacements depuis-vers Bruxelles les mardis et les samedis de 2015

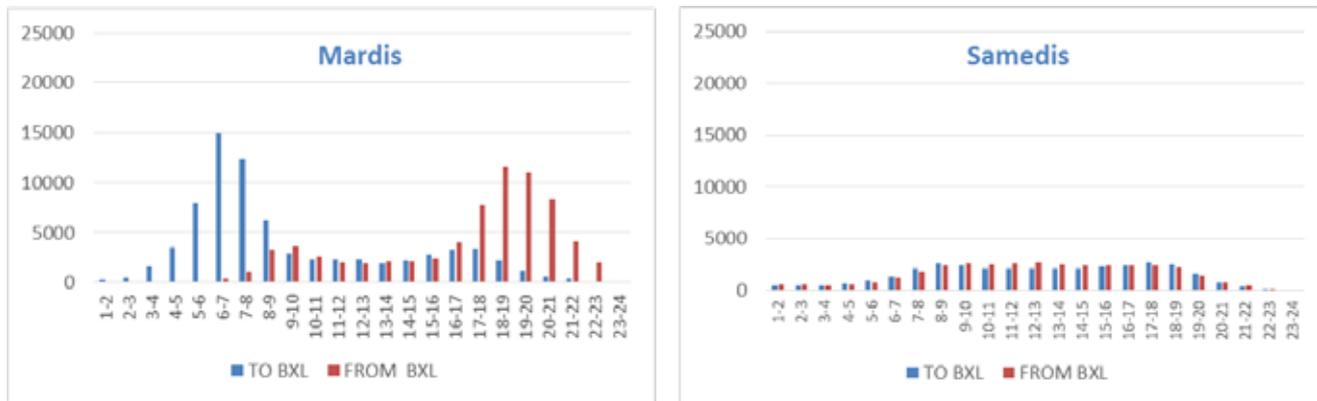
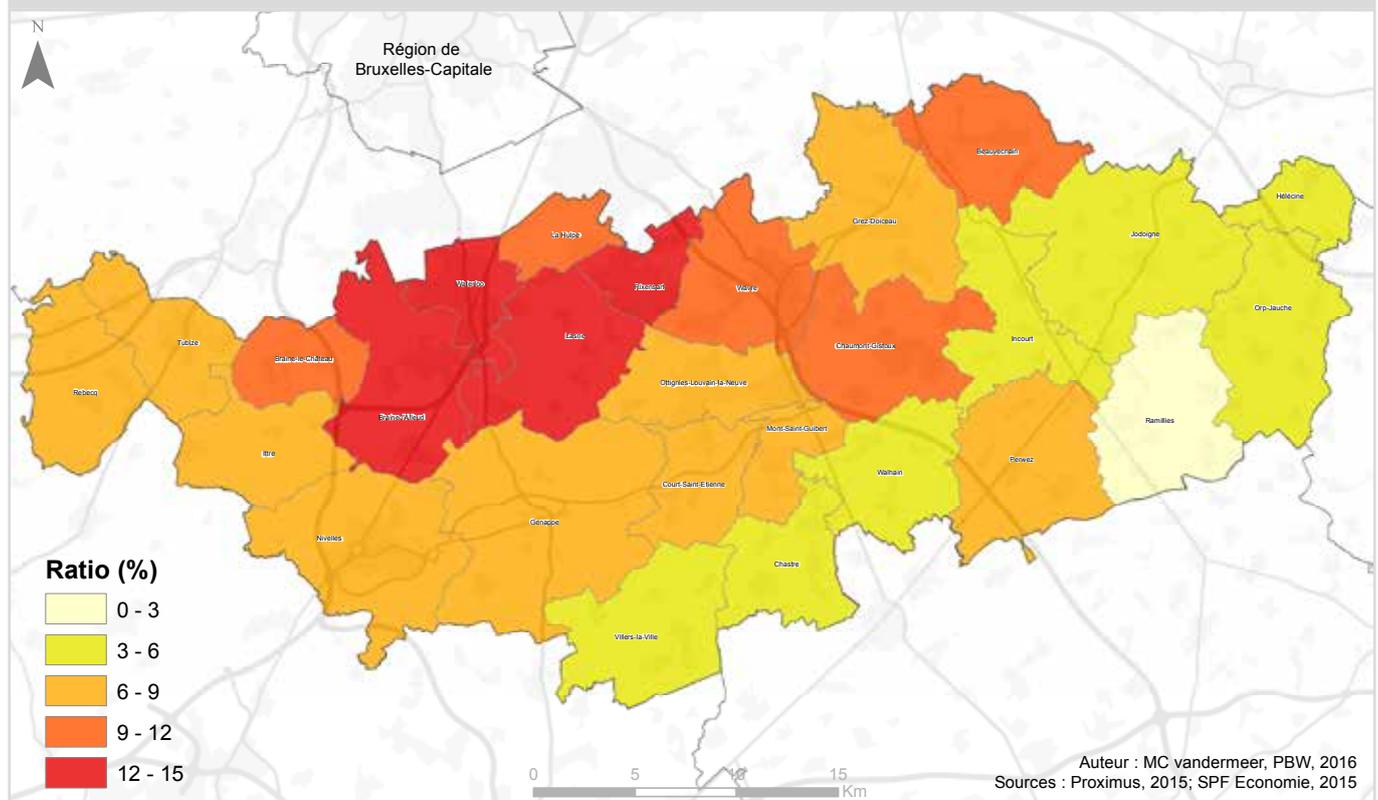


Figure réalisée par Espaces-Mobilités, ICEDD et Transitec, 2016 (Source: Proximus, 2015)

Notons par ailleurs que les navetteurs brabançons wallons vers Bruxelles se localisent préférentiellement dans quelques communes du centre-nord de la province.

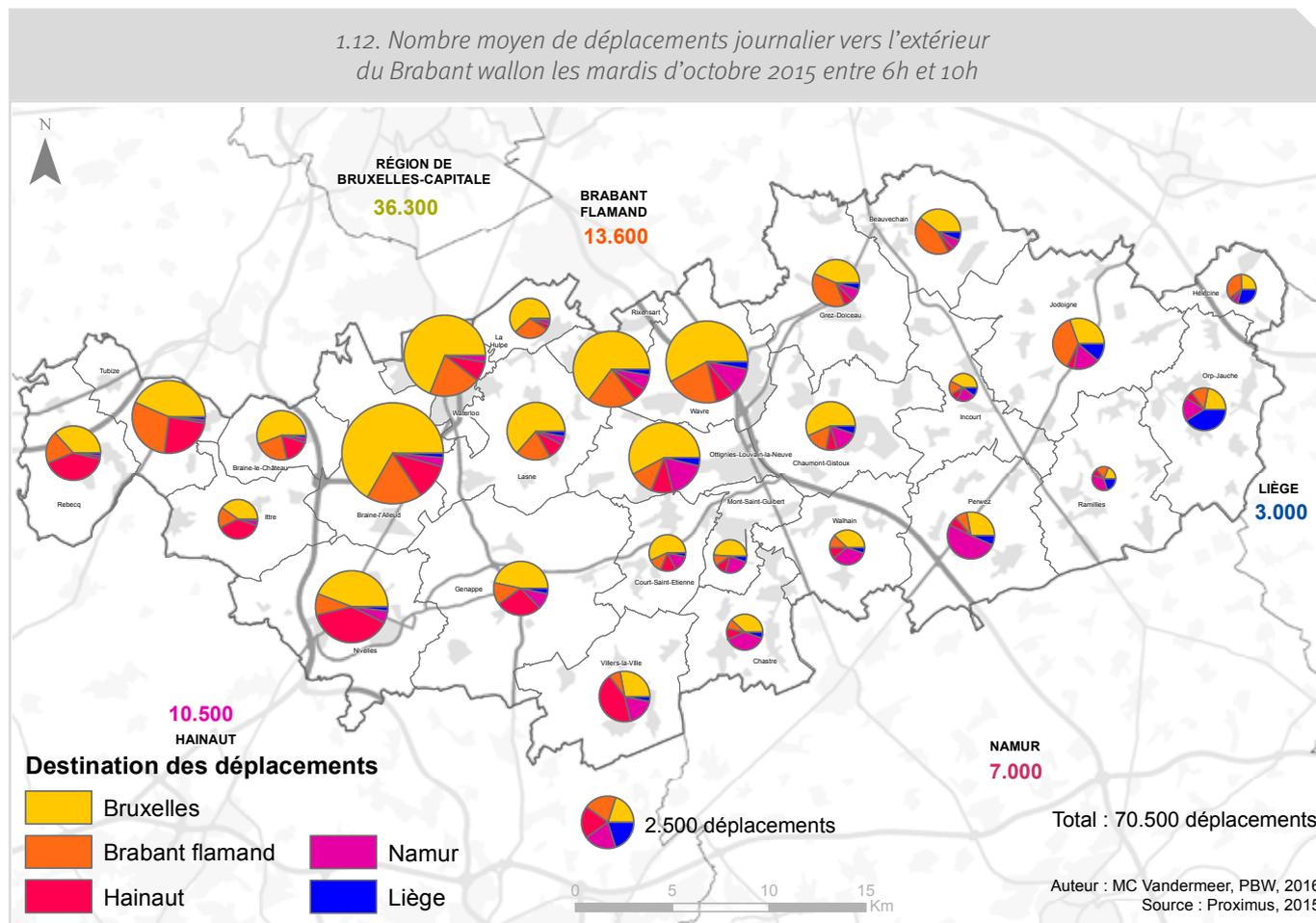
1.11. Part de la population des communes du Brabant wallon se déplaçant vers Bruxelles entre 6h et 10h les mardis d'octobre 2015



Les déplacements en lien avec les autres provinces

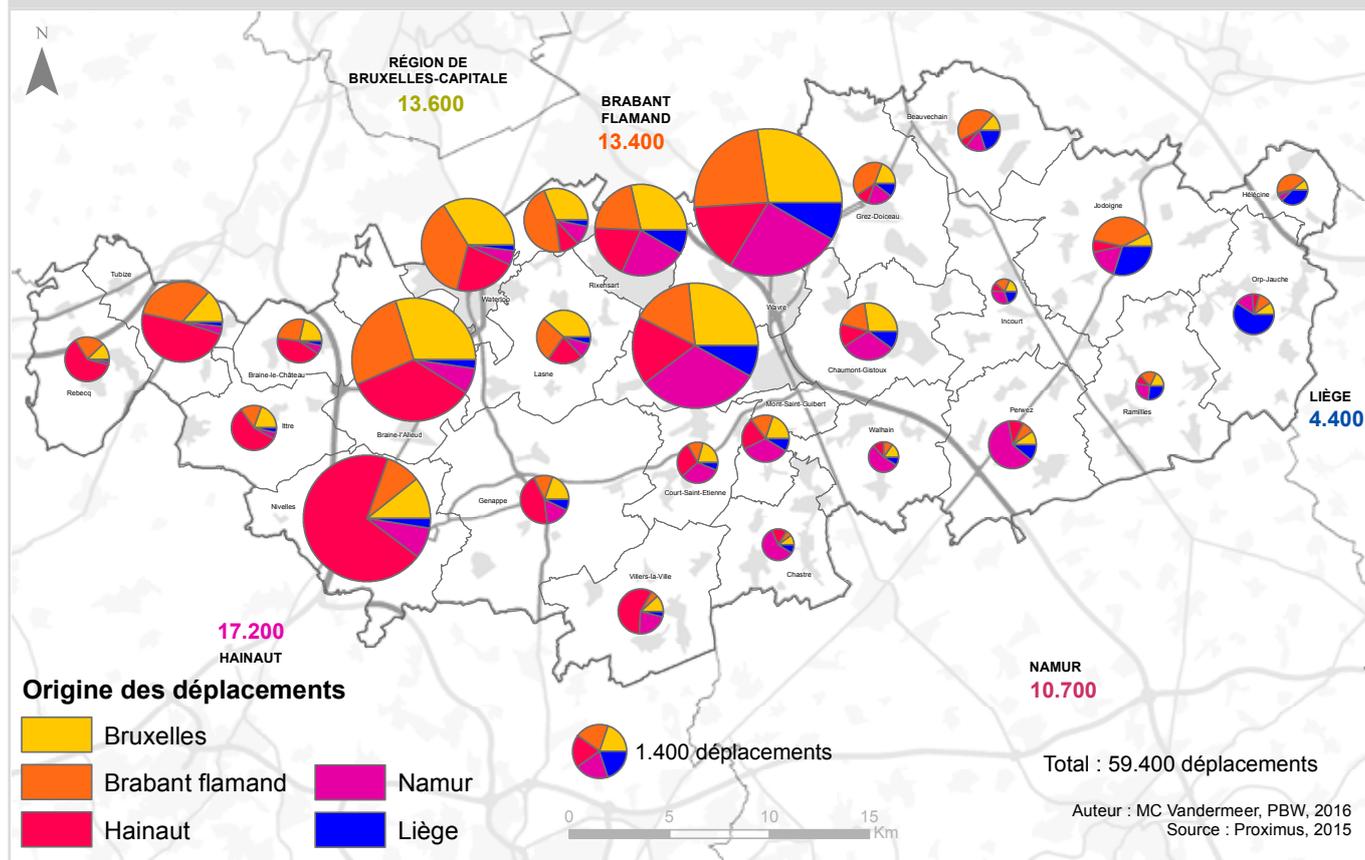
Parmi les salariés habitant dans le Brabant wallon et ne travaillant pas dans leur commune, 35 % se rendent à Bruxelles, 24 % travaillent dans une autre province wallonne et 11 % franchissent la frontière linguistique (FESBW, 2017). Pour autant, ces salariés ne résident pas dans les mêmes lieux. Comme expliqué dans la section précédente, les navetteurs brabançons wallons se déplaçant vers Bruxelles le matin habitent préférentiellement dans les communes du centre-nord de la province.

De plus, à l'analyse de la carte ci-après, nous pouvons mettre en évidence une véritable logique spatiale résidentielle en lien avec les déplacements quotidiens. En effet, les déplacements au départ des communes du sud-ouest de la province s'orientent majoritairement vers le Hainaut tandis que les déplacements au départ des communes du sud-est s'orientent préférentiellement vers la province de Namur. La logique spatiale est également respectée dans l'est de la province avec une majorité de déplacements vers la province de Liège au départ des communes de l'est et vers la province du Brabant Flamand au départ des communes du nord-est.



Inversement, parmi les salariés travaillant dans le Brabant wallon, seulement 38 % y habitent. Ainsi, 42 % des salariés viennent d'une autre province wallonne, 10 % viennent de Flandre et 9 % viennent de Bruxelles (FESBW, 2017). Les Bruxellois et les Flamands travaillent préférentiellement dans les communes du nord du Brabant wallon tandis que les Hainuyers et les Namurois travaillent préférentiellement dans l'ouest et le sud de la province et les Liégeois dans les communes les plus orientales du Brabant wallon.

1.13. Nombre moyen de déplacements journalier depuis l'extérieur du Brabant wallon les mardis d'octobre 2015 entre 6h et 10h



Les dynamiques foncières et immobilières

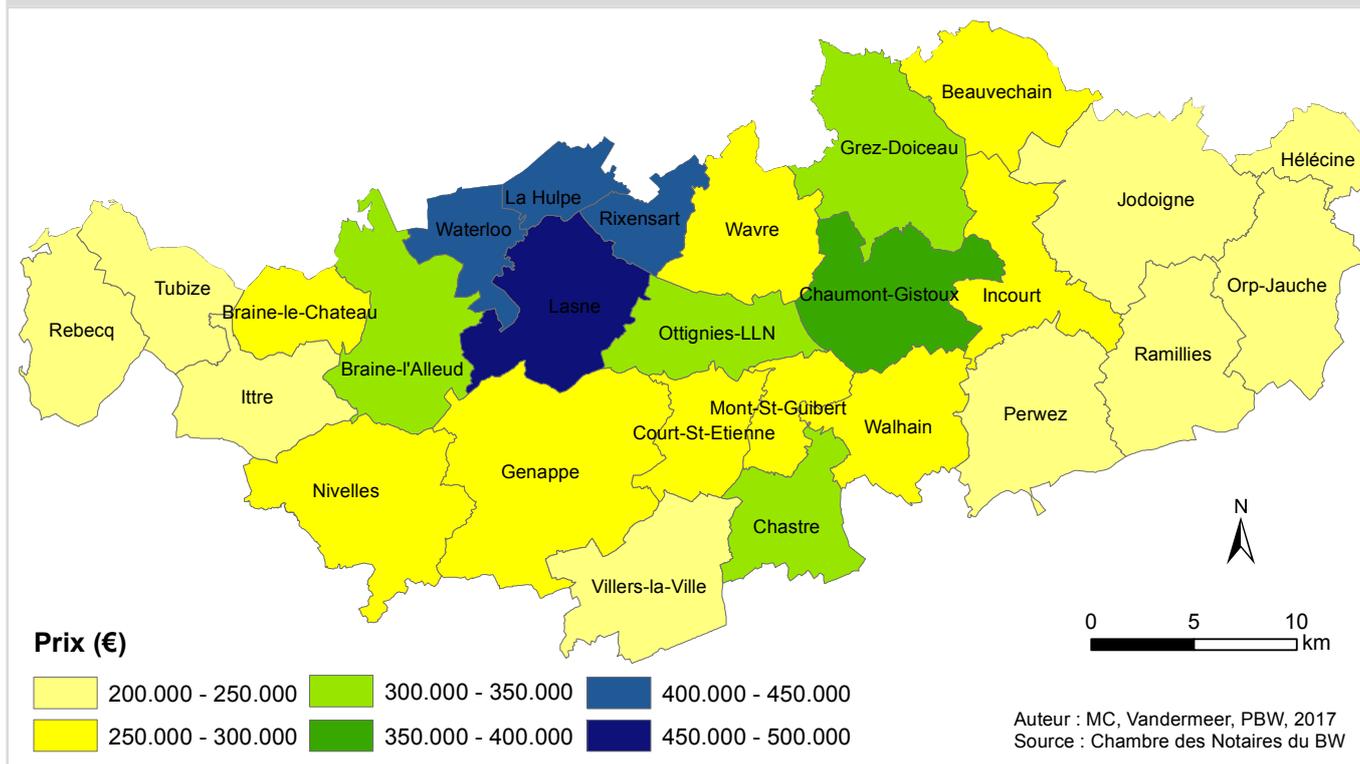
Le Brabant wallon est la province la plus chère de Wallonie en matière de foncier et d'immobilier résidentiel.

En ce qui concerne les terrains à bâtir, le prix moyen au mètre carré est de 149,7 € en 2016 en Brabant wallon, soit 8,6 % de moins qu'en 2015. Pour autant, ce prix est largement supérieur à la moyenne wallonne.

Pour ce qui est des biens immobiliers, les prix moyens sont les suivants en 2016 : 219.230 € pour un appartement, 302.000 € pour une maison et 460.270 € pour une villa. Par rapport à 2015, le prix des maisons a diminué de 2,8 % alors que le prix des appartements et des villas ont augmenté de 4,6 % et 12,1 %. Pour autant, signalons que sur la période 2011-2016, c'est le prix moyen des maisons qui a le plus progressé (+ 9,1 %) contre + 7,2 % pour les appartements et + 2,6 % pour les villas.

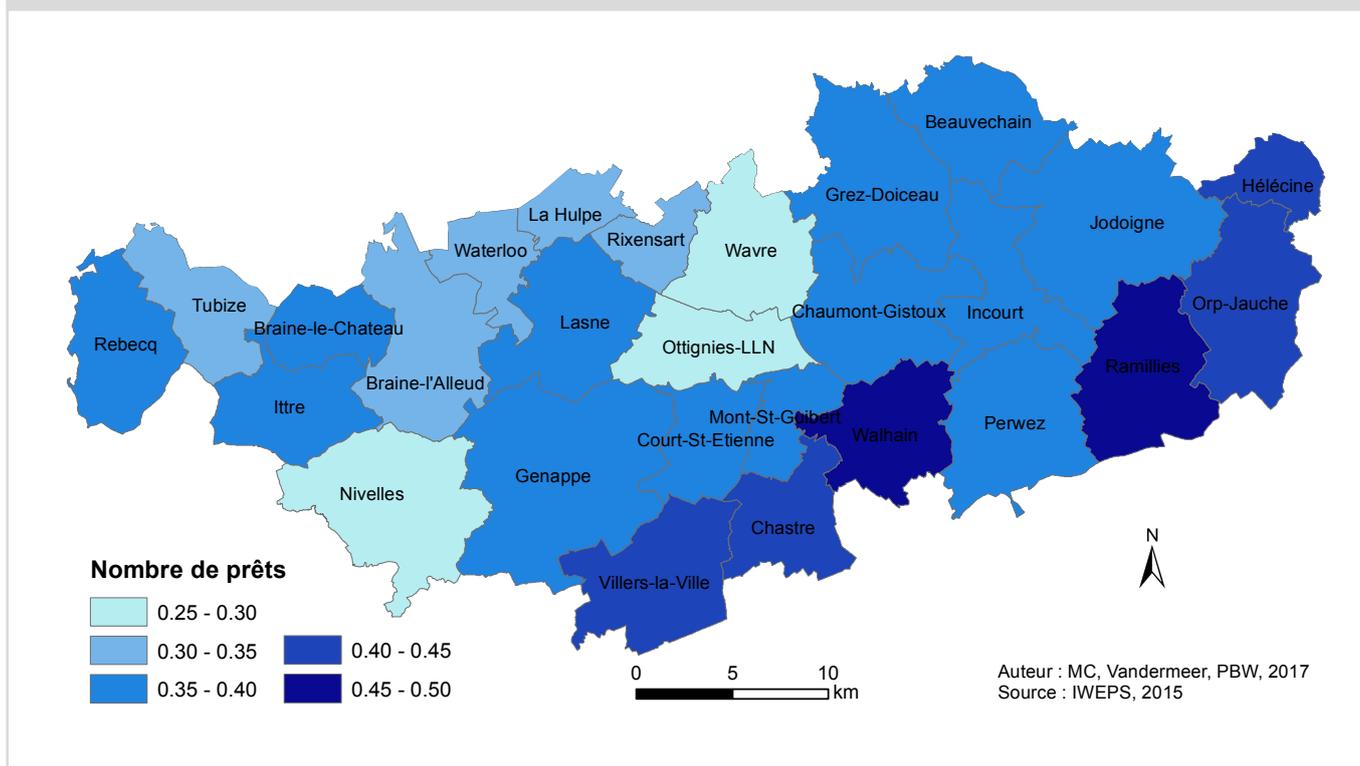
En ce qui concerne les différences de prix au sein de la province, elles sont relativement importantes ; les prix moyens oscillant entre 204.000 € à Hélécinne et 455.190 € à Lasne. Ainsi, il apparait clairement sur la carte ci-après un gradient de prix dégressif partant de quatre communes du centre-nord de la province (Lasne, La Hulpe, Waterloo et Rixensart) vers les extrémités ouest, est et sud de la province.

1.14. Prix moyen des maisons dans les communes du Brabant wallon en 2016



Pour autant, il ne semble pas y avoir de relation directe entre le prix des maisons et le nombre de prêts hypothécaires en cours. En effet, les communes comptant une grande part de personnes majeures remboursant actuellement un prêt hypothécaire sont principalement localisées aux franges sud et est de la province. Néanmoins, les prix moins élevés pratiqués dans ces communes doivent très certainement faciliter l'accès à la propriété et donc favoriser la contraction de prêts. Inversement, les communes dans lesquelles la part de personnes majeures ayant contracté un prêt est moins élevée sont soit des communes accueillant beaucoup de locataires (Wavre, Ottignies-LLN, Nivelles, Tubize) soit des communes accueillant une plus grande part de personnes d'un âge suffisamment avancé que pour avoir fini de rembourser leur prêt dans le cas où elles ont dû en contracté un (Rixensart, La Hulpe, Waterloo).

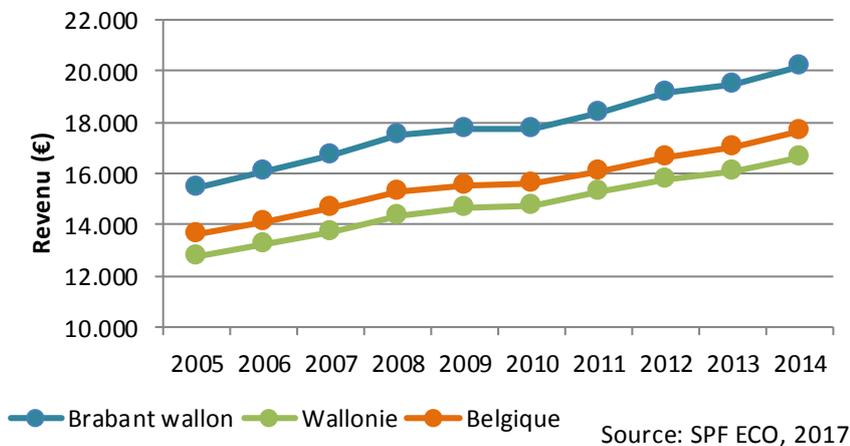
1.15. Nombre de prêts hypothécaires par habitant majeur dans les communes du Brabant wallon



Le niveau et les conditions de vie

Le revenu moyen (net imposable) par habitant n'a cessé de croître ces dernières années. Il était, dans le Brabant wallon, de 15.477 € en 2005 et de 20.167 € en 2014, soit une croissance de 30,3 % sur 10 ans. La croissance a été sensiblement similaire en Wallonie et en Belgique. Néanmoins, en 2014, le revenu brabançon wallon moyen par habitant était 21 % plus élevé que le revenu moyen wallon et 14 % plus élevé que le revenu moyen belge.

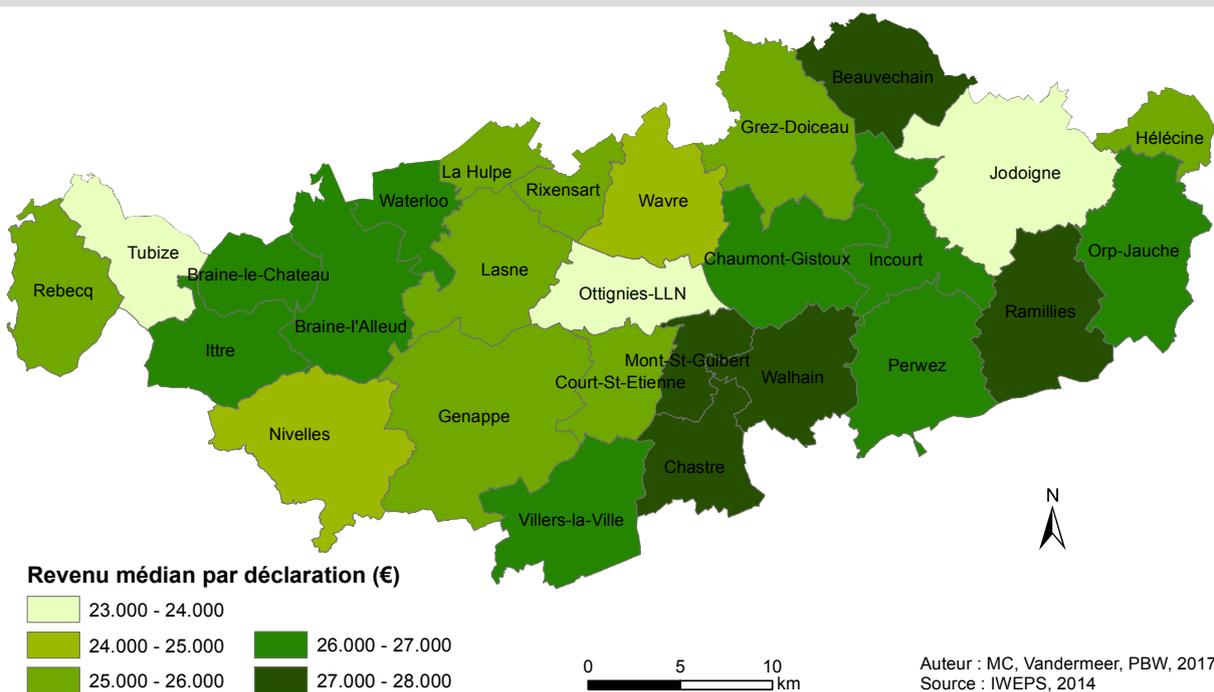
1.16. Evolution du revenu moyen par habitant



Le revenu moyen pouvant être influencé par des revenus exceptionnels (hauts ou bas), nous avons considéré le revenu médian par déclaration pour l'analyse à l'échelle des communes. En première analyse, il apparaît que le revenu médian de chacune des 27 communes brabançonnes wallonnes est supérieur au revenu médian wallon (22.212 €). Les communes du Brabant wallon ne présentent pas pour autant toutes le même profil. Seulement deux communes du Brabant wallon ont un revenu médian inférieur au revenu médian belge (23.742 €). Il s'agit des communes de Tubize et d'Ottignies-LLN. Cinq autres communes ont un revenu médian supérieur au revenu médian belge mais inférieur au revenu médian brabançon wallon (25.302 €). Il s'agit des communes de Jodoigne, Nivelles, Wavre, Rebecq et Court-Saint-Etienne. Ainsi, les revenus médians les plus faibles s'observent principalement dans des communes polarisantes. Inversement, les communes présentant les revenus médians les plus élevés sont majoritairement des communes plus rurales. Il s'agit des communes de Beauvechain, Walhain et Ramillies.

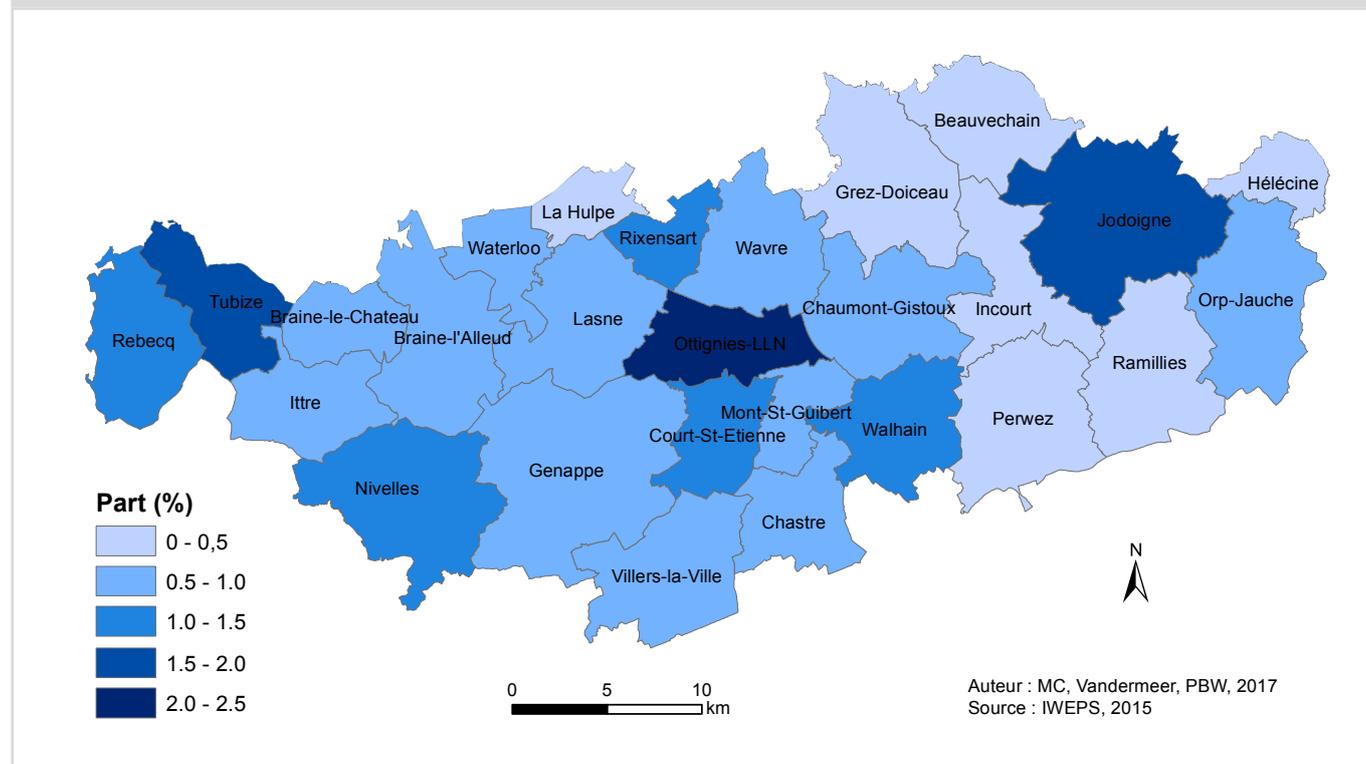
Notons par ailleurs que Lasne, La Hulpe et Chaumont-Gistoux sont les trois communes brabançonnes wallonnes dans lesquelles les écarts de revenus sont les plus importants ; c'est également dans ces communes que les revenus moyens sont les plus élevés (> 22.000 €/hab.).

1.17. Revenu médian dans les communes du Brabant wallon



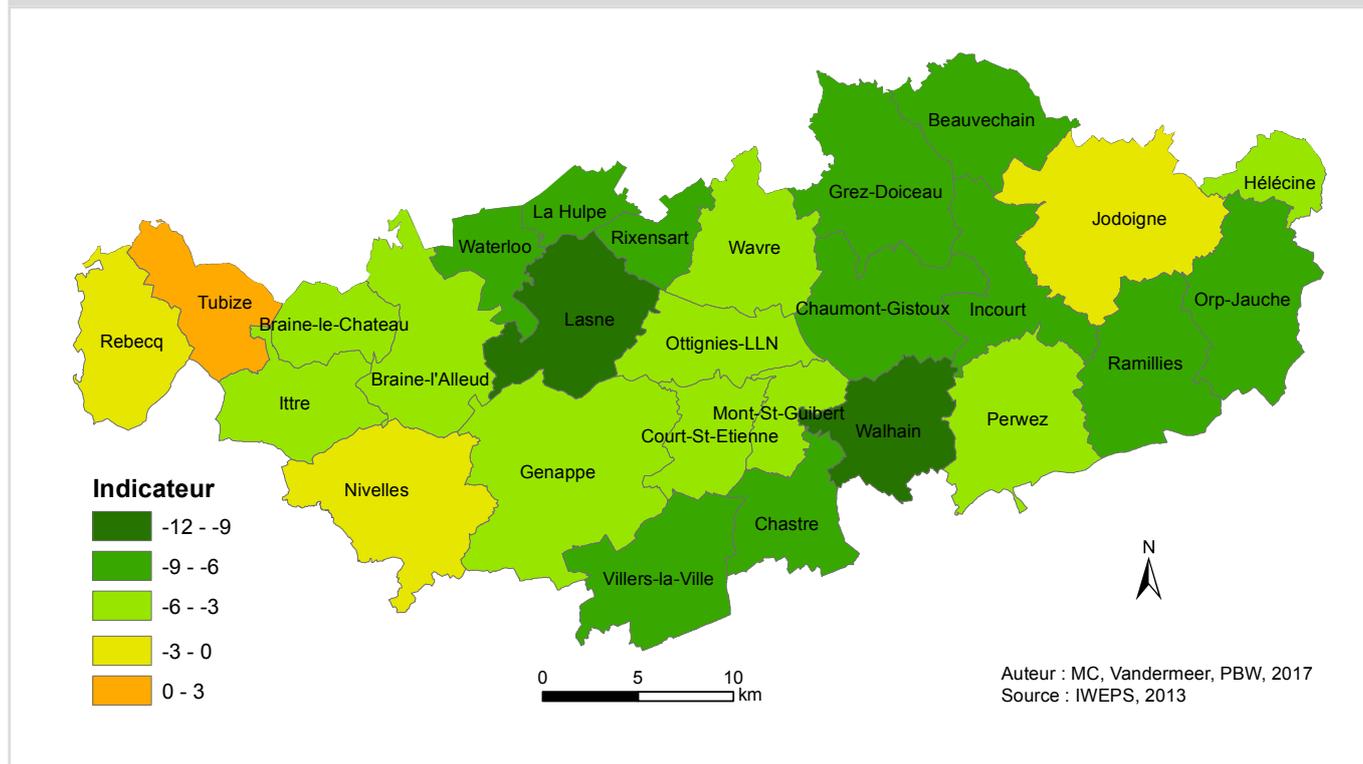
Comparativement à l'ensemble de la Wallonie, le Brabant wallon compte très peu de bénéficiaires d'un revenu d'intégration social (RIS) ou équivalent (E). En effet, en 2015, ils sont moins de 1 % de la population brabançonne wallonne alors qu'ils représentent 2,3 % de la population wallonne. Ottignies-LLN est la commune qui compte la plus grande part de population bénéficiant d'un RIS, soit 2,3 %. Tubize et Jodoigne sont les deux seules autres communes de la province à compter plus de 1,5 % de bénéficiaires de RIS parmi leurs habitants. À l'exception d'Ottignies-LLN qui est un pôle régional, la population bénéficiant d'un RIS se localise préférentiellement dans les pôles provinciaux.

1.18. Part de la population (18-64 ans) bénéficiant d'un (E)RIS dans les communes du Brabant wallon



La carte ci-après représente l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF). Il reflète l'accès de la population de chaque commune aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Les droits fondamentaux considérés sont les suivants : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ; le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à l'éducation et à la formation et le droit à l'épanouissement culturel et social. Par ailleurs, le facteur risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les isolés âgés de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

L'indicateur est construit par rapport à la moyenne wallonne. Dès lors, un indicateur négatif reflète une situation plus favorable que la Wallonie et un indicateur positif reflète une situation moins favorable. Dès lors, il apparaît qu'une seule commune brabançonne wallonne soit dans une situation moins favorable que la moyenne wallonne. Il s'agit de la commune de Tubize ; les droits pénalisants étant l'accès à un logement décent et un environnement favorable de même que l'éducation et la formation. Les communes de Rebecq, Nivelles et Jodoigne sont dans une situation un peu plus favorable que la moyenne wallonne ; les autres communes brabançonne wallonne étant dans une situation bien plus favorable. Les communes de Lasne et Walhain se distinguent des autres avec des indicateurs particulièrement favorables dans tous les domaines.



Au final, à l'analyse des quelques éléments de contexte présentés ici, nous pouvons mettre en évidence une certaine dualité entre les pôles provinciaux et régionaux d'une part et les autres communes de la province d'autre part. En effet, à l'exception de Rixensart, les communes-pôles se démarquent systématiquement des autres communes brabançonnaises wallonnes.

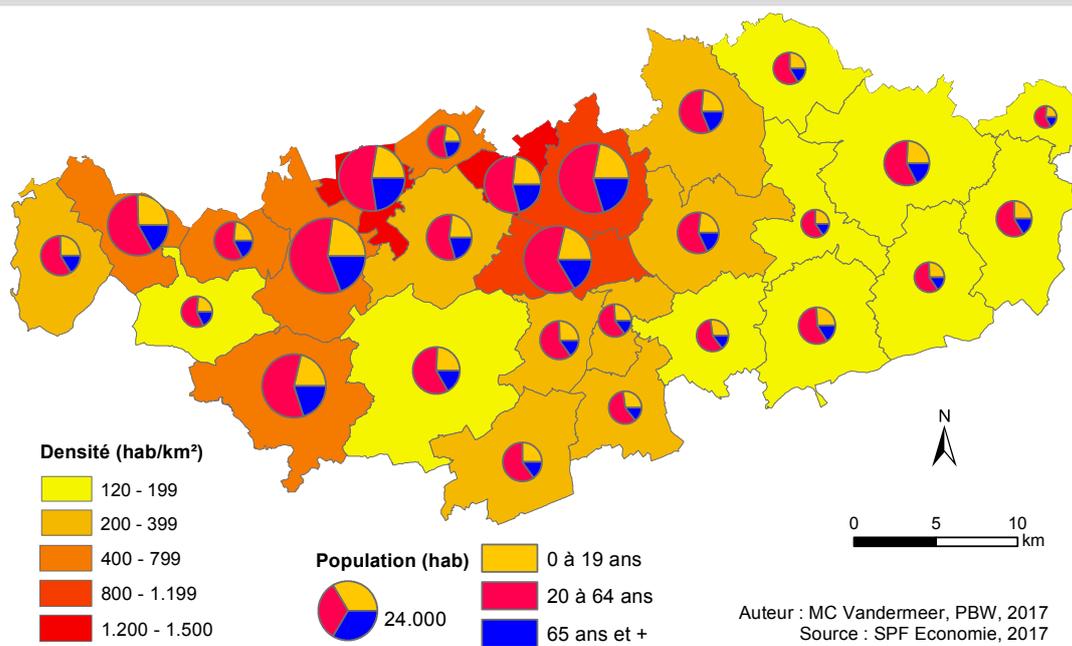
2. Le développement démographique, l'urbanisation et les logements en Brabant wallon

Le développement démographique

La situation actuelle (2017)

Au premier janvier 2017, le nombre d'habitants dans le Brabant wallon est de 399.123. Les communes les plus peuplées sont Braine-l'Alleud (\pm 40.000 hab.), Wavre (\pm 34.000 hab.), Ottignies-Louvain-la-Neuve (\pm 31.500 hab.), Waterloo (\pm 30.000 hab.) et Nivelles (\pm 28.400 hab.). Inversement, les communes les moins peuplées sont Hélécinne, Incourt, Ramillies, Ittre et Walhain. À l'exception d'Ittre, il s'agit de communes localisées dans la partie est de la province. Au total, la province compte 11 communes accueillant moins de 10.000 habitants.

2.1. Densité de population et nombre d'habitants selon l'âge dans les communes du Brabant wallon en 2017



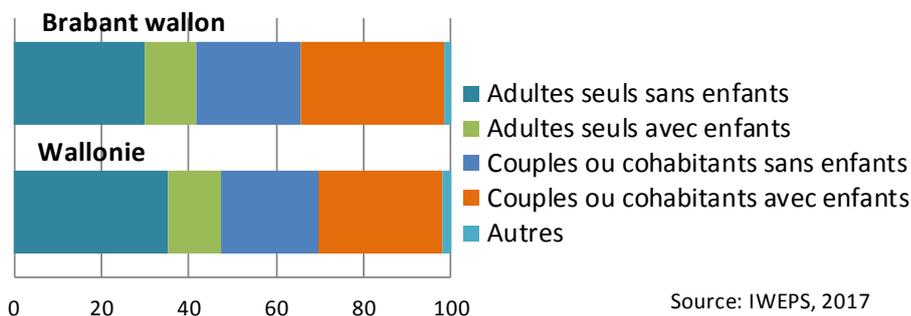
En termes de densité de population, la moyenne brabançonne wallonne est de 364 hab/km². Waterloo et le tripôle Rixensart-Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve se démarquent très nettement avec des densités oscillant entre 800 et 1.400 hab/km². D'une manière générale, les communes de l'est de la province sont bien moins denses. Elles accueillent entre 125 et 200 hab/km².

En ce qui concerne l'âge des habitants, le Brabant wallon compte 24 % de jeunes (0-19 ans), 58 % d'adultes actifs (20-64 ans) et 18 % de seniors (65 ans et plus). Pour autant, cette répartition ne s'observe pas dans toutes les communes. En effet, certaines communes sont dites « vieillissantes ». Il s'agit principalement de Nivelles, Waterloo, La Hulpe, Lasne, Rixensart et Wavre ; communes dans lesquelles les seniors représentent au moins 20 % de la population. Inversement certaines communes sont dites « jeunes ». Chastre et Walhain accueillent plus de 27 % de jeunes (et moins de 15 % de seniors). Ramillies et Mont-Saint-Guibert comptent encore plus de 26 % de jeunes (et moins de 16 % de seniors).

Au premier janvier 2017, le Brabant wallon comptait 162.033 ménages, soit 10,4 % des ménages wallons. La structure des ménages n'est pas identique dans les deux entités. En effet, dans le Brabant wallon, 57 % des ménages sont composés de plusieurs adultes, en couple ou cohabitant. Cette proportion est supérieure à la moyenne wallonne

qui est de 51 %. Par ailleurs, le Brabant wallon compte une plus grande proportion de ménages avec enfant(s) que la Wallonie : respectivement 45 % et 40 %.

2.2. Structure des ménages du Brabant wallon et de Wallonie



La situation dans 20 ans (2035)

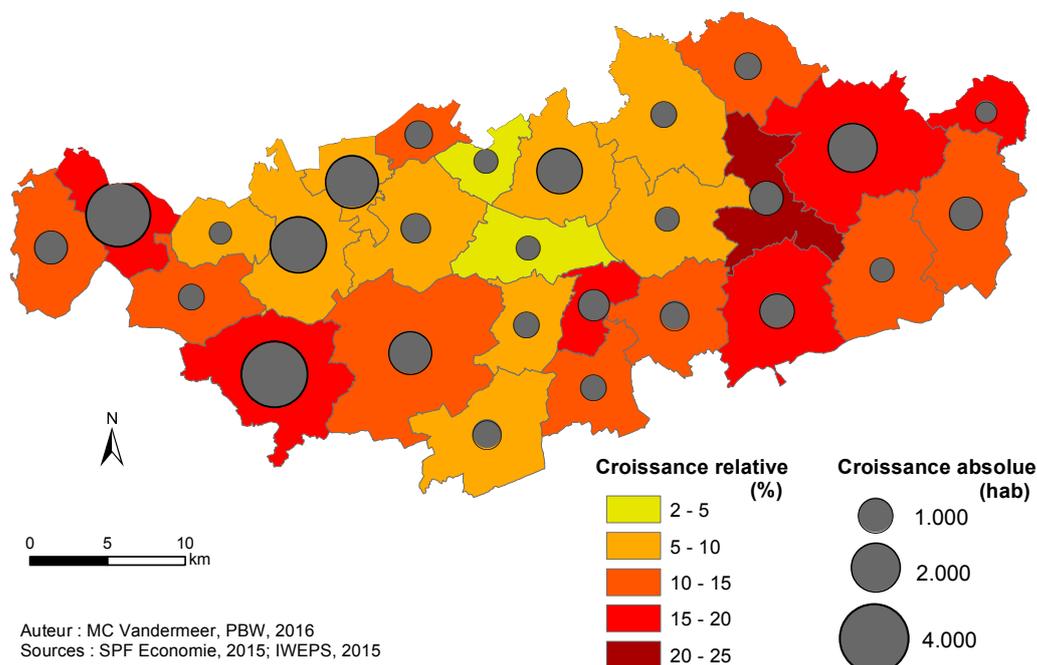
La population du Brabant wallon est amenée à croître dans les années à venir. En effet, la population attendue en 2035 est de l'ordre de 435.500 habitants, soit une croissance de près de 40.000 habitants (+ 10 %). Ces nouveaux habitants ne vont pas se répartir de manière homogène sur le territoire. Les communes de Nivelles et de Tubize devraient accueillir plus de 4.000 nouveaux habitants chacune, les communes de Braine-l'Alleud et de Waterloo, près de 3.000 et les communes de Jodoigne et Wavre, plus de 2.000. Sans surprise, ce seraient dans les communes polarisantes de la province – qu'il s'agisse de pôles régionaux ou provinciaux – que le nombre d'habitants devrait croître le plus.

En termes relatifs, par contre, les plus fortes croissances devraient s'observer dans l'est de la province, c'est-à-dire là où la densité de population est la moins grande aujourd'hui. Plus particulièrement, la commune d'Incourt devrait voir croître sa population de 25 %. Cela ne correspond qu'à 1.300 habitants mais ces habitants représenteraient 20 % de la population en 2035. À Jodoigne et Hélécinne, la croissance relative devrait être de 18 %. À Perwez, la croissance relative devrait encore être supérieure à 16 %.

Les communes de Tubize, Nivelles et Mont-Saint-Guibert devraient également enregistrer d'importantes croissances relatives (> 15 %). Il s'agit des trois communes qui – avec Waterloo – devraient voir leur densité de population augmenter le plus sur 20 ans : 136 habitants de plus par km² à Waterloo, 123 de plus à Tubize, 70 de plus à Nivelles et 63 de plus à Mont-Saint-Guibert.

La taille moyenne des ménages ne devrait pas évoluer de manière significative d'ici 2035. Elle est de 2,5 personnes en 2015 et devrait être de 2,4 en 2035. Cela ne signifie pas pour autant que la structure des ménages ne va pas évoluer. Les études prévoient en effet une augmentation du nombre de ménages d'une personne.

2.3. Croissance de la population entre 2015 et 2035 dans les communes du Brabant wallon



En ce qui concerne l'âge des habitants, le Brabant wallon devrait compter, en 2035, 22 % de jeunes de 0 à 19 ans (- 2 %), 53 % d'adultes actifs (- 5 %) et 24 % de seniors de + de 65 ans (+ 6 %).

Alors qu'en 2015, on ne comptait que 5 communes avec une part de seniors supérieure ou égale à 20 %. En 2035, cela devrait concerner les 27 communes de la province. Les communes qui devraient accueillir la plus grande part de seniors sont globalement les mêmes qu'en 2015 : Waterloo (29 %), Lasne (28 %), Rixensart (27 %) et Wavre (26 %). Chaumont-Gistoux et Grez-Doiceau devraient également accueillir 26 % de seniors tandis que la part de seniors à la Hulpe ne devrait plus être « que de » 25 %.

Contrairement au classement des communes vieillissantes qui devrait rester relativement stable, le classement des communes jeunes devrait sensiblement évoluer sur 20 ans. Avec 28 % de jeunes en 2035, la commune d'Incourt devrait être la plus jeune du Brabant wallon. Comme expliqué, il s'agit de la commune qui devrait enregistrer la plus forte croissance relative et la plus grande part de nouveaux habitants en 2035. Les autres communes jeunes de la province (au moins 25 % de 0-19 ans) devraient être Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville, Chastre, Orp-Jauche et Tubize.

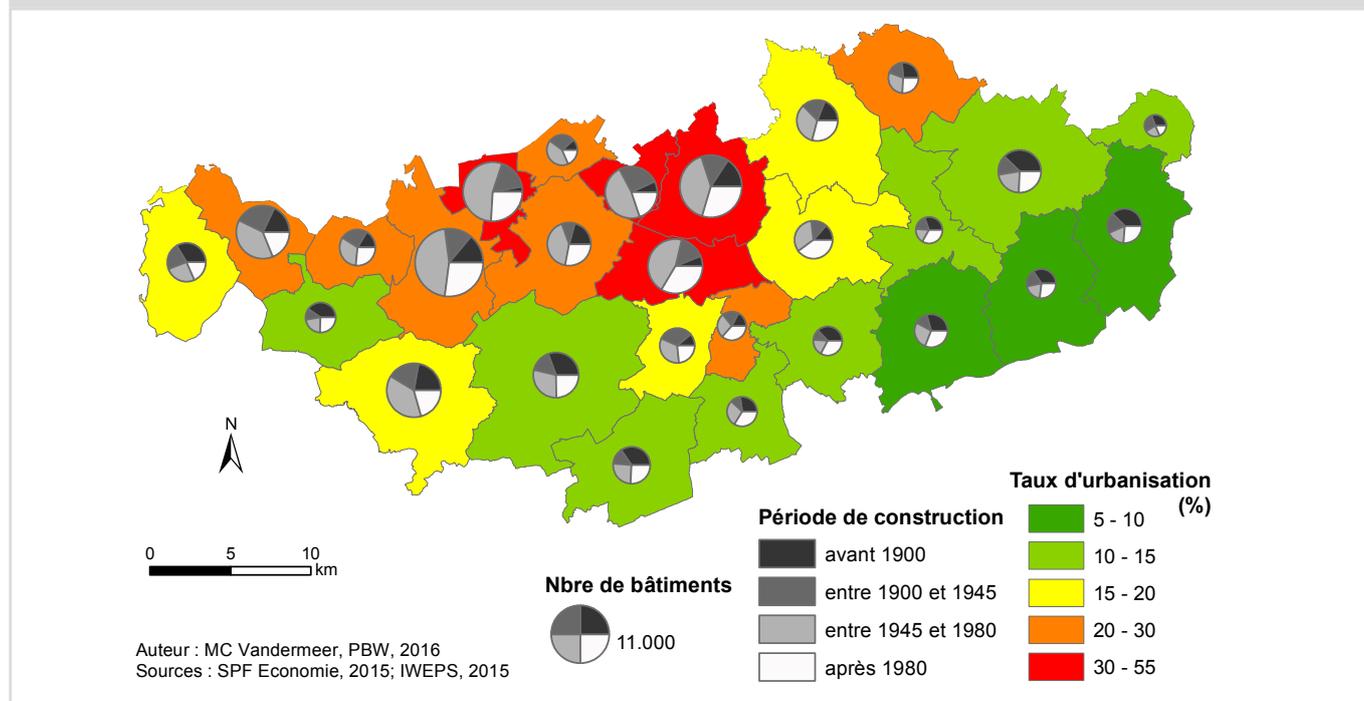
L'urbanisation

La situation actuelle (occupation du sol, 2016)

Le Brabant wallon a une superficie totale d'approximativement 1.100 km² mais seulement 206 km² sont urbanisés. Cela représente 18,9 % du territoire. La grande partie de l'urbanisation se fait au profit du logement. En effet, 140 km² des terrains urbanisés, soit 68,5 %, le sont pour du résidentiel. Entre 2001 et 2010, la superficie au sol moyenne était de 1.218 m² pour une maison et 158 m² pour un appartement. Le SDER de 2012 préconise 25 logements à l'hectare, soit 400 m² par logement.

La part de superficie urbanisée varie d'une commune à l'autre. Ainsi, les communes les plus urbanisées sont Waterloo et Rixensart. Dans ces communes, plus de 50 % du territoire est urbanisé. À Wavre et Ottignies-Louvain-La-Neuve, cela concerne encore plus de 30 % du territoire. Inversement, certaines communes rurales ont un taux d'urbanisation très faible. Ainsi, à Ramillies, Perwez et Orp-Jauche, l'urbanisation concerne moins de 10 % du territoire. La part d'urbanisation est encore inférieure à 15 % dans les communes d'Hélicine, Walhain, Incourt, Jodoigne, Chastre, Genappe, Villers-la-Ville et Ittre.

2.4. Etat de l'urbanisation des communes du Brabant wallon en 2016

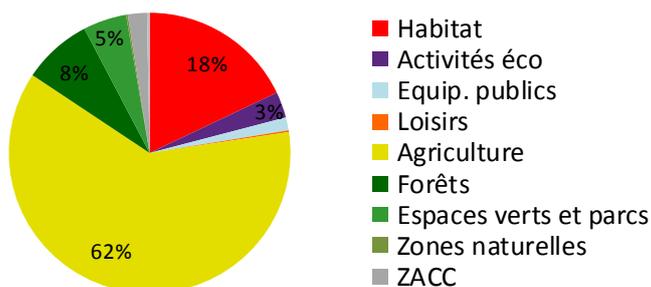


Grâce à l'information relative à la période de construction des bâtiments, il est possible de savoir si l'urbanisation s'est faite plus ou moins tôt et plus ou moins intensivement. Ainsi, dans les communes d'Ittre, Jodoigne, Orp-Jauche et Walhain, plus de 35 % des bâtiments ont été construits avant 1900. Par contre, dans les communes de Waterloo, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Chaumont-Gistoux, Braine-l'Alleud et Wavre, plus de 70 % des bâtiments datent d'après-guerre. Dans ces communes, l'urbanisation est donc beaucoup plus récente que dans les premières citées.

La situation de droit (plans de secteur)

Les plans de secteur, élaborés dans les années 70 et 80, déterminent les territoires urbanisables et les territoires non urbanisables. En moyenne, approximativement un quart du territoire du Brabant wallon ($\pm 245 \text{ km}^2$) est affecté en zones urbanisables et approximativement trois quarts du territoire ($\pm 825 \text{ km}^2$) sont affectés en zones non urbanisables. Ajoutons qu'un peu moins de 30 km^2 n'ont pas d'affectation précise. En effet, 25 km^2 du territoire sont en zones d'aménagement communal concerté (ZACC). Cela signifie que ces territoires pourront être affectés aussi bien en zones urbanisables qu'en zones non urbanisables en fonction des besoins. Ensuite, 4 km^2 du territoire sont en zones blanches (ZB), c'est-à-dire que ces zones n'ont pas reçu d'affectation au moment de l'élaboration des plans de secteur. Ces zones sont de trois types : les domaines militaires, les domaines ferroviaires et les domaines des ports autonomes.

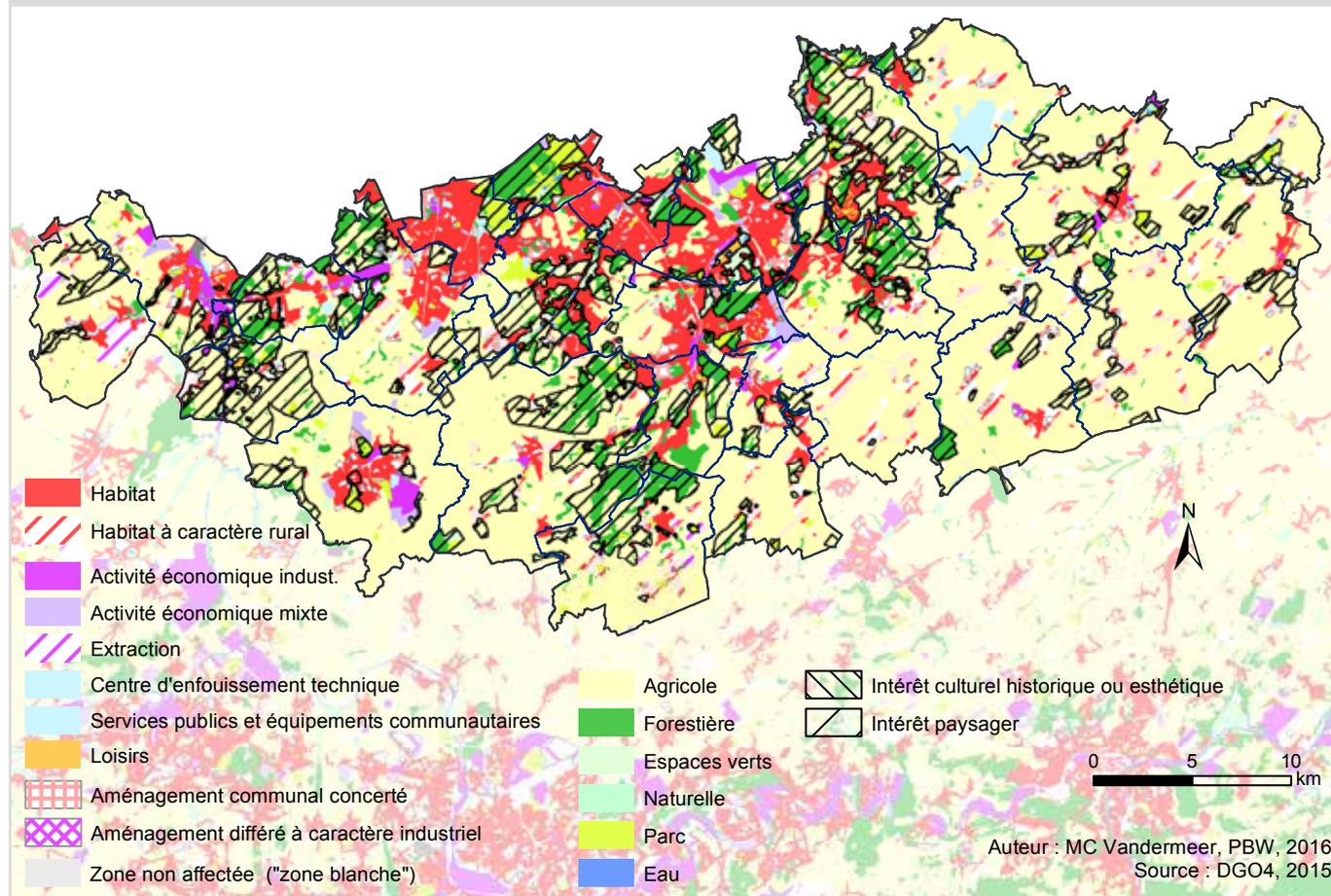
2.5. Répartition des affectations du plan de secteur dans le Brabant wallon



Source: DGO4, 2016

Au regard de la carte ci-après, il apparaît que certaines zones de la province aient été mieux desservies en terrains urbanisables que d'autres. C'est le cas principalement des communes du centre-nord de la province.

2.6. Plans de secteur du Brabant wallon

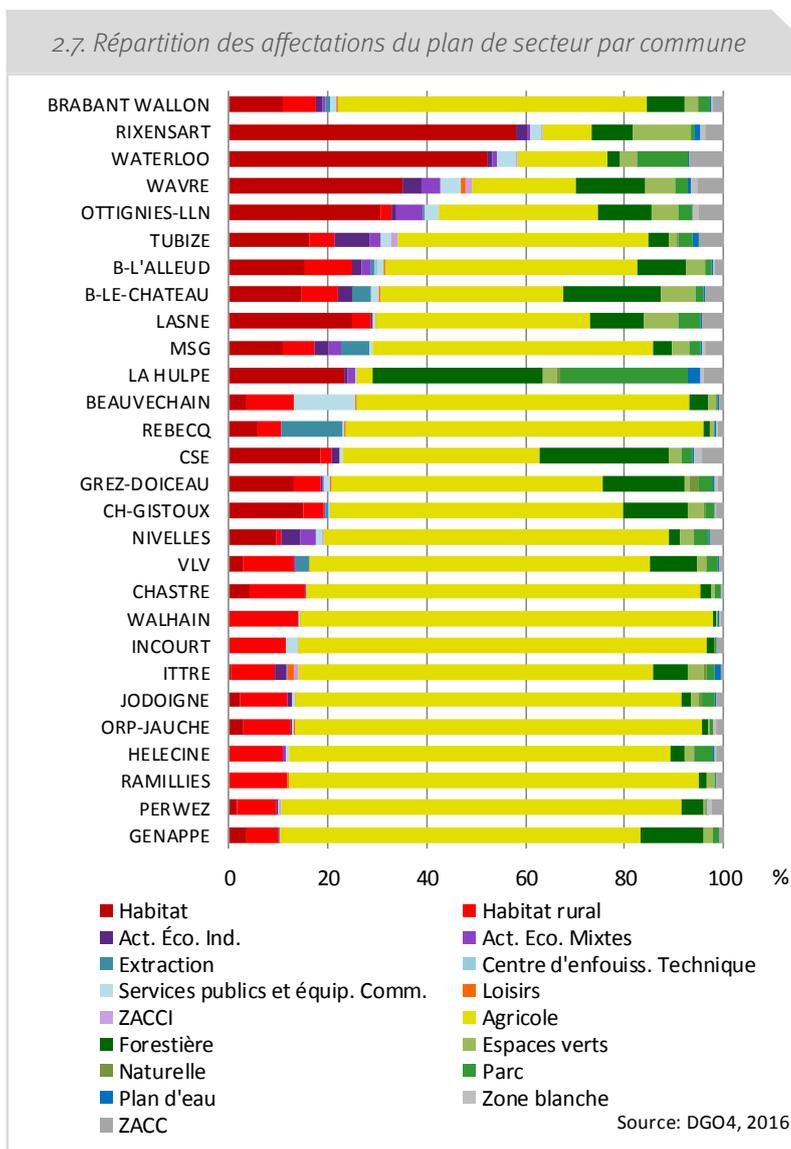


Les territoires des communes de Rixensart, Waterloo, Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve sont en zone urbanisable à plus de 45 %, respectivement 67 %, 65 %, 55 % et 47 %. Plus de la moitié des territoires des communes de Rixensart et de Waterloo sont affectés en zones d'habitat au plan de secteur. À l'opposé, les territoires des communes de Genappe, Ramillies, Perwez, Hélécinne et Ittre sont majoritairement en zone non urbanisable. Moins de 15 % de ces territoires sont effectivement affectés en zone urbanisable au plan de secteur. De plus, il s'agit quasi exclusivement de zones d'habitat (à caractère rural). La commune de La Hulpe se distingue par la part de son territoire affecté aux espaces forestiers et aux parcs. Elle est d'approximativement 60 %.

Le plan de secteur, qui représente la situation de droit, est à distinguer de l'occupation du sol, qui représente la situation de fait (situation actuelle). En effet, certains territoires en zones urbanisables au plan de secteur sont aujourd'hui occupés par des affectations de type non urbanisable. Ces territoires constituent des réserves foncières pour les urbanisations futures.

Ainsi, en 2011, le Brabant wallon comptait près de 40 km² de terrains agricoles, forestiers et d'espaces verts en plus que ce que le plan de secteur prévoyait alors que l'on comptait 64 km² de terrains résidentiels en moins. En 2015, les réserves foncières pour l'habitat (offre foncière potentielle) ne sont « plus que de » 46 km² selon l'IWEPS, soit 18 km² de moins qu'en 2011.

2.7. Répartition des affectations du plan de secteur par commune



Les réserves foncières (potentielles)

Les réserves foncières sont de trois types: les terrains urbanisables non urbanisés, les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) et les sites à réaménager (SAR).

Pour rappel, les terrains urbanisables sont divisés en plusieurs catégories :

- les zones d'habitat ;
- les zones d'habitat à caractère rural ;
- les zones de services publics et d'équipements communautaires ;
- les zones de loisirs ;
- les zones d'act. économique ;
- les zones d'act. économique spécifique ;
- les zones d'extractions ;
- les zones d'aménagement communal concerté à caractère industriel.

Les ZACC sont des terrains qui peuvent être affectés aussi bien en zones urbanisables qu'en zones non urbanisables en fonction des besoins. Si c'est en zone urbanisable, toutes les affectations sont autorisées à l'exception des zones d'activité industrielle et des zones d'extraction.

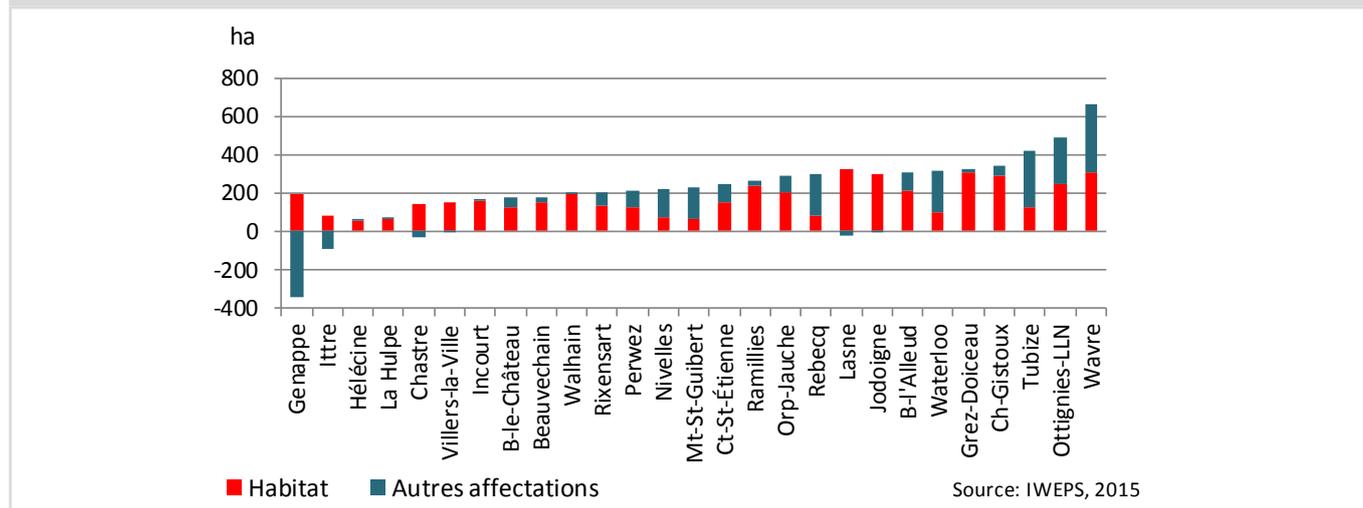
Les SAR sont des sites qui ont déjà été urbanisés mais qui sont aujourd'hui à l'abandon et qu'il serait opportun de réaménager en vue d'un bon aménagement du territoire en raison notamment de la déstructuration du tissu urbanisé qu'ils génèrent dans la situation actuelle. Les SAR peuvent être de n'importe quelle affectation en zone urbanisable au plan de secteur (activité économique, logement, équipements publics...).

Les terrains urbanisables non urbanisés

Selon les chiffres de l'IWEPS (2015), les réserves foncières en terrains urbanisables non urbanisés couvrent une superficie de 6.376,5 hectares en Brabant wallon. Les réserves foncières en zone d'habitat couvrent à elles seules une superficie de 4.603,5 hectares.

Cela signifie qu'il ne reste « que » 1.773 hectares de réserves foncières pour les autres affectations : zones d'activités économiques, zones d'extraction, zones d'équipements et de services publics et zones de loisirs. Au regard du graphique ci-après, il apparaît que les réalités communales soient fort variables.

2.8. Réserves foncières en terrains urbanisables non urbanisés



Les réserves foncières en zones d'habitat

Les 27 communes de la province disposent encore de réserves foncières pour l'habitat mais dans des proportions très différentes. La moyenne brabançonne wallonne est de 170 hectares par commune. C'est bien moins que la moyenne wallonne qui est de 218 hectares par commune, soit une différence de 50 hectares par commune.

Dans le Brabant wallon, plus de 50 % des réserves foncières en zones d'habitat se répartissent dans seulement 9 communes. Elles disposent chacune de plus de 200 hectares de réserves foncières en zone d'habitat et se localisent principalement dans le centre et l'est de la province. Six communes, par contre, disposent de moins de 100 hectares de réserves foncières en zones d'habitat.

Les réserves foncières pour les autres affectations

En ce qui concerne les réserves foncières pour les autres affectations (activités économiques, extractions, équipements et services publics et loisirs), le Brabant wallon compte cinq communes qui disposent d'importantes réserves – plus de 200 hectares de terrains – pour les fonctions autres que l'habitat.

Par contre, quatre communes disposent de moins de 5 hectares de réserves foncières pour les fonctions autres que l'habitat et cinq communes ont même dépassé le quota de terrains autorisé par les plans de secteur. Pour autant, dans les communes de Jodoigne, Lasne et Chastre, le surplus d'urbanisation pour les fonctions autres que l'habitat est largement compensé par les réserves foncières en zone d'habitat. En effet, sans distinction de fonction, les réserves foncières dans ces trois communes sont encore de respectivement 297, 295 et 115 hectares alors que dans les communes de Genappe et Ittre, le solde est négatif : -149 hectares et -7 hectares.

2.9. Réserves foncières en zones d'habitat

Haut du classement (> 200 ha)		Bas du classement (<100 ha)	
Lasne	322	Ittre	84
Grez-Doiceau	308	Rebecq	81
Wavre	304	Nivelles	70
Jodoigne	302	Mont-Saint-Guibert	67
Chaumont-Gistoux	289	La Hulpe	62
Ottignies-LLN	245	Hélécine	54
Ramillies	241		
Braine-l'Alleud	215		
Orp-Jauche	203		

Source : IWEPS, 2015

2.10. Réserves foncières pour les autres affectations

Haut du classement (> 200 ha)		Bas du classement (< 10 ha)	
Wavre	357	Hélécine	5,2
Tubize	301	Walhain	4,6
Ottignies-LLN	243	La Hulpe	2,8
Waterloo	215	Villers-la-Ville	0
Rebecq	213	Jodoigne	-4,3
		Lasne	-27
		Chastre	-30
		Ittre	-91
		Genappe	-343

Source : IWEPS, 2014

Les ZACC

Le Brabant wallon compte 2.449 hectares de ZACC sur son territoire, soit une moyenne de 91 hectares par commune. C'est plus que la moyenne wallonne qui est de 83 hectares par commune. Dans le Brabant wallon, 10 communes comptabilisent plus de 100 hectares de ZACC et 6 communes en comptabilisent moins de 50.

Les communes qui disposent d'un schéma de structure communal (SSC) ont généralement fixé l'affectation de leurs ZACC et leur temporalité de mise en œuvre. Certaines privilégient les réserves foncières pour l'habitat ou pour les équipements communautaires, d'autres préfèrent affecter les ZACC en zones non urbanisables, d'autres encore font un mixte entre les zones urbanisables et les zones non urbanisables.

Il est difficile d'estimer ce qui sera affecté, par commune, à chaque type de fonction (habitat, activité, agriculture, espaces verts...), d'autant plus que certaines ZACC sont déjà mises en œuvre (partiellement ou totalement). Pour autant, les ZACC peuvent être considérées comme des réserves foncières à court, moyen, long ou très long terme suivant les situations.

2.11. Réserves foncières en ZACC

Haut du classement (> 150 ha)		Bas du classement (< 40 ha)	
Wavre	230	Beauvechain	39
Lasne	206	Hélécine	28
Nivelles	169	Walhain	26
Ottignies-LLN	165	Ittre	22
Tubize	162	Chastre	8

Source : IWEPS, 2014

2.12. Réserves foncières en SAR

Haut du classement (> 20 ha)		Bas du classement (< 2 ha)	
Tubize	145	Ittre	1,6
Genappe	94	Chastre	1,4
La Hulpe	26	Jodoigne	1,0
Nivelles	22	Beauvechain	0,7
Court-Saint-Etienne	21	Hélécine	0,3
Villers-la-Ville	20	Ramillies	0,0

Sources : DGO4, 2016 ; SARSI, 2016

Les SAR

Selon l'inventaire de la DGO4, le Brabant wallon compte 61 SAR pour un total de 414 hectares dont 34 sites (326 ha) avec un arrêté de réaménagement. Le réaménagement de ces sites est à des stades très divers. Certains sont totalement réaménagés, d'autres le sont partiellement, d'autres encore ne le sont pas du tout.

La SARSI a approfondi la question des SAR dans le Brabant wallon en identifiant notamment certains sites à réhabiliter – car à l'état de friche/chancre – ne nécessitant pas l'appellation SAR – car déjà en zone d'habitat au plan de secteur. L'inventaire de la SARSI compte 48 sites pour un total de 71,6 hectares.

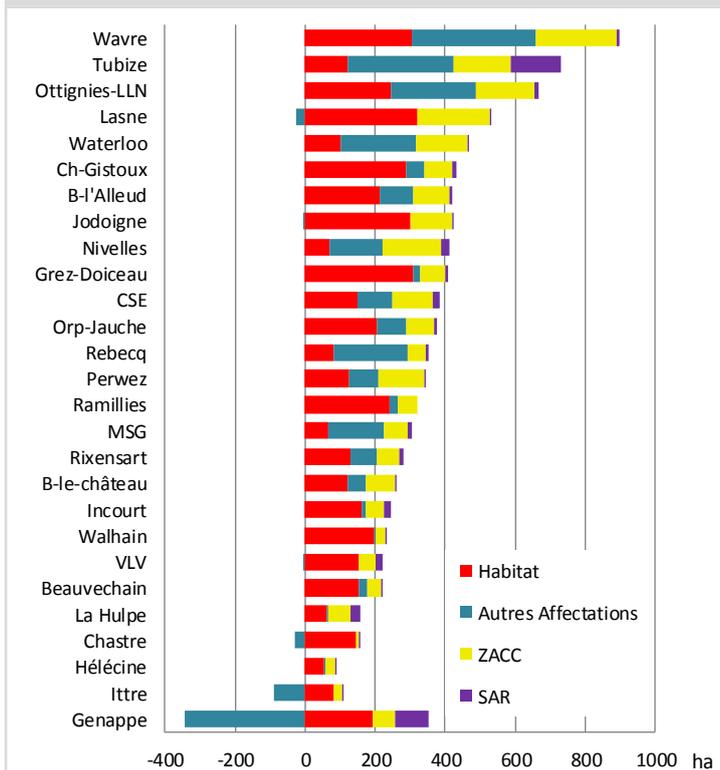
En couplant les deux inventaires, le Brabant wallon compte 102 SAR pour une superficie totale de 451 hectares. En effet, seuls 7 sites sont repris dans les deux inventaires. Les deux communes qui disposent des plus grandes surfaces de SAR sont Tubize et Genappe. Inversement, Ramillies est la seule commune du Brabant wallon à ne compter aucun SAR sur son territoire. Cinq autres communes, finalement, en comptent pour moins de 2 hectares.

Les SAR représentent de véritables réserves foncières, généralement très bien localisées, pour de futures urbanisations, majoritairement pour du logement.

Au final, en cumulant les trois types de réserves foncières, le Brabant wallon dispose de 9.276 hectares de terrains pouvant accueillir de nouvelles activités, que ce soit des logements ou d'autres types de fonctions : activités économiques, loisirs, équipements et services publics...

En considérant les densités de logements préconisées dans le SDER de 2012, les réserves foncières en zones d'habitat de la province représentent un potentiel de 115.000 nouveaux logements. Si les ZACC et les SAR sont également dédiées exclusivement au logement, le Brabant wallon pourrait accueillir jusqu'à 187.600 nouveaux logements.

2.13. Réserves foncières en zones urbanisables non urbanisées (habitat et autres affectations), en ZACC et en SAR par commune



Sources : IWEPS, 2014 et 2015, DGO4, 2016 et SARSI, 2016

Les logements

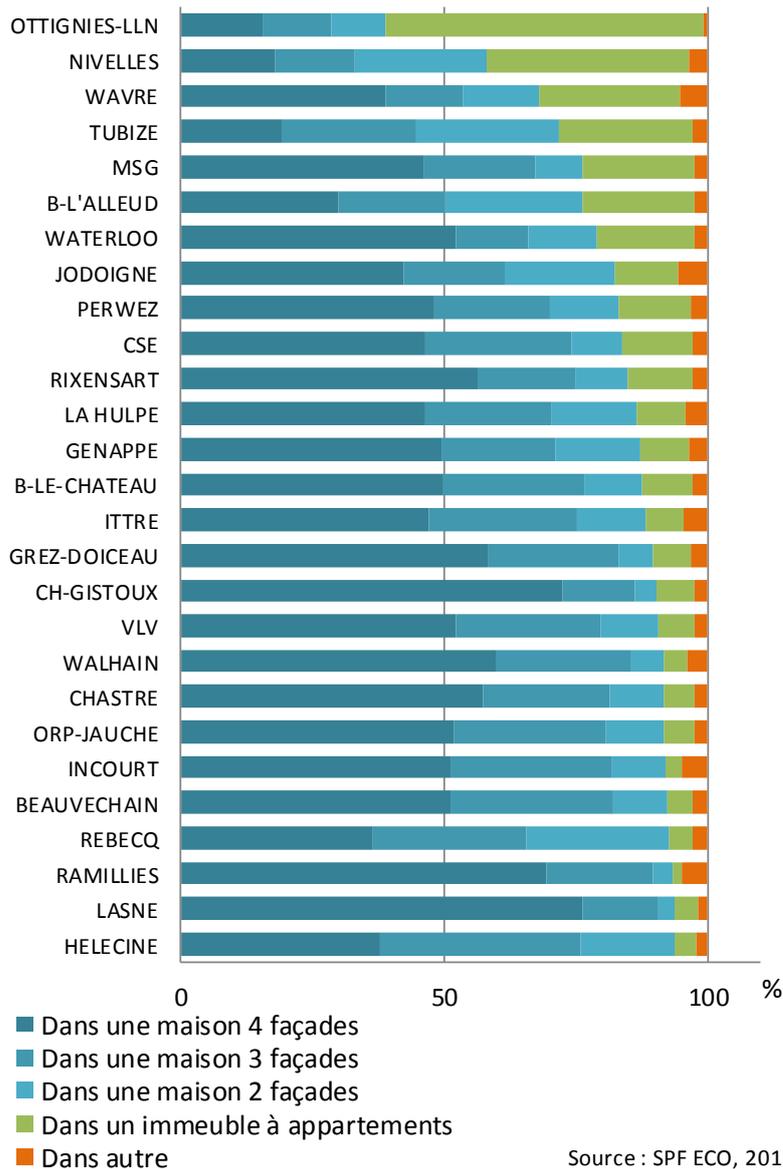
Les logements privés

En 2015, le Brabant wallon compte 172.512 logements. 75 % de ces logements sont des maisons et 25 % des appartements. Au regard du graphique ci-après, il apparaît que la typologie du parc de logements varie fortement d'une commune à l'autre.

Certaines communes disposent quasi exclusivement de maisons. Il s'agit notamment d'Hélécine (94 %), Lasne (94 %), Ramillies (94 %) et Rebecq (93 %). Pour autant, le parc de logements de ces quatre communes ne se ressemble pas vraiment. À Lasne et Ramillies, les maisons sont majoritairement de type 4 façades (76 % et 70 % des logements). À Rebecq et Hélécine, les 4 façades représentent moins de 40 % des logements. Au total 13 communes du Brabant wallon ont un parc immobilier constitué par plus de 50 % de logements de type 4 façades. Chaumont-Gistoux est la troisième commune, avec Lasne et Ramillies, à compter plus de 70 % de logements de type 4 façades.

La commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve se démarque par sa forte proportion d'appartements. Ils représentent 60 % des logements. La commune de Nivelles comptabilise encore près de 40 % d'appartements et les communes de Wavre et Tubize, 25 %.

2.14. Répartition des logements sur base de leur typologie

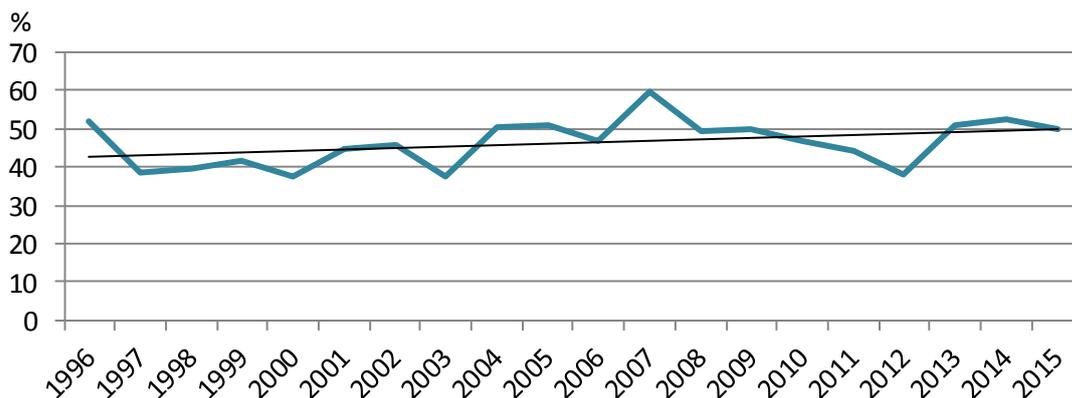


Source : SPF ECO, 2015

Les communes précédemment citées sont avec Braine-l'Alleud les communes les plus dynamiques en termes de constructions récentes. Ainsi, à Ottignies-Louvain-la-Neuve, 5.235 logements (dont 80 % d'appartements) ont été construits ces 20 dernières années. Viennent ensuite les communes de Braine-l'Alleud et Nivelles avec respectivement 3.792 et 3.676 logements dont 54 % d'appartements à Braine-l'Alleud et 72 % à Nivelles. À Wavre et Tubize, le nombre de nouveaux logements est encore de 2.500 unités dont 44 % d'appartements à Wavre et 62 % à Tubize.

Au regard de ces chiffres, il apparaît très clairement que la construction d'appartements se soit intensifiée ces dernières années. Sur les 36.500 logements construits en Brabant wallon ces 20 dernières années (1996-2015), 46,6 % sont des appartements. Le graphique ci-dessous tend toutefois à montrer que le rééquilibrage maison-appartement s'est fait avant le milieu des années 90. En effet, la part d'appartements sur le total des logements construits en Brabant wallon était déjà de 52 % en 1996 et n'a fait que progresser légèrement au cours des 20 dernières années. Il s'agit ici de la tendance générale de la province mais gardons à l'esprit que les réalités communales peuvent être fort variables.

2.15. Part d'appartements sur le total des logements construits en Brabant wallon de 1996 à 2015



Source : SPF Eco, 1996-2015

Les logements publics et à gestion publique

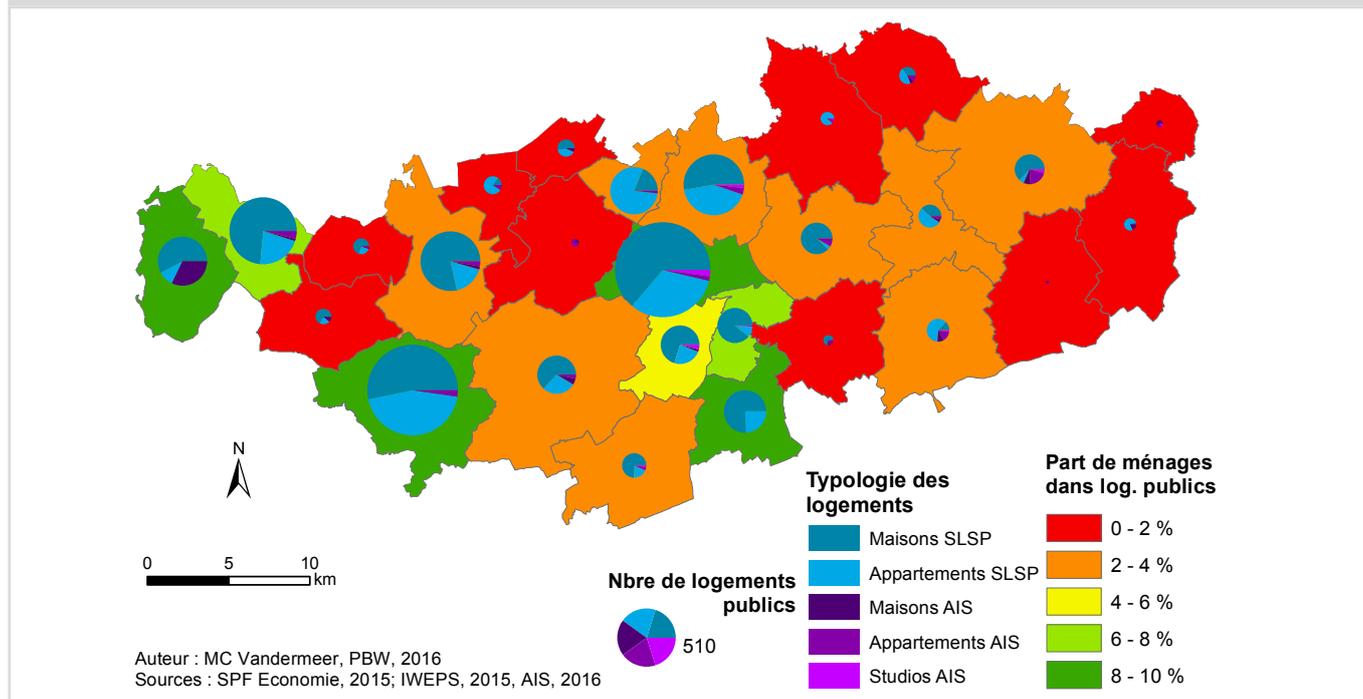
Les sociétés de logement de service public (SLSP) sont au nombre de quatre dans le Brabant wallon. Le Roman País couvre l'ouest de la province, Notre Maison s'occupe d'une partie des communes du centre de la province, IPB a en charge les communes de l'est mais également quelques communes du centre de la province et Le Foyer wavrien gère uniquement les logements publics de la commune de Wavre. Ensemble, ces quatre sociétés proposaient, au premier janvier 2015, de l'ordre de 7.000 logements publics (avec un taux d'inoccupation de 5 %). Il s'agit pour 95 % de logements sociaux et pour 5 % de logements moyens. En termes de typologie, il s'agit de maisons pour 65 % des logements et d'appartements pour 35 % des logements.

En complément des SLSP, l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS BW) met à disposition des personnes à faibles revenus et des jeunes ménages des logements privés ou publics pour lesquels ils ont obtenu la gestion. L'AIS dispose du bien pendant la durée du mandat de gestion. En contrepartie, elle s'engage à rendre le bien loué dans l'état initial, hors usure locative, au propriétaire à la fin du contrat. L'objectif de l'AIS n'est donc pas de construire des logements mais de favoriser le réinvestissement des immeubles non occupés. Au premier janvier 2016, l'AIS BW disposait de 486 logements en gestion répartis dans les 27 communes de la province. En termes de typologie, 41 % des logements sont des maisons, 43 % des appartements et 16 % des studios.

Au total, la part de logements publics dans le Brabant wallon est d'approximativement 4 %. À titre de comparaison, la part de logements publics est de 7 % en Wallonie, supérieure à 20 % en France et supérieure à 30 % aux Pays-Bas. Depuis début 2015, plusieurs logements publics ont été inaugurés – à Ramillies notamment – et le nombre de logements publics en chantier était d'approximativement 620 fin 2016. Pour autant, au regard du nombre de logements privés en projet (de l'ordre de 20.000), le Brabant wallon risque de s'éloigner de plus en plus du quota réglementaire de 10 % de logements publics imposé par la Région wallonne. De plus, la demande est loin d'être rencontrée; le nombre de candidatures en attente avoisinant actuellement 8.000 dans les SLSP et 760 à l'AIS (660 demandes dans le Brabant wallon et une centaine de demandes venant de l'extérieur de la province – 50 de Bruxelles, 21 du Hainaut et 16 de Namur notamment).

Pour autant, la situation varie considérablement d'une commune à l'autre. D'un côté, les communes de Nivelles, Chastre et Ottignies-LLN comptent près de 10 % de logements publics; de l'autre côté, les communes de Ramillies, Lasne, Waterloo, Hélécinne, Grez-Doiceau, Walhain, Orp-Jauche et Braine-le-Château disposent de moins de 1 % de logements publics sur leur territoire.

Au regard de la carte ci-après, il apparaît que l'AIS est particulièrement présente à Rebecq avec 116 logements, soit le quart de leur parc immobilier. L'AIS est également présente à Ottignies-LLN avec 52 logements dont 30 sont des studios. Les communes de Jodoigne, Nivelles, Tubize et Wavre comptent également plus de 30 logements gérés par l'AIS. À Jodoigne, ils représentent un tiers de l'offre en logements publics de la commune.



À côté des SLSP et de l'AIS qui sont les principaux pourvoyeurs de logements publics ou à gestion publique dans le Brabant wallon, d'autres organismes publics mettent également des logements en location : les Régies Foncières et Immobilières communales (parc de 275 logements), les communes, les CPAS et le Fonds du logement de Wallonie (FLW) dont le parc est géré par des intermédiaires à finalité sociale (AIS ou CPAS).

Finalement, l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (API BW) – anciennement Régie foncière provinciale – se positionne comme un acteur public du logement à prix modéré. Elle prévoit la création de 1.250 logements au cours des 10 prochaines années qu'elle revendra, prioritairement aux personnes à revenus modérés, à un prix inférieur au prix du marché.

Les projets de logements

Les logements en projet dans le Brabant wallon avoisinent les 20.000 unités. Ce chiffre, en évolution constante, ne considère que les logements inclus dans des projets de logements groupés de taille significative. Il ne tient donc pas compte des logements construits par auto-promotion et les petits projets.

La quasi-totalité des communes du Brabant wallon devraient accueillir de nouveaux logements sur leur territoire dans les années à venir. Pour autant, la répartition des logements en projet n'est pas homogène. Au regard de la carte ci-après, il apparaît clairement que la majorité des projets de logements se localisent dans les parties ouest et centre-nord de la province ; la partie est étant globalement moins concernée par les grands projets de logements.

Les communes qui vont accueillir le plus de logements sont les communes polarisantes de la province. Plus particulièrement, les communes de Tubize, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Nivelles vont accueillir plus de 3.000 logements chacune. Les trois plus importants projets de la province – en nombre de logements – sont d'ailleurs localisés dans ces trois entités.

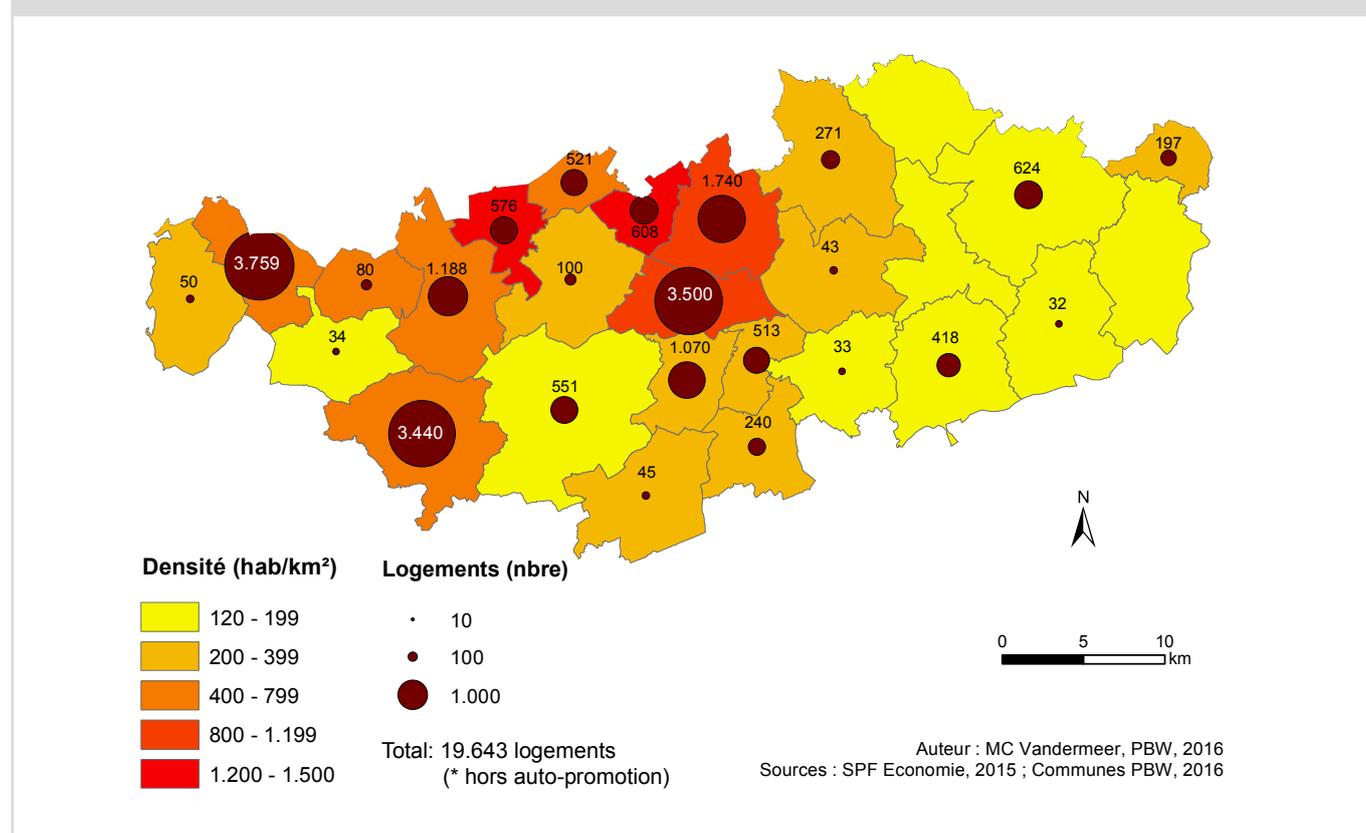
À Tubize et Nivelles, les projets sont développés sur d'anciennes friches industrielles : les Forges de Clabecq à Tubize (85 hectares) et le site Arjo Wiggins / Idem Papers (projet Val de Thines) à Nivelles (23 hectares). Le projet tubizien prévoit 2.000 logements tandis que le projet nivellois en prévoit un millier. À Louvain-la-Neuve, le projet Athena – Ferme de Lauzelle (Quartier de l'Ornoi) accueillera 1.500 logements. Ce projet est repris parmi les 10 Quartiers Nouveaux identifiés par la Région wallonne et contrairement aux deux premiers projets, il se développera sur un site vierge de toute urbanisation (modification du plan de secteur en 2013 pour permettre son urbanisation). Sur les trois sites, les logements seront mixés à d'autres fonctions : activités économiques, espaces verts, zones de loisirs, équipements et services publics, etc.

À Wavre et Braine-l'Alleud, le nombre de logements en projet est encore supérieur à 1.000 unités. C'est également le cas à Court-Saint-Etienne. Dans ces trois communes, les projets les plus imposants vont principalement se développer soit sur d'anciennes friches industrielles (Athénée Folon à Wavre, ancien internat du Collège Cardinal Mercier à Braine-l'Alleud, Henricot à Court-Saint-Etienne) soit sur des ZACC (Champs Saint Anne à Wavre, Merbraine à Braine-l'Alleud, Val de Croix à Court-Saint-Etienne). Pour autant, le plus grand projet de Braine-l'Alleud L'Alliance, lui va se développer en zone d'habitat (après modification du plan de secteur).

À Waterloo et Rixensart, les deux communes les plus denses du Brabant wallon, le nombre de logements en projet est encore de 500 à 600 unités. Chacune de ces deux communes compte un projet phare: le projet Bella Vita à Waterloo (chantier terminé en 2016) et le projet Les Papeteries de Genval à Rixensart (phase 2 en cours en 2016). Les deux projets ont été développés sur des terrains déjà urbanisés: une ancienne école à Waterloo et d'anciennes papeteries à Rixensart.

À l'analyse de l'ensemble des projets dans le Brabant wallon, il apparaît que beaucoup d'entre eux prévoient de se développer sur des sites déjà urbanisés, qu'il s'agisse de friches industrielles ou non. Ce choix s'explique par le prix du foncier particulièrement élevé dans la province. Pour autant, les projets en zones d'habitat ou sur des ZACC existent également; les projets développés sur ces sites étant généralement de haut standing afin de pouvoir les rentabiliser.

2.17. Densité de population et nombre de logements en projet dans les communes du Brabant wallon en 2016



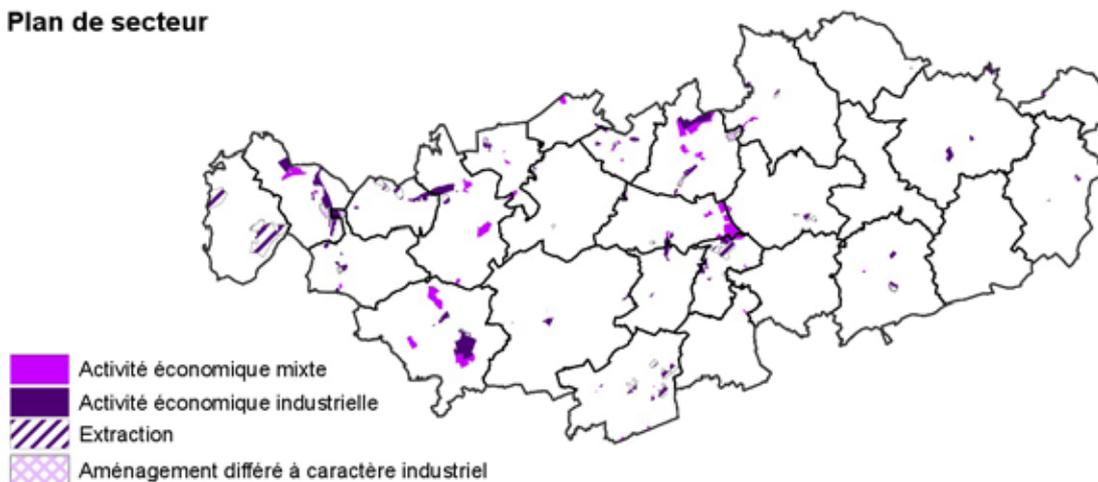
3. Le développement économique en Brabant wallon

La situation de droit (plan de secteur) et la situation de fait (carte d'occupation du sol)

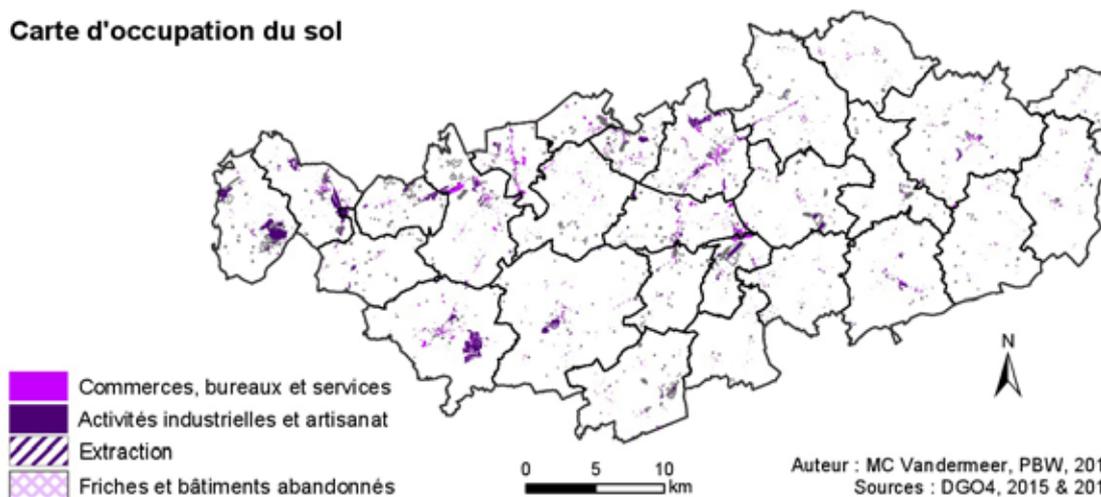
Les zones dédiées à l'activité économique au plan de secteur couvrent une superficie de 3.273 hectares, soit 3,0 % du territoire du Brabant wallon. En comparaison, en Région wallonne, ce sont 2,5 % du territoire qui sont consacrés à l'activité économique. Dans les communes de Rebecq, Tubize et Mont-Saint-Guibert, la part du territoire dédiée à l'activité économique dépasse les 10 %. Pour autant, ce sont dans les communes de Rebecq, Nivelles et Wavre que les superficies dédiées à l'activité économique sont les plus importantes : respectivement, 486, 440 et 368 hectares. Les communes d'Incourt et de Ramillies ne disposent d'aucune zone d'activité économique au plan de secteur et Beauvechain ne compte qu'une toute petite zone d'extraction (< 1 ha).

3.1. Les zones d'activité économique du Brabant wallon

Plan de secteur



Carte d'occupation du sol



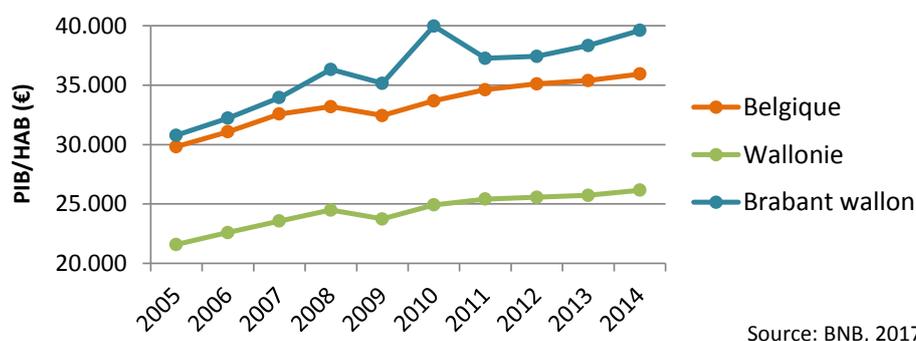
Sur base de la carte d'occupation du sol (COS), il apparaît que les terrains réellement occupés par des activités économiques couvrent seulement 2.403 hectares, soit 73,4 % du potentiel légal. Plus de la moitié de ces terrains sont voués à des activités industrielles et d'artisanat. Le solde étant occupé par les activités tertiaires (22 %), les carrières en activité (21 %) et les friches et bâtiments abandonnés (4 %). Selon ces chiffres, il reste approximativement 870 hectares de terrains disponibles pour le développement économique de la province, et ce, sans compter sur les éventuelles modifications du plan de secteur. En tenant compte des surfaces nécessaires aux infrastructures (12 % de la surface brute) et sur base des densités d'emploi imposées par in BW pour ses parcs (25 emplois par hectare), le potentiel de ces 870 hectares de terrains encore disponibles est de l'ordre de 18.400 emplois.

Le Produit Intérieur Brut (PIB)

En 2014, le PIB (à prix courant) du Brabant wallon est de 15,5 milliards d'euros, soit 16,5 % du PIB wallon et 3,9 % du PIB belge. Par habitant, cela représente 39.465 euros ; c'est 51 % de plus que la valeur wallonne, 10 % de plus que la valeur nationale et 8 % de plus que la valeur flamande. C'est également 43 % de plus que la moyenne de l'union européenne (27.600 €/hab.). Ainsi, le Brabant wallon obtient le meilleur PIB/habitant de Wallonie et le deuxième meilleur PIB/habitant de Belgique, juste derrière la Province d'Anvers. En Belgique, approximativement 70 % du PIB national est produit par les grandes et très grandes entreprises. En Wallonie, c'est plus de 80 % du PIB régional qui est produit par les grandes et très grandes entreprises. Ainsi, nous pouvons supposer qu'en Brabant wallon, la part de PIB produite par les grandes entreprises est comprise entre 70 et 80 %. Cela signifie une très grande dépendance de la santé financière de la province aux grands groupes présents sur son territoire.

Sur la période 2005-2014, le PIB par habitant brabançon a cru à un taux moyen de 879,9 € par an. Pour autant, l'évolution n'a pas été linéaire. En effet, entre 2005 et 2010, le PIB par habitant a augmenté progressivement pour atteindre son paroxysme en 2010. La valeur particulièrement élevée du PIB par habitant en 2010 peut s'expliquer par la pandémie du virus de la grippe A qui s'est produite entre mi-2009 et mi-2010 et qui a entraîné les grands groupes pharmaceutiques implantés en Brabant wallon à augmenter leur production de vaccins. Ensuite, entre 2010 et 2011, le Brabant wallon a vu son PIB par habitant diminuer de 2.702 euros avant de ré-augmenter progressivement pour retrouver son niveau de 2010 en 2014. Cet événement confirme la dépendance de la santé économique de la province aux grands groupes présents sur son territoire. Contrairement à la situation du Brabant wallon, en Belgique et en Wallonie, l'évolution du PIB par habitant est restée globalement linéaire sur l'intervalle 2005-2014.

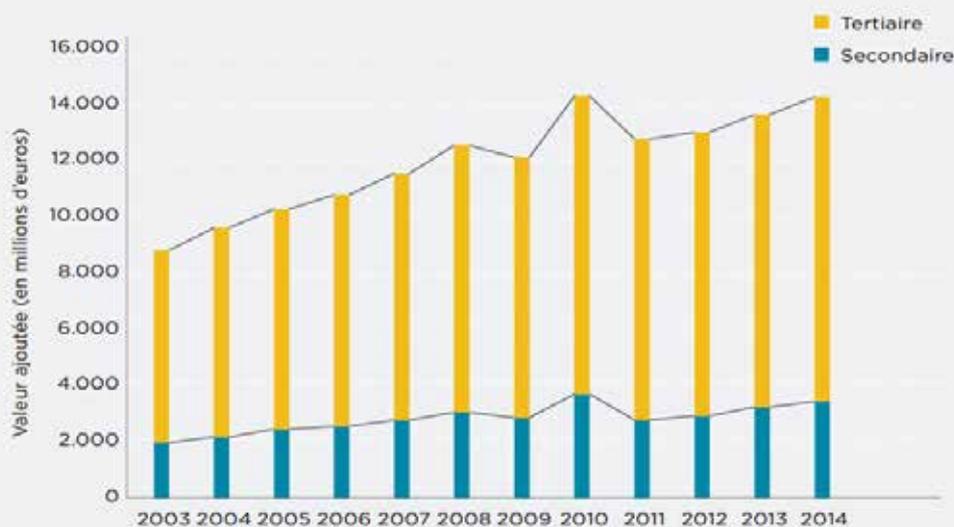
3.2. Evolution du PIB par habitant en Belgique, en Wallonie et dans le Brabant wallon



En ce qui concerne la valeur ajoutée du Brabant wallon, elle a évolué de la même manière que son PIB. En 2014, elle était de 13,8 milliards d'euros. Au regard du graphique ci-après, il apparaît que la majorité de la valeur ajoutée – de l'ordre de 80 % – est produite par le secteur tertiaire. Dans ce secteur, les trois types d'activités produisant le plus de valeur sont respectivement les commerces, les professions libérales et l'activité immobilière. Le secteur secondaire contribue pour approximativement 20 % de la valeur ajoutée et provient pour l'essentiel de l'industrie pharmaceutique. Finalement, le secteur primaire, essentiellement la production agricole, compte très peu dans la valeur ajoutée brabançonne wallonne ; pour moins de 1 %.

Par ailleurs, précisons que la productivité du Brabant wallon – qui se calcule en divisant la valeur ajoutée brute en prix courant par le nombre d'emploi total de l'entité concernée – est supérieure à la productivité wallonne. En effet, la productivité brabançonne wallonne est de 88.990 € par emploi, soit 20.215 € de plus que la productivité wallonne. Les secteurs les plus productifs en Brabant wallon sont les activités immobilières, le secteur du gaz et de l'électricité, les activités financières et l'industrie pharmaceutique.

3.3. Evolution et répartition sectorielle de la valeur ajoutée du Brabant wallon



Auteur : B. Gobbi - Source : ICN-BNB - Données : IWEPS

Source: FESBW, 2017

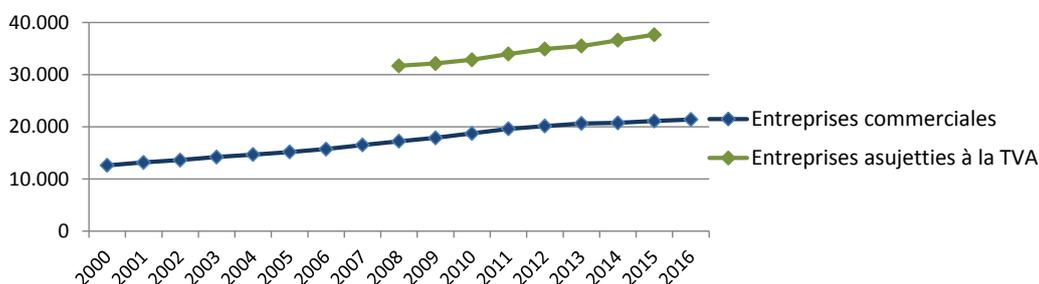
Les entreprises et les établissements

La démographie des entreprises

La démographie des entreprises peut s'exprimer de plusieurs façons. Ainsi, le Brabant wallon compte 21.395 sociétés commerciales en 2016 et 37.638 entreprises assujetties à la TVA en 2015. Cela représente 20,8 % des sociétés commerciales wallonnes et 16,2 % des entreprises assujetties à la TVA wallonnes. Les sociétés commerciales incluent des entreprises qui ne sont pas assujetties à la TVA par contre, elles ne tiennent pas compte de toutes les formes juridiques (asbl, sociétés civiles, sociétés étrangères,...).

En termes d'évolution, sur la période 2008-2014 (6 ans), la croissance a été de 20,3 % pour les sociétés commerciales et de 15,5 % pour les entreprises assujetties à la TVA. C'est mieux que ce qui est observé pour l'ensemble de la Wallonie. En effet, la croissance des entreprises commerciales n'y est que de 14,3 % et la croissance des entreprises assujetties à la TVA n'y est que de 9,3 %. Pour autant, il apparaît au regard du graphique ci-dessous que la croissance du nombre d'entreprises dans la province a ralenti ces dernières années.

3.4. Nombre de sociétés commerciales et d'entreprises assujetties à la TVA dans le Brabant wallon

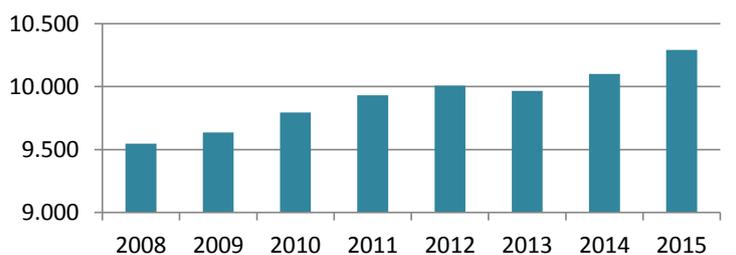


Sources: IWEPS, BDD COFACE, 1999-2014; SPF ECO, 2008-2015

Une troisième manière d'exprimer la démographie des entreprises est de considérer les établissements. Un établissement est un lieu d'activité économique, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise, celle-ci pouvant donc être constituée d'un ou plusieurs établissements.

Ainsi, en 2015, le Brabant wallon compte sur son territoire 10.292 établissements, soit 12,3 % des établissements localisés en Wallonie. Sur la période 2008-2014, le nombre établissements a augmenté de 5,8 % dans le Brabant wallon pour une croissance de seulement 3,5 % à l'échelle de la Wallonie.

3.5. Nombre d'établissements dans le Brabant wallon



Source: IWEPS, 2008-2015

La taille des entreprises

En ce qui concerne la taille des établissements, la structure du Brabant wallon est sensiblement similaire à la structure wallonne. Ainsi, le Brabant wallon compte 80 % de très petites entreprises (TPE), c'est-à-dire comprenant moins de 10 salariés, 16 % de petites et moyennes entreprises (PME), c'est-à-dire comptant 10 à 50 salariés, et 4 % de grandes entreprises (GE), c'est-à-dire accueillant plus de 50 salariés. En ce qui concerne les très grandes entreprises, le Brabant wallon compte 12 entreprises de plus de 500 employés, 12 entreprises de 250 à 500 employés et 43 entreprises de 100 à 250 employés.

3.6. Structure des établissements brabançons wallons selon leur taille (nbre de salariés)



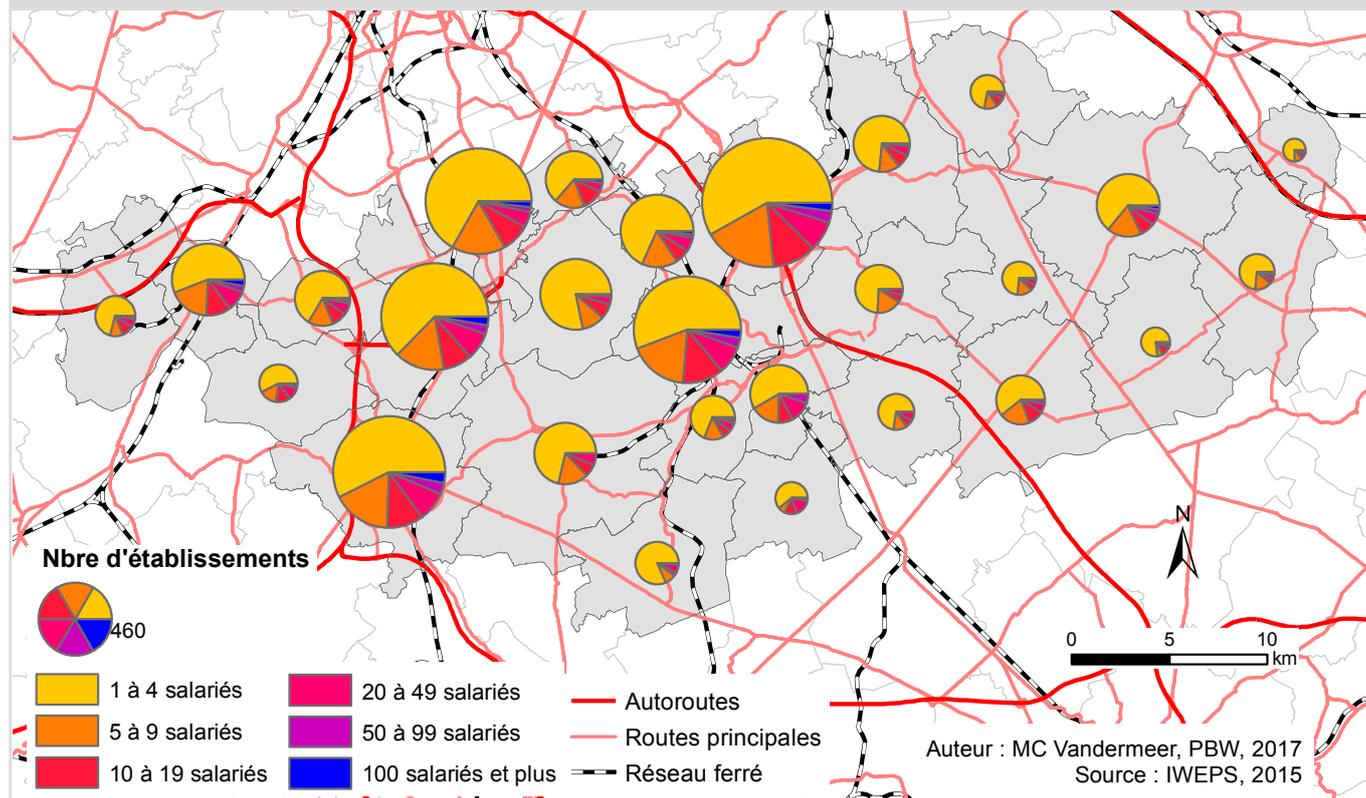
Source: IWEPS, 2015

La répartition spatiale des entreprises

Les établissements du Brabant wallon se concentrent principalement dans cinq communes : Wavre, Nivelles, Braine-l'Alleud, Ottignies-LLN et Waterloo. Le nombre d'établissements est de l'ordre de 1.500 à Wavre tandis qu'il oscille autour de 1.000 dans les quatre autres communes.

Au regard de la carte ci-après, il apparaît que ces communes soient particulièrement bien connectées au réseau routier structurant de la province (E19, E411, E40, N25, Ro,...). Dès lors, les principales zones d'emplois du Brabant wallon sont facilement accessibles depuis l'extérieur de la province mais également de la Belgique, via le réseau routier, favorisant la mobilité automobile.

3.7. Nombre d'établissements classés sur base du nombre de salariés dans les communes du Brabant wallon



Par ailleurs, les cinq communes précitées accueillent toutes un ou plusieurs parcs d'activité économique (PAE) ou parcs d'affaires concentrant les emplois en des lieux bien définis. In BW a dressé, en décembre 2016, une liste exhaustive des PAE présents sur le territoire brabançon wallon, en estimant pour chacun d'eux le nombre d'entreprises et le nombre d'emplois. In BW est le principal gestionnaire de parcs d'activité en Brabant wallon. Certains parcs sont de gestion communale (Wavre) ou privée (Mont-Saint-Guibert, Tubize, Braine-l'Alleud). Pour autant, même dans ces parcs, in BW est souvent intervenue dans l'équipement.

Les parcs gérés par in BW sont des PAE généralistes sauf celui d'Ottignies-LLN, cogéré avec l'UCL, qui est un parc scientifique. L'Axis Parc et le parc de l'Alliance sont des parcs d'affaires. L'Alliance, en cours de développement, est intégré dans un vaste projet multifonctionnel comprenant également du logement, des services, des espaces verts et des espaces de loisirs.

Le parc le plus important en termes d'emplois est celui de Wavre, qui bénéficie de la présence de l'entreprise pharmaceutique GSK et le plus important en termes de superficie est celui de Nivelles-Sud.

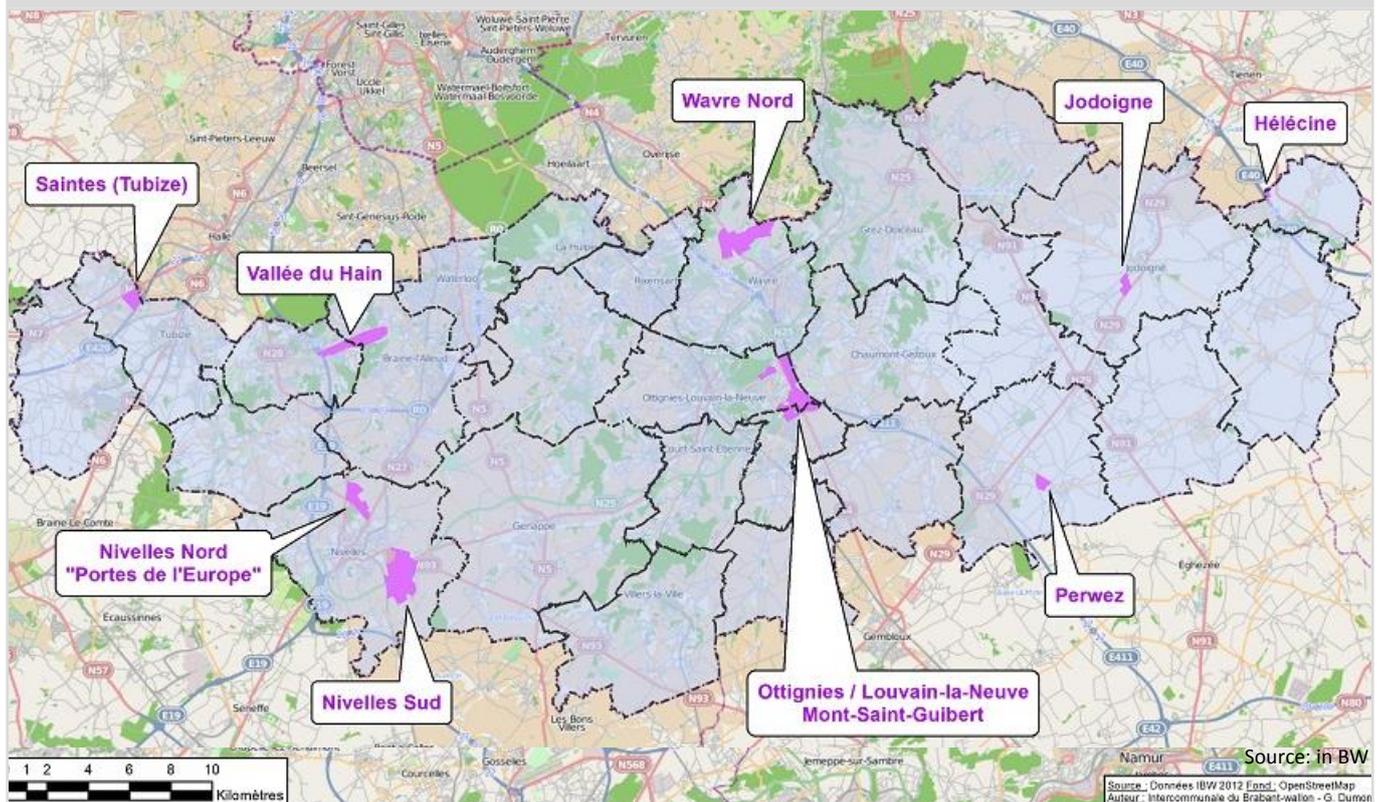
3.8. Parcs d'activité économique du Brabant wallon

PARCS in BW	Superficie totale (HA A CA)	Taux d'occupation hors options (%)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (estimé)
Nivelles Sud	205 88 00	95,72%	249	5.098
Nivelles Sud Extension	45 20 00	46,74%	39	556
Vallée du Hain	127 30 00	100,0%	138	5.510
Jodoigne	33 40 00	97,37%	38	317
Perwez	33 00 00	100,0%	49	564
Tubize – Saintes	50 37 00	100,0%	74	1.527
Nivelles Portes de l'Europe	85 50 76	33,46%	25	1.127
Espace Hélécine Innovation	6 71 03	0,00%	0	0
Total	587 36 79	81,90%	612	14.699
PARCS in BW-UCL	Superficie totale (HA A CA)	Taux d'occupation hors options (%)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (estimé)
Ottignies - LLN	147 00 00	82,88%	270	6.200
PARCS COMMUNAUX	Superficie totale (HA A CA)	Taux d'occupation hors options (%)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (estimé)
Wavre Nord (WN, Collines, Noire Epine)	187 07 00	97,70%	343	11.400
PARTENARIAT PARCS PRIVES (EQUIPEMENT)	Superficie totale (HA A CA)	Taux d'occupation hors options (%)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (estimé)
Axis Parc (Mont-Saint-Guibert)	18 00 00	75,00%	132	1.700
PARTENARIAT SARSI (EQUIPEMENT)	Superficie totale (HA A CA)	Taux d'occupation hors options (%)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois (estimé)
Fabelta (Tubize)	2 77 00	100,0%	14	150
PARC PRIVE AG - AXA	Superficie totale (HA A CA)	Taux d'occupation hors options (%)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
L'Alliance (Braine-l'Alleud)	150 000	En développement		

Source: Le Brabant wallon en chiffres, FESBW, 2017

Selon les densités actuelles, les parcs d'in BW pourraient accueillir approximativement 3.500 emplois supplémentaires avant d'enregistrer un taux d'occupation de 100 %. Dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve, le potentiel de développement est encore de 1.300 emplois. Les parcs de Wavre et de Mont-Saint-Guibert ont également des disponibilités correspondant à 221 et 567 emplois. Finalement à Braine-l'Alleud, le potentiel de développement est estimé à plus de 1.800 emplois. Au total, les parcs existants ont encore un potentiel d'accueil de plus de 7.000 emplois. Comme cela est clairement visible sur les cartes, ces parcs sont situés à proximité des grands axes autoroutiers de la province favorisant donc bien la mobilité automobile.

3.9. Localisation des parcs d'activité économique gérés par in BW



En ce qui concerne les centres d'entreprises et d'affaires, in BW en gère quatre et y mets des bureaux équipés avec services partagés à disposition des TPE, PME, start-up et indépendants. Suivant les configurations, les centres d'entreprises gérés par in BW peuvent également disposer d'ateliers, de laboratoires, etc.

3.10. Centres d'entreprises et d'affaires d'in BW

CENTRES in BW	SUPERICIE TOTALE	DESCRIPTION
Centre d'entreprises Champagne Landas – Saintes – Tubize	1.900 m ²	Bureaux équipés et ateliers avec services partagés pour PME/PMI, start-up, indépendants,...
Mazerin Business Center – Genval – Rixensart	2.000 m ²	Bureaux aménagés avec services partagés
Einstein Business Center – LLN	3.900 m ²	Bureaux équipés avec services partagés pour PME, TPE et start-up
Centre Monnet – LLN	26.000 m ²	Bureaux, laboratoires, halls de stockage, restaurant, salles de conférence, parking

Le Brabant wallon compte de nombreux autres centres d'entreprises et d'affaires privés proposant des services plus ou moins variés : bureaux privés ou partagés (meublés ou non), espaces de coworking, salles de réunion, salles de conférence et services divers. Certains centres accueillent tout type d'entreprises et d'autres se spécialisent pour un type d'entreprises en particulier : entreprises innovantes ou numériques, entreprises en lien avec le développement durable ou humain, start-up, PME, etc.

3.11. Autres centres d'entreprises et d'affaires en Brabant wallon

CENTRES*	DESCRIPTION
Waterloo Office Park (Befimmo)	Immeubles de 3 étages mettant des bureaux à disposition, 53 places de parking, espaces communs
Buzzy Nest – La Hulpe	Espace de coworking – 25 places partagées en bureaux et open spaces, salles de réunion et de conférences pour entreprises numériques
Regus – Waterloo, Braine-l'Alleud et LLN	Bureaux avec fenêtre, bureaux interne, coworking et domiciliation commerciale
Cap Innove – Nivelles	Bureaux privés ou partagés à destination d'entreprises innovantes
Business Center (BCS Group) – Nivelles	Bureaux meublés privés ou partagés, salles de réunion et espace de coworking
Call Inn – Wavre	Bureaux individuels, meublés ou non, pour tout type d'entreprises
Multiburo Business Center – Wavre	Bureaux meublés privés ou partagés, salles de réunion et espace de coworking
Alternative Business Center – LLN	Bureaux meublés privés ou partagés, salles de réunion et espace de coworking
Centre d'Entreprise et d'Innovation – LLN	Bureaux modulables, salles de réunion et espace de coworking pour les start-ups et les PME innovantes
Kampana – Walhain	Ateliers, bureaux cabinets, espace de coworking, salle d'événement, etc. pour activités est en lien avec le développement durable
* Liste non exhaustive	Sources: sites internet des centres mentionnés

Les réseaux d'entreprises

À la fin des années 90, la Wallonie a entamé une réflexion sur la mise en place d'une politique de clustering – ou réseaux d'entreprises – au niveau régional. Dès 2001, elle reconnaît et finance les premiers clusters wallons dont l'objectif est de développer l'animation économique et favoriser les partenariats innovants, qu'ils soient de nature industrielle, commerciale ou technologique. Ainsi, les entreprises peuvent s'adjoindre la participation d'institutions universitaires, de centres de recherche et de centres de formation.

Aujourd'hui, il existe six réseaux d'entreprises en Wallonie. Les entreprises et autres partenaires du Brabant wallon sont particulièrement présents dans trois d'entre eux: le cluster Tweed – Technologie Wallonne Energie - Environnement et Développement durable, le cluster Twist – Technologie wallonne de l'Image, du Son et du Texte et le cluster Infopole TIC – Technologies de l'Information et de la Communication. Ces trois clusters rassemblent chacun une centaine de partenaires dont approximativement un cinquième provient du Brabant wallon.

3.12. Les réseaux d'entreprises en Wallonie

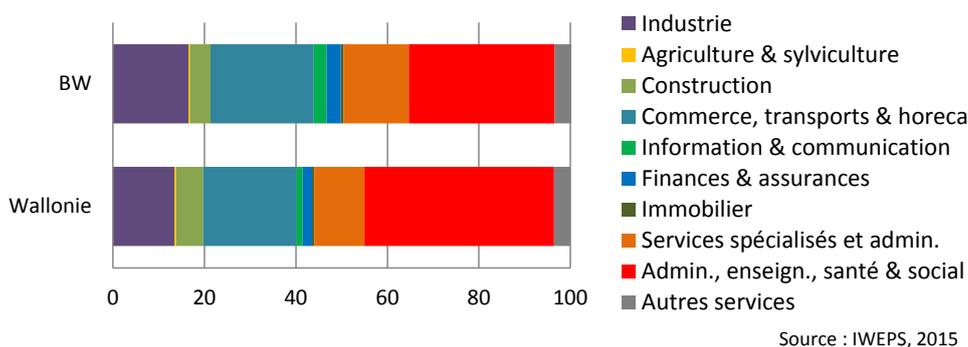
Clusters	Nbre de partenaires	Partenaires en BW	
		Nbre	Part
Eco-construction	267	36	13,5 %
CAP 2020	181	27	14,9 %
Infopole-TIC	126	22	17,5 %
Tweed	108	23	21,3 %
Plastiwin	93	10	10,7 %
Twist	90	17	18,9 %

Source: clusters.wallonie.be

Les activités

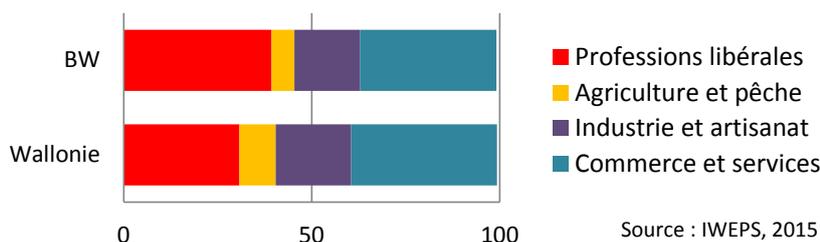
Les secteurs d'activité les mieux représentés par l'emploi salarié en Brabant wallon et en Wallonie sont le secteur de l'administration, l'enseignement, la santé et le social, le secteur du commerce, du transport et de l'horeca et le secteur industriel. Ces trois secteurs concentrent 71 % des emplois en Brabant wallon et 75 % des emplois en Wallonie. Malgré ces similitudes, les structures présentent quelques différences. Ainsi, le secteur de l'administration, l'enseignement, la santé et le social est sous-représenté en Brabant wallon par rapport à la Wallonie de 9,5 % tandis que les secteurs de l'industrie et du commerce, des transports et de l'horeca sont surreprésentés de respectivement. 3,1 % et 2,2 %. Les autres secteurs d'activité surreprésentés en Brabant wallon par rapport à la Wallonie sont les services spécialisés et administratifs (+ 3,3 %), l'information et la communication (+ 1,4 %) et les finances et assurances (+ 1,1 %). Précisions par ailleurs que seulement 24,3 % des emplois salariés du Brabant wallon relèvent du secteur public alors que la moyenne wallonne qui est de 33,4 %.

3.13. Structure des activités de l'emploi salarié en Brabant wallon et en Wallonie



En ce qui concerne les indépendants, le principal secteur d'activités est celui des professions libérales en Brabant wallon (39,3 %) et celui des commerces et services en Wallonie (38,8 %). Le secteur des commerces et services est également très bien représenté en Brabant wallon, la différence avec la Wallonie n'étant que de 2,4 %. Par contre, le Brabant wallon compte 8,5 % d'indépendants exerçant une profession libérale en plus que la Wallonie.

3.14. Structure des activités de l'emploi indépendant en Brabant wallon et en Wallonie



Notons enfin qu'en Brabant wallon, plus de 2.500 euros sont investis chaque année par habitant en Recherche & Développement (2.962 €/hab. en 2011, 3.344 €/hab. en 2013 et 2.614 €/hab. en 2015). Concernant la situation de 2015, c'est quatre fois plus que la moyenne wallonne qui est de 652 €/hab. et trois fois plus que la moyenne belge qui est de 900 €/hab. Le montant investi en R&D en Brabant wallon s'explique principalement par la source des financements. En effet, plus de 80 % des montants investis proviennent des entreprises. À titre de comparaison, à l'échelle de l'union européenne (UE 28), le montant investi en R&D n'est que de 591 €/hab. en 2015.

Le taux d'activité, l'emploi et le chômage

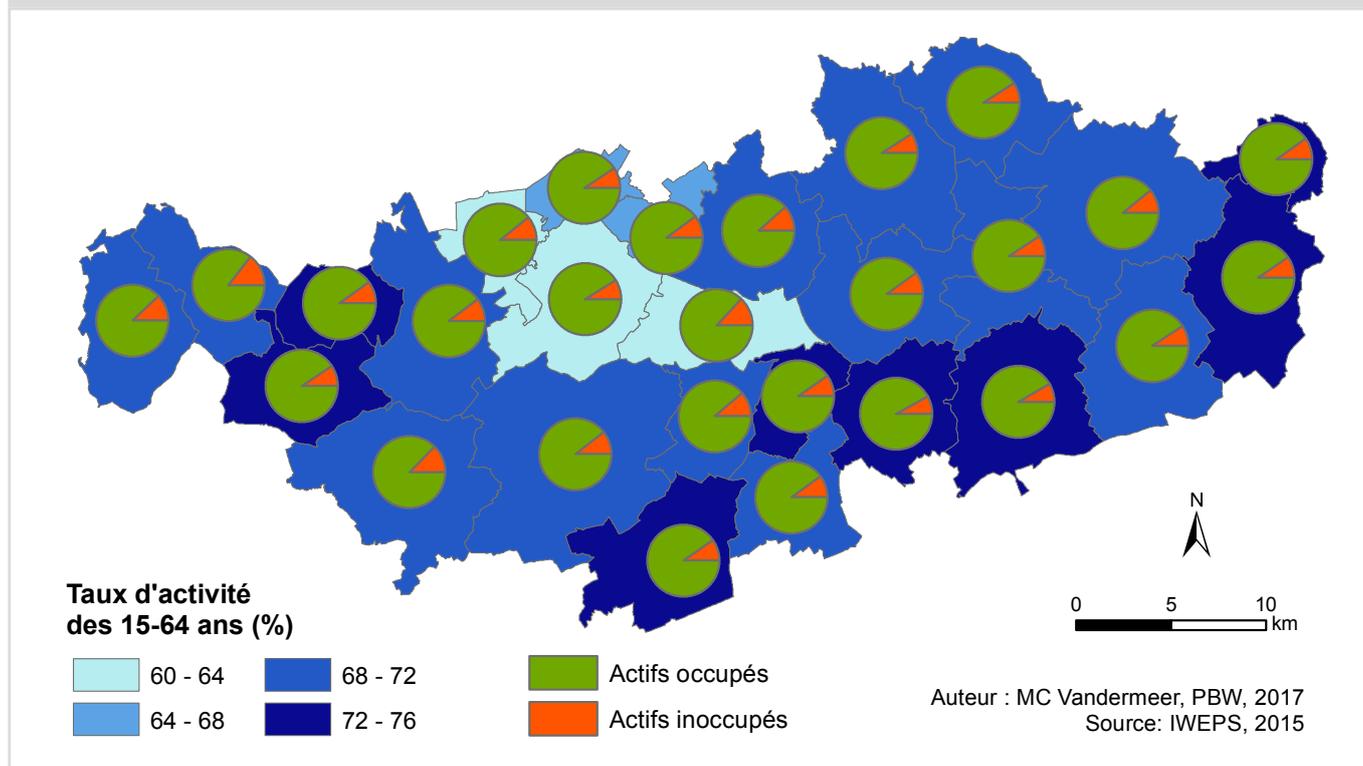
Le taux d'activité

Le taux d'activité représente la part de la population d'âge actif – c'est-à-dire les 15-64 ans – effectivement présente sur le marché du travail, qu'il s'agisse de personnes occupées (les travailleurs) ou non (les chômeurs). En 2015, le taux d'activité moyen est de 69,2 % en Brabant wallon et de 67,5 % en Wallonie.

À l'analyse de la carte ci-après, il apparaît clairement un groupe de communes dans lesquelles le taux d'activité est largement inférieur à la moyenne wallonne. Ainsi, à Waterloo, Lasne et Ottignies-LLN, le taux d'activité est inférieur à 64 %. À Ottignies-LLN, cela s'explique très clairement par la grande part d'étudiants présents dans cette commune en raison de l'implantation de l'UCL. À Waterloo et à Lasne, l'explication doit plutôt se chercher du côté des modes de vie des habitants de ces communes, bénéficiant généralement de hauts revenus et permettant donc à l'un des membres du ménage de ne pas travailler. C'est également le cas à La Hulpe et Rixensart qui enregistrent des taux d'activité inférieurs à 68 %. Dans ces communes à faible taux d'activité, la part d'actifs occupés est assez hétérogène; de 86,9 % à Ottignies-LLN à 91,1 % à Lasne.

Les communes présentant les plus hauts taux d'activité (> 72 %) sont assez dispersées sur le territoire provincial. Pour autant, notons qu'elles se localisent préférentiellement aux extrémités de la province, aussi bien au sud, qu'à l'est et à l'ouest. Dans toutes ces communes à haut taux d'activité, au moins 9 actifs sur 10 sont occupés.

3.15. Taux d'activité des 15-64 ans dans les communes du Brabant wallon



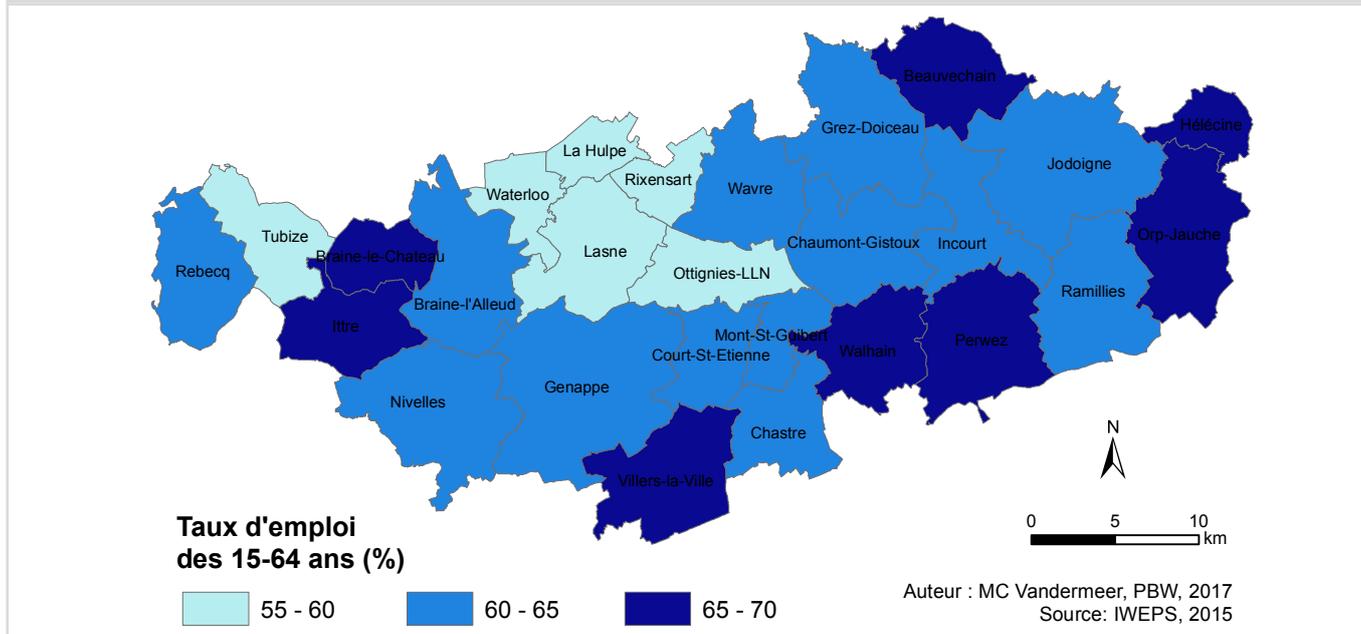
L'emploi

En 2015, le Brabant wallon compte 125.259 emplois salariés – soit 12,3 % de l'emploi salarié wallon – et 45.240 indépendants – soit 15,7 % des indépendants wallons. Cela signifie que 73,5 % des travailleurs du Brabant wallon sont salariés et 26,5 % sont indépendants.

En ce qui concerne le taux d'emploi – c'est-à-dire la part d'actifs occupés parmi la population en âge de travailler (15-64 ans) – il est de 61,6 % en Brabant wallon et de 57,2 % en Wallonie. À l'échelle des communes, le taux d'emploi oscille entre 55,3 % et 68,3 % et est corrélé à 94 % avec le taux d'activité. Ainsi, les taux d'emploi les plus élevés s'observent dans les communes enregistrant les plus hauts taux d'activité. Inversement, les taux d'emploi les plus faibles s'observent dans les communes à faible taux d'activité.

En termes d'évolution, la croissance de l'emploi salarié dans le Brabant wallon est de 5,4 % pour la période 2010-2015. C'est beaucoup mieux que la moyenne wallonne qui est de 0,6 %. La croissance du nombre d'indépendants dans le Brabant wallon pour la même période est encore plus importante : + 12,2 % ; la moyenne wallonne étant de 8,2 %.

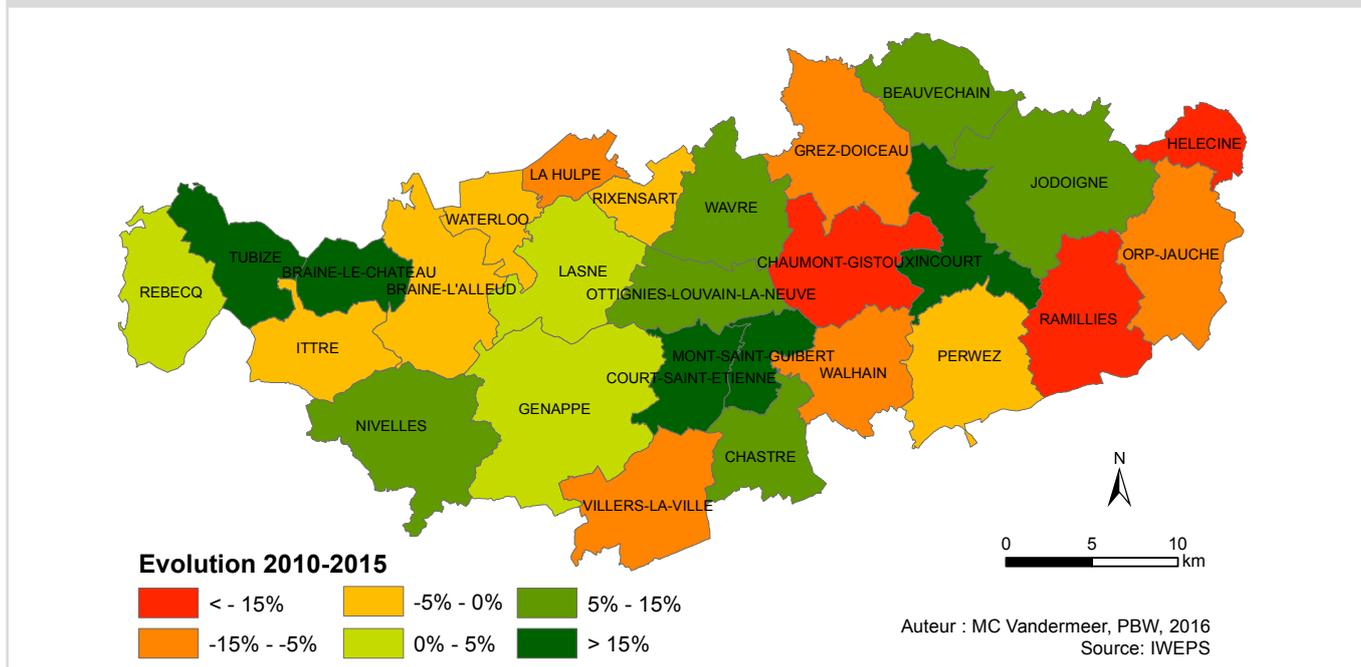
3.16. Taux d'emploi des 15-64 ans dans les communes du Brabant wallon



Malgré les bonnes moyennes de la province, l'emploi salarié n'a évolué positivement que dans 14 des 27 communes brabançonnes wallonnes. La plus forte croissance s'observe à Mont-Saint-Guibert avec une évolution positive de 51 %. Ce pourcentage représente plus de 1.000 emplois et peut très certainement s'expliquer par le développement de l'Axis Parc. Les autres fortes croissances s'observent à Braine-le-Château (+ 27 %), Court-Saint-Etienne (+ 19 %), Tubize (+ 18 %) et Incourt (+ 17 %). En termes absolus, cela représente la création de respectivement 589, 284, 856 et 79 emplois. Inversement, les plus fortes évolutions négatives concernent les communes de Ramillies (- 27 %), Chaumont-Gistoux (- 21 %) et Hélécinne (- 16 %). En termes absolus, cela représente des pertes de respectivement 164, 265 et 45 emplois.

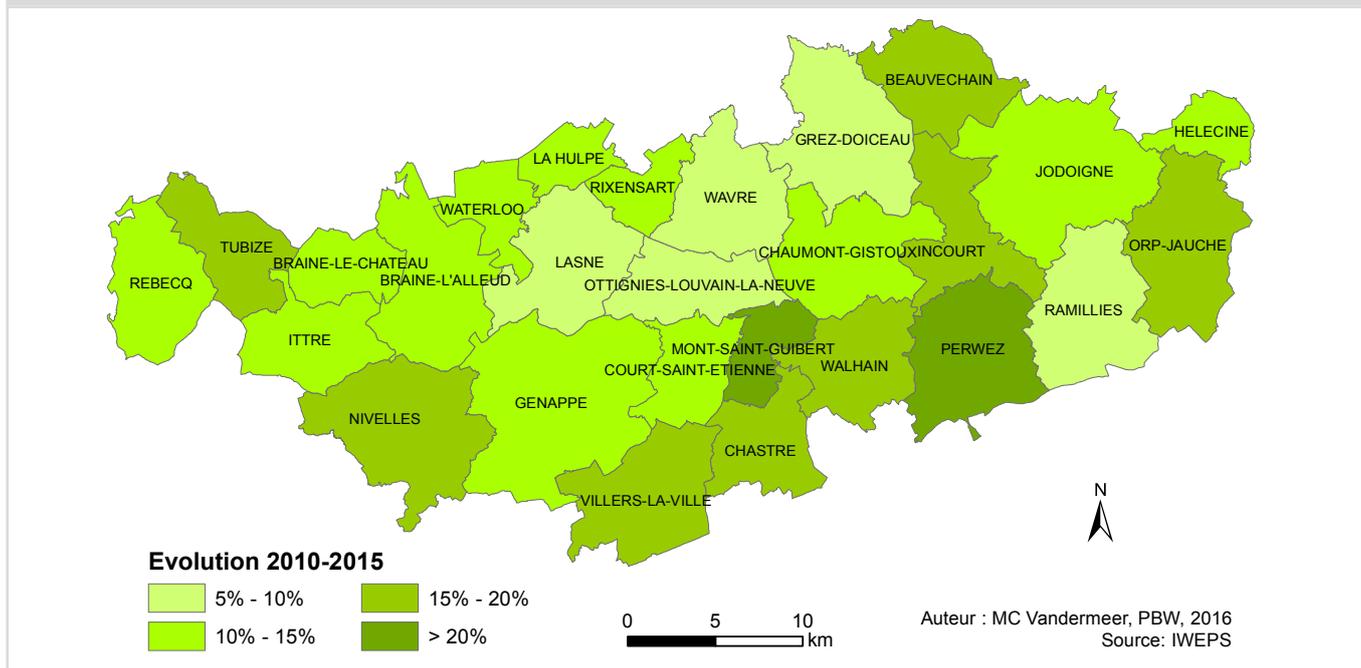
Ajoutons que, proportionnellement au reste de la Wallonie, le Brabant wallon concentre de nombreux emplois dans le domaine de la haute technologie. En effet, en 2015, 61,2 % des emplois salariés du secteur industriel sont considérés « à haute technologie » dans le Brabant wallon alors qu'ils ne sont que 17,2 % en Wallonie. Bien qu'incomplètes, des statistiques existent au niveau communal. Ainsi, 95,9 % des emplois industriels de Rixensart sont des emplois à haute technologie, principalement R&D. Ils sont encore 81,9 % à Wavre et 72,4 % à Braine-l'Alleud grâce à la présence des entreprises du secteur pharmaceutique GSK et UCB notamment. Par contre, les emplois à haute technologie dans le secteur industriel ne sont que 6,1 % à Nivelles, 11,6 % à Waterloo et 23,5 % à Tubize.

3.17. Evolution de l'emploi salarié dans les communes du Brabant wallon



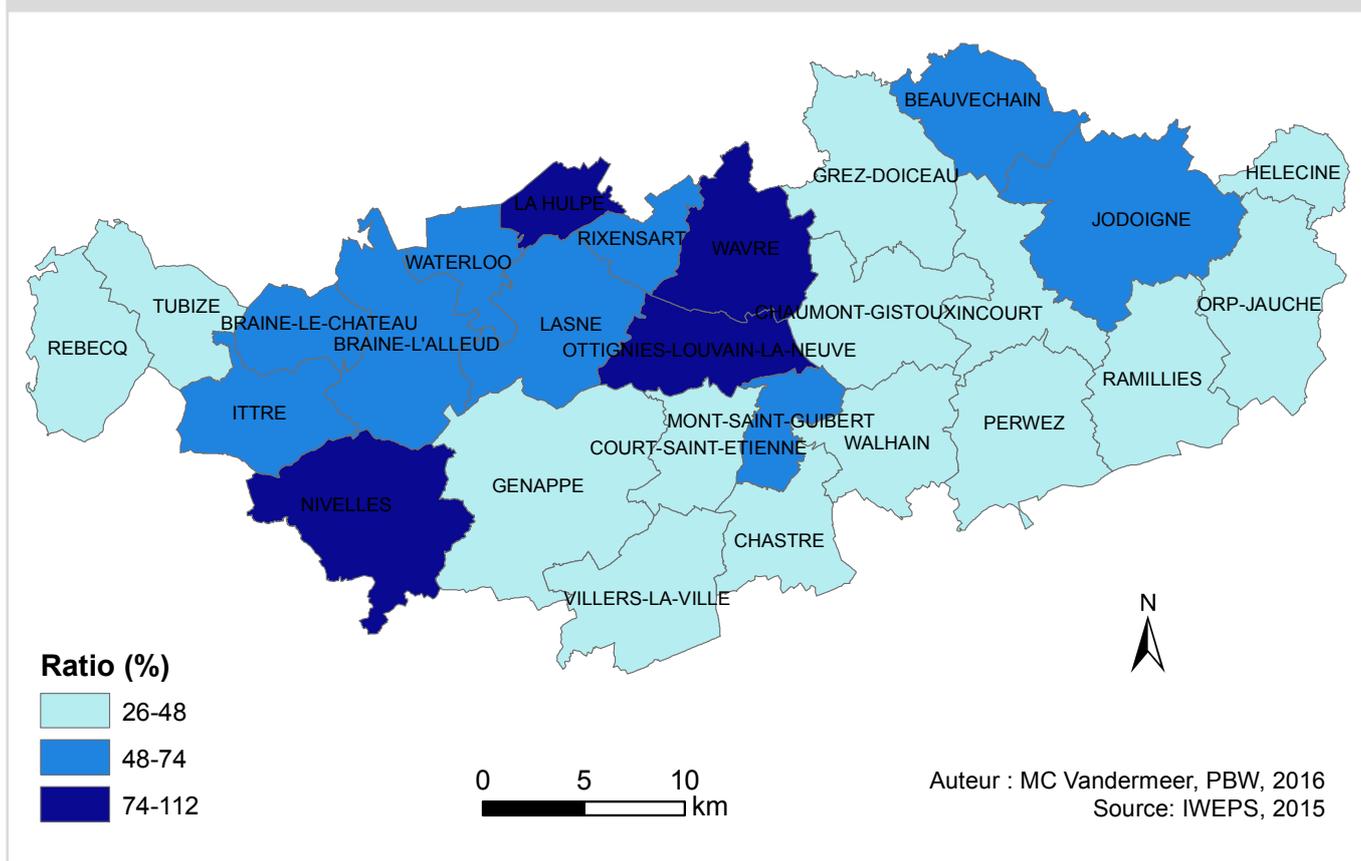
En ce qui concerne les indépendants, l'évolution est positive dans toutes les communes. Les moins fortes croissances (+ 5 % à + 10 %) s'observent principalement dans les communes du centre de la province tandis que les plus fortes croissances s'observent à Perwez (+ 25 %) et à Mont-Saint-Guibert (+ 24 %).

3.18. Evolution du nombre d'indépendants dans les communes du Brabant wallon



Le ratio d'emploi intérieur d'un territoire mesure le nombre de postes de travail offerts par habitant en âge de travailler. Ainsi, la carte ci-après confirme bien la présence des principaux pôles d'emplois dans le centre-nord et l'ouest de la province ; les communes de Wavre et de Nivelles offrant même plus d'un poste de travail par habitant en âge de travailler. À l'est et au sud de la province, par contre, la majorité des communes propose moins d'un emploi pour deux habitants en âge de travailler.

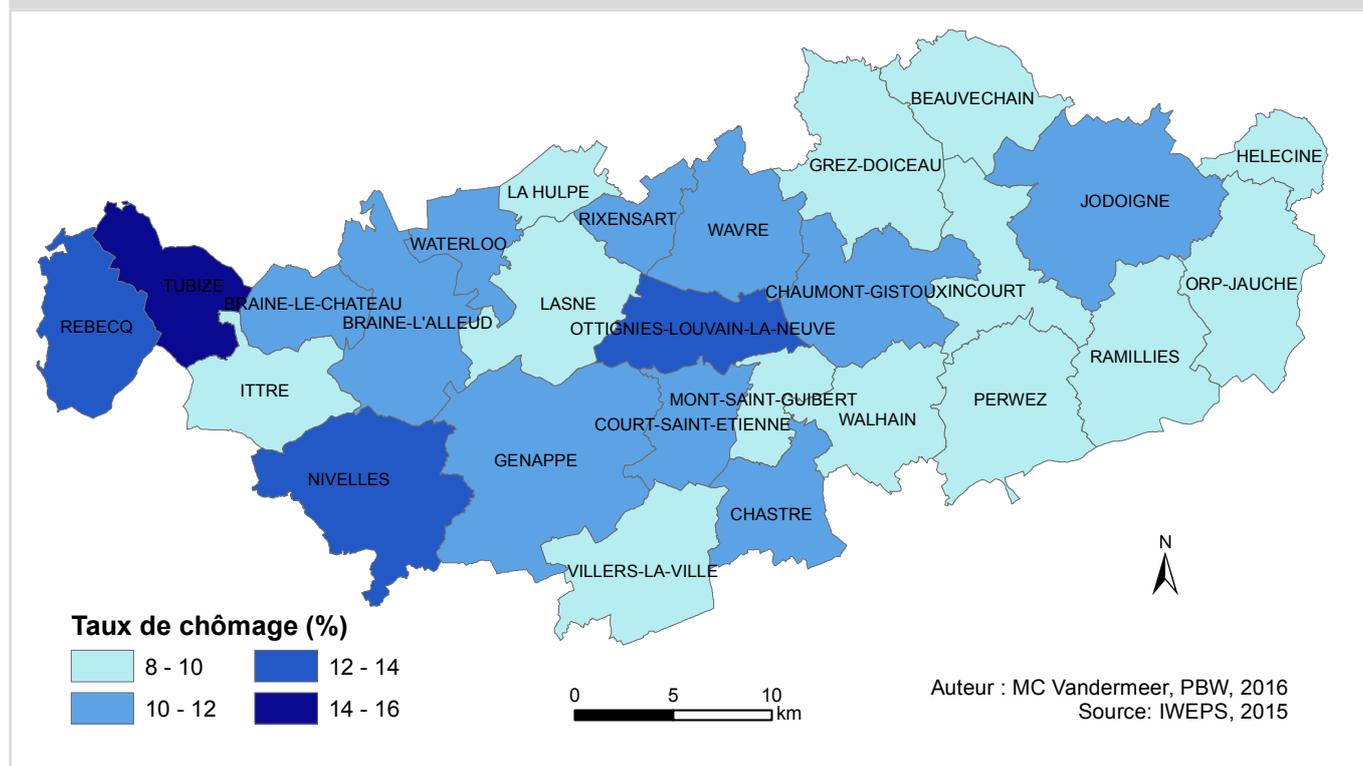
3.19. Ratio d'emploi intérieur dans les communes du Brabant wallon



Le chômage

Le taux de chômage rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés – les chômeurs – à la population active (occupée et inoccupée). Ce taux est resté relativement stable ces cinq dernières années en Brabant wallon et oscille autour de 11 %. C'est 4,5 % de moins que la moyenne wallonne de 2015. Pour autant, les réalités communales varient au sein de la province. Ainsi, Tubize est la seule commune du Brabant wallon à présenter un taux de chômage supérieur à 14 % mais inférieur à la moyenne wallonne. À Rebecq, Nivelles et Ottignies-LLN – soit trois communes de l'ouest et du centre de la province – le taux de chômage est encore compris entre 12 et 14 %. Dans l'est de la province, seule la commune de Jodoigne enregistre un taux de chômage supérieur à 10 %. Ainsi, d'une manière générale, il semblerait que le taux de chômage soit globalement moins élevé dans les communes rurales.

3.20. Taux de chômage des actifs de 15-64 ans dans les communes du Brabant wallon



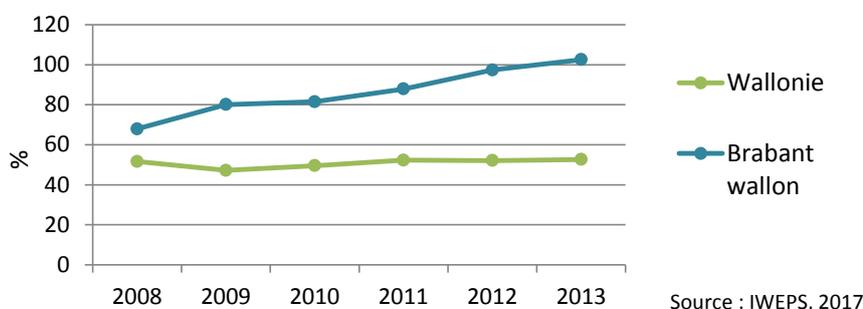
En termes absolus, les communes qui accueillent le plus de demandeurs d'emploi inoccupés sont Braine-l'Alleud, Ottignies-LLN, Wavre, Nivelles et Tubize. Ces communes comptent chacune plus de 1.500 demandeurs d'emploi. Il s'agit principalement de communes urbaines – dont le parc de logements correspond généralement mieux à la demande des populations plus précarisées – ayant le statut de pôle régional ou provincial.

En ce qui concerne la durée de la période de chômage, le Brabant wallon compte une plus faible part de chômeurs longue durée (1 an et plus) que la Wallonie : 5,9 % en Brabant wallon pour 9,1 % en Wallonie. Ainsi, il apparaît que le turn over soit relativement dynamique en Brabant wallon. Cela peut s'expliquer par une plus grande facilité à retrouver du travail dans la province qu'ailleurs en Wallonie ou par un déménagement assez rapide des personnes sans emploi dans la province, en raison notamment des coûts fonciers et immobiliers particulièrement élevés dans le Brabant wallon.

Les importations et les exportations

L'IWEPS a défini un indicateur – le degré d'ouverture internationale de l'économie – afin d'évaluer le niveau d'importations et d'exportations des entreprises d'un territoire. Cet indicateur se calcule en faisant le rapport entre la moyenne des importations et des exportations et le PIB (le tout multiplié par 100 pour l'exprimer en pourcentage du PIB). Ainsi, le degré d'ouverture internationale de l'économie du Brabant wallon était de 102,6 % en 2013 alors qu'il n'était que de 52,6 % pour l'économie wallonne.

3.21. Evolution du degré d'ouverture internationale de l'économie de la Wallonie et du Brabant wallon



Le degré d'ouverture internationale de l'économie de la Wallonie est resté relativement stable au cours du temps. En effet, il était déjà de 51,6 % en 2008, soit une croissance de moins de 2 %. Par contre, le degré d'ouverture internationale de l'économie du Brabant wallon a véritablement progressé sur la période 2008-2013 passant de 67,9 % en 2008 à 102,6 % en 2013, soit une croissance de plus de 50 %.

L'exploitation du sous-sol

Les carrières en activité consomment 20 % des terrains occupés par de l'activité économique en Brabant wallon. Les trois principales carrières en activité dans la province sont localisées dans les communes de Rebecq et de Mont-Saint-Guibert.

La commune de Rebecq accueille deux carrières exploitant le porphyre, une roche magmatique provenant du refroidissement du magma. La production de la carrière de Quenast est de 1,8 millions de tonnes par an tandis que la production de la carrière de Bierghes est de 300.000 tonnes par an. À Mont-Saint-Guibert, il s'agit d'une carrière de sables de gisement siliceux bruxellien, dont est extrait un million de tonnes par an. L'exploitant est la société Shanks.

La province compte quelques autres carrières de sables un peu plus modestes :

- la carrière de Wauthier-Braine à Braine-le-Château ;
- la carrière de Foriest à Braine-l'Alleud. Cette carrière est exploitée depuis 2010 par Sodewa ;
- la carrière « Les Turlottes » à Chaumont-Gistoux. Cette carrière est exploitée par Hoslet et son extension de 110 hectares – sur des terres agricoles vers Walhain – a finalement été validée en 2016 par le Gouvernement wallon.

Par ailleurs, certaines carrières ne sont plus en activité aujourd'hui. C'est notamment le cas des carrières de Bois-de-Halle et des Quarante Bonniers à Braine-le-Château qui ont été remblayées et réhabilitées. C'est également le cas de la carrière de Champ'taine à Chaumont-Gistoux et des différentes zones d'extraction de la commune de Villers-la-Ville (Réserve Naturelle de Gentissart, sablière/décharge de Mellery, sablière/décharge de Rigenée, sablière du Strichon et carrière Dellier).

Finalement certaines carrières/sablières ont été converties en Centre d'Enfouissement Technique. C'est notamment le cas de la sablière Cours-au-Bois à Braine-le-Château et d'une partie de la sablière de Mont-Saint-Guibert.

La vision des acteurs supracommunaux

Les acteurs supracommunaux rencontrés sont in BW, l'AWEX, l'UWE, la SARSI, l'UCM et le CCIBW.

La province du Brabant wallon est vue par ces acteurs économiques comme une province leader, un pôle central de l'économie wallonne. Elle est d'ailleurs, avec Bruxelles et le Brabant Flamand, la 19e région d'Europe la plus attractive.

Dans la province, la stratégie mise en place est plutôt une stratégie foncière qu'une stratégie économique. En effet, quelques grands acteurs fonciers – In BW, UCL, Wavre, Axis Park – viabilisent des terrains et, en raison du contexte favorable, le développement des terrains économiques du Brabant wallon est globalement soutenu. Le Brabant wallon attire notamment quelques grands groupes tels que GSK, UCB, SWIFT, Holcim, AW Europe et IBA.

Les principaux atouts de la province sont :

- sa localisation à proximité de Bruxelles et au croisement des autres provinces ;
- son accessibilité grâce à des réseaux routier et ferroviaire performants et la proximité de deux aéroports internationaux ;
- la présence d'une université – l'UCL – couplée à un parc scientifique permettant la présence d'industries de haute qualité orientées vers l'innovation et la R&D et la présence de trois antennes interuniversitaires ULB-UCL à Nivelles, Braine-l'Alleud et Waterloo ;
- la qualité de vie des habitants du Brabant wallon élevée, attirant une population formée.

Malgré tous ces atouts, le Brabant wallon doit faire face à de nombreux enjeux, les principaux étant :

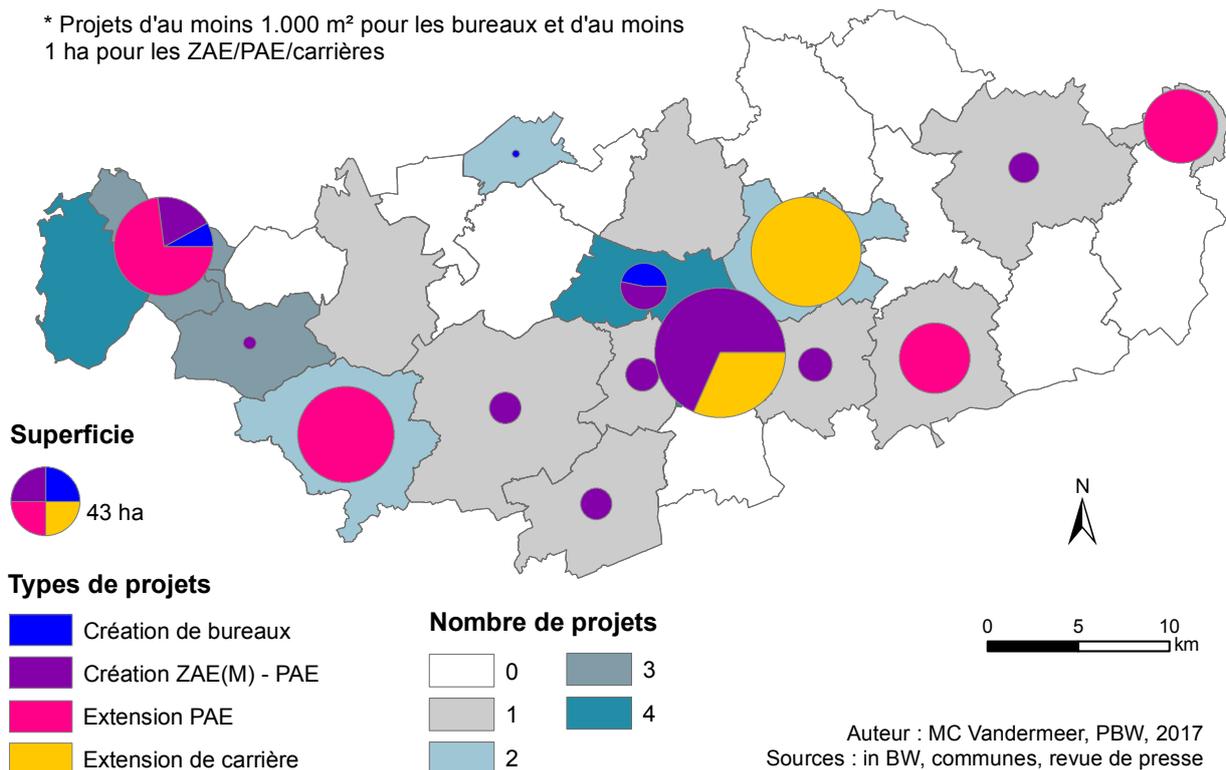
- le manque de spécialisation et l'absence d'identité unique (voulus par certains acteurs économiques) ;
- la faible disponibilité foncière en raison des prix fonciers et immobiliers particulièrement élevés dans la province ;
- la forte concentration de l'emploi entraînant des problèmes de mobilité mais aussi de communes-dortoirs.

Les projets

Les projets en liens avec le développement économique du Brabant wallon sont nombreux et à des stades d'avancement très variés. In BW, le principal opérateur de la province, compte à elle seule plusieurs dizaines de projets. Plusieurs autres projets, pilotés par d'autres opérateurs, sont également en développement dans la province. L'identification des projets en liens avec le développement économique se veut la plus exhaustive possible. Pour autant, des projets se développant tous les jours, certains oubliés et manquements dans la mise à jour peuvent se produire. Par ailleurs, précisons que les superficies par type de projet sont spécifiées sur la carte ci-après uniquement si elles sont connues.

3.22. Nombre, types et superficie des projets en liens avec le développement économique du Brabant wallon

* Projets d'au moins 1.000 m² pour les bureaux et d'au moins 1 ha pour les ZAE/PAE/carrières



Les projets d'in BW

Les parcs d'activité économique gérés par in BW arrivant tout doucement à saturation – seuls 73 hectares de terrains équipés sont encore disponibles aujourd'hui – plusieurs projets d'extension sont en cours de développement. C'est notamment le cas dans les parcs d'activité de :

- Tubize II : extension de 65 ha ;
- Braine-l'Alleud : extension de 40 ha ;
- Nivelles Nord «Portes de l'Europe» : extension de 40 ha ;
- Nivelles Sud : extension de 45 ha ;
- Perwez : extension de 45 ha ;
- Hélécine : nouveau parc de 7 ha + extension de 50 ha.

Au total, les extensions des différents parcs gérés par in BW libéreront 285 hectares à destination des entreprises, soit un potentiel de création d'emplois de minimum 7.125 emplois.

À côté des extensions de parcs, in BW développe également des projets de création de parcs – de leur initiative ou à la demande des communes – ou de zones d'activité économique (mixte). Les ZAE(M) correspondent aux espaces affectés à l'activité économique dans les plans de secteur tandis que les PAE correspondent aux espaces aménagés et équipés pour accueillir des activités économiques. Ainsi, pour créer un PAE, il faut que la zone dévolue soit en ZAE au plan de secteur. Si ce n'est pas le cas, il faut d'abord créer la ZAE via une procédure de modification de l'affectation du sol au plan de secteur.

Si l'ensemble des projets identifiés voient le jour, ils permettront – sur base des normes de densité imposées par in BW – la création de minimum 1.660 emplois supplémentaires.

Les autres projets

In BW n'est pas le seul opérateur à développer des ZAE(M) ou des PAE. Ainsi, les trois principaux projets en développement dans le Brabant wallon émanant d'autres opérateurs (ou en collaboration avec in BW) sont les suivants :

- Genappe : projet de création d'une ZAE de 6,5 hectares par la SARSI pour l'accueil de TPE, PME et de l'artisanat sur le site des anciennes sucreries + 2,5 hectares en zone mixte activités/logements ;
- Mont-Saint-Guibert : projet de création d'un écozonage industriel EcoPark par la société Rbre prévoyant l'accueil de 300 à 400 sociétés (pour 3.000 emplois) sur les deux premiers périmètres de la sablière, soit 100 hectares ;
- Mont-Saint-Guibert : projet de création d'un parc d'affaires Canopea prévoyant 55.000 m² à destination de bureaux, ateliers et bâtiments semi-industriels ;

En considérant que ces projets se développent, ils permettront la création de près de 3.500 emplois.

Par ailleurs, comme expliqué précédemment, le Brabant wallon compte plusieurs carrières/sablières en exploitation sur son territoire et plusieurs font l'objet d'un projet d'extension. C'est notamment le cas des trois principales carrières du Brabant wallon localisées dans les communes de Rebecq et de Mont-Saint-Guibert. À Mont-Saint-Guibert, l'extension s'étendra sur 49 hectares. La carrière de Chaumont-Gistoux « Les Turluttes » fait également l'objet d'une procédure d'extension de 110 hectares vers Walhain.

Finalement, notons que de nombreux projets de bureaux sont en cours de développement sur plusieurs communes brabançonnaises wallonnes. À titre d'exemple, citons le projet de centre d'affaires « China Belgium Technology Center » (CBTC) construit en collaboration entre l'AWEX, l'UCL et in BW dans le parc scientifique de LLN. Le projet prévoit 72.000 m² de bureaux (1.700 emplois prévus) et 18.000 m² pour un hôtel et un centre de services.

Conclusion

En conclusion, il apparaît que la santé économique du Brabant wallon est, à l'heure actuelle, globalement très bonne. Par ailleurs, les perspectives d'emplois sont également très positives. En effet, si les projets les plus aboutis se réalisent, ce ne sont pas moins de 12.000 emplois supplémentaires qui verront le jour dans le Brabant wallon dans les années à venir.

Pour autant, force est de constater que les nouvelles zones d'emplois se développent selon le même mode que les zones déjà existantes et globalement dans les mêmes lieux. Or, il apparaît que les zones d'emplois actuelles sont déjà à saturation en termes de mobilité. De plus, la réflexion sur l'opportunité de spécialisation des zones d'emplois ne semblent pas encore amorcée aujourd'hui.

Dès lors, pour que le Brabant wallon reste leader en Wallonie, en Belgique et en Europe, il semble aujourd'hui indispensable de réfléchir à la/les stratégies de développement la/les plus pertinente(s) à mettre en place. Dans une province de plus en plus congestionnée aux heures de pointe, ne faudrait-il pas réfléchir aux opportunités de déconcentrer l'emploi dans des micro-écosystèmes en milieu rural et semi-rural ? Ces micro-écosystèmes apparaissent en effet comme des lieux d'emplois plus adaptés au développement d'une économie circulaire ou collaborative. Cela semble par ailleurs facilité par le développement de nouveaux moyens de communication, du numérique et des imprimantes 3D.

En termes de spécialisation, et en liens avec le développement de zones d'activités aussi bien aux franges ouest et est de la province, ne faudrait-il pas réfléchir aux opportunités de spécialisation de ces zones ? Le potentiel de développement ces zones est-il centré sur le centre du Brabant wallon ou plutôt vers l'extérieur de la province et donc en lien direct avec les provinces limitrophes du Hainaut et de Liège ? Auquel cas, ancrer l'ouest du Brabant wallon dans la dynamique économique de l'axe Lille-Bruxelles et ancrer l'est du Brabant wallon dans la dynamique économique de l'axe Bruxelles-Louvain-Liège apparaissent comme des opportunités de développement à réfléchir. De plus, la perte progressive de l'attractivité bruxelloise en tant que métropole devrait nous encourager à nous interroger sur la pertinence de concentrer uniquement nos réflexions sur les liens Brabant-wallon-Bruxelles. Pourquoi ne pas explorer d'autres axes de développement tel que celui entre Louvain et Charleroi en passant par le centre du Brabant wallon – LLN et Wavre – et Nivelles ?

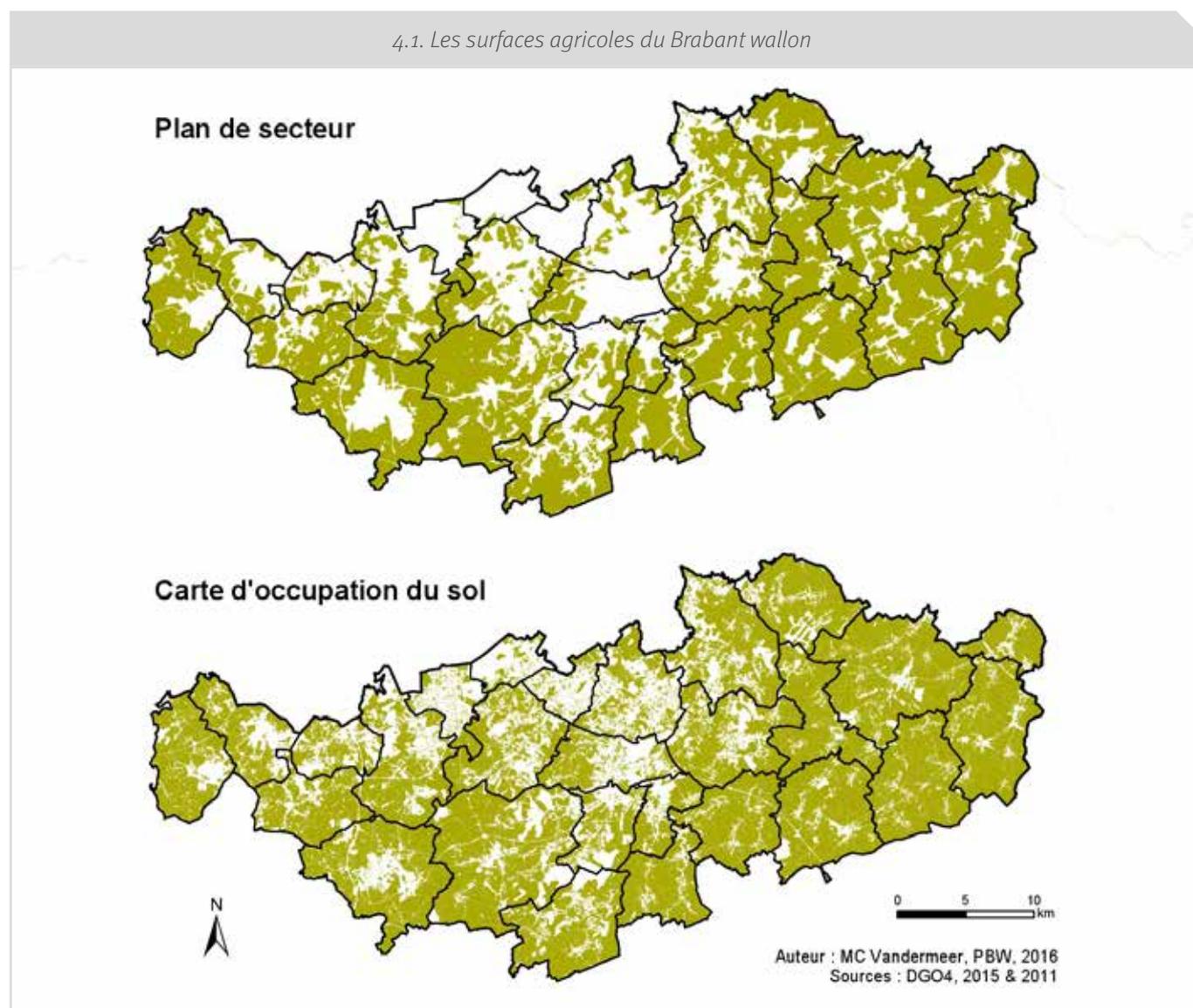
Il existe bien d'autres pistes de développement à explorer telles que l'opportunité de moderniser et de redévelopper les parcs d'activités existants en reprenant leur maîtrise foncière ou bien encore le potentiel de développement de l'agriculture urbaine en Brabant wallon. Il est prévu que toutes ces pistes fassent l'objet d'une étude plus approfondie.

4. Le développement agricole et sylvicole en Brabant wallon

Le développement agricole

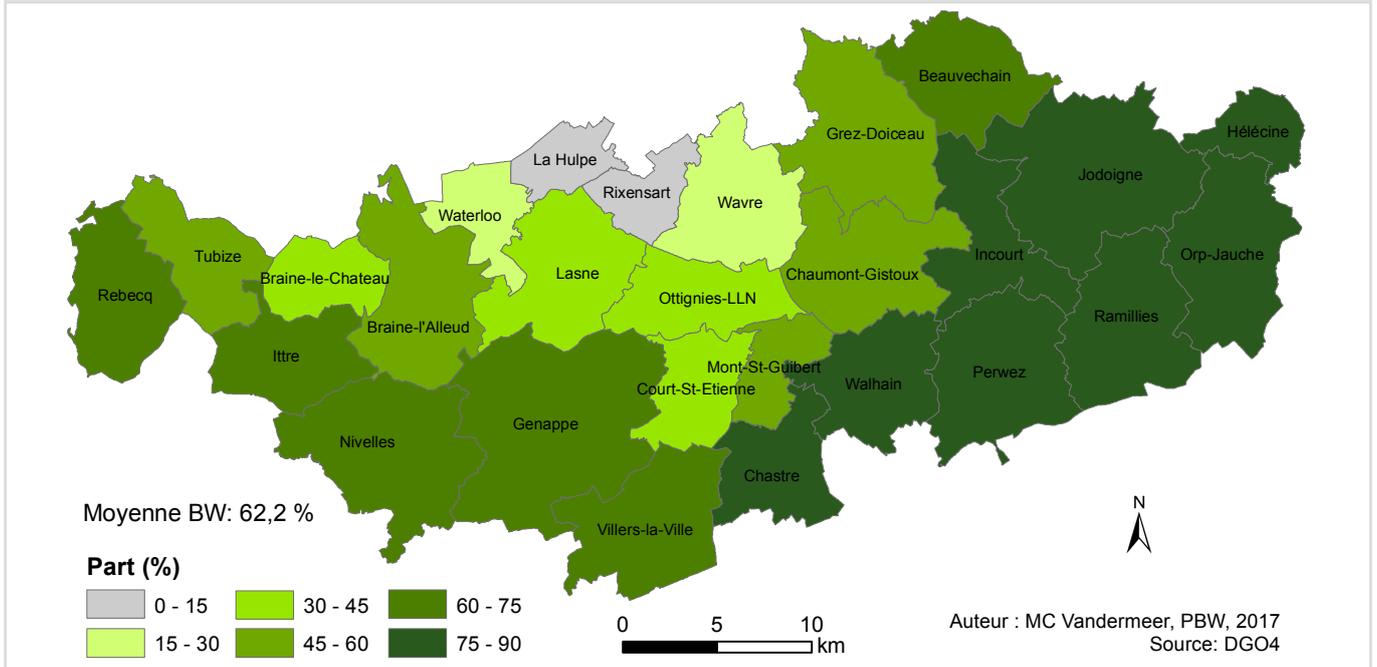
La situation de droit (plan de secteur) et la situation de fait (carte d'occupation du sol)

4.1. Les surfaces agricoles du Brabant wallon



Sur base du plan de secteur (PS), c'est-à-dire la situation de droit, 68.209 hectares de terrains sont dédiés aux zones agricoles. Cela représente 62,2 % de la superficie totale de la province. Pour autant, ces chiffres à l'échelle provinciale cachent de grandes disparités communales. Ainsi, le Brabant wallon compte huit communes pour lesquelles la part du territoire communal dédiée aux surfaces agricoles au plan de secteur dépasse 75 %. Ces communes, principalement localisées dans l'est de la province, sont Hélécinne, Jodoigne, Chastre, Perwez, Orp-Jauche, Incourt, Ramillies et Walhain. D'un autre côté, la part du territoire communal dédiée aux surfaces agricoles ne dépasse pas 20 % dans trois communes de la province. Il s'agit des communes de Waterloo, Rixensart et La Hulpe. Ensuite, viennent les communes de Wavre et Ottignies-LLN dans lesquelles respectivement 21 % et 32 % du territoire communal sont dédiés à l'agriculture.

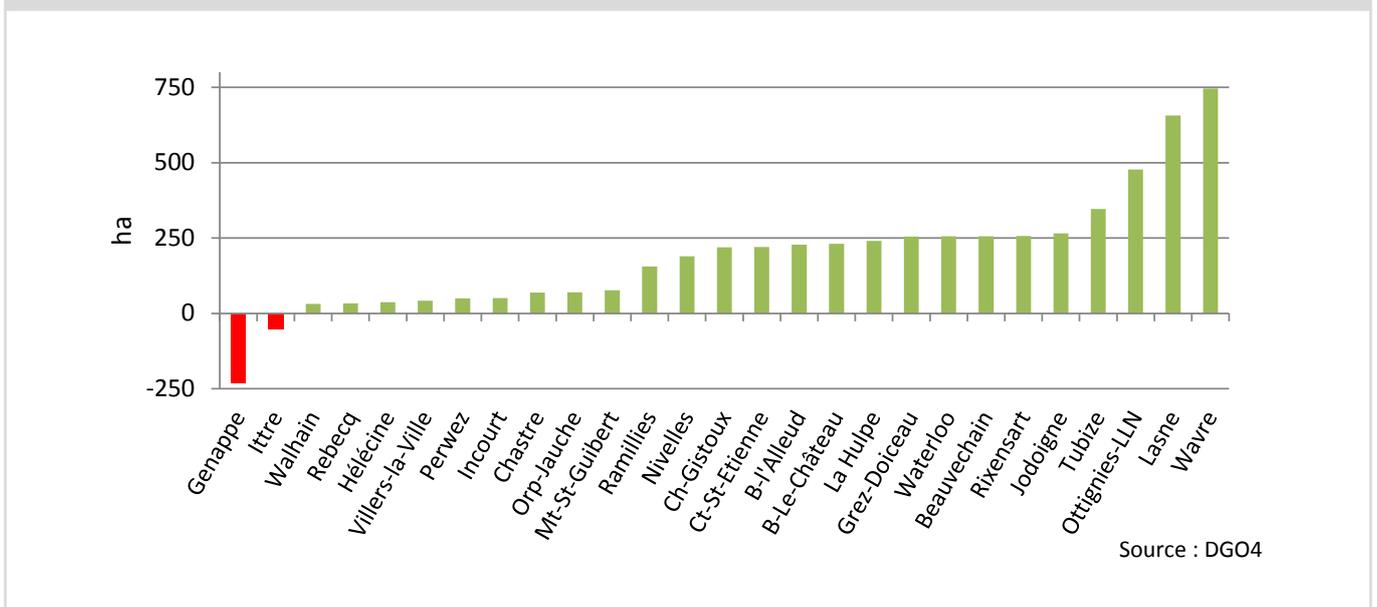
4.2. Part des surfaces agricoles au plan de secteur dans les communes du Brabant wallon



Sur base de la carte d'occupation du sol (COS), les territoires agricoles – terres arables, cultures permanentes, surfaces enherbées et friches agricoles – couvrent en réalité 73.392 hectares, soit 5.183 hectares de plus que ce que les plans de secteur imposent. Pour autant, les situations communales sont également fort variables. En effet, alors que les superficies agricoles sont supérieures aux prescriptions légales dans la grande majorité des communes, ce n'est pas le cas dans les communes de Genappe et d'Ittre. À Genappe, ce sont 230,5 hectares de terrains et à Ittre 50 hectares de terrains qui sont soustraits à l'agriculture.

À l'inverse, à Wavre, il y a près de 750 hectares de terrain qui pourraient être soustraits à l'agriculture. À l'heure actuelle, les surfaces agricoles représentent effectivement dans cette commune près du double de la surface imposée dans le plan de secteur. Le différentiel est encore d'approximativement 650 hectares à Lasne et 450 hectares à Ottignies-LLN. La comparaison des cartes représentant le plan de secteur, d'une part, et l'occupation du sol, d'autre part, permet de clairement se rendre compte de ces constats.

4.3. Différentiel de surfaces agricoles entre la COS et le PS dans les communes du Brabant wallon en 2011



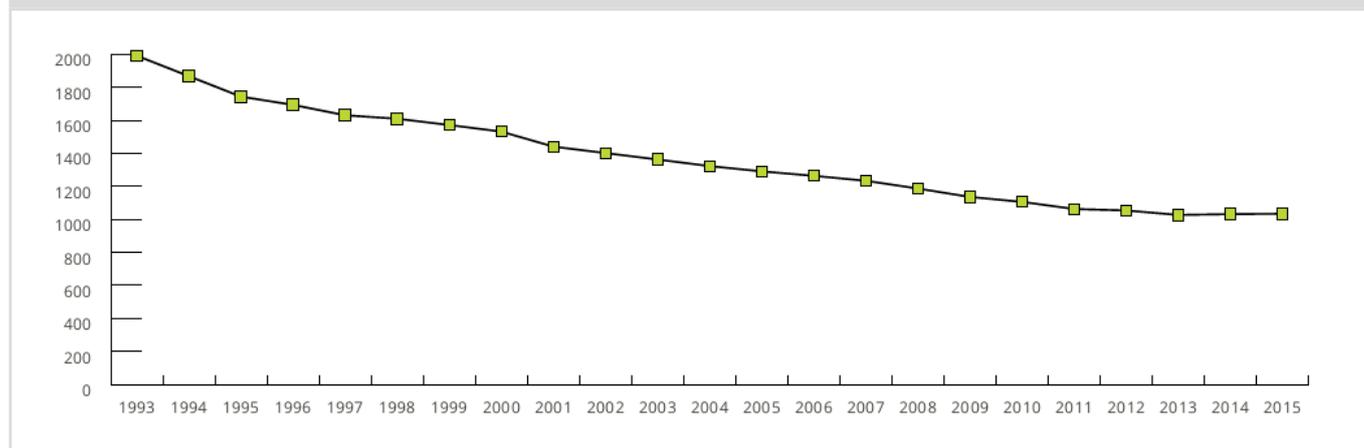
La situation actuelle (2015)

Cette section a été réalisée sur base du document « *L'agriculture wallonne / Edition 2016* » émanant du Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (CPAR). Les cartes, graphiques et illustrations de cette section dont la source n'est pas spécifiée proviennent également de ce document.

Le nombre et la taille des exploitations agricoles

Le Brabant wallon compte 1.034 exploitations agricoles, soit 8 % des exploitations wallonnes. Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 48 % en 22 ans. En effet, le Brabant wallon comptait 958 unités de plus en 1993.

4.4. Evolution du nombre d'exploitations agricoles en Brabant wallon



Parmi les 27 communes du Brabant wallon, celles qui comptent le plus d'exploitations sont, dans l'ordre, Jodoigne et Genappe avec plus de 80 exploitations, Nivelles avec 70 exploitations, Perwez, Orp-Jauche, Ramillies, Walhain et Beauvechain avec plus de 50 exploitations. La Hulpe, Rixensart et Waterloo comptent moins de 5 exploitations sur leur territoire. Court-Saint-Etienne, Hélécinne, Mont-Saint-Guibert et Braine-le-Château en comptent moins de 20.

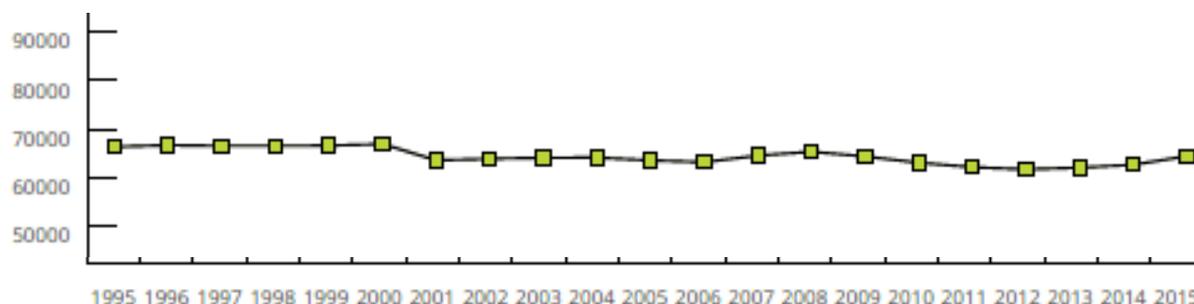
4.5. Nombre d'exploitations agricoles dans les communes du Brabant wallon en 2015



En termes de superficie, la Surface Agricole Utile (SAU) du Brabant wallon s'élève à 64.323 hectares, soit 59 % de la superficie totale du Brabant wallon. Cette proportion de terres valorisées en agriculture est la plus importante de Wallonie. Il s'agit ici de la superficie réellement utilisée pour l'agriculture et non plus des surfaces brutes dont il était question dans la section précédente.

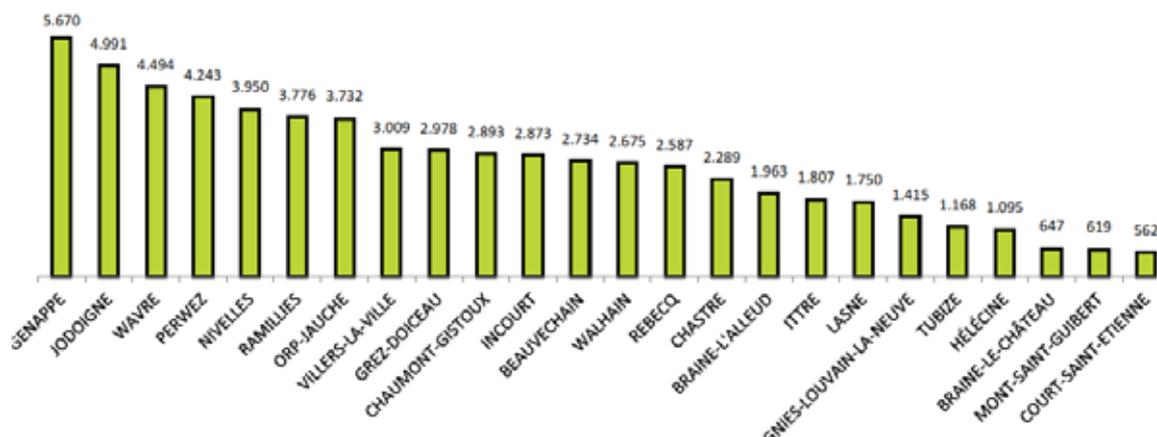
Le nombre d'hectares dédiés à l'agriculture en Brabant wallon subit une érosion plus lente que le nombre d'exploitations mais enregistre tout de même une perte de 2.526 hectares de terres agricoles depuis 1995. À l'analyse du graphique, il apparaît que la diminution de la SAU ne s'est pas faite de manière rectiligne ; le Brabant wallon connaissant des périodes de diminution mais également d'augmentation de la SAU. En réalité, ces fluctuations sont dues à la réglementation changeante de la PAC qui incite les agriculteurs à déclarer plus ou moins de terres selon les situations.

4.6. Evolution de la SAU en Brabant wallon



Les trois communes qui disposent des plus grandes SAU sont Genappe, Jodoigne et Wavre. En ce qui concerne Genappe et Jodoigne, cela reste cohérent avec le nombre d'exploitations sur leurs territoires respectifs. Par contre, la position de Wavre est plus surprenante et ce, d'autant plus, au regard de la carte des surfaces agricoles au plan de secteur et de l'occupation du sol. Cela s'explique par le fait que les SAU sont liées aux fermes qui les exploitent, que les parcelles soient localisées sur le territoire de la commune ou non. Ainsi, il semblerait que certaines exploitations wavriennes disposent de nombreux hectares de terrains agricoles en dehors des frontières communales.

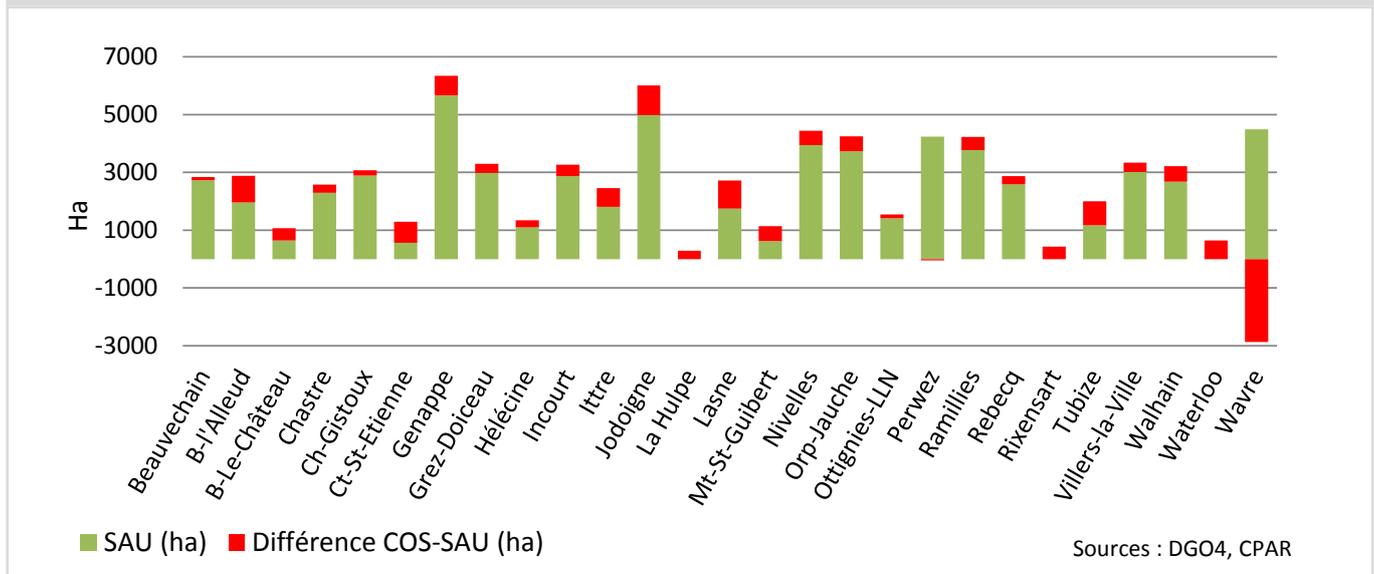
4.7. Superficies agricoles utiles en ha dans les communes du Brabant wallon en 2015



Le graphique ci-après permet de comparer les SAU liées à chaque commune avec les terrains agricoles répertoriés dans la carte d'occupation du sol. Le cas particulier de Wavre est clairement visible, avec une SAU bien supérieure aux terrains agricoles répertoriés dans la carte d'occupation du sol alors que c'est l'inverse qui se passe dans les autres communes, à l'exception de Perwez.

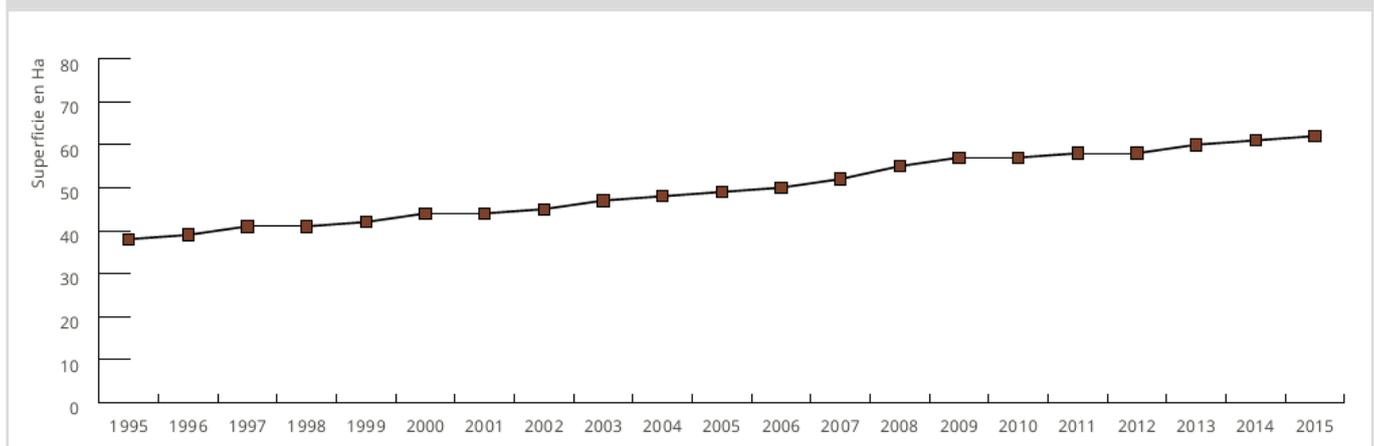
Le différentiel n'est que de 48 hectares à Perwez alors qu'il est de 2.873 hectares à Wavre. Notons que cette analyse comprend un biais non négligeable. En effet, la carte d'occupation du sol date de 2011 tandis que les données de SAU datent de 2015 ; ainsi, une partie des différences de superficies observées entre la COS et la SAU peut s'expliquer par la diminution de la SAU dans l'intervalle 2011-2015.

4.8. SAU et différence entre la COS et la SAU dans les communes du Brabant wallon



La superficie moyenne des exploitations est aujourd'hui de 62 hectares en Brabant wallon et de 57 hectares en Région wallonne alors qu'elle était inférieure à 40 hectares il y a 20 ans (+ 63 %). En comparaison, la superficie moyenne des exploitations belges est de 36 hectares. Le Brabant wallon compte énormément de grandes exploitations ; 48 % s'étendent sur plus de 50 hectares alors que cela ne concerne que 14 % des exploitations flamandes. Cela démontre le lien très marqué de l'agriculture wallonne avec le sol. Pour autant, alors que la tendance générale de ces 20 dernières années était la réduction du nombre de petites exploitations (< 5 ha), elles sont de nouveau en augmentation depuis 2012.

4.9. Evolution de la superficie moyenne des exploitations en Brabant wallon



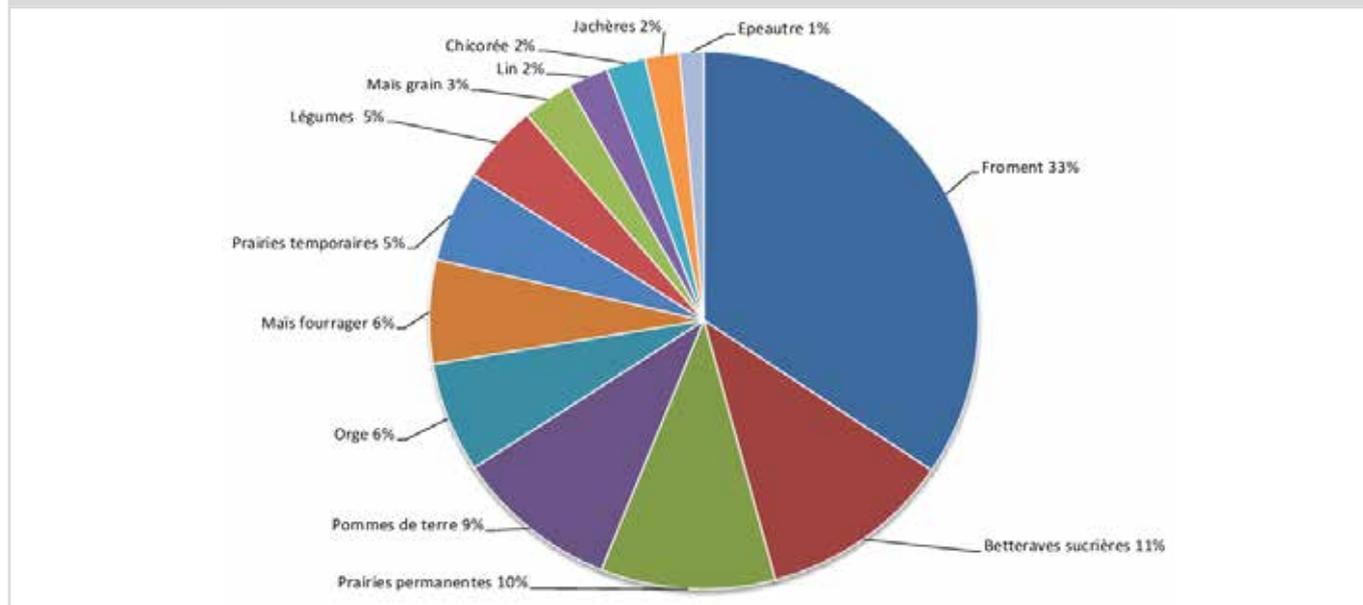
Les modes de faire-valoir et la valorisation des terres agricoles

En Brabant wallon, seulement 33 % de la SAU, soit 21.521 hectares, sont exploités directement par le propriétaire. C'est moins que dans les provinces de Namur (45 %) et du Luxembourg (40 %) mais c'est plus que dans la province de Liège (31 %). Cela signifie que 67 % de la SAU du Brabant wallon est exploitée en location.

La SAU du Brabant wallon est constituée de 89,5 % de terres arables, de 9,9 % de prairies permanentes et de 0,6 % de cultures permanentes. Les terres arables du Brabant wallon sont parmi les meilleures du pays pour les grandes cultures.

Près de la moitié des terres arables (48,7 %) sont dédiées à la culture des céréales ; principalement le froment (1e culture du BW), l'orge, le maïs et l'épeautre. 17,2 % des terres arables sont utilisées pour les cultures industrielles telles que la betterave sucrière (2e culture du BW), le lin et la chicorée. Encore 10,3 % des terres arables sont dédiées à la culture de la pomme de terre (3e culture du BW) et seulement 5,1 % sont consacrés aux légumes en plein air. Ajoutons que 14 % des terres arables sont utilisées pour les fourrages et que 2,2 % des terres sont en jachère.

4.10. Assolement 2015 du Brabant wallon (en % SAU)



Sur les 1.034 exploitations, 412 détiennent du bétail bovin. Cela représente 40 % des agriculteurs du Brabant wallon ; soit 47 % de moins qu'en 2001. Au total, le cheptel bovin brabançon wallon compte 49.995 têtes. C'est 28 % d'animaux en moins qu'en 2001. Par ailleurs, le cheptel porcin est constitué de 24.112 têtes et le cheptel aviaire de 418.034 volailles.

Comparativement aux autres provinces de Wallonie, le Brabant wallon présente un secteur animal assez restreint. En nombre de têtes, les trois cheptels brabançons wallons sont les plus petits de Wallonie. Lorsque le nombre d'animaux de chaque type est ramené à la SAU, bien que le cheptel bovin reste le plus petit de Wallonie, il apparaît que le Brabant wallon surclasse la province du Luxembourg.

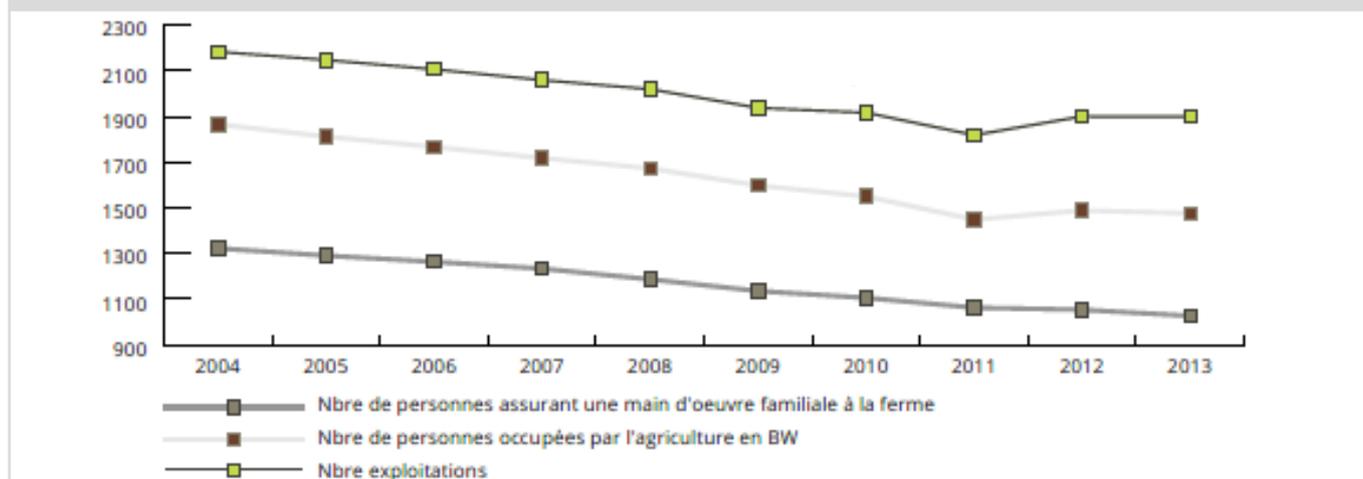
Les exploitants agricoles

Le Brabant wallon – comme l'ensemble de la Wallonie – doit faire face au vieillissement marqué de la population agricole et subséquemment à une forte carence en repreneurs potentiels. En 2013, seuls 26 % des agriculteurs avaient un reprenneur potentiel.

En 2013, le nombre total de personnes occupées (à temps plein ou à temps partiel) par l'agriculture en Brabant wallon est de 1899. Parmi celles-ci, 78 % font partie de la famille du chef d'exploitation. 80 % des exploitants sont des hommes. Ainsi, logiquement, 80 % des conjoints aidants sont des femmes ; celles-ci travaillant également à l'extérieur de l'exploitation.

Comme le montre le graphique ci-après, le nombre de travailleurs diminue de manière régulière et presque au même rythme que la diminution du nombre d'exploitations

4.11. Evolution du volume de main d'oeuvre et du nombre d'exploitations en Brabant wallon en 2013

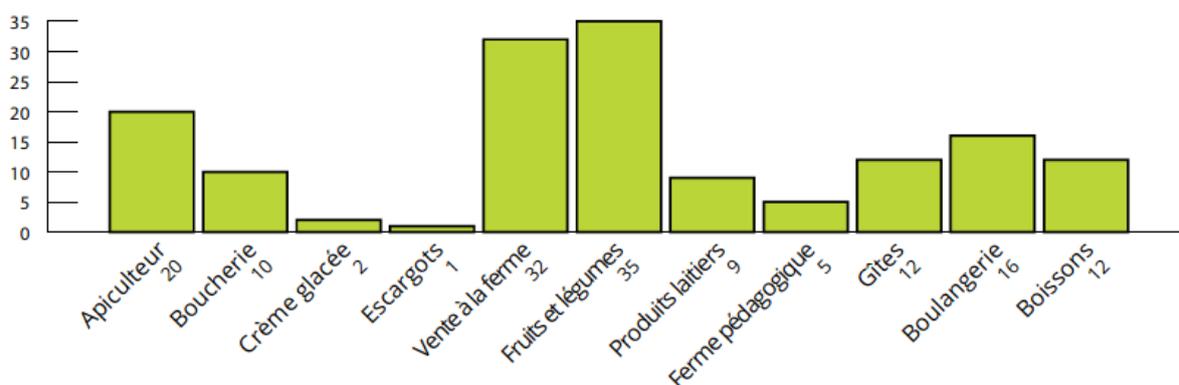


L'agriculture biologique et la diversification agricole

En 2015, le Brabant wallon est la province wallonne la moins développée au point de vue de l'agriculture biologique. En effet, elle compte seulement 60 producteurs certifiés bio, c'est-à-dire moins de 5 % des producteurs certifiés bio de la Wallonie. Pour autant, le nombre de producteurs certifiés bio a augmenté de 47 % sur les trois dernières années. Par ailleurs, c'est dans le Brabant wallon que l'on compte le plus grand nombre de consommateurs bio.

En ce qui concerne la diversification des fermes du Brabant wallon, elle est à la fois importante et croissante. Les principales productions en Brabant wallon restent les céréales, les betteraves, les pommes de terre, la viande bovine et le lait pour l'alimentation. Pour autant, l'utilisation non alimentaire des productions agricoles connaissent un important développement. Ainsi, les cultures de chanvre ou de miscanthus s'observent de plus en plus en Wallonie. Par ailleurs, d'autres produits et services, à plus grande valeur ajoutée, se développent, diversifiant les sources de revenus de la ferme.

4.12. Nombre de producteurs en diversification dans le Brabant wallon en 2015



En 2015, le Brabant wallon compte 122 producteurs ayant opté pour la transformation de leurs produits assurant un point de vente directe à la ferme et/ou livrant les commerces alentours. Une dizaine de fermes proposent un accueil en gîte ou en chambre d'hôtes ; ces fermes se localisant dans l'ouest et le centre de la province. Le Brabant wallon compte également six fermes pédagogiques localisées à Rebecq, Braine-le-Château, Genappe (2), Beauvechain et Jodoigne, soit dans l'ouest et l'est de la province. Par ailleurs, une exposition sur l'agriculture à destination des jeunes vient de s'ouvrir à Wavre. Ce nouvel espace didactique, intitulé Agripédia@bw, a ouvert ses portes en novembre 2016. Les communes qui comptent le plus de fermes diversifiées en 2015 sont Genappe (9 fermes), Perwez (8 fermes), Incourt (6 fermes) et Rebecq (6 fermes).

4.13. Illustrations de la diversification agricole en Brabant wallon



Par ailleurs, le crowdfunding agricole a émergé en Belgique fin 2016, via la plateforme Miimosa. Il s'agit bien là d'une diversification, en termes de financement de l'agriculture, via la participation des citoyens. Mi 2017, la plateforme comptait deux projets brabançons wallons financés. Il s'agit de la champignonnière éco-pédagogique SmartMush à Walhain et l'entreprise de maraîchage écologique Le Trio de la Grelinette à Court-Saint-Etienne.

La situation future

Selon le Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (CPAR) et la Chambre provinciale d'agriculture du Brabant wallon, dans les années à venir, les exploitations de taille moyenne disparaîtront progressivement du paysage brabançon wallon au profit des très grandes exploitations, d'une part, et des très petites exploitations, d'autre part.

Une des tendances actuelles est effectivement la mainmise croissante des grands groupes industriels sur la gestion foncière. En effet, les grands groupes industriels louent à l'année les terres aux agriculteurs locaux en leur assurant un certain rendement. Lorsqu'ils parviennent à louer plusieurs terrains contigus – parfois à plusieurs agriculteurs – les grands groupes créent virtuellement de grandes parcelles plus facilement exploitables de manière industrielle (grosses machines). Les cultures principalement concernées par ces pratiques sont les pommes de terre mais également les légumes et le lin. Ainsi, en raison de la pression pécuniaire, les agriculteurs perdent progressivement la maîtrise des cultures sur leurs propres terres. Pour autant, bien que louées, ils continuent généralement à déclarer eux même leurs terres afin d'en garder les droits et les primes.

En parallèle, il apparaît que la diversification agricole soit une volonté croissante des agriculteurs brabançons wallons. Les activités d'innovation, de transformation de produits et de diversification des services étant plutôt liées au contexte des petites exploitations, il n'est pas étonnant que leur nombre augmente à l'avenir. La croissance du nombre de petites exploitations tient également au fait que l'agriculture devient de plus en plus régulièrement une activité complémentaire.

Par ailleurs, il apparaît que le bétail disparaît progressivement des exploitations du Brabant wallon et ce pour plusieurs raisons : diminution de la rentabilité, pénibilité du travail, qualité des terres (propices aux grandes cultures), diminution de la consommation de viande et contestation des riverains vis-à-vis des nuisances engendrées par les porcheries, les poulaillers et les étables (effet nimby).

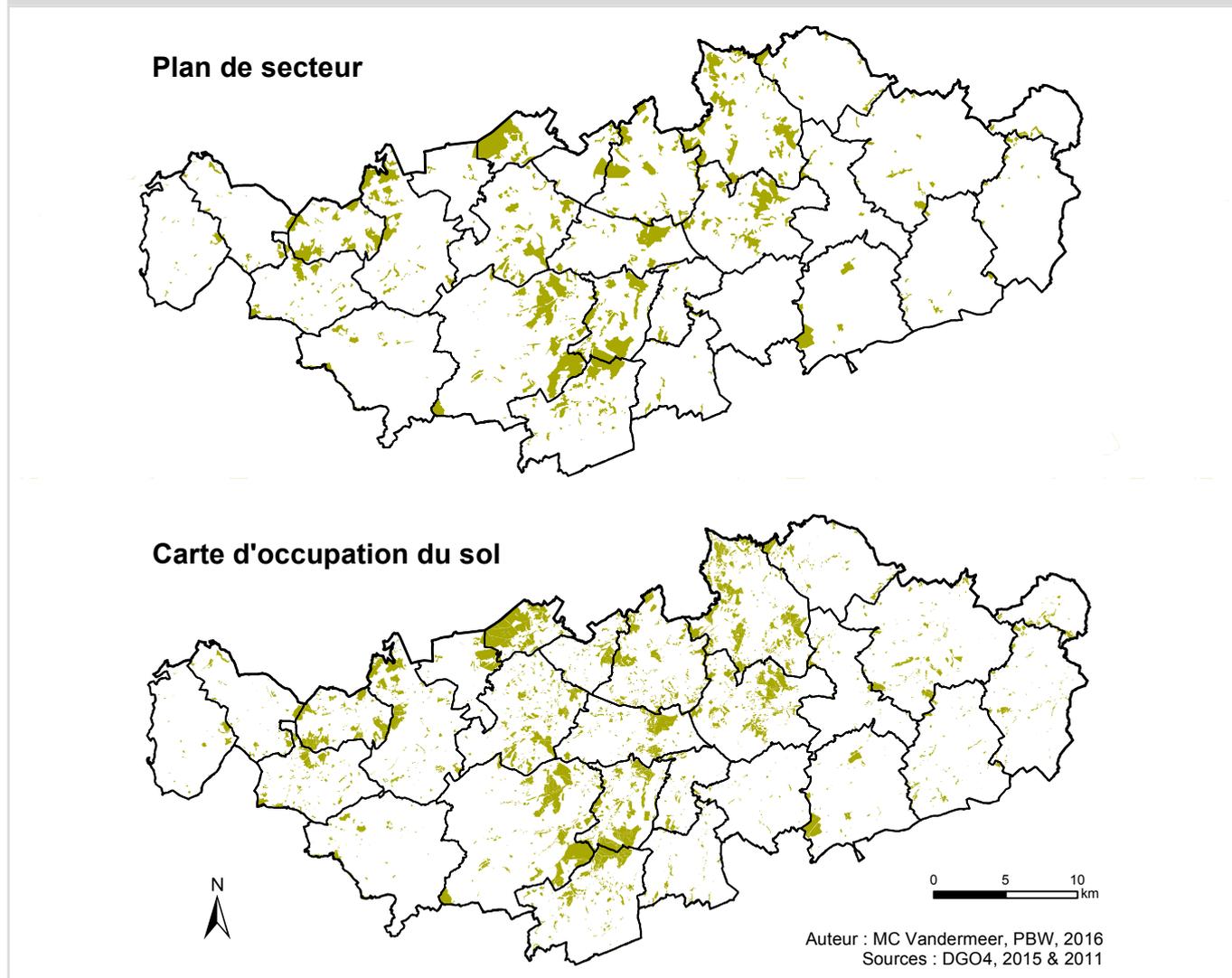
Enfin, la perte de terres dédiées à l'agriculture risque également de se poursuivre. En effet, les compensations au plan de secteur se font souvent au détriment des territoires agricoles. Et tant que le nombre d'hectares de terrains réellement exploités sera supérieur au nombre d'hectares prévus dans la réglementation, aucun acteur ne pourra véritablement s'opposer à la diminution des surfaces agricoles. Certaines communes brabançonnes wallonnes vendent leurs terres agricoles pour financer des projets sociaux. Le contexte économique actuel pousse à trouver de nouvelles formes de recettes et les terres agricoles semblent être la solution la plus appréciable. Et bien que la volonté des communes soit de vendre leurs terres aux petits agriculteurs locaux, le droit de préemption sur le bail à ferme s'applique. Cela signifie que les terres communales sont prioritairement vendues aux locataires des terres.

Ainsi, les seuls leviers d'actions disponibles à l'heure actuelle sont la préservation du foncier public pour les petites exploitations et le soutien au développement technologique, à la transformation de produits et aux circuits courts.

Le développement sylvicole

La situation de droit (plan de secteur) et la situation de fait (occupation du sol)

4.14. Les surfaces forestières du Brabant wallon

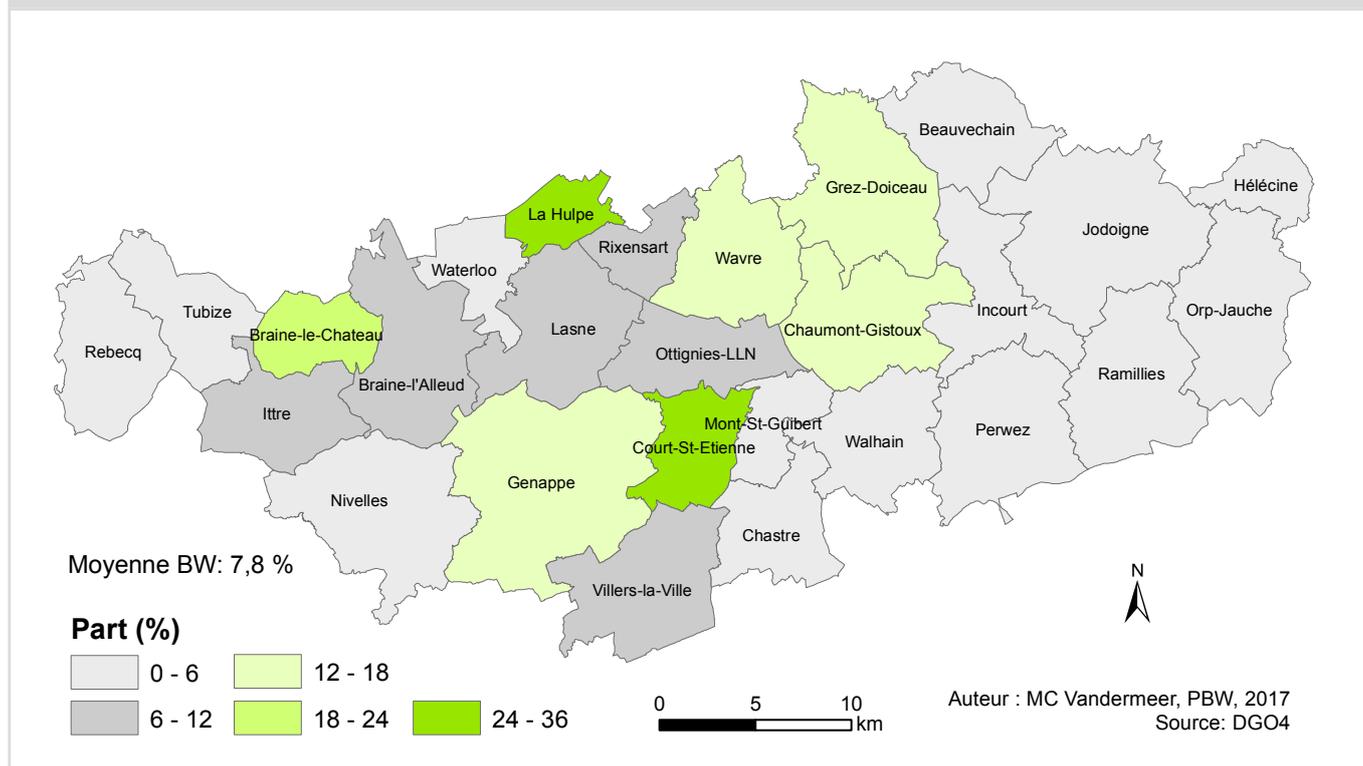


Sur base du plan de secteur (PS), approximativement 8.500 hectares de terrains sont dédiés aux zones forestières, cela représente seulement 7,8 % de la superficie totale de la province. Sur base de la carte d'occupation du sol (COS), les forêts couvrent approximativement 9.500 hectares de terrains, soit 1.000 hectares de plus que ce que les plans de secteur imposent. En comparaison, alors que la forêt couvre moins de 10 % du territoire du Brabant wallon, elle couvre près de 33 % du territoire de la Région wallonne (12 % dans le Hainaut, 27 % dans la province de Liège, 30 % dans la province de Namur et 45 % dans la province du Luxembourg).

Les communes qui disposent des plus grandes étendues forestières au plan de secteur sont, dans l'ordre, les communes de Genappe (1.150 ha), Grez-Doiceau (1.050 ha), La Hulpe (730 ha), Court-Saint-Etienne (700 ha), Chaumont-Gistoux (650 ha), Wavre (560 ha) et Lasne (530 ha).

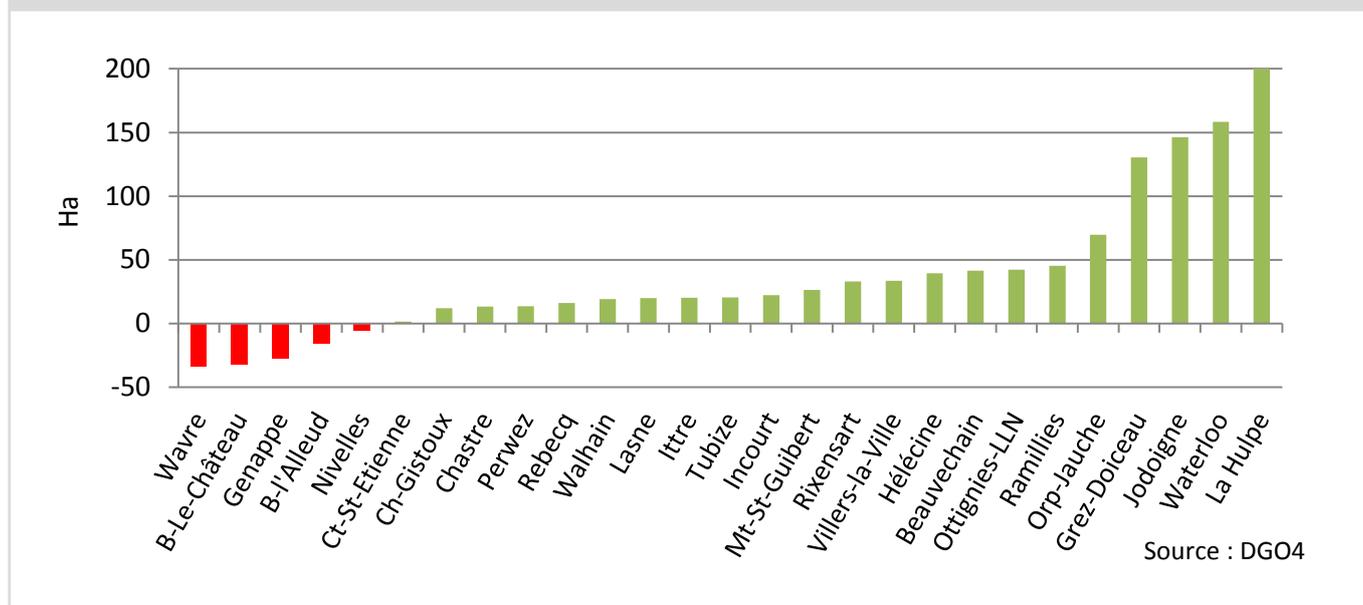
Dans ces sept communes, de même qu'à Braine-le-Château et Ottignies-LLN, la part du territoire communal dédiée aux surfaces forestières est supérieure à 10 %. La part monte à 20 % à Braine-le-Château, 26 % à Court-Saint-Etienne et 34 % à La Hulpe. Inversement, la part du territoire communal dédiée aux forêts est inférieure à 2 % à Walhain, Orp-Jauche, Rebecq, Incourt, Ramillies, et Jodoigne, soit des communes principalement localisées dans l'est de la province.

4.15. Part des surfaces forestières au plan de secteur dans les communes du Brabant wallon



En ce qui concerne le différentiel entre la situation de droit et la situation de fait, le Brabant wallon compte cinq communes qui disposent de moins de couvert forestier que ce qui est imposé par les plans de secteur. Il s'agit des communes de Wavre (- 34 ha), Braine-le-Château (- 32 ha), Genappe (- 27 ha), Braine-l'Alleud (- 15 ha) et Nivelles (- 5 ha). Inversement, les communes de La Hulpe, Waterloo, Jodoigne et Grez-Doiceau disposent de plus de 100 hectares de surfaces forestières de plus que ce qu'imposent les plans de secteur.

4.16. Différentiel de surfaces forestières entre la COS et le PS dans les communes du Brabant wallon en 2011

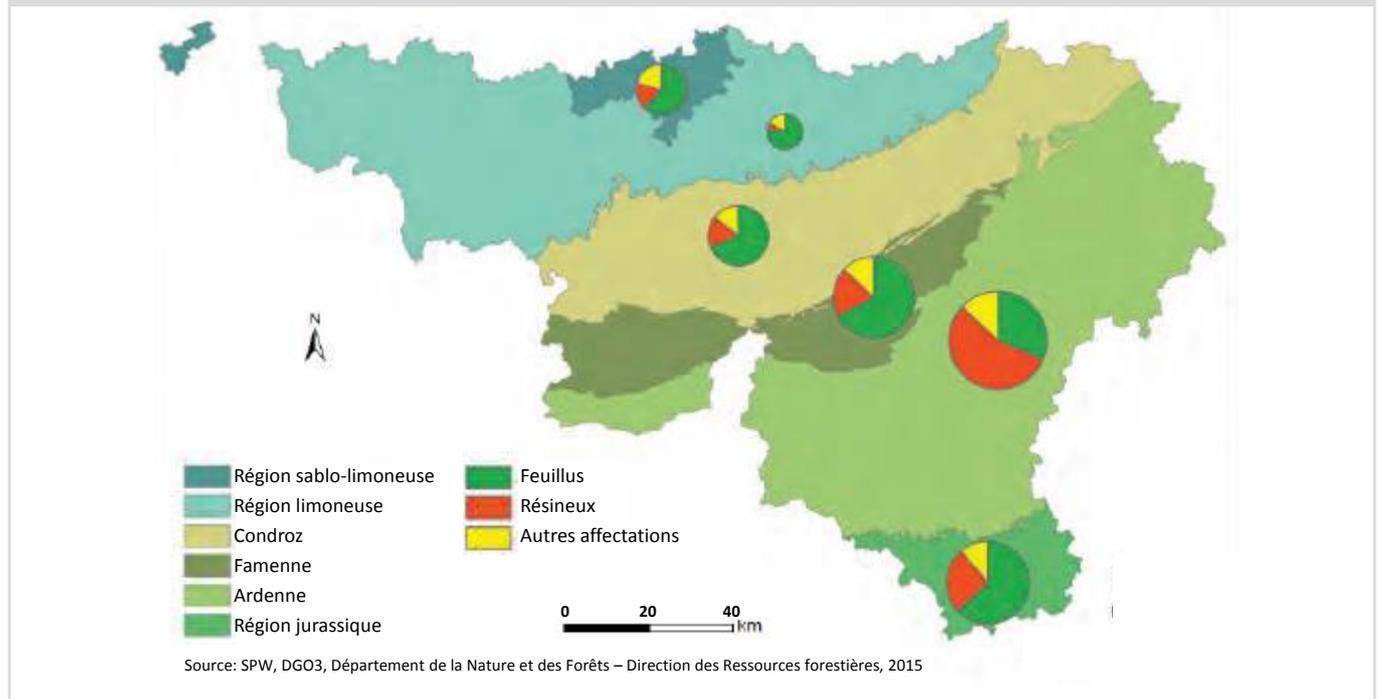


La situation actuelle

Le couvert forestier brabançon wallon en resté relativement stable sur les 30 dernières années, oscillant entre 9.300 (en 1984) et 9.350 (en 2008). Ces chiffres, généralement repris dans les statistiques, ne considèrent que les zones productives. En réalité, le Brabant wallon compte également 2.050 hectares de terrains en zones non productives. Ainsi, le total des zones forestières brabançonnes wallonnes couvrent 11.400 hectares du territoire de la province, soit un taux de boisement de 10,4 %.

Au regard des cartes ci-avant, il apparait que les forêts brabançonnes wallonnes sont principalement localisées dans les communes du centre de la province, c'est-à-dire dans les régions sablo-limoneuse et limoneuse. Seulement 7 % de ces forêts sont publiques, le solde appartenant à des privés. En termes de composition des zones productives, elles sont composées à 80 % de feuillus et à 20 % de résineux.

4.17. Taux de boisement et types de peuplement par région naturelle en Région wallonne



La filière bois

Le Brabant wallon compte 927 entreprises de la filière bois, soit 12 % des entreprises présentes en Wallonie (BCE, 2015). Les activités les mieux représentées sont, dans l'ordre :

- la menuiserie (365 entr.)
- le meuble (165 entr.)
- le travail du bois (122 entr.)
- le commerce de détail (117 entr.)
- la sylviculture et les exploit. forestières (103 entr.)
- le commerce de gros (41 entr.)
- le papier et carton (7 entr.)

En termes d'emplois, ces entreprises comptent, en 2014, moins de 1.500 emplois salariés (en décroissance) et un peu plus de 500 emplois en tant qu'indépendant ou administrateur (en croissance).

5. Le développement touristique en Brabant wallon

En Brabant wallon, comme ailleurs, le tourisme est un secteur d'activité varié et complexe. Pour autant, afin de rester le plus objectif possible, nous avons basé notre analyse sur les données statistiques existantes, provenant principalement de l'Observatoire du Tourisme Wallon (OTW) du Commissariat Général au Tourisme (CGT) qui est l'administration wallonne du tourisme.

Ainsi, notre analyse du développement touristique en Brabant wallon est scindée en cinq sections. Premièrement, nous présentons brièvement les principaux acteurs impliqués dans le tourisme en Brabant wallon. Ensuite, nous détaillons l'offre, la fréquentation et le profil des visiteurs dans trois domaines majeurs du tourisme: les hébergements, les attractions et le tourisme d'affaires. Enfin, nous présentons les divers projets en lien avec le tourisme portés à notre connaissance.

Les acteurs du tourisme

Les deux acteurs wallons du tourisme sont le Commissariat général au tourisme (CGT) et Wallonie Belgique Tourisme (WBT). Le CGT encadre et accompagne les acteurs touristiques pour leur permettre de mener à bien leurs missions et veiller à une offre de qualité. Le CGT gère également la mission de veille et d'analyse statistique via son Observatoire du Tourisme Wallon (OTW). WBT définit l'image touristique de la Wallonie. L'organisme structure l'offre touristique tant sur le volet loisirs que sur celui du tourisme d'affaires. Il veille donc à la création de produits touristiques.

Les autres acteurs impliqués dans le tourisme en Région wallonne sont les Fédérations touristiques (échelle provinciale), les Maisons du tourisme (échelle supra-communale) et les Offices du tourisme et Syndicats d'initiatives (échelle communale).

En Brabant wallon, plus particulièrement, la Fédération touristique est gérée par le Service du Tourisme et du Folklore de la Province. Elle est responsable de la promotion touristique du Brabant wallon. Son rôle est d'encourager le développement économique et valoriser le patrimoine touristique et immatériel de la province.

En ce qui concerne les Maisons du tourisme, elles étaient au nombre de cinq début 2017 en Brabant wallon. Pour autant, suite à la volonté du ministre régional R. Collin ayant le tourisme dans ses compétences, les Maisons du tourisme sont en cours de restructuration en Wallonie. En Brabant wallon, il ne devait en rester que trois. Toutefois, en l'absence d'accord dans les communes de l'ouest et du centre de la province, seule la Maison du tourisme de Hesbaye brabançonne, regroupant 7 communes, a été officiellement reconnue en avril 2017. Finalement, le Brabant wallon compte également 19 Offices du tourisme et Syndicats d'initiative.

Au-delà de ces organismes touristiques, notons que le Brabant wallon concentre 10 % de l'ensemble des emplois réguliers dans le secteur touristique de Wallonie.

Les hébergements

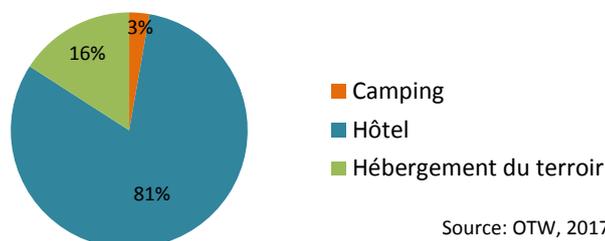
L'offre

Selon l'Observatoire du Tourisme Wallon (OTW), l'offre en hébergements reconnus dans le Brabant wallon est constituée de 127 établissements pour un total de 2.973 lits en 2016. Plus particulièrement, le Brabant wallon compte 4 campings, 20 hôtels et 103 hébergements du terroir reconnus sur son territoire.

Cela représente 4,8 % de l'offre (en nombre de lits) proposée en Région wallonne. Ainsi, on comptabilise un lit pour 134 habitants en Brabant wallon alors que la moyenne wallonne est de un lit pour 59 habitants.

La grande majorité de l'offre – en nombre de lits – est de type hôtellerie. En effet, les 20 hôtels de la province concentrent 2.419 lits, soit 81 % de l'offre, tandis que les 103 hébergements de terroir – principalement des chambres d'hôtes, des gîtes ruraux et des gîtes à la ferme – regroupent 472 lits (16 % de l'offre). Finalement les 4 campings disposent de seulement 82 lits (3 % de l'offre).

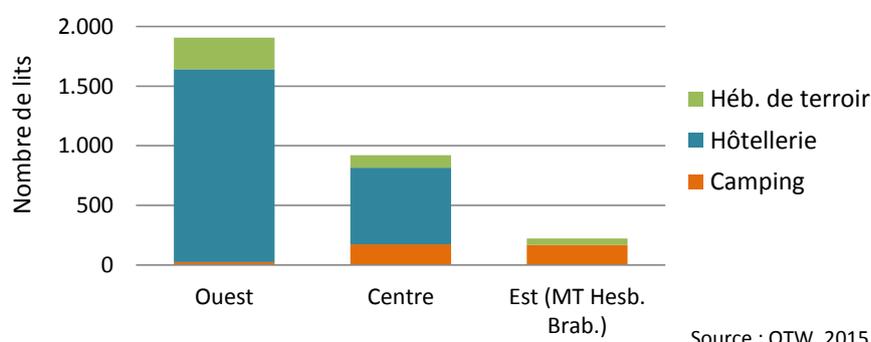
5.1. Offre en hébergements (nombre de lits) en Brabant wallon en 2016



Notons par ailleurs que l'offre en hébergements ne se répartit pas de manière homogène sur le territoire brabançon wallon. En effet, les communes de l'ouest de la province concentrent 62,5 % de l'offre en hébergements, les communes du centre accueillent encore 30,2 % de l'offre tandis que les communes de l'est (Maison du tourisme de Hesbaya brabançonne) ne regroupent que 7,3 % de l'offre.

Ainsi, l'offre en hébergements dans la partie est du territoire brabançon wallon apparaît très peu développée en comparaison du reste du territoire. De plus, l'offre y est majoritairement de type camping alors que les hôtels dominent dans les deux autres zones.

5.2. Localisation de l'offre en hébergements (nombre de lits) en Brabant wallon en 2014



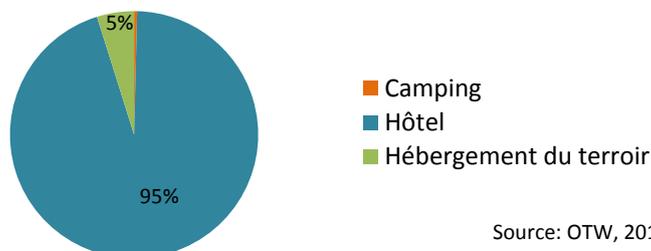
Le Brabant wallon compte quatre hôtels 4 étoiles et un hôtel 5 étoiles. Ces cinq hôtels sont localisés dans le centre et l'ouest du Brabant wallon. Il s'agit du Martin's Château du Lac de Genval à Rixensart, du Dolce La Hulpe Brussels à La Hulpe, du Martin's Grand Hotel et du Côté Vert à Waterloo et du Martin's Red à Tubize. À eux seuls, ces cinq hôtels concentrent approximativement 50 % des chambres en hôtels étoilés que compte la province.

Notons que les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte de l'offre non reconnue/non autorisée ni des nouvelles offres alternatives, de particulier à particulier, du type Airbnb. En 2014, l'OTW répertoriait 80 hébergements non reconnus pour une capacité d'accueil de 875 lits en Brabant wallon. Par ailleurs, fin 2016, la plateforme de location Airbnb listait plus de 400 propositions de location réparties sur l'ensemble des 27 communes brabançonnaises wallonnes ; les deux tiers des offres se concentrant dans les deux principaux pôles d'emplois de la province : Ottignies-LLN – Wavre et Braine-l'Alleud – Waterloo.

La fréquentation

Les hébergements du Brabant wallon ont enregistré 260.843 arrivées et 429.537 nuitées en 2016, soit 1,6 nuits par séjour. Cela représente 7,9 % des arrivées et 5,5 % des nuitées en Région wallonne. Les hôtels concentrent 95 % des nuitées et les hébergements de terroir 5 %. Ainsi, le nombre de nuitées dans les campings (1.652) apparaît marginal. Notons par ailleurs que la durée des séjours est un peu plus importante dans les hébergements du terroir; 3,5 nuits par séjour en moyenne.

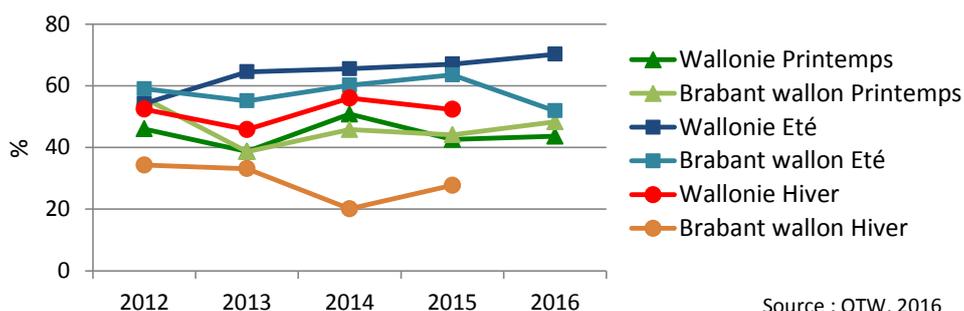
5.3. Fréquentation des hébergements (nombre de nuitées) en Brabant wallon en 2016



Source: OTW, 2017

Au final, le taux d'occupation des hébergements n'est globalement pas très élevé en Brabant wallon. En effet, pendant la période d'été – qui est la période la plus dynamique – le taux d'occupation des hébergements du Brabant wallon n'a dépassé significativement les 60 % qu'en 2015 sur les cinq dernières années; 2015 étant une année particulière avec le bicentenaire de la bataille de Waterloo. Pendant l'été 2016, le taux d'occupation a diminué de plus de 10 % pour atteindre un niveau particulièrement bas, jamais observé ces cinq dernières années: seulement 52 % d'occupation. Pendant la période des vacances d'hiver – la moins bonne période dans le Brabant wallon – le taux d'occupation des hébergements n'a jamais dépassé les 35 % depuis 2012; c'est 15 % de moins que la moyenne wallonne. Finalement, pendant les vacances de printemps, le taux d'occupation des hébergements dans le Brabant wallon oscille généralement entre 40 et 50 %. Malgré ces statistiques, notons que Wavre et Waterloo font partie du top 20 des destinations en Région wallonne (en nombre d'arrivées et de nuitées).

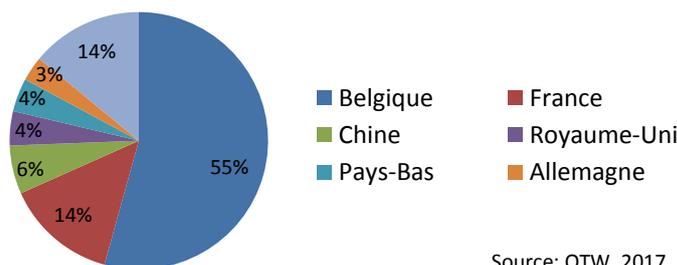
5.4. Taux de fréquentation des hébergements en Wallonie et dans le Brabant wallon



Source : OTW, 2016

Le profil des visiteurs

Plus de la moitié des visiteurs fréquentant les hébergements du Brabant wallon résident en Belgique. Pour ce qui est des visiteurs étrangers, la France est le pays le mieux représenté (14 % des voyageurs), suivi de la Chine (6 % des voyageurs), du Royaume-Uni, des Pays-Bas, et de l'Allemagne.



Source: OTW, 2017

En ce qui concerne le motif de séjour, 52,4 % des séjours ayant lieu en Brabant wallon se font pour un motif de loisirs et 47,6 % pour un motif d'affaires. Pour autant, ces proportions varient suivant le type d'hébergements et le lieu. En effet, dans les hôtels, les séjours de loisirs et les séjours d'affaires s'équilibrent tandis que dans les hébergements de terroir et les campings, les séjours de loisirs représentent respectivement 94 % et 99,7 % des arrivées. Par ailleurs, les séjours sont majoritairement d'affaires dans l'ouest de la province (60 %) et majoritairement de loisirs dans le centre (70 %) et dans l'est (97 %).

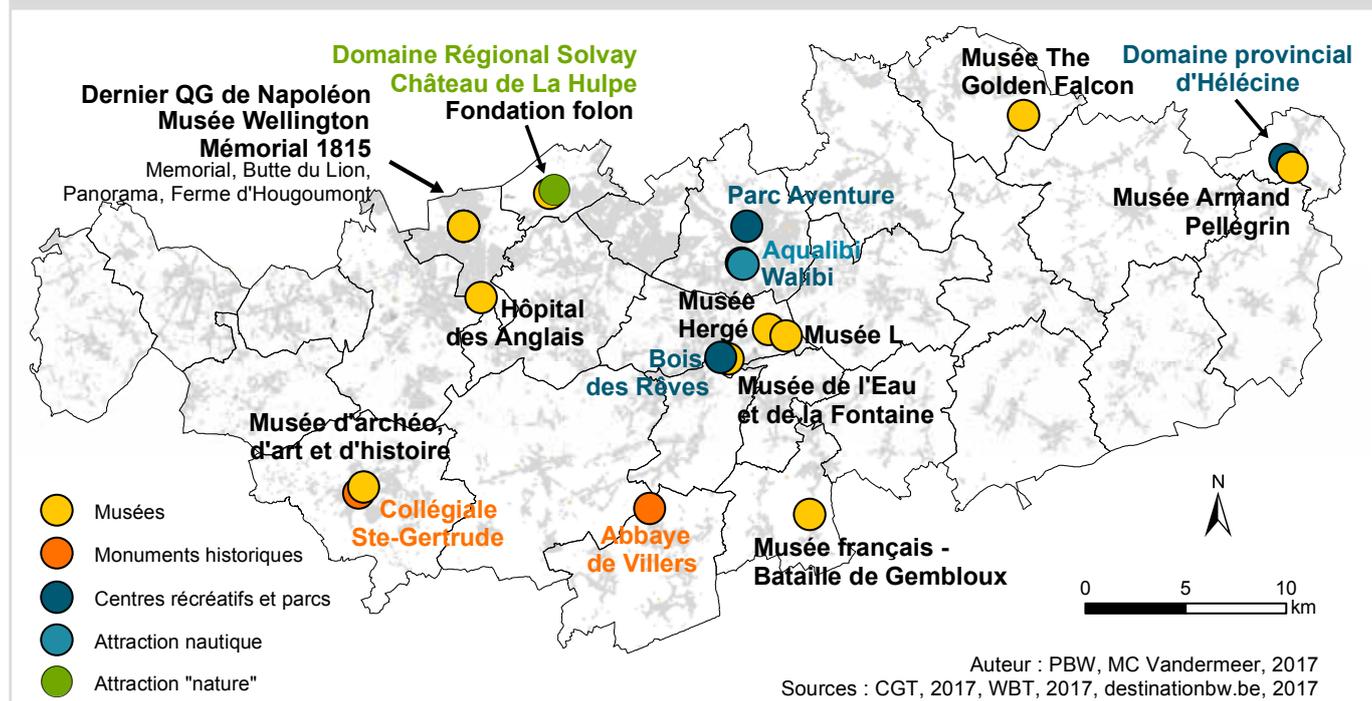
Les attractions

L'offre

Selon un document élaboré en concertation par le Commissariat Général au Tourisme (CGT) et Wallonie Belgique Tourisme (WBT), le Brabant wallon compte 20 attractions touristiques principales sur son territoire : 15 pôles d'intérêt culturel (musées et monuments historiques), 4 pôles d'intérêt récréatif (centres récréatifs et parcs et attractions nautiques) et 1 pôle d'intérêt naturel (attraction «nature»). Cela représente 6 % des attractions touristiques wallonnes. Ces 20 attractions principales en Brabant wallon sont localisées sur la carte ci-dessous.

Notons que ces 20 attractions touristiques ne sont pas systématiquement reconnues par tous les organismes de tourisme. En effet, le terme attraction touristique est une appellation protégée et le CGT n'en reconnaît que 12 en Brabant wallon, via l'octroi de soleils (selon le même principe que les étoiles pour les hôtels). Par ailleurs, WBT répertorie 15 sites touristiques dans le Brabant wallon. Finalement, DestinationBW, le site d'information de la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (FTPBW), identifie 14 attractions incontournables. Au-delà de ces incontournables, précisons toutefois que la Fédération du Tourisme identifie de nombreuses autres découvertes à faire en Brabant wallon.

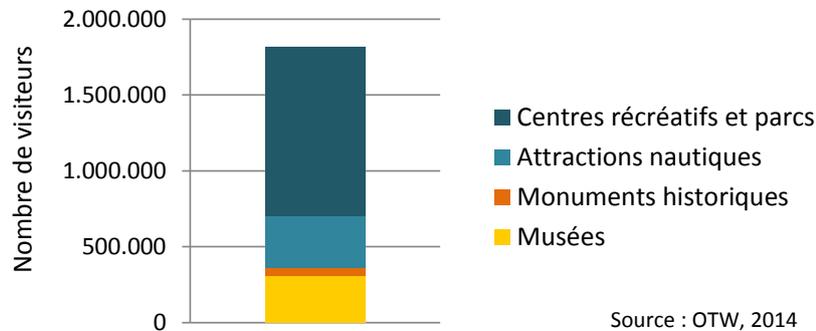
5.6. Les principales attractions touristiques en Brabant wallon



La fréquentation

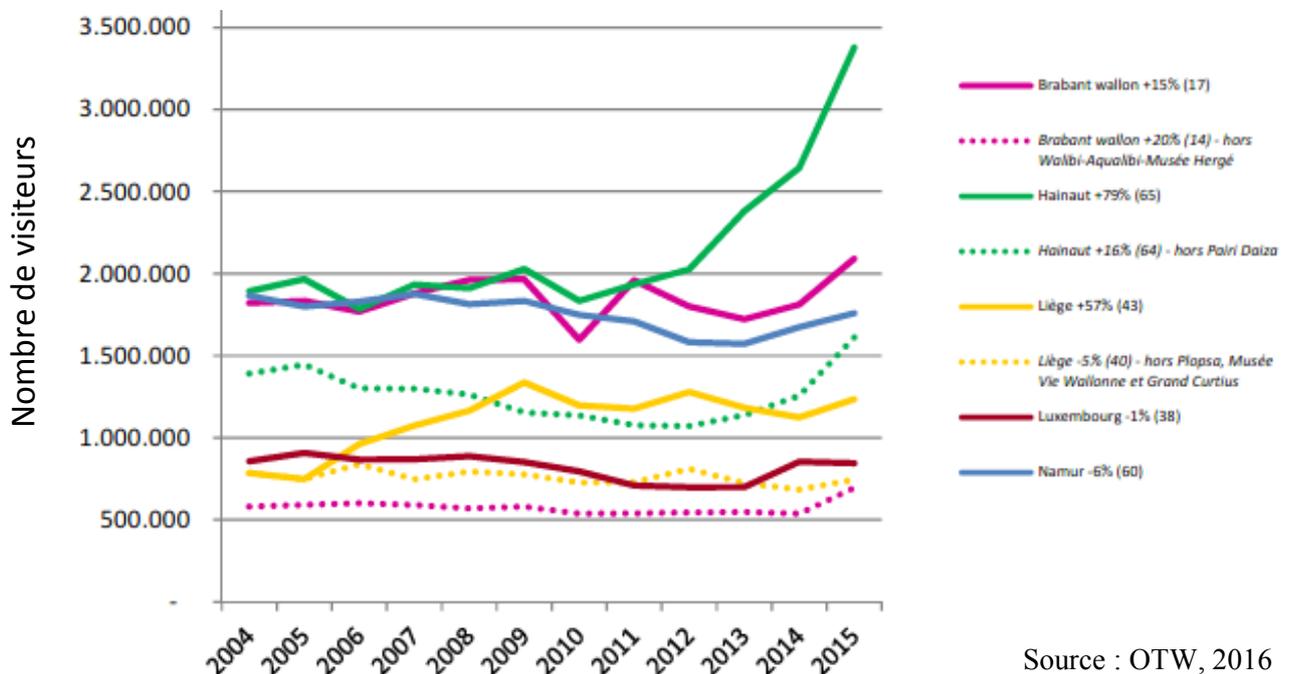
En 2016, les 20 attractions touristiques répertoriées par le CGT et WBT en Brabant wallon ont accueilli 1,9 millions de visiteurs ; soit 18,5 % des visiteurs répertoriés dans l'ensemble des attractions wallonnes. Les pôles d'intérêt récréatif du Brabant wallon – Walibi, Aqualibi, Parc Aventure, Domaine du Bois des Rêves et Domaine provincial d'Hélécine – attirent 80 % des visiteurs tandis que les 11 musées n'attirent que 17 % des visiteurs.

5.7. Fréquentation des attractions touristiques en Brabant wallon



En comparaison des autres provinces, le Brabant wallon s'en sort plutôt bien en termes de fréquentation. En effet, il est depuis 2005 la deuxième province la plus fréquentée après le Hainaut, sauf en 2006 et 2010 où il a fini troisième derrière Namur. Le graphique ci-après montre clairement l'influence positive de trois attractions – Walibi, Aqualibi et le Musée Hergé – qui sont de véritables moteurs dans la province.

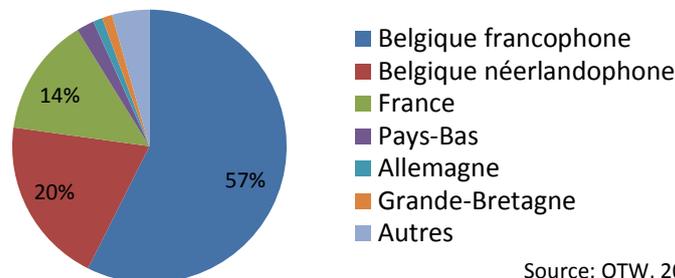
5.8. Fréquentation des attractions touristiques dans les provinces wallonnes de 2004 à 2015



Le profil des visiteurs

Plus des trois quarts des visiteurs des attractions touristiques en Brabant wallon résident en Belgique ; 57 % dans la partie francophone et 20 % dans la partie néerlandophone. Les Français sont les touristes étrangers les plus nombreux à visiter les attractions brabançonnaises wallonnes (14 % des visiteurs).

5.9. Origine des visiteurs fréquentant les attractions touristiques en Brabant wallon en 2016



Source: OTW, 2017

Le tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires n'est pas très développé dans le Brabant wallon et en Wallonie d'une manière générale. Aucune commune brabançonne wallonne ne fait d'ailleurs partie du top 20 des villes belges actives dans le tourisme d'affaires. Bruxelles est part contre la première destination européenne pour les congrès et les conférences. En termes d'offre, le Brabant wallon dispose d'un bureau de convention – le BWCB – facilitant la recherche d'un lieu ou de prestataires pour l'organisation de MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions). Le BWCB propose un réseau de plus de 40 prestataires dans les domaines des infrastructures, des hébergements, des transports et de l'animation.

Plus particulièrement, l'offre du BWCB compte une vingtaine d'hôtels 3*, 4* et 5* pour une capacité de plus de 2.000 personnes (1.200 chambres) ; ces hôtels disposant de 2 à 42 salles de séminaires. Le Martin's Château du Lac à Genval dispose de 23 salles dont une pouvant accueillir plus de 1.000 personnes.

Le Brabant wallon dispose également d'un vaste complexe de congrès proche de l'UCL – l'Aula Magna – doté d'une salle d'une capacité de 1.100 places, d'un hall de 1.700 m², de multiples foyers et de salles de séminaires modulables de 50 à 750 personnes.

En ce qui concerne les autres infrastructures de congrès, conférences et événements pouvant accueillir plus de 1.000 personnes, citons le Kinépolis Imagibrairie à Braine-l'Alleud (15 salles, capacité de 2.500 personnes, service traiteur), le Parc à Mitrailles (PAM EXPO) à Court-Saint-Etienne (3.200 m² modulable, capacité de 3.000 personnes) et WALIBI à Wavre (espace modulable, capacité de 1.200 personnes).

Parmi les autres lieux de caractère pouvant accueillir des événements MICE, citons notamment l'Abbaye de Villers-la-Ville, le Château de La Hulpe, le Domaine provincial d'Hélécine, la Chapelle musicale Reine Elisabeth à Waterloo, le Château de l'Ardoisière à Jodoigne, l'Abbaye de la Ramée à Jodoigne, le Palais de Plume à Ittre, la Ferme du Biereau à Louvain-la-Neuve,...

Finalement, une originalité du Brabant wallon à souligner est le rachat de sites célèbres et de caractère (châteaux, fermes...) par des traiteurs ou des organisateurs afin de créer des produits associant gastronomie et site adapté au MICE.

Les projets (liste non exhaustive)

Hébergements

La province compte plusieurs projets d'hébergements ; notamment sur Wavre, Ottignies-LLN et Genappe.

À Wavre, il s'agit de deux projets d'hôtel. Le premier projet concerne l'ancien site de l'association wallonne de l'élevage à proximité du Zoning Nord. Il est question d'y développer un hôtel de la chaîne Hilton. Le deuxième projet concerne le site de l'ancienne vinaigrierie l'Etoile dans le centre de la commune. Il est question d'y construire un hôtel de 120 mètres de haut comprenant 204 chambres, 24 appartements-hôtels et 344 places de parking. Pour autant, notons que la Région wallonne a cassé le permis d'urbanisme en mai 2017.

Trois projets d'hébergements concernent Louvain-la-Neuve. Premièrement, il y a un hôtel en construction derrière la Grand-Place. Cet hôtel fait partie du projet AGORA. Il comprendra 108 chambres et 103 appartements-hôtels. Il sera géré par le groupe Martin's. Deuxièmement, le projet CBCT (incubateur chinois) inclut un hôtel de 160 chambres. Troisièmement, il y a un projet de gîte-étape de maximum 124 lits – pour 30 chambres – entre l'Esplanade et le parc de la Source.

À Genappe finalement, il est question de développer des gîtes de grande taille.

Attractions

Les deux Domaines provinciaux – Bois des Rêves (Ottignies) et Hélécinne – sont en cours de redéveloppement. La Province prévoit d'investir plusieurs millions d'euros dans ces deux projets de rénovation d'envergure. La volonté est de faire du Bois des Rêves un véritable pôle pédagogique et touristique du Brabant wallon. À Hélécinne, la volonté est plutôt d'orienter le lieu vers le MICE et l'événementiel. Les travaux devraient se finaliser en 2023.

À Waterloo, la Province a également investi 250.000 € dans un partenariat public-privé avec l'ASBL Waterloo Ferme de Mont-Saint-Jean pour y développer les activités touristiques et pédagogiques : halles pédagogiques, ateliers de poterie et de ferronnerie, musée, aires de jeux,...

À Genappe, il y a un projet de créer un centre de visiteurs à la Ferme de Gemioncourt.

Les atouts, faiblesses et enjeux du tourisme

Le Brabant wallon dispose de nombreux atouts en matière d'attractivité touristique. Pour autant, la province doit également faire face à plusieurs faiblesses et enjeux liés à son développement touristique. Le tableau ci-après dresse la liste des atouts (😊), des faiblesses (😞) et des enjeux (👉) du tourisme en Brabant wallon. Il a été réalisé en 2015 par un collectif d'acteurs, dont les responsables de l'abbaye de Villers-la-Ville et de la Fondation Folon – deux attractions phares de la Province.

L'un des principaux enjeux est de « créer une image touristique forte, claire et pertinente à appliquer de manière cohérente dans toute la communication et dans la durée ! ».

5.10. Atouts, faiblesses et enjeux du tourisme en Brabant wallon

😊 Position géographique
😊 Offre variée et diversifiée
😊 Capital naturel et architectural exceptionnel
😞 Manque de positionnement stratégique
😞 Manque de mise en réseau des acteurs touristiques
😞 Mauvaise accessibilité des sites en TC
😞 Manque d'infrastructures et de facilités d'accueil
👉 Renforcer l'attractivité et la compétitivité
👉 Créer une offre globale cohérente
👉 Favoriser des actions de promotion cohérentes

Conclusion

Un travail de concertation avec les différents acteurs du tourisme brabançon wallon apparaît comme la clé d'un développement touristique réussi. Dès lors, le Collège provincial a initié mi-2016 une réflexion avec les principaux opérateurs touristiques du Brabant wallon afin de définir de manière concertée l'avenir du tourisme en Brabant wallon et ainsi identifier les ressources nécessaires pour atteindre cet objectif. Quatre composantes du tourisme ont notamment été retenues comme étant l'essence du tourisme en Brabant wallon. Celui-ci se veut **accessible**, que ce soit en termes de mobilité, de tarif ou de public. Il se veut également **vert**. Le Brabant wallon bénéficie en effet d'un environnement – paysages, forêts, espaces verts – propice aux promenades cyclo-pédestres. De plus, de nombreuses attractions sont en pleine nature ou à ciel ouvert (Folon, Waterloo, Villers-la-Ville, Walibi, Aventure Parc, les Domaines provinciaux...). Enfin, le tourisme en Brabant wallon se veut **dynamique/actif** et **créatif/inventif**. Premièrement, l'offre est – et se doit d'être – diversifiée (culture, patrimoine, récréation), variante (intégration de nouveautés d'une année à l'autre) et d'action (événements, sport, visites). Deuxièmement, les entreprises innovantes se doivent d'être également présentes dans le secteur du tourisme afin de développer des innovations en réponse aux souhaits des différents publics.

Parallèlement, in BW – via le CITW+ – a confié au bureau d'études IDEA l'élaboration d'un schéma directeur touristique du Brabant wallon. Ce projet a pour objectifs d'établir un diagnostic global de l'offre touristique en Brabant wallon ; définir un positionnement et une vision du tourisme en Brabant wallon en identifiant les marchés, segments et produits touristiques porteurs pour la province et déterminer une liste d'axes concrets de développement économique touristique à poursuivre en Brabant wallon.





Les équipements et les services publics

6. Les équipements de santé en Brabant wallon

Notre diagnostic des équipements de santé en Brabant wallon est divisé en trois sections : la médecine générale et spécialisée ; les services hospitaliers, d'urgence et de secours et la santé mentale.

La médecine générale et spécialisée

La densité de médecins généralistes

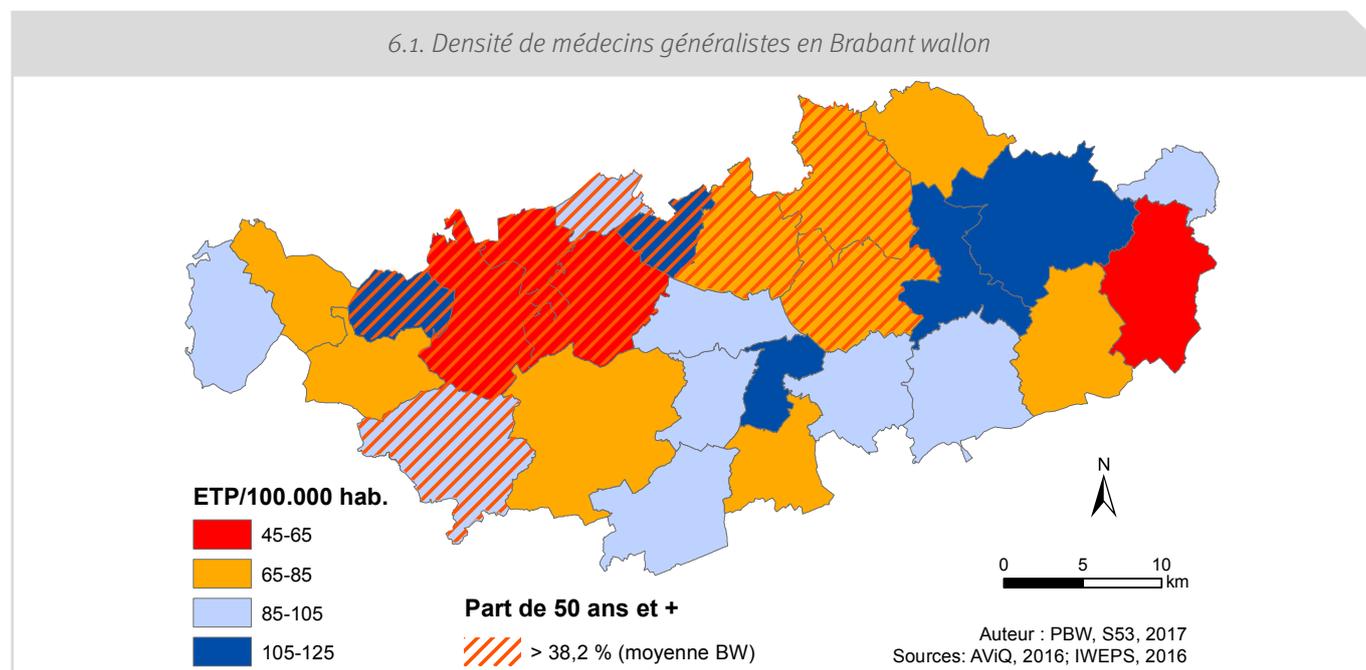
Selon les données récoltées auprès des cercles de médecins généralistes par l'AViQ – organisme d'intérêt public autonome gérant notamment les compétences de la santé et du bien-être en Wallonie – il y avait, en 2016, 3.467 médecins généralistes actifs en Wallonie dont 366 en Brabant wallon, soit 10,6 % du total.

La densité de médecins généralistes est exprimée en équivalent temps plein (ETP) pour 100.000 habitants. Ainsi, on dénombre 334 ETP en médecine générale en Brabant wallon pour 396.840 habitants en 2016, soit une densité moyenne de 84,2 médecins pour 100.000 habitants. C'est un peu moins bien que la moyenne wallonne qui est de 89,6 médecins généralistes pour 100.000 habitants.

Selon le Ministre wallon de la Santé, Maxime Prévot, une zone est considérée en pénurie de médecins généralistes si elle comptabilise moins de 90 médecins pour 100.000 habitants et en pénurie grave si elle comptabilise moins de 50 médecins pour 100.000 habitants. Sur cette base, le Brabant wallon est considéré en pénurie.

Pour autant, toutes les communes ne bénéficient pas de la même offre en médecins généralistes. En effet, 11 communes du Brabant wallon affichent une densité de médecins généralistes supérieure à la moyenne wallonne (89,6 ETP). Ces communes ne sont donc pas considérées en pénurie. De plus, parmi ces communes, 5 se distinguent par des densités de médecins généralistes particulièrement élevées. Il s'agit de Braine-le-Château, Rixensart, Mont-Saint-Guibert, Incourt et Jodoigne. Notons qu'à Rebecq, Villers-la-Ville et Hélécinne, la densité de médecins généralistes reste au-dessus de la moyenne provinciale (84,2 ETP). À l'inverse, les communes qui affichent les plus faibles densités de médecins généralistes sont Braine-l'Alleud, Waterloo, Lasne et Orp-Jauche. Dans ces communes ce sont moins de 65 médecins généralistes pour 100.000 habitants qui sont recensés. Pour autant, aucune de ces communes n'est en pénurie grave.

6.1. Densité de médecins généralistes en Brabant wallon



Selon plusieurs études (citées sur Statista), les personnes consultent plus fréquemment leur médecin généraliste à partir de 50 ans. On peut donc supposer que la demande en généralistes se fait d'autant plus ressentir que la part de personnes de 50 ans et + est élevée dans la population. Ainsi, les communes hachurées en rouge sur la carte ci-avant sont celles dont plus de 38,2 % de la population a 50 ans ou + ; 38,2 % étant la moyenne provinciale.

À l'exception de Nivelles, les communes présentant une proportion plus importante de personnes âgées de 50 ans et plus sont exclusivement localisées dans le nord de la province. Par ailleurs, il apparaît que les communes de Braine-l'Alleud, Waterloo et Lasne combinent une très faible densité de médecins généralistes (< 65 ETP/100.000 hab.) à une part élevée de population de plus de 50 ans. Grez-Doiceau, Wavre et Chaumont-Gistoux combinent également une part élevée de population de plus de 50 ans à une pénurie de médecins généralistes.

L'accès aux structures médicales de garde

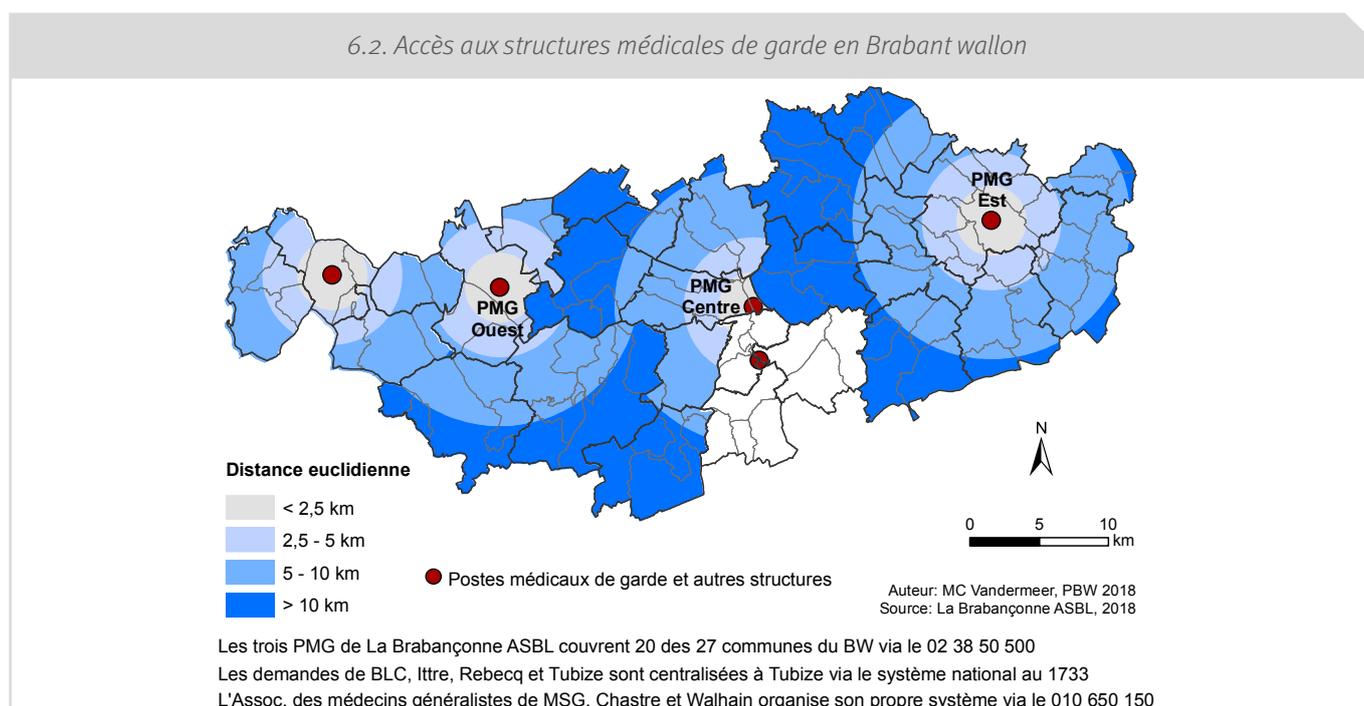
Depuis novembre 2016, le Brabant wallon compte trois postes médicaux de garde coordonnés par l'ASBL La Brabançonne. Ces postes médicaux de garde sont localisés à Braine-l'Alleud (PMG Ouest), Louvain-la-Neuve (PMG Centre) et Jodoigne (PMG Est) et couvrent 20 des 27 communes de la province. Plus particulièrement, le PMG Ouest couvre les communes de Braine-l'Alleud, Waterloo, Nivelles et Genappe (renfort en hiver sur La Hulpe et Lasne) ; le PMG Centre s'étend sur les communes de La Hulpe, Lasne, Rixensart, Wavre, Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne et Villers-la-Ville et enfin, le PMG de Jodoigne accueille les malades de Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Beauvechain, Incourt, Perwez, Ramillies, Jodoigne, Orp-Jauche et Hélécinne.

Ces postes médicaux sont une alternative à l'organisation classique des gardes par les médecins généralistes. En effet, pour tout problème médicalement justifié – qui ne peut être reporté aux heures d'ouverture habituelles du cabinet du médecin traitant et qui ne relève pas des urgences hospitalières – plutôt que de se rendre dans l'un des cabinets des médecins de garde, les patients se rendent en consultation dans l'un des trois postes médicaux. Cela permet d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des médecins tout en garantissant aux patients un accès continu à la médecine de première ligne malgré la diminution du nombre de médecins généralistes. Les consultations se font sur rendez-vous.

En ce qui concerne les sept communes non couvertes par les postes médicaux de garde, les demandes des communes de Braine-le-Château, Ittre, Rebecq et Tubize sont centralisées à Tubize via le 1733. Il s'agit du système développé à l'échelle nationale. A termes, le 1733 sera le numéro de téléphone unique pour joindre les services de garde en Belgique. Enfin, l'Association des médecins généralistes de Mont-Saint-Guibert, Chastre et Walhain continue à organiser son propre système.

En Brabant wallon, plus 80 % des médecins généralistes participent aux systèmes de gardes. Ils sont 76 % d'hommes et 88 % de femmes ; les autres étant dispensés de par leur âge ou pour raison médicale. En ce qui concerne l'accès aux différentes structures médicales de garde, les Brabançons wallons doivent généralement parcourir moins de 10 kilomètres (distance euclidienne) pour pouvoir consulter un médecin généraliste de garde. Néanmoins, à Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux, Villers-la-Ville, Lasne, La Hulpe et quelques autres petites zones du territoire, les distances d'accès sont un peu plus longues.

6.2. Accès aux structures médicales de garde en Brabant wallon



Les consultations chez les médecins généralistes et spécialistes

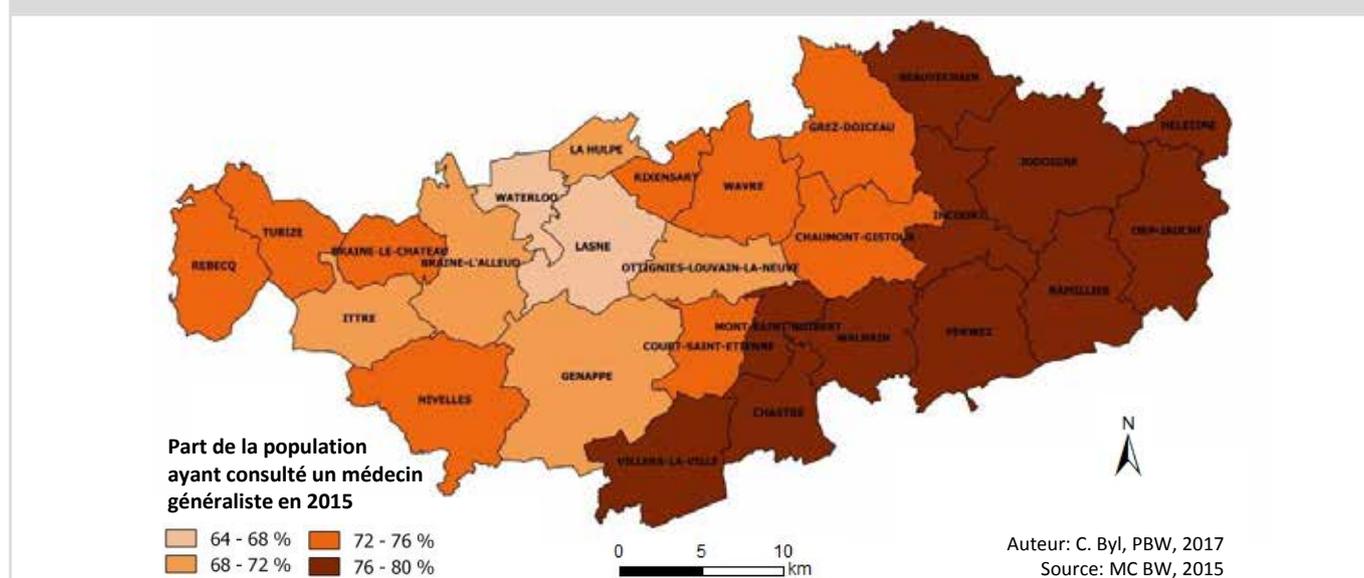
Les cartes ci-après représentent la part de la population qui a consulté au moins une fois en 2015 un médecin généraliste ou un médecin spécialiste. Ces données proviennent du Baromètre de la santé en Brabant wallon réalisé en 2017 par la Mutualité chrétienne qui a centralisé pour la première fois toutes les données inter-mutualistes. Ces statistiques ont été produites à partir de la compilation des attestations de soins donnés aux patients, permettant ainsi de les relier spatialement aux communes de consultation.

Ainsi, il apparaît clairement une différence spatiale de comportement des populations face à la médecine. En effet, les habitants de l'est et du sud du Brabant wallon consultent plus régulièrement un médecin généraliste tandis que les habitants du nord et de l'ouest de la province consultent plus régulièrement un médecin spécialiste.

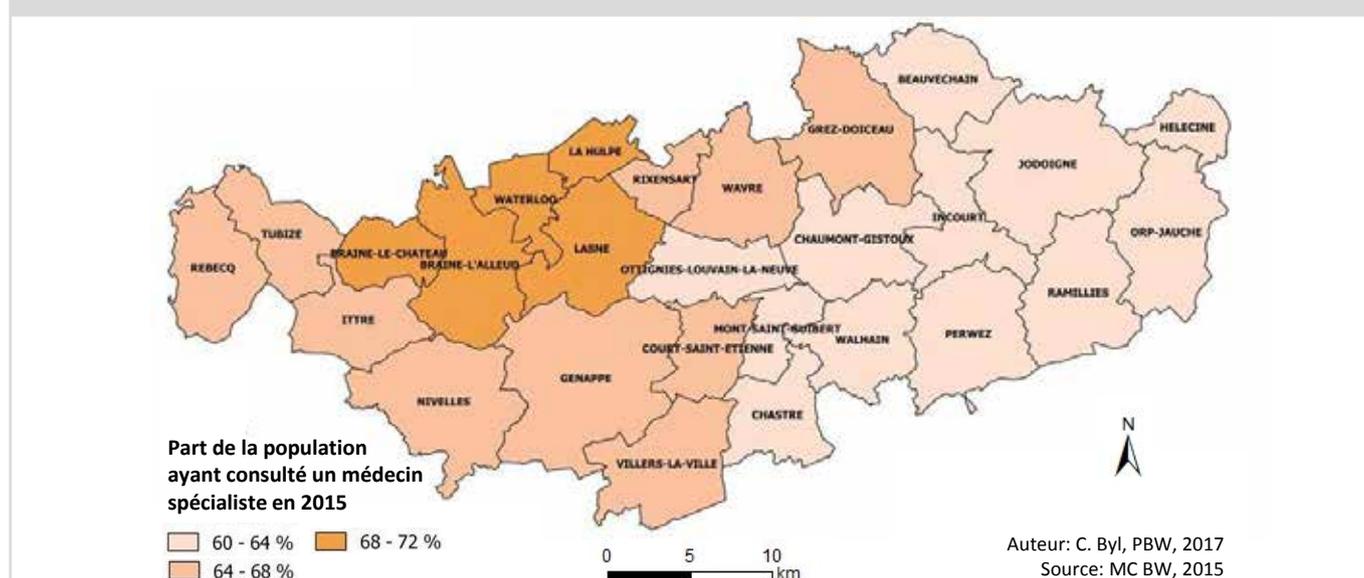
Concrètement, plus de 64 % de la population du Brabant wallon consultent au moins une fois par an un médecin généraliste. Dans l'est et le sud de la province, ils sont plus de 75 %. Cette différence de comportement s'explique assez facilement par la faible offre de soins spécialisés dans l'est et le sud de la province ; la médecine générale jouant ainsi pleinement son rôle de première ligne.

En ce qui concerne la médecine spécialisée, 60 % des Brabançons wallons y recourent au moins une fois par an. Dans les communes de Braine-le-Château, Braine l'Alleud, Waterloo, La Hulpe et Lasne, ils sont 68 % à 72 % de la population à y recourir au moins un fois par an.

6.3. Consultations chez un médecin généraliste en Brabant wallon



6.4. Consultations chez un médecin spécialiste en Brabant wallon

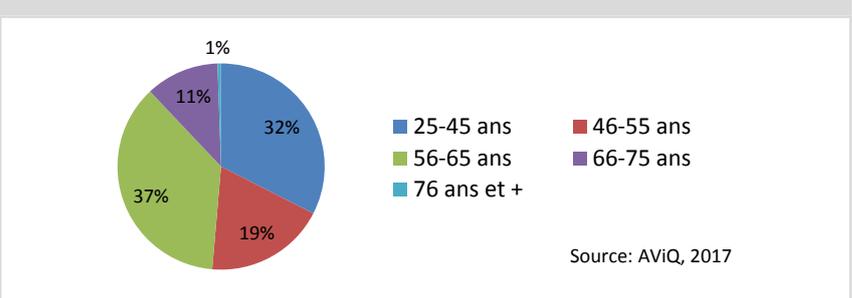


Le profil des médecins généralistes

Les médecins généralistes du Brabant wallon se caractérisent – par rapport à ceux de l'ensemble de la Wallonie – par une plus grande proportion de femmes et par un âge moyen un peu plus élevé pour les hommes. Ainsi, en Brabant wallon, la répartition hommes-femmes est à l'équilibre tandis qu'en Wallonie, la répartition est de 61 % d'hommes pour 39 % de femmes.

En ce qui concerne l'âge, la moyenne est en Brabant wallon de 57,8 ans pour les hommes (contre 57 ans en Wallonie) et 46,1 ans pour les femmes (contre 46,4 ans en Wallonie). Par ailleurs, 12 % des médecins brabançons wallons ont plus de 65 ans pour une moyenne wallonne de 13 %. Pour autant, notons que plus du tiers des médecins du Brabant wallon ont entre 56 et 65 ans. Il s'agit de la classe d'âge la mieux représentée.

6.5. Répartition des médecins généralistes du Brabant wallon selon leur âge



Finalement, retenons que chaque médecin exerce en moyenne, en Wallonie, 0,89 équivalents temps plein ; un ETP correspondant à 10 demi-journées de pratique médicale hebdomadaire (consultations au cabinet et visites à domicile).

Les besoins en médecins généralistes

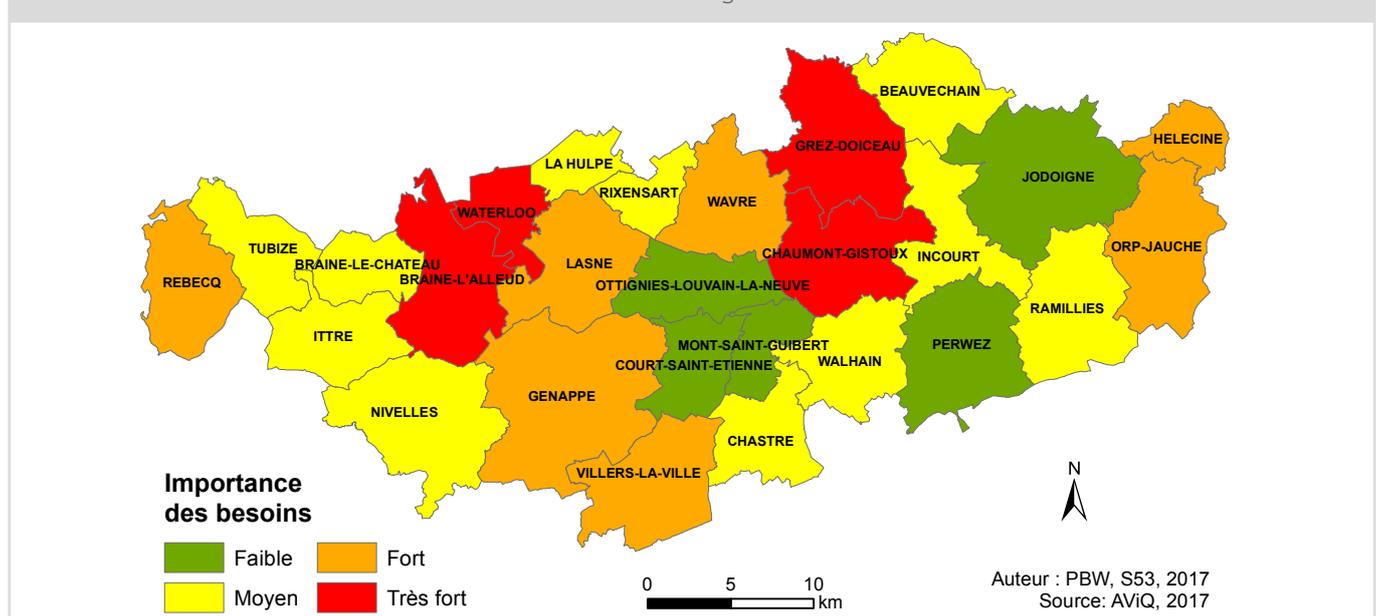
Afin d'identifier les besoins actuels et futurs en médecins généralistes, nous avons identifié pour chaque commune la présence ou non des trois paramètres suivants :

- une densité de médecins généralistes inférieure à 90 médecins pour 100.000 hab. (moyenne régionale et limite de la pénurie);
- une part de médecins généralistes âgés d'au moins 56 ans supérieure à 50 % (56 ans étant l'âge fixé par le CIPMP – Centre d'information sur les professions médicales et paramédicales – pour identifier les besoins dans une décennie);
- une part de population d'au moins 50 ans supérieure à 38,2 % (moyenne provinciale).

À partir de ces paramètres, nous avons classé l'importance des besoins de chaque commune en quatre catégories : très fort (3 paramètres rencontrés), fort (2 paramètres rencontrés), moyen (1 paramètre rencontré) et faible (0 paramètre rencontré).

L'analyse croisée montre que les besoins forts à très forts en médecins généralistes touchent plus d'un tiers des communes du Brabant wallon. Braine-l'Alleud, Waterloo, Grez-Doiceau et Chaumont-Gistoux apparaissent comme les quatre communes dans lesquelles les besoins sont les plus importants. Suivent les communes de Rebecq, Lasne, Genappe, Villers-la-Ville, Wavre, Hélicine et Orp-Jauche. Ainsi, aucune zone du Brabant wallon ne semble épargnée. Pour autant, cinq communes semblent présenter des besoins proportionnellement moins importants qu'ailleurs. Ces communes sont Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Jodoigne et Perwez.

6.6. Echelle des besoins en médecins généralistes en Brabant wallon



Les services hospitaliers, d'urgence et de secours

Les services hospitaliers

Les hôpitaux du Brabant wallon

Le Brabant wallon accueille cinq hôpitaux généraux – dont deux mono-spécialisés – et trois hôpitaux psychiatriques sur son territoire. Il n'y a par contre aucun hôpital universitaire dans la province. Pour autant, l'UCL fait partie des trois groupes dont dépendent les hôpitaux psychiatriques.

Trois des cinq hôpitaux généraux sont implantés dans les communes de Nivelles, Braine-l'Alleud et Ottignies-LLN ; soit des communes de l'ouest et du centre de la province. Cela signifie que les habitants des communes de l'est de la province doivent probablement régulièrement sortir du Brabant wallon pour bénéficier de soins hospitaliers.

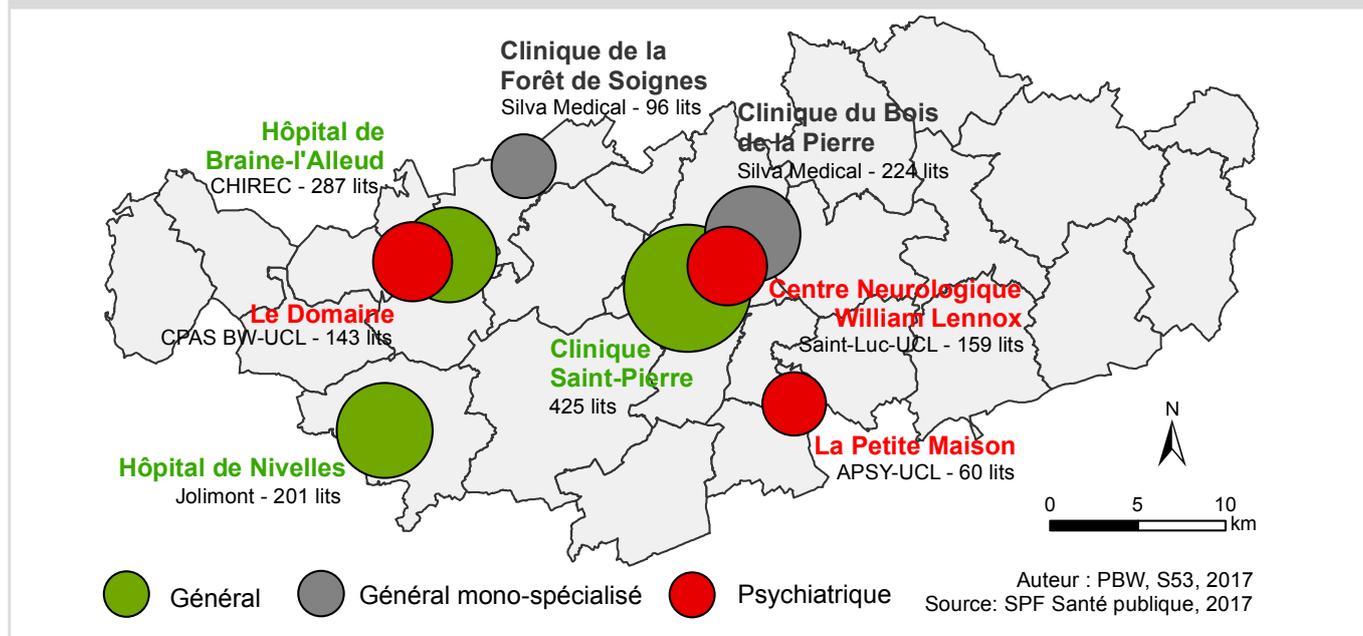
Les deux hôpitaux généraux mono-spécialisés sont localisées dans les communes de Waterloo et de Wavre. Le premier est spécialisé en neuro-psychiatrie pour adultes tandis que le deuxième est spécialisé dans la réadaptation (locomotrice, neurologique, cardio-pulmonaire et polyopathie) et les soins palliatifs et de confort.

Enfin, les trois hôpitaux psychiatriques sont implantés dans les communes de Braine-l'Alleud, Ottignies-LLN et Chastre ; le dernier n'accueillant que des enfants et des adolescents.

Par ailleurs, notons les récentes restructurations du groupe Jolimont qui a récemment transféré l'ensemble des lits de l'hôpital de Tubize vers l'hôpital de Nivelles. Ainsi, l'hôpital de Tubize ne dispose plus d'aucun lit agréé depuis peu mais continue à être un hôpital de jour prodiguant des consultations au même titre que les différents centres médicaux implantés dans la province. L'hôpital de Tubize dispose encore de ses services de radiologie, de prélèvements, et d'urgences de même que ses services de gériatrie et de revalidation (jusqu'à mi-2018). Avec le transfert des lits de Tubize, l'hôpital de Nivelles est passé de 144 en 2016 à 201 lits en 2017 malgré la fermeture de son service de maternité (15 lits).

En ce qui concerne les centres médicaux, le groupe CHIREC en dispose de trois : deux à Bruxelles et un troisième récemment ouvert dans le Brabant wallon, à Nivelles. Ce centre médical propose des consultations de gynécologie, endocrinologie, pédiatrie, chirurgie et cardiologie. La Clinique Saint Pierre d'Ottignies a également développé plusieurs polycliniques et centres médicaux. Ceux-ci sont notamment implantés dans les communes de Jodoigne, Wavre et Ottignies-LLN.

6.7. Les hôpitaux du Brabant wallon disposant de lits agréés

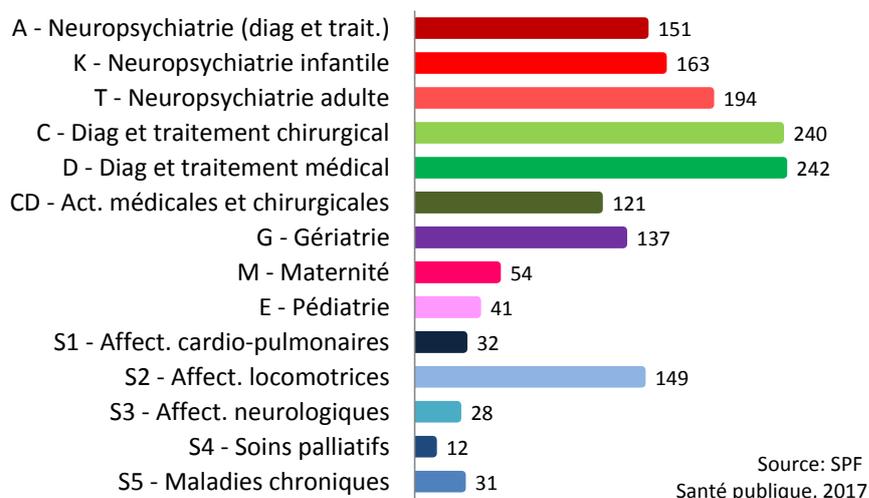


L'offre en services hospitaliers

Les huit hôpitaux du Brabant wallon concentrent 1.595 lits répartis en 14 services. C'est dans les services psychiatriques (A, K et T) que les hôpitaux du Brabant wallon concentrent le plus grand nombre de lits : 508 lits, soit 32 % du total. Les autres services particulièrement bien représentés en Brabant wallon sont les services de diagnostic

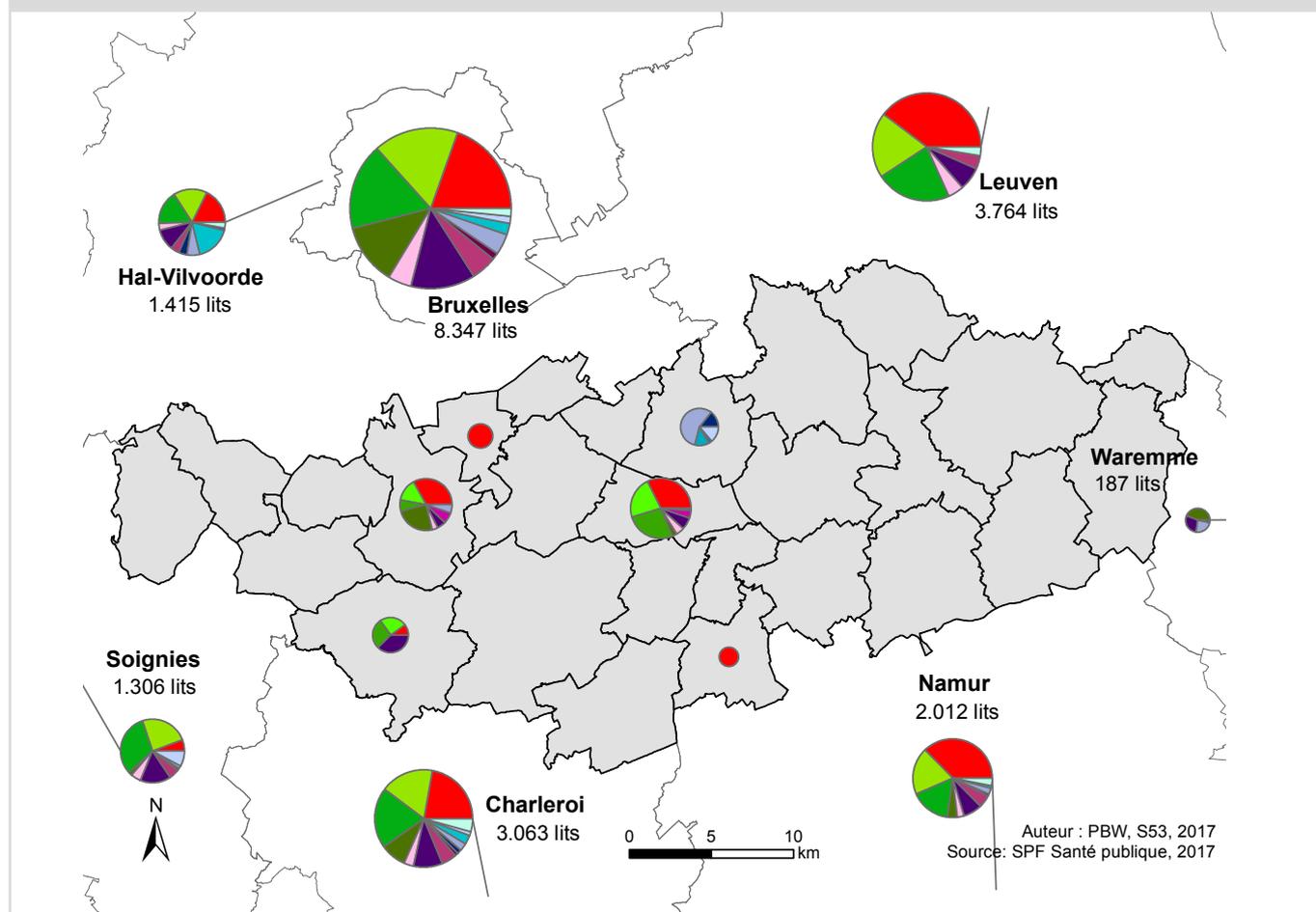
et traitement médical (242 lits) et chirurgical (240 lits). Notons par ailleurs l'absence totale de lits agréés dans les services de néonatalogie et des maladies contagieuses

6.8. Nombre de lits agréés par service hospitalier en Brabant wallon



En comparaison des arrondissements voisins, l'offre en soins hospitaliers peut apparaître limitée en Brabant wallon. En effet, alors que le Brabant wallon compte moins de 1.600 lits, la Région de Bruxelles-Capitale en concentre pas moins de 8.347 et l'arrondissement de Leuven 3.764. Côté wallon également, l'arrondissement de Charleroi dispose de plus de 3.000 lits et l'arrondissement de Namur de plus de 2.000 lits. Rapporté à la population, cela représente un lit pour 250 habitants en Brabant wallon alors que le ratio est de minimum un lit pour 160 habitants dans les arrondissements voisins.

6.9. L'offre en services hospitaliers en Brabant wallon et dans les arrondissements limitrophes



L' (in)adéquation entre l'offre et la demande en services hospitaliers

En comparaison de la programmation fédérale, exprimée en nombre de lits par service selon le volume de population, le Brabant wallon apparaît systématiquement sous-équipé. Néanmoins, la programmation fédérale étant figée depuis 1982, elle ne reflète plus exactement les besoins actuels de la population. Dès lors, ces besoins ont été réévalués en 2017 par le Centre Fédéral d'Expertise en Soins de Santé (CFESS).

Ainsi, le différentiel entre la situation existante et la programmation fédérale est supérieur à 1.000 lits en défaveur du Brabant wallon. Sur base des calculs plus récents du CFESS, le manque de lits en Brabant wallon est encore évalué à 430 unités. Les services de spécialisations sont les seuls à disposer de l'offre suffisante pour répondre aux besoins des Brabançons wallons. Par contre, les services de diagnostic et de traitement chirurgical et médical de même que les services de gériatrie sont les services les plus en demande actuellement.

6.10. L'offre et la demande en services hospitaliers en Brabant wallon

Index	Service	Situation existante BW 2017 (nbre de lits agréés)	Besoin BW 2017 sur base de la programmation	Besoin BW 2017 sur base des chiffres du CFESS*
CD	Diagnostic et traitement chirurgical et médical	603	1.157	828
G	Gériatrie	137	439	266
M	Maternité	54	128	83
E	Pédiatrie	41	148	63
NIC	Néonatalogie intensive	0	24	29
L-B	Maladies contagieuses	0	12	2
I	Soins intensifs	0		64
Sp	Spécialisations: cardio, loco, neuro, palliatifs, m. chroniques, psychogériatrie	252	208	182
Nbre de lits total		1.087	2.116	1.517
* Calculs PBW sur base des chiffres calculés pour la Belgique par le CFESS				

Dans le contexte actuel, malgré la croissance du nombre d'hospitalisations, la diminution de leur durée entraîne un besoin moins important en nombre de lits. Selon le CFESS, le besoin devrait encore diminuer de près de 10.000 unités d'ici 2025 à l'échelle de la Belgique. Notons cependant que ce chiffre ne concerne que les lits agréés, c'est-à-dire les lits occupés dans le cadre d'hospitalisations dites « classiques » ou avec nuitée.

En effet, contrairement au besoin en lits agréés, le besoin en lits dans le cadre d'hospitalisations de jour augmente d'année en année. Le besoin à l'horizon 2025 est estimé à 3.700 unités supplémentaires pour l'ensemble de la Belgique. Ces lits en hôpital de jour ne font l'objet d'aucune réglementation.

Parts de marché des hôpitaux et profil des patients du Brabant wallon

En 2016, 57.290 hospitalisations classiques et 95.613 hospitalisations de jour ont concernés des patients du Brabant wallon. Six communes comptabilisent chacune plus de 10.000 hospitalisations classiques et de jour cumulées. Ces communes sont Braine-l'Alleud (17.162), Wavre (12.737), Nivelles (12.602), Waterloo (12.323), Tubize (11.542) et Ottignies-LLN (10.520).

En 2016, la Clinique Saint-Pierre à Ottignies a absorbé plus du tiers de parts de marché (38 %) pour les hospitalisations classiques et de jour des patients du Brabant wallon. Les autres hôpitaux les plus fréquentés par les patients du Brabant wallon sont les hôpitaux du groupe CHIREC (22 %), les hôpitaux du groupe Jolimont (12 %) et les Cliniques universitaires Saint-Luc (9 %).

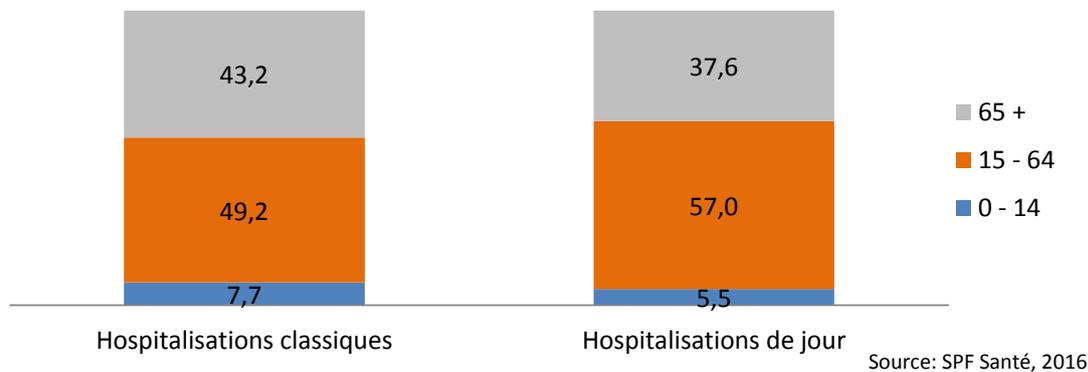
Sur cette base, on estime que plus de 40 % des hospitalisations classiques et de jour concernant des patients brabançons wallons s'effectuent hors des frontières provinciales.

6.11. Parts de marché des hôpitaux pour les hospitalisations des patients du Brabant wallon



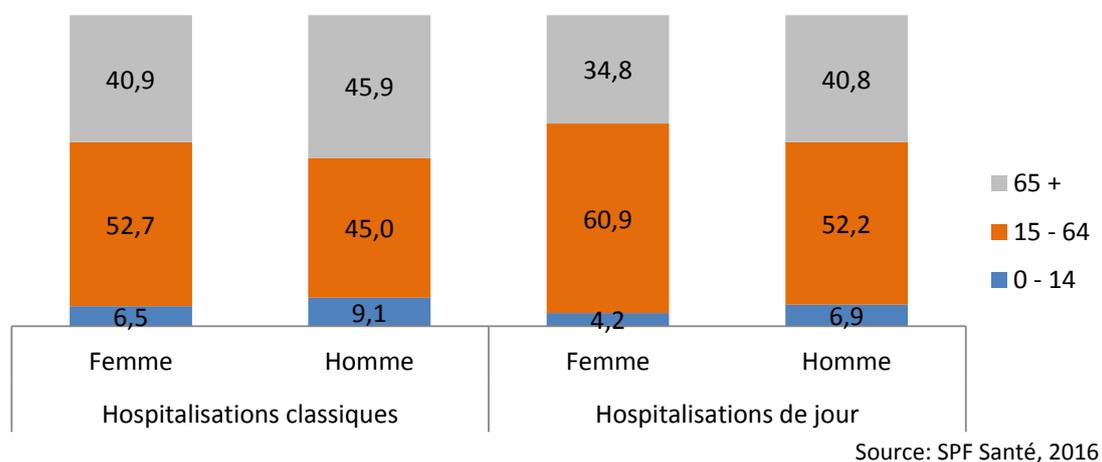
En ce qui concerne le profil des patients brabançons wallons, plus de la moitié des patients (54 %) ont entre 15 et 64 ans ; 6 % ont moins de 14 ans et 40 % ont 65 ans ou plus. Lorsque les hospitalisations classiques et de jour sont distinguées, la part de jeunes et de seniors hospitalisés augmente en hospitalisation classique (respectivement 8 % et 43 %) et diminue en hospitalisation de jour (respectivement 5 % et 38 %).

6.12. Part d'hospitalisations selon l'âge des patients en Brabant wallon



En ce qui concerne le sexe des patients du Brabant wallon hospitalisés, 55 % sont des femmes et 45 % sont des hommes. Les ratios sont les mêmes en hospitalisation classique et de jour. Néanmoins, il est intéressant de constater des différences selon l'âge des patients. En effet, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à être hospitalisés que les femmes en-deçà de 14 ans et au-delà de 65 ans. Inversement, la part de femmes hospitalisées entre 15 et 64 ans est plus élevée que la part d'hommes.

6.13. Part d'hospitalisations selon le sexe et l'âge des patients en Brabant wallon



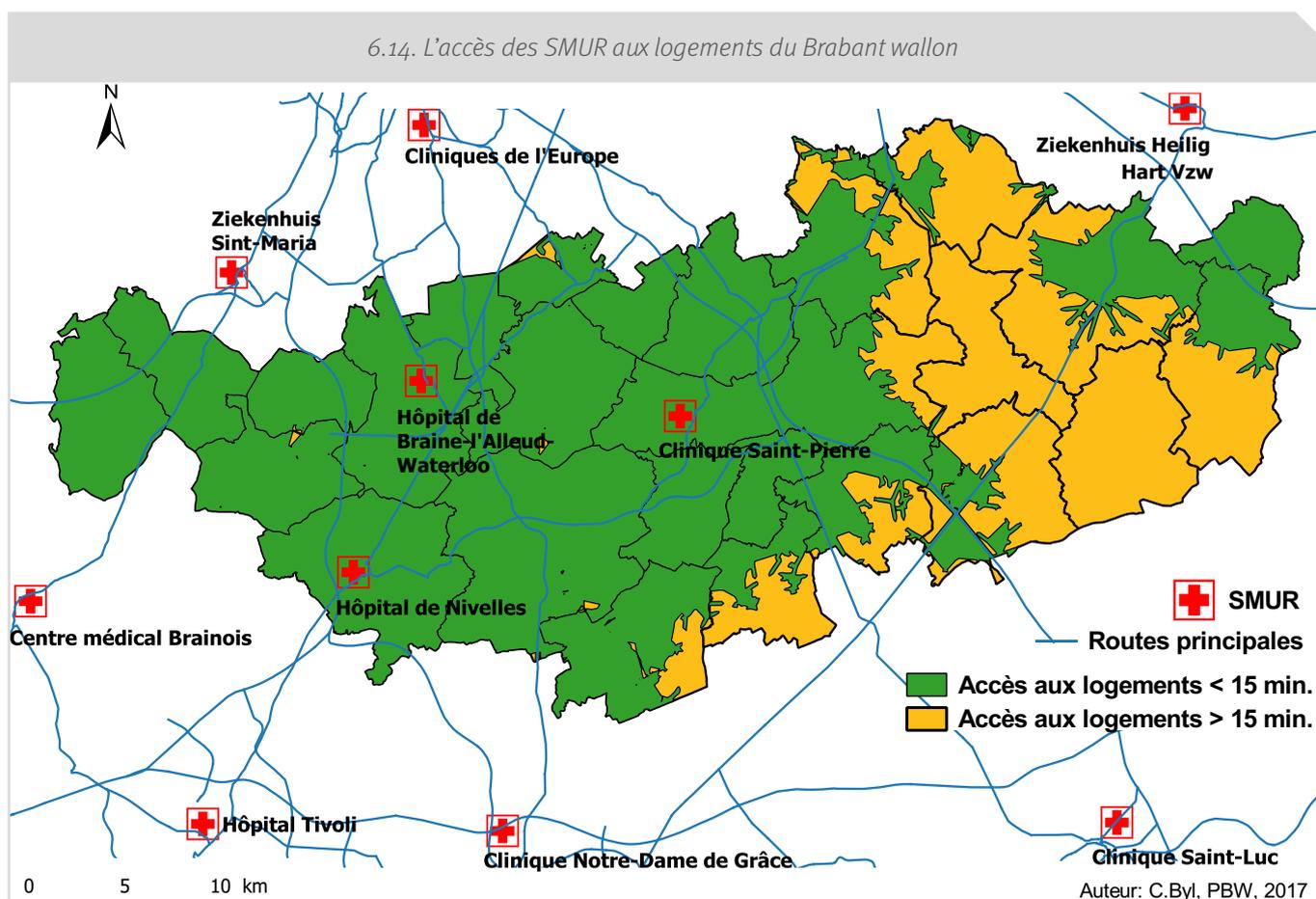
Les services d'urgence : temps d'intervention des SMUR

Un SMUR – Service Mobile d'Urgence et de Réanimation – est un service d'urgence hospitalier consistant en un ou plusieurs véhicules destinés à apporter les soins d'aide médicale urgente en dehors de l'hôpital. Le SMUR ne peut être sollicité que via le 100/112.

La carte ci-après représente le temps d'intervention des SMUR chez l'habitant. Les zones de logements situées à moins de 15 min. sont identifiées en vert tandis que les zones localisées à plus de 15 minutes sont identifiées en orange ; 15 minutes étant la limite généralement retenue comme délai acceptable d'intervention d'un SMUR.

Dix SMUR sont pris en compte dans le calcul. Trois hôpitaux brabançons wallons disposent d'un SMUR : l'hôpital de Braine-l'Alleud, l'hôpital de Nivelles et la Clinique Saint-Pierre à Ottignies. Depuis la restructuration du groupe Jolimont, l'hôpital de Tubize a perdu son SMUR (transféré à Nivelles) mais conserve son service des urgences. Sept SMUR sont implantés dans les arrondissements voisins de la province à savoir un à Bruxelles, un à Hal-Vilvoorde, un à Leuven, un à Namur, un à Charleroi et deux à Soignies.

À l'analyse de la carte ci-après, il apparaît que deux zones du Brabant wallon sont situées à plus de 15 min. d'un SMUR : le sud des communes de Villers-la-Ville, Chastre et Walhain et l'est de la province à l'exception de la commune d'Hélécine et le nord des communes de Jodoigne et d'Orp-Jauche situées à moins de 15 min. de l'hôpital de Tirlemont.



Notons qu'entre le SMUR (présence d'un médecin) et les ambulances d'aide médicale urgente (présence d'ambulanciers uniquement), un nouveau type de service se développe : le PIT (Paramedical Intervention Team) qui impose la présence d'un infirmier à bord de l'ambulance. Deux projets de PIT existent en Brabant wallon : un à Tubize et un dans l'est de la Province.

Les services de secours : temps d'intervention des ambulances

Les services de secours interviennent directement chez l'habitant pour tous types d'accidents (incendies, accidents, catastrophes et aides médicales urgentes).

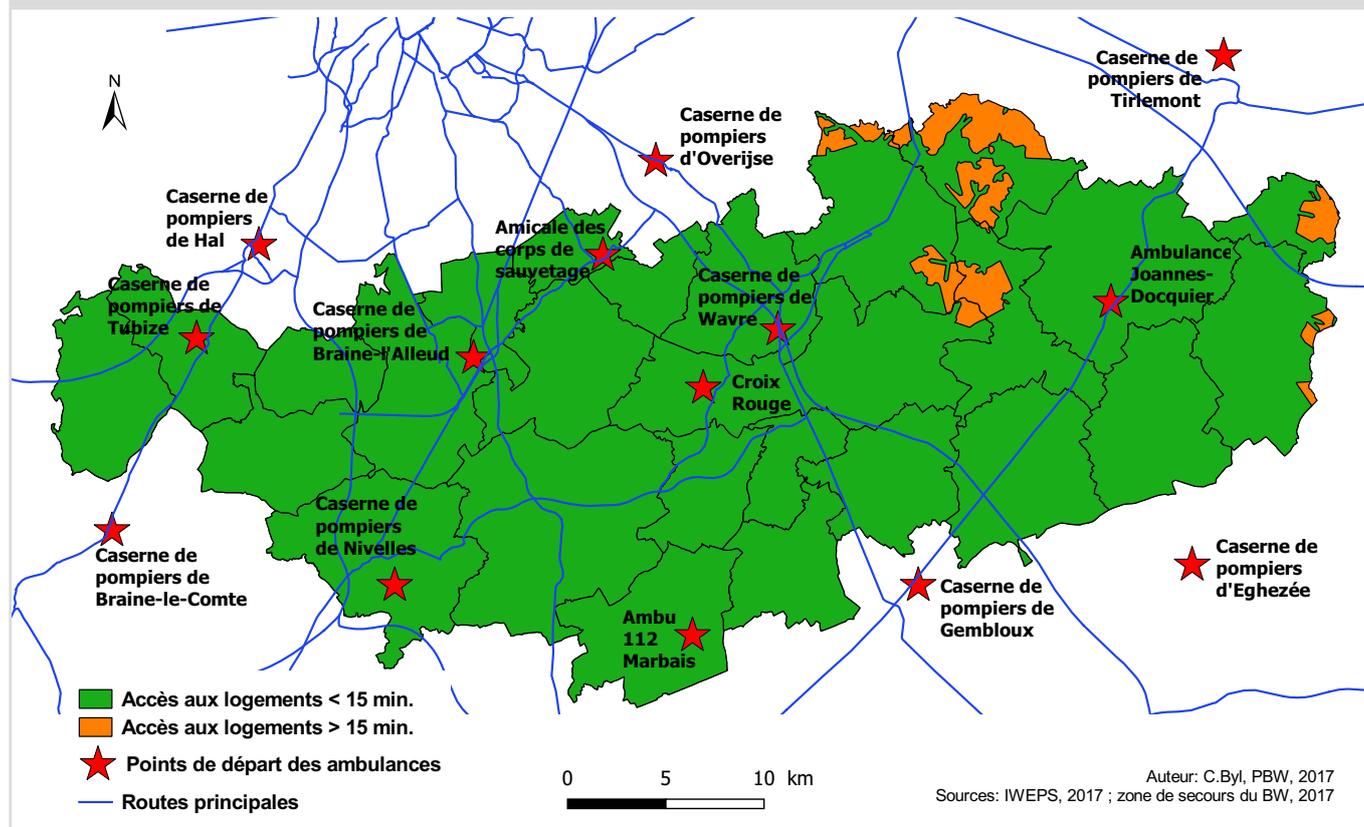
Parmi les services de secours situés en Brabant wallon et dans sa proche périphérie, on en dénombre au moins 14 disposant d'une ou plusieurs ambulances 112, c'est-à-dire équipées AMU (aide médicale urgente), qui interviennent fréquemment en Brabant wallon.

Plus particulièrement, sur le territoire de la province, il existe 8 services de secours équipés d'ambulances AMU dont les points de départ sont majoritairement localisés dans le centre et l'ouest du territoire. La moitié de ces services de secours équipés d'ambulances AMU sont des casernes de pompiers. Ces casernes, qui disposent de 12 ambulances, sont localisées dans les communes de Tubize, Nivelles, Braine-l'Alleud et Wavre. La commune de Jodoigne dispose également d'une caserne de pompiers mais elle n'est pas équipée d'ambulance AMU. Pour autant, Jodoigne accueille les Ambulances Joannes-Docquier – disposant de 2 ambulances AMU – permettant de palier partiellement à cette absence à la caserne de pompiers.

Les autres services de secours avec ambulances AMU sont l'Amicale des corps de sauvetage de la Hulpe (2 à 4 ambulances), la Croix-Rouge de Céroux à Ottignies (2 ambulances) et les ambulances de Marbais à Villers-la-Ville (2 ambulances). Ainsi, il y a en permanence une vingtaine d'ambulances AMU prêtes à démarrer en Brabant wallon.

Ci-après, la carte d'accès des services de secours avec ambulances AMU aux logements montre que le Brabant wallon est globalement bien couvert à l'exception de trois petites zones à l'est de la province. Ces zones, dans lesquelles le temps d'accès des services d'urgence avec ambulance(s) est supérieur à 15 minutes, sont localisées à la frontière des communes d'Incourt et de Grez-Doiceau, à Beauvechain et à l'est de la commune d'Hélécine.

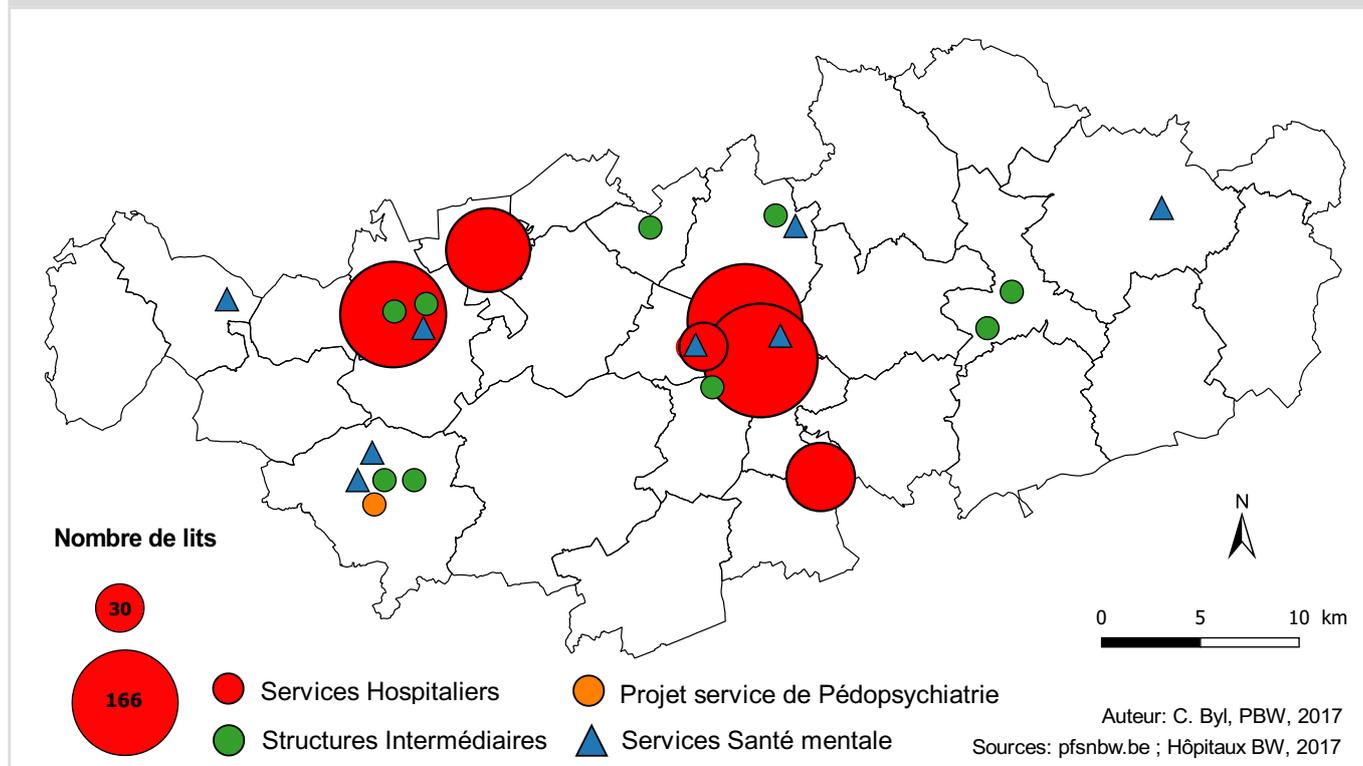
6.15. L'accès des services de secours avec ambulance(s) aux logements du Brabant wallon



La santé mentale

Les infrastructures au service de la santé mentale sont de 3 types selon la *Plate-forme de concertation en santé mentale du Brabant wallon* : les services hospitaliers, les structures intermédiaires et les services de santé mentale.

6.16. Les structures de santé mentale en Brabant wallon



Les six infrastructures hospitalières du Brabant wallon qui disposent de services liés à la santé mentale sont localisées dans le centre et l'ouest du territoire. La Clinique de la Forêt de Soignes à Waterloo compte 96 lits ; l'Association le Domaine à Braine-l'Alleud dispose de 143 lits ; le Centre Hospitalier Neurologique William Lennox et la Clinique Saint-Pierre, tout deux localisés à Ottignies, comptabilisent respectivement 159 lits et 30 lits ; le Centre médical pédiatrique Clair Vallons également situé à Ottignies compte 166 lits à destination des enfants uniquement, tout comme la Petite Maison ACIS à Chastre qui dispose de 60 lits. Notons également la présence de 20 lits (agréés en 2017) dans le service de psychiatrie infantile de l'Hôpital de Nivelles. Il semblerait toutefois que ce service soit toujours au stade de projet fin 2017.

Le Brabant wallon accueille neuf structures intermédiaires. Ces structures ont pour fonction de faciliter la réinsertion en société via un séjour dans une petite structure, comptant moins de 17 lits. Elles sont relativement bien réparties sur le territoire : deux à Nivelles (La Traversière et La Fabrique du Pré), deux à Braine-l'Alleud (Notre Domaine et Le Solier), une à Rixensart (L'Antenne 110), une à Court-Saint-Etienne (La Courtille), une à Wavre (ASBL de Concertation d'Aide de Soins en Assuétudes Réseau Brabant wallon) et deux à Incourt (Les Héliotropes et Le Chat Botté). Notons ainsi qu'aucune de ces structures intermédiaires ne sont implantées dans les communes localisées aux extrémités est et ouest de la province.

Enfin, les services de santé mentale (SSM) sont au nombre de huit en Brabant wallon. Ces services, relativement bien répartis sur le territoire provincial, sont composés d'équipes de psychologues et de psychiatres mais également d'assistants sociaux, de logopèdes et de psychomotriciens qui consultent uniquement en journée. Trois services de santé mentale sont gérés par la province du Brabant wallon et sont implantés dans les communes de Tubize, de Nivelles et de Jodoigne. Les autres SSM sont le Safrans ASBL à Braine-l'Alleud, le Centre de Guidance à Louvain-la-Neuve, le CPAS à Nivelles, l'Entre Mots à Ottignies et le SSM de Wavre. Il existe également six services de santé mentale qui interviennent à domicile à savoir le SSPRD-Entre Mots, l'Equipe Mobile Adulte, Les Héliotropes, l'Equipe Enfants-Familles Brabant wallon, le Service d'aide aux étudiants et le réseau Archipel.

Notons par ailleurs qu'une importante réforme belge des services de santé mentale, datant de 2010, a été activée en 2017 en Brabant wallon. Il s'agit du projet 107 défini par les autorités fédérales et régionales à travers cinq fonctions clés :

- Développement d'activités en matière de prévention, de promotion des soins en santé mentale, détection précoce, dépistage et pose d'un diagnostic ;
- Création d'équipes ambulatoires de traitement intensif, aussi bien pour les problèmes psychiques aigus que chroniques ;
- Création d'équipes de réhabilitation travaillant à la réinsertion et à l'inclusion sociale ;
- Intensification des soins résidentiels spécialisés pour les personnes qui sont dans une phase tellement sérieuse que l'aide dans l'environnement de vie ou au domicile n'est temporairement pas indiquée ;
- Développement d'habitats spécifiques pour des personnes qui souffrent de problématiques psychiatriques chroniques stabilisées et qui présentent des possibilités d'intégration sociale réduites.

Enfin, retenons que le Baromètre de la santé de la Mutualité chrétienne du Brabant wallon indique que 12 % de la population du Brabant wallon consomme régulièrement des antidépresseurs.

Conclusion

Le vieillissement de la population du Brabant wallon risque d'accentuer les besoins en médecins généralistes dans la province ; besoins qui ne sont déjà plus rencontrés aujourd'hui dans un tiers des communes du Brabant wallon.

L'offre en services hospitaliers apparaît variée et globalement bien répartie sur le territoire du Brabant wallon. Pour autant, bien que les hôpitaux localisés dans les arrondissements limitrophes à la province puissent partiellement répondre à la demande, notons que l'est du Brabant wallon est aujourd'hui totalement dépourvu d'hôpital.

En ce qui concerne l'accès des services d'urgence et de secours, la situation semble encore une fois plus critique dans l'est de la province. En effet, la majeure partie de cette zone, en raison notamment de l'absence d'hôpital, n'est pas accessible aux SMUR en moins de 15 minutes.

Enfin, notons également la concentration des structures de prise en charge de la santé mentale dans le centre et l'ouest du Brabant wallon.

7. Les infrastructures d'accueil de la petite enfance en Brabant wallon

Les structures et la capacité d'accueil

Les structures d'accueil de la petite enfance, homologuées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), sont catégorisées selon le mode de subventionnement – les milieux d'accueil subventionnés (MAS) et les milieux d'accueil non subventionnés (MANS) – et selon le type d'accueil – accueil collectif ou accueil familial.

Le tarif des MAS est fixé selon le barème de l'ONE tandis que celui des MANS, généralement plus élevé, est fixé librement.

En ce qui concerne le type d'accueil, une structure familiale accueille un nombre plus restreint d'enfants qu'une structure collective. L'accueil collectif regroupe ainsi les crèches, les préguardiennats, les maisons communales de l'accueil de l'enfance, les maisons d'enfants et les haltes accueil tandis que l'accueil familial correspond simplement aux accueillants et co-accueillants.

Le tableau ci-dessous synthétise la capacité d'accueil – à savoir le nombre de places – dans toutes les structures d'accueil existantes en Brabant wallon en 2015 sur base du mode de subventionnement et sur base du type d'accueil.

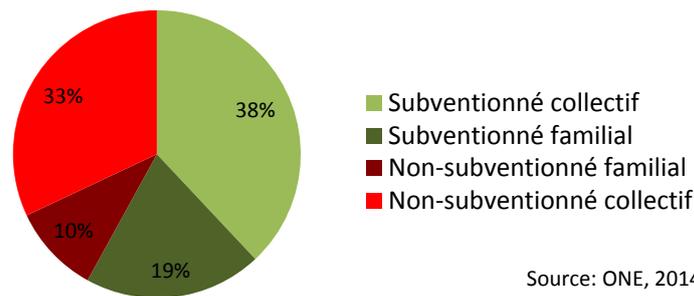
Au total, le Brabant wallon compte 4.962 places d'accueil au 31/12/2015 :

- 2.856 sont subventionnées (57,6 %) et 2.106 sont non subventionnées (42,4 %) ;
- 3.502 sont de type collectif (70,6 %) et 1.460 sont de type familial (29,4 %).

7.1. Capacité d'accueil des structures de la petite enfance en Brabant wallon

	Subventionné		Non-Subventionné	
	Collectif	Familial	Collectif	Familial
Crèche	1.208			
Préguardiennat	62			
Maison communale d'accueil de l'enfance	618			
Maison d'enfants			1.258	
Halte accueil			356	
Accueillante conventionnée		968		
Accueillante autonome				492
Sous-totaux	1.888	968	1.614	492
Total	4.962			
Source: ONE, 2015				

Lorsque les deux paramètres sont croisés, il apparaît que les places d'accueil les plus répandues dans le Brabant wallon sont subventionnées collectives (38 %) et non subventionnées collectives (33 %). Ainsi, seulement 54 % des places collectives sont subventionnées tandis que cela concerne 66 % des places familiales.



Source: ONE, 2014

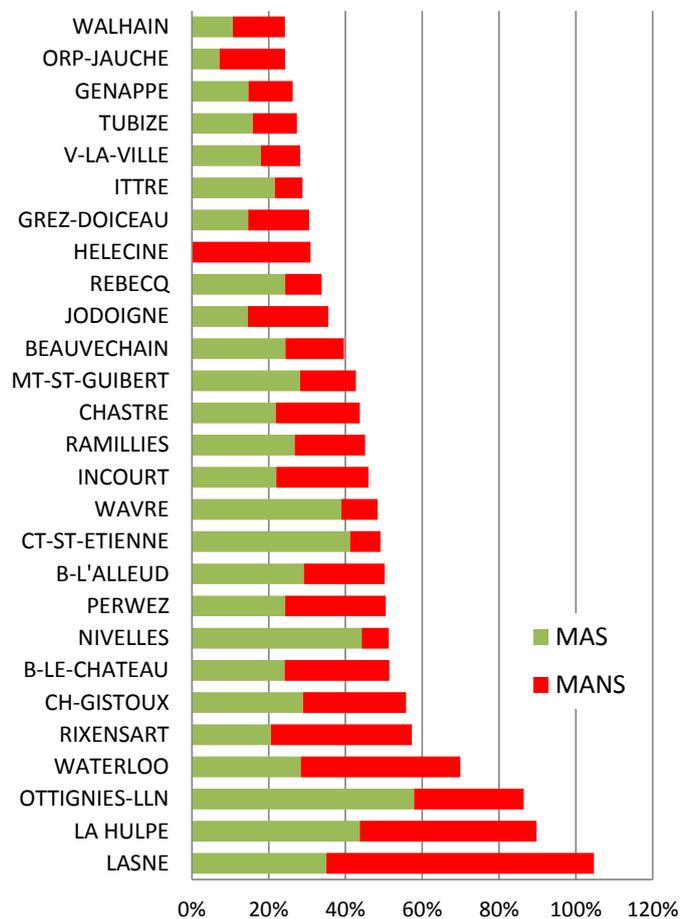
Le taux de couverture

Le taux de couverture, calculé par l'ONE, est le nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de 0 à 2,5 ans. Cette méthode approximative, calculée sur la tranche de 0 à 2,5 ans, tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Le taux de couverture, communément utilisé pour identifier les besoins en termes de création de places à l'échelle des communes, ne tient donc pas compte des enfants accueillis hors de leur commune de résidence et des enfants gardés par des proches.

La province du Brabant wallon a une capacité d'accueil de 4.962 places pour 10.086 enfants de 0 à 2,5 ans. Le taux de couverture est donc de 49,2 % en Brabant wallon en 2015. À titre de comparaison, le taux de couverture est seulement de 31,3 % en Région wallonne.

Le graphe ci-contre montre la grande disparité du taux de couverture observé dans les communes du Brabant wallon. En effet, celui-ci oscille entre 24,3 % à Walhain et 104,7 % à Lasne. La part des MAS et MANS est également très variable d'une commune à l'autre. Ainsi, Hélécinne ne compte aucune place d'accueil en MAS alors que la part de MAS à Ottignies-LLN est de 57,8 %. Pour ce qui est des MANS, la plus petite part est observée à Nivelles (7,1 %) et la plus grande part est observée à Lasne (69,6 %).

7.3. Taux de couverture par commune et suivant le mode de subventionnement en Brabant wallon



Source : ONE, 2015

Analyse spatiale du taux de couverture et de la typologie des structures d'accueil

Les communes présentant un taux de couverture inférieur au taux de couverture moyen wallon sont localisées à l'ouest, au sud et à l'est du territoire brabançon wallon. Plus précisément, il s'agit des communes de Tubize et Ittre à l'ouest, des communes de Genappe, Villers-la-Ville et Walhain au sud et de la commune d'Orp-Jauche à l'est. Les communes présentant un taux supérieur à la moyenne wallonne mais inférieur à la moyenne brabançonne wallonne sont principalement localisées dans l'est du territoire mais également au sud et à l'ouest. Ainsi, les communes présentant les meilleurs taux de couverture sont principalement localisées dans le centre-nord de la province.

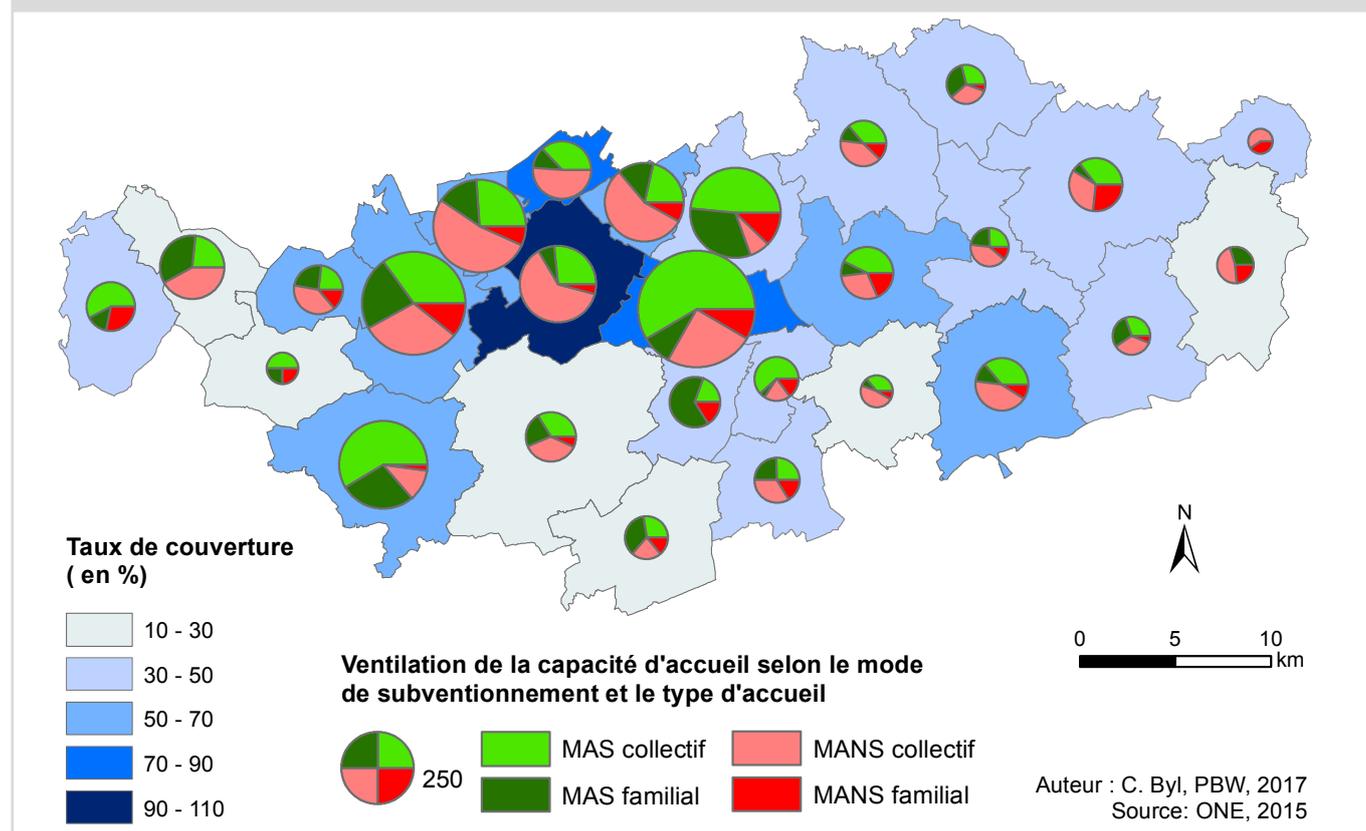
Plus particulièrement, les communes de Lasne, La Hulpe et Ottignies-LLN présentent un taux de couverture supérieur à 85 %, soit plus de deux fois plus que le taux moyen de la Région wallonne. Dans ces communes, près de neuf enfants sur dix peuvent bénéficier d'une place d'accueil. Le taux de couverture est encore de près de 70 % à Waterloo.

Les milieux d'accueil implantés dans l'ouest et le sud de la province sont majoritairement subventionnés tandis que les milieux d'accueil localisés dans les communes du nord et de l'est de la province – à l'exception d'Ottignies-LLN, Wavre, Beauvechain et Ramillies – sont majoritairement non subventionnés ; les milieux d'accueil non subventionnés proposant, pour rappel, des tarifications plus élevées que dans les milieux d'accueil subventionnés. Dès lors, l'accès financier aux infrastructures d'accueil de la petite enfance apparaît meilleur pour les ménages des communes de l'ouest et du sud de la province dont les revenus sont globalement plus faibles.

Par ailleurs, les hauts revenus, le faible taux d'activité des femmes et le taux de couverture élevé observés dans les communes du nord de la province laissent supposer que les besoins sont mieux couverts dans ces communes que dans les communes de l'est du territoire où les ménages doivent faire face à des revenus globalement plus faibles, à un taux d'activité des femmes plus élevé et à un taux de couverture plus bas. Ainsi, l'est de la province apparaît comme la zone la plus en pénurie de places d'accueil pour la petite enfance dont les tarifs sont fixés en fonction des revenus des parents (MAS).

Finalement, notons que plus de 80 % de l'offre des milieux d'accueil implantés dans la commune de Court-Saint-Etienne est de type familial. Cela concerne encore 50 % de l'offre dans les communes d'Orp-Jauche, Villers-la-Ville et Ittre, soit uniquement des communes peu denses et peu étendues spatialement. Toutes les autres communes offrent majoritairement un accueil collectif.

7.4. Accueil de la petite enfance en Brabant wallon

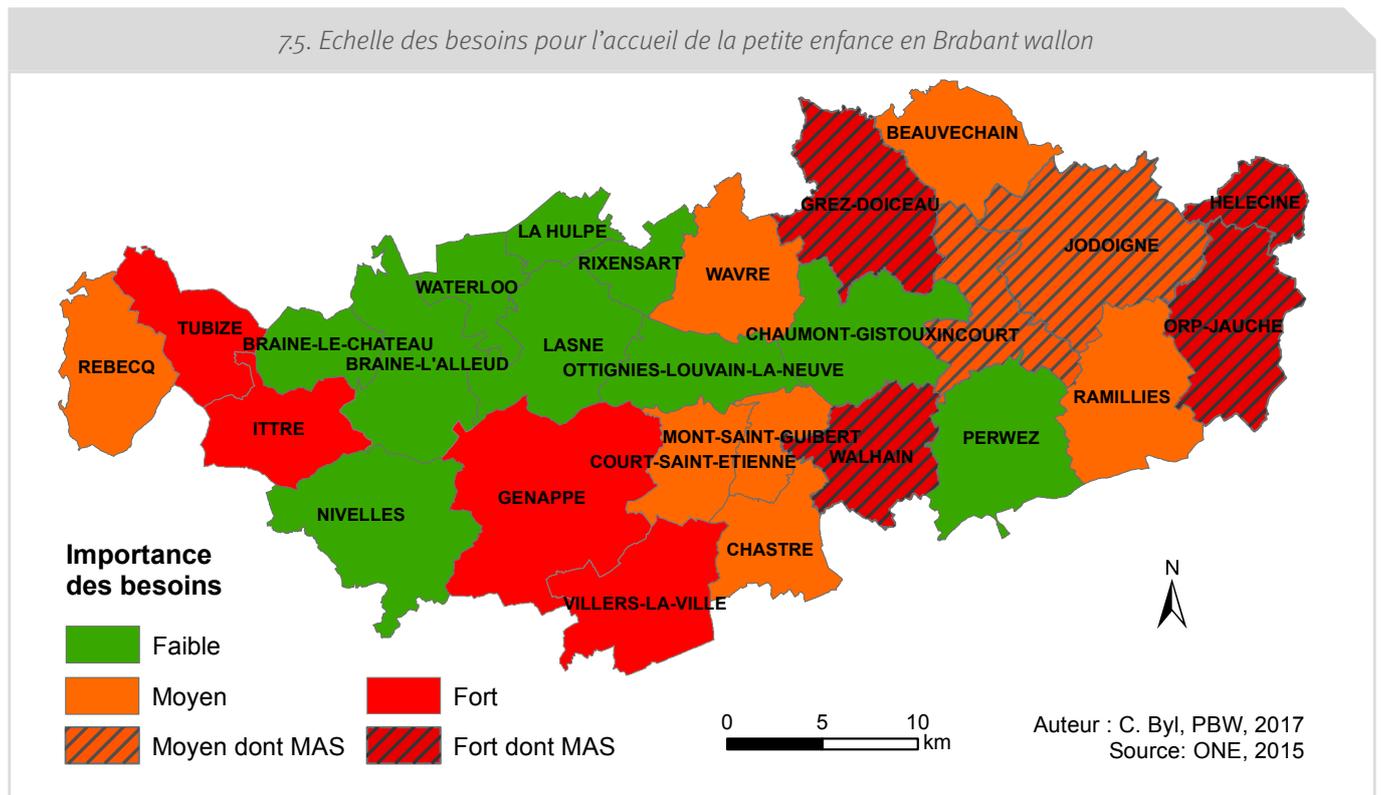


Identification des besoins en infrastructures d'accueil de la petite enfance

Sur base de l'ensemble des observations faites dans les sections précédentes, nous avons produit une carte des besoins selon qu'ils soient plus ou moins importants et selon le type de besoins.

Ainsi, les communes dont les besoins en infrastructures d'accueil de la petite enfance sont les plus faibles – c'est-à-dire les communes dont le taux de couverture est supérieur à 49,2 %, la moyenne brabançonne wallonne – sont les communes du centre-nord de la province auxquelles il faut ajouter les communes de Nivelles, Chaumont-Gistoux et Perwez. Partout ailleurs, les besoins sont moyens (critères ne correspondant ni aux besoins faibles ni aux besoins forts) à forts (c'est-à-dire là où le taux de couverture est inférieur à 31,3 %, la moyenne wallonne). Enfin, les besoins les plus forts s'observent dans les communes de Tubize et d'Ittre à l'ouest, dans les communes de Genappe, Villers-la-Ville et Walhain au Sud, dans les communes d'Hélécine et d'Orp-Jauche à l'est et dans la commune de Grez-Doiceau au nord-est.

7.5. Echelle des besoins pour l'accueil de la petite enfance en Brabant wallon



En termes de type d'accueil, les communes dont les besoins en MAS sont prioritaires – c'est-à-dire les communes dont le taux de subventionnement est inférieur à 50 % et dont le taux de couverture est inférieur à 49,2 % – sont principalement localisées dans l'est de la province.

Notons que certains besoins identifiés à l'échelle des communes peuvent être (partiellement) rencontrés au regard des infrastructures présentes dans les communes voisines (bassin de vie).

8. Les infrastructures d'accueil des personnes âgées en Brabant wallon

Les structures et la capacité d'accueil

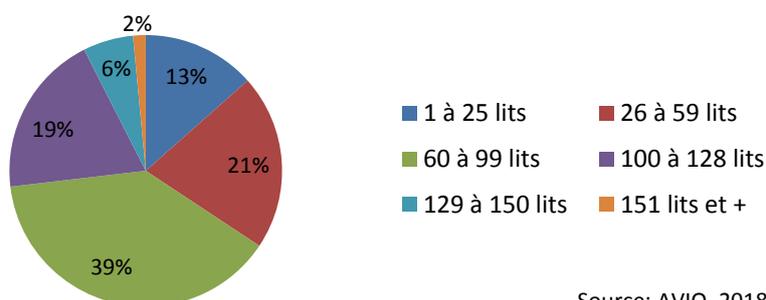
Il existe trois principaux types d'établissements d'accueil des personnes âgées agréées par la Région wallonne.

- Les maisons de repos qui incluent les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soins (MRS). Les MR sont des établissements destinés à l'hébergement de personnes âgées. Ces personnes y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux. Les MRS sont des maisons de repos qui, en plus, organisent la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter. La majorité des maisons de repos proposent des lits en MR et en MRS. En Brabant wallon, cela concerne plus de 80 % des maisons de repos de la Province.
- Les résidences-services (RS) sont des logements adaptés qui permettent à leurs résidents de mener une vie indépendante tout en leur proposant des services auxquels ils peuvent librement faire appel.
- Les centres de jour (CJ) qui incluent les centres d'accueil de jour (CAJ) et les centres de soins de jour (CSJ). Les CAJ sont des lieux où sont accueillis pendant la journée des personnes âgées qui y bénéficient de soins familiaux et ménagers et, au besoin, d'une prise en charge thérapeutique et sociale. Les CSJ sont des centres de jour qui prennent en charge pendant la journée des personnes fortement dépendantes nécessitant des soins et qui apportent le soutien nécessaire au maintien de ces personnes à domicile.

Selon les dernières données disponibles auprès de l'AVIQ (juin 2018), le Brabant wallon compte 57 établissements d'accueil des personnes âgées agréées par la Région wallonne. Plus particulièrement, le Brabant wallon dispose de 52 maisons de repos (MR/MRS), 10 résidences-services et 5 centres de jour (CAJ/CSJ). Notons toutefois qu'en raison du cadre normatif très poussé en Wallonie en ce qui concerne les résidences-services, certaines structures d'accueil des personnes âgées peuvent ne pas avoir obtenu le statut. Elles ne sont dès lors pas reprises dans nos statistiques. Malheureusement, les données dont nous disposons ne nous permettent pas d'identifier l'ampleur du problème. Les 10 RS reprises dans les statistiques étant les suivantes : Au privilège à Ittre, Nos Doubleûs à Nivelles, Résidence Argenteuil à Waterloo, Résidence du Plateau à Wavre, Résidence Au Bon Vieux Temps à Mont-Saint-Guibert, Aux Lilas de Bonlez à Chaumont-Gistoux, Beau Séjour à Grez-Doiceau, RS Larivière et Le Cèdre Bleu à Jodoigne et Résidence Malevé à Orp-Jauche.

En ce qui concerne la taille des établissements, elle est très variable et dépend du type de structures d'accueil. Au total, un tiers des établissements comptent moins de 60 lits, 40 % disposent de 60 à 99 lits et 27 % disposent de plus de 100 lits. Les maisons de repos sont de toutes les tailles tandis que les résidences-services n'accueillent jamais plus de 100 lits et les centres de jour plus de 25 lits.

8.1. Répartition des structures d'accueil des personnes âgées selon leur taille (exprimée en nombre de lits)



Source: AVIQ, 2018

Les 52 établissements susmentionnés disposent d'un total de 5.070 lits : 90 % en MR/MRS, 8,5 % en RS et 1,5 % en CJ. Parmi les 4.574 lits en maisons de repos, 52 % sont des lits MR, 46 % des lits MRS et 2 % des lits de court-séjour (CS). Parmi les 70 lits en centres de jour, 71 % sont des lits en centres d'accueil (CAJ) et 29 % des lits en centres de soins (CS). Enfin, en ce qui concerne les résidences-services, précisons que la donnée est communiquée en nombre de logements et non en nombre de lits. Ainsi, nous avons considéré, comme le fait l'AVIQ, 10 % de logements une place et 90 % de logements deux places.

Les structures d'accueil des personnes âgées sont gérées par trois secteurs d'activités à savoir le public, l'associatif et le commercial ; ce dernier pratiquant une tarification plus élevée. En Brabant wallon, 65 % des places d'accueil sont gérées par le secteur commercial, 24 % par le secteur public et seulement 11 % par le secteur associatif.

8.2. Capacité d'accueil des structures pour personnes âgées en Brabant wallon

	Maisons de repos	Résidences-services	Centres de jour
Associatif	568	-	-
Public	1.059	101	55
Commercial	2.947	325	15
Total	4.574	426	70

Source: AVIQ, 2018

Le taux de couverture

Le taux de couverture représente le nombre de places dans les structures d'accueil des personnes âgées pour 100 habitants de 80 ans et plus. Ce calcul tient compte du fait que l'âge moyen d'entrée en maison de repos est de 80 ans.

Ainsi, lorsque le taux de couverture est calculé à l'échelle des communes afin d'évaluer les besoins en infrastructures, il ne tient pas compte des personnes âgées accueillies hors de leur commune de résidence, des lits inoccupés ou du fait qu'un même lit peut avoir été occupé successivement par plusieurs personnes au cours de l'année.

Le Brabant wallon a une capacité d'accueil de 5.070 places pour 20.975 personnes âgées de 80 ans et plus. Dès lors, le taux de couverture y est de 24,2 %. En comparaison, le taux de couverture pour l'ensemble de la Région wallonne est de 30 % avec une disponibilité de 56.880 lits pour 189.335 Wallons âgés de 80 ans et plus. Le taux de couverture particulièrement bas en Brabant wallon peut s'expliquer par le vieillissement de la population bien plus marqué dans la province qu'ailleurs en Wallonie ; ce vieillissement étant quant à lui causé par le phénomène de périurbanisation des années 70 et par une espérance de vie particulièrement élevée en Brabant wallon.

Analyse spatiale du taux de couverture et de la typologie des structures d'accueil

Au regard de la carte, il apparaît que le taux de couverture varie considérablement d'une commune à l'autre. Ainsi, cinq communes du Brabant wallon ne disposent d'aucune structure d'accueil des personnes âgées sur leur territoire. Il s'agit des communes de Beauvechain, Court-Saint-Etienne, Hélécinne, Incourt et Ramillies. Quatre de ces communes se localisent dans l'est de la province tandis que la dernière se localise dans le centre.

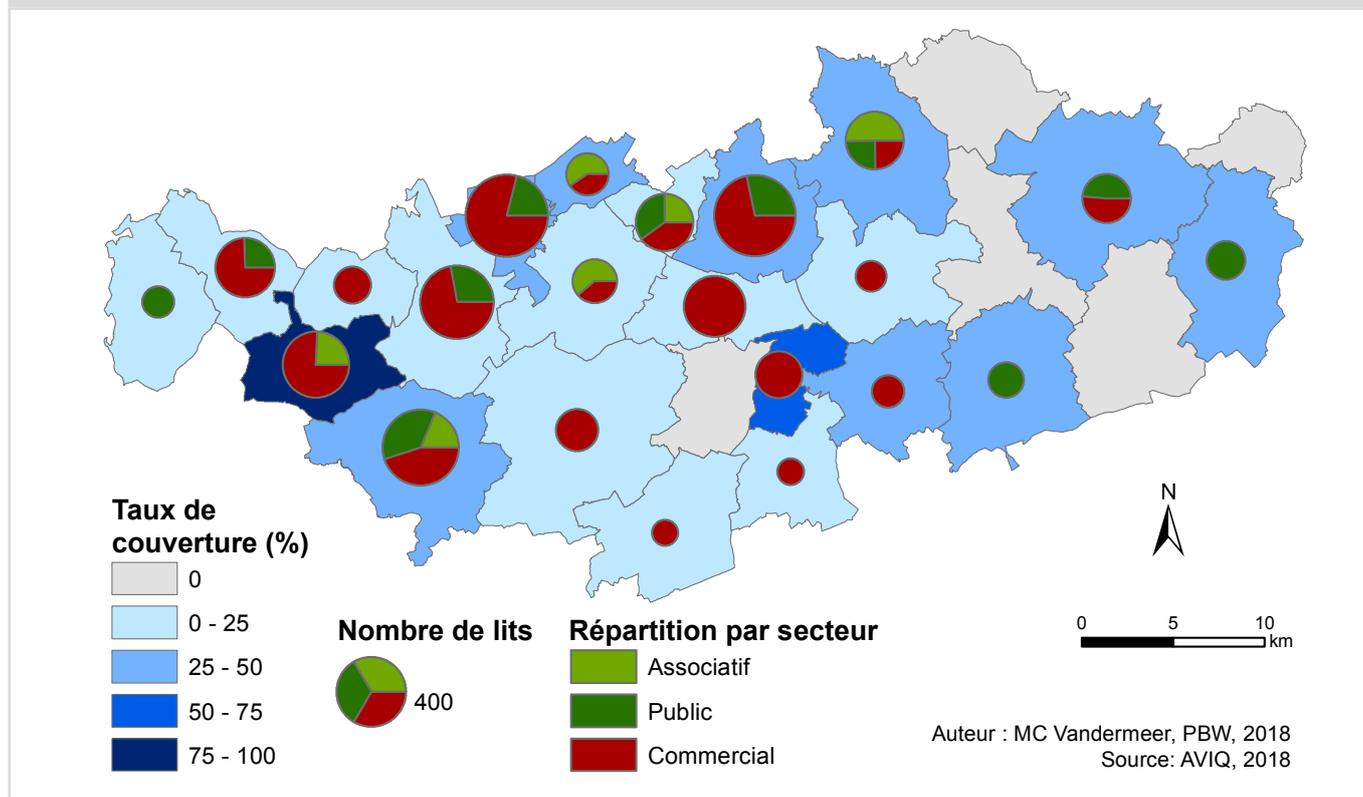
Dix autres communes ont un taux de couverture inférieur à la moyenne provinciale de 24 %. Cela signifie que, dans ces communes, il existe moins d'une place d'accueil pour quatre personnes âgées de 80 ans et plus. Ces communes sont exclusivement localisées dans le centre et l'ouest de la province.

Ensuite, huit communes ont un taux de couverture compris entre 24 % et 30 %, la moyenne régionale. Ces communes sont aussi bien présentes dans le centre (Waterloo, La Hulpe, Wavre et Walhain) que dans les périphéries ouest (Tubize et Nivelles) et est (Perwez et Jodoigne) du territoire.

Finalement, quatre communes ont un taux de couverture supérieur à la moyenne régionale. Ces communes sont Orp-Jauche, Grez-Doiceau, Mont-Saint-Guibert et Ittre. Le taux de couverture est particulièrement élevé dans ces deux dernières communes ; respectivement 60 % et 83 %.

En ce qui concerne la répartition des lits par secteur, il apparaît que les communes de Rebecq, Orp-Jauche et Perwez disposent exclusivement de structures gérées par le secteur public. Dès lors, l'accès financier aux infrastructures d'accueil des personnes âgées semble facilité dans ces communes. Par contre, huit communes ne disposent que de structures d'accueil gérées par le secteur commercial, c'est-à-dire pratiquant des prix plus élevés. Ces communes sont Braine-le-Château, Genappe, Villers-la-Ville, Chastre, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN, Chaumont-Gistoux et Walhain. Ces communes sont principalement localisées dans le centre-sud de la province. Le secteur associatif finalement est particulièrement présent dans les communes de Lasne, La Hulpe, Grez-Doiceau et Ittre.

8.3. Accueil des personnes âgées en Brabant wallon



Identification des besoins en infrastructures d'accueil des personnes âgées

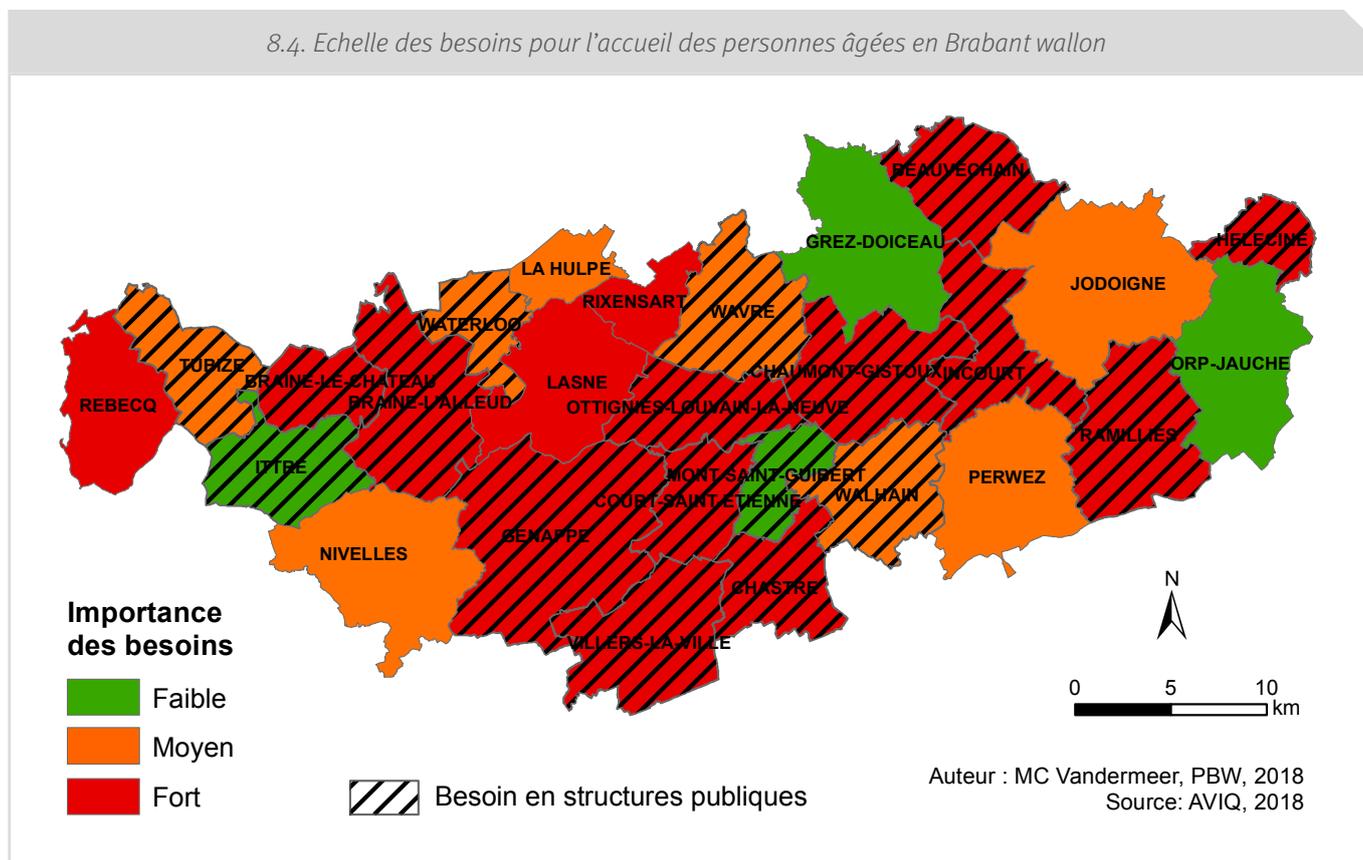
En croisant les indicateurs précédemment analysés, nous avons classé les communes en fonction de leurs besoins en infrastructures d'accueil des personnes âgées en considérant, d'une part, l'importance de leur besoin (nombre de places) et, d'autre part, leur besoin en structures publiques.

Il ressort de notre analyse que seulement quatre communes ont des besoins faibles en infrastructures d'accueil des personnes âgées. Il s'agit des communes d'Ittre, Mont-Saint-Guibert, Grez-Doiceau et Orp-Jauche. Ces communes enregistrent un taux de couverture supérieur à celui de la Région wallonne (30 %). Pour autant, bien que leurs besoins soient faibles, précisons que les communes d'Ittre et de Mont-Saint-Guibert manquent de structures publiques.

Huit autres communes présentent des besoins moyens. Cela signifie que ces communes enregistrent un taux de couverture compris entre 24 % (moyenne provinciale) et 30 % (moyenne régionale). Il s'agit de Tubize, Nivelles, Waterloo, la Hulpe, Wavre, Walhain, Perwez et Jodoigne, soit la majorité des polarités du Brabant wallon. À Tubize, Waterloo, Wavre et Walhain, le besoin en infrastructures publiques est particulièrement marqué.

Enfin, dans les 15 autres communes de la province, le besoin en infrastructures d'accueil des personnes âgées est fort, c'est-à-dire que le taux de couverture de ces communes est inférieur à 24 %, la moyenne provinciale. De plus, à l'exception des communes de Rebecq, Lasne et Rixensart, le besoin de ces communes est principalement en infrastructures publiques.

8.4. Echelle des besoins pour l'accueil des personnes âgées en Brabant wallon



En conclusion, notons que certains besoins identifiés à l'échelle des communes peuvent être (partiellement) rencontrés au regard des infrastructures présentes dans les communes voisines (bassin de vie). De plus, il est important de préciser qu'il existe des alternatives à l'accueil des personnes âgées dans des structures spécifiques. En effet, plusieurs aides permettent le maintien à domicile des personnes âgées. Les alternatives identifiées sont l'adaptation des logements, les aides familiales à domicile, la souscription à un système de télégilance ou bien encore les différentes actions de lutte contre l'isolement développées par les communes, CPAS ou associations telles que les accueils de jour, les services de transport social, etc. Il n'existe pas, à notre connaissance, de statistiques permettant d'identifier la part de seniors bénéficiant de ces aides de maintien à domicile. Néanmoins, la Province du Brabant wallon apporte un soutien financier à ces initiatives. Ainsi, en 2017, le Brabant wallon a octroyé 100 primes d'adaptation aux logements et est intervenu dans 350 demandes de souscription au système de télégilance.

9. Les équipements scolaires d'enseignement secondaire et supérieur en Brabant wallon

L'enseignement secondaire ordinaire

Pour l'année scolaire 2014-2015, 29.803 élèves sont scolarisés dans l'enseignement secondaire ordinaire – par opposition à l'enseignement secondaire spécialisé – en Brabant wallon. Ces élèves sont répartis dans 35 écoles implantées dans 12 des 27 communes du Brabant wallon. Les communes de Wavre (5 écoles) et de Nivelles (6 écoles) accueillent chacune 18 % des élèves scolarisés en Brabant wallon, soit plus de 5.300 élèves dans chaque entité.

Les communes d'Ottignies-LLN (3 écoles), de Braine-l'Alleud (3 écoles) et de Waterloo (4 écoles) accueillent encore chacune plus de 3.000 élèves. Ainsi, ces cinq communes concentrent près des trois-quarts des élèves scolarisés en Brabant wallon.

Les autres communes accueillant des établissements d'enseignement secondaire ordinaire sont Jodoigne (3 écoles), Tubize (3 écoles), La Hulpe (2 écoles), Rixensart (2 écoles), Court-Saint-Etienne (2 écoles), Mont-Saint-Guibert (1 école) et Perwez (1 école).

Notons que l'école de Perwez n'a ouvert ses portes qu'en septembre 2014 expliquant ce petit nombre d'élèves (52). En 2015, le nombre d'inscrits était déjà de 230 élèves et à termes, l'école pourra accueillir jusqu'à 650 élèves.

9.1. Répartition par commune des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire en Brabant wallon

Communes	Nombre d'élèves
Wavre	5.479
Nivelles	5.397
Ottignies-Louvain-la-Neuve	4.094
Braine-l'Alleud	3.924
Waterloo	3.223
Jodoigne	2.202
Court-Saint-Etienne	1.657
Tubize	1.480
Rixensart	1.180
Mont-Saint-Guibert	714
La Hulpe	401
Perwez	52
Total	29.803

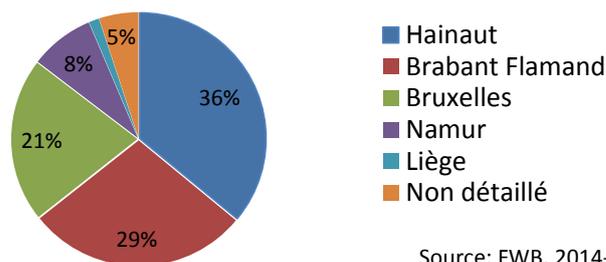
Source : FWB, 2014-2015

Profil des élèves de l'enseignement secondaire ordinaire scolarisés ou domiciliés en Brabant wallon

Sur les 29.803 élèves scolarisés en Brabant wallon, 34 % (10.185 élèves) sont domiciliés dans la commune de leur école, 48 % (14.189 élèves) sont domiciliés dans une autre commune du Brabant wallon que celle de leur école et 18 % (5.429 élèves) sont domiciliés en dehors de la province.

Parmi les élèves domiciliés en dehors du Brabant wallon, 36 % viennent du Hainaut, 29 % du Brabant Flamand et 21 % de Bruxelles. Les communes les mieux représentées sont Seneffe (653 élèves), Rhode-Saint-Genèse (595 élèves), Pont-à-Celles (411 élèves), Uccle (241 élèves), Braine-le-Comte (231 élèves), Overijse (172 élèves), les Bons Villers (168 élèves), Beersel (157 élèves) et Gembloux (142 élèves); ces neuf communes concentrant plus de 50 % des élèves domiciliés hors du Brabant wallon.

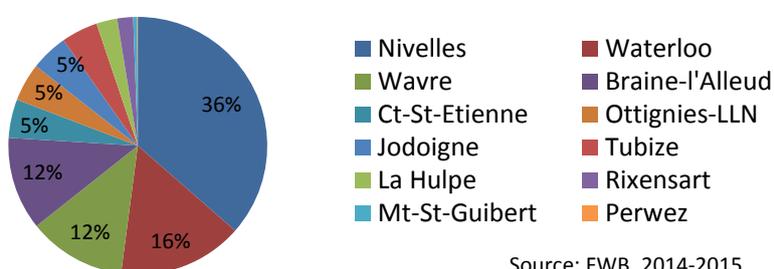
9.2. Province de résidence des élèves scolarisés en Brabant wallon et domiciliés en dehors



Source: FWB, 2014-2015

Plus d'un tiers des élèves scolarisés en Brabant wallon et domiciliés en dehors, soit 1.979 élèves, sont scolarisés à Nivelles. Les trois autres communes accueillant encore plus de 10 % des élèves domiciliés en dehors du Brabant wallon sont Waterloo (848 élèves), Wavre (664 élèves) et Braine-l'Alleud (634 élèves).

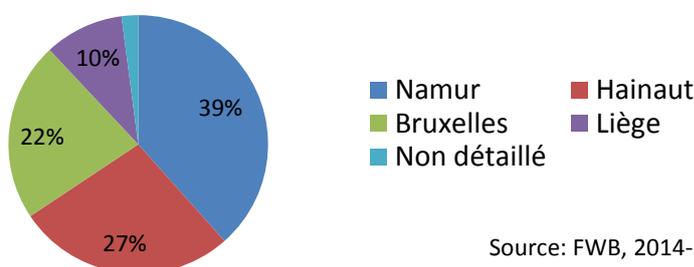
9.3. Commune de scolarisation des élèves scolarisés en Brabant wallon et domiciliés en dehors



Source: FWB, 2014-2015

Par ailleurs, 29.934 élèves de l'enseignement secondaire sont domiciliés en Brabant wallon. Plus de 80 % d'entre eux, soit 24.374 élèves, sont scolarisés dans la province tandis que 5.560 sont scolarisés en dehors du Brabant wallon. Les communes les plus prisées sont Namur (959 élèves), Gembloux (749 élèves), Enghien (462 élèves), Hannut (399 élèves), Braine-le-Comte (332 élèves) et Soignies (307 élèves); ces six communes concentrant 58 % des élèves domiciliés en Brabant wallon et scolarisés en dehors. Plus globalement, la province de Namur accueille près de 40 % des élèves domiciliés dans le Brabant wallon et scolarisés en dehors. Le Hainaut en accueille encore 27 % et Bruxelles 22 %.

9.4. Province de scolarisation des élèves domiciliés en Brabant wallon et scolarisés en dehors



Source: FWB, 2014-2015

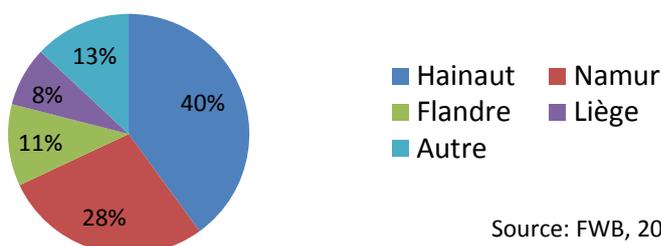
Sans surprise, les communes du Brabant wallon qui comptent le plus d'élèves scolarisés en dehors des frontières provinciales sont des communes excentrées. Ainsi, à l'ouest, près de 1.250 élèves domiciliés dans les communes de Tubize et Rebecq sont scolarisés en dehors de la province. Les autres communes particulièrement concernées sont Orp-Jauche (388 élèves) à l'est; Perwez (352 élèves), Chastre (312 élèves) et Ramillies (279 élèves) au sud et Rixensart (266 élèves) et Braine-l'Alleud (264 élèves) au nord.

Profil des enseignants exerçant et résidant en Brabant wallon

Pour l'année scolaire 2014-2015, les établissements d'enseignement fondamental et secondaire du Brabant wallon emploient 7.254 enseignants. Parmi ces enseignants, seulement 64 % sont domiciliés dans la province. C'est beaucoup moins que dans les autres provinces wallonnes. En effet, dans les autres provinces, 81 % à 96 % des enseignants sont domiciliés dans la province où ils enseignent. Ainsi, sur les 2.620 enseignants du fondamental et du secondaire travaillant dans le Brabant wallon et habitant ailleurs, 40 % viennent du Hainaut, 28 % de Namur, 11 % de Flandre et 8 % de Liège.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire ordinaire uniquement, seulement la moitié des enseignants qui habitent dans le Brabant wallon y travaillent également. Ils représentent 58,5 % des ressources nécessaires en Brabant wallon. Cela signifie que la province va trouver 41,5 % de ses ressources dans les autres provinces. Au total, sur les 44.483 enseignants du secondaire en Région wallonne, 7,7 % travaillent dans un établissement de la province du Brabant wallon.

9.5. Province de résidence des enseignants travaillant dans le Brabant wallon et habitant en dehors



Source: FWB, 2014-2015

Les réseaux de l'enseignement secondaire ordinaire

En Belgique et plus particulièrement en Wallonie, il existe deux grands types d'enseignement secondaire ordinaire : l'*enseignement officiel* et l'*enseignement libre*. L'enseignement officiel est subdivisé en deux catégories : l'enseignement de la *Fédération Wallonie-Bruxelles* (FWB) qui est organisé et financé par la FWB et l'enseignement *officiel subventionné* qui est organisé par les Provinces ou les Communes et subventionné par la FWB. L'enseignement libre, qui est également subventionné par la FWB, est organisé soit par une ASBL (non confessionnel) soit par des diocèses, congrégations religieuses, etc. (confessionnel).

Pour l'année scolaire 2014-2015, 65 % des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire en Brabant wallon ont choisi l'enseignement libre. Les 35 % restants sont partagés également entre les deux autres réseaux d'enseignement : la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Province du Brabant wallon (PBW).

9.6. Répartition des élèves dans l'enseignement secondaire en Brabant wallon selon le réseau



Source : FWB, 2014-2015

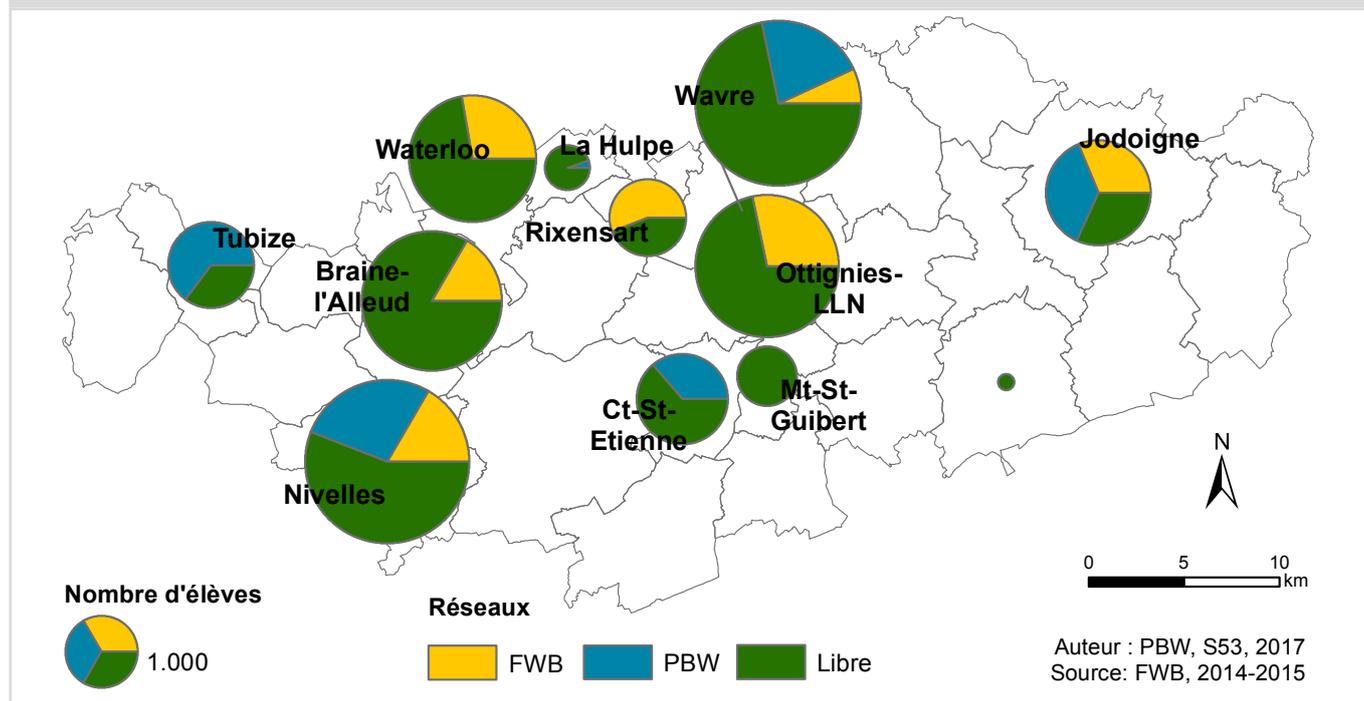
Les écoles de l'enseignement libre sont globalement bien réparties sur l'ensemble du territoire provincial. Les communes accueillant le plus d'élèves de ce réseau d'enseignement sont Wavre, Braine-l'Alleud, Nivelles et Ottignies-LLN.

L'enseignement de la FWB n'est dispensé que dans des écoles implantées dans les polarités – régionales et provinciales – du Brabant wallon. Les plus importantes concentrations d'élèves de ce réseau sont Ottignies-LLN, Nivelles et Waterloo. La seule polarité dans laquelle ce réseau d'enseignement est absent est la commune de Tubize.

Finalement, l'enseignement provincial est dispensé dans les écoles implantées dans six communes : Nivelles, Wavre, Tubize, Jodoigne, Court-Saint-Etienne et La Hulpe.

Notons que l'enseignement provincial est majoritaire à Tubize (65 % des élèves), que l'enseignement de la FWB est majoritaire à Rixensart (56 % des élèves) et que les trois réseaux s'équilibrent à Jodoigne. Partout ailleurs, c'est l'enseignement libre qui domine.

9.7. Répartition par commune des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire en Brabant wallon selon le réseau



Les filières de l'enseignement secondaire ordinaire

L'enseignement secondaire se subdivise généralement en trois degrés de deux ans chacun. Le 1^{er} degré est commun à tous les élèves. Ensuite, pour les 2^e et 3^e degrés, les élèves peuvent rester dans l'enseignement *général – de transition* – ou se réorienter vers une autre filière d'enseignement: le *technique* ou l'*artistique – de transition ou de qualification* – ou le *professionnel – de qualification*; l'enseignement en *alternance* occupant une place originale en combinant l'enseignement général et la pratique professionnelle. Notons que la *transition* prépare les élèves aux études supérieures tandis que la *qualification* donne prioritairement accès à un métier.

Pour l'année scolaire 2014-2015, les écoles de l'enseignement secondaire en Brabant wallon comptabilisent 9.818 élèves inscrits dans le 1^{er} degré, 10.707 élèves inscrits dans le 2^e degré et 9.278 élèves inscrits dans le 3^e degré.

Parmi les 19.985 élèves des 2^e et 3^e degrés, 11.173 ont choisi de continuer leurs études dans la filière générale (56 %). La deuxième filière la plus prisée dans la province est l'enseignement technique qui concerne encore 30 % des élèves; 12 % en transition et 18 % en qualification. Enfin, l'enseignement professionnel scolarise 12 % des élèves et l'enseignement en alternance 2 %. Ainsi, il n'existe pas de filière artistique à proprement parler en Brabant wallon. Toutefois, l'Institut Technique Provincial (ITP) de Court-Saint-Etienne propose une option *humanités artistiques* parmi son offre en enseignement technique de transition.

9.8. Répartition des élèves inscrits en 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire en Brabant wallon selon la filière



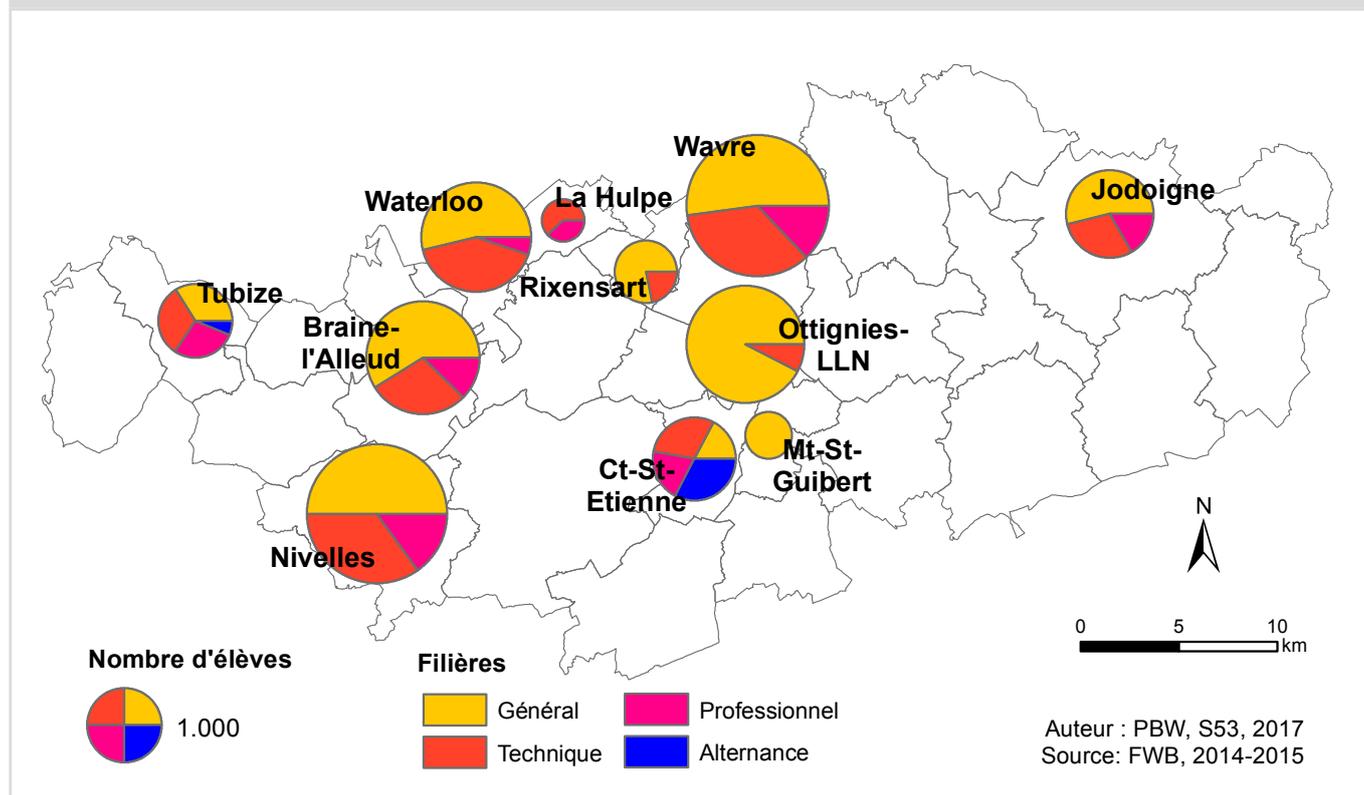
Source : FWB, 2014-2015

Les communes de Tubize, Nivelles et Court-Saint-Etienne sont les trois seules à accueillir les 4 filières d'enseignement dans leurs implantations scolaires. Ainsi, il apparaît qu'il n'existe pas d'offre d'enseignement en alternance dans l'est de la province ; 84 % des élèves bénéficiant de cette filière d'enseignement sont scolarisés à Court-Saint-Etienne.

La filière de l'enseignement général occupe une place prépondérante dans le centre du Brabant wallon. En effet, dans cette zone, 64 % des élèves sont inscrits dans cette filière alors que dans l'est et l'ouest de la province, la filière générale ne regroupe que la moitié des élèves. Cela peut laisser supposer un plus grand intérêt pour les filières techniques et professionnelles dans l'ouest et l'est du territoire.

L'absence de données pour l'école Da Vinci à Perwez s'explique par le fait qu'elle a scolarisé ses premiers élèves en second degré à partir de l'année scolaire 2016-2017.

9.9. Répartition par commune des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire en Brabant wallon selon la filière



Les secteurs d'enseignement secondaire ordinaire

Sans surprise, le secteur d'enseignement secondaire ordinaire de 2e et 3e degrés le plus répandu dans la province est celui des *humanités générales* (56 % des élèves). Viennent ensuite les secteurs des *services aux personnes* (16 % des élèves) et de *l'économie* (11 % des élèves).

Dans la filière de l'enseignement technique, les secteurs les plus sollicités sont les *services aux personnes*, *l'économie*, les *sciences appliquées* et les *arts appliqués*.

Dans la filière de l'enseignement professionnel, les secteurs qui regroupent le plus d'élèves sont les *services aux personnes*, *l'économie*, *l'industrie* et la *construction*.

Finalement, dans la filière de l'enseignement en alternance, les secteurs de *l'économie* et de la *construction* dominent largement.

9.10. Répartition des élèves inscrits en 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire en Brabant wallon selon la filière et le secteur

	Général	Technique	Professionnel	Alternance	Total
Humanités	100%				56%
Services aux personnes		38%	37%	7%	16%
Economie		24%	20%	35%	11%
Industrie		8%	17%	13%	5%
Sciences appli.		12%			4%
Arts appli.		10%	1%		3%
Construction		2%	15%	29%	3%
Hôtellerie		2%	8%	14%	2%

Source : AGE-SGPSE, 2014-2014 via FESBW, 2017

La capacité de scolarisation des communes du Brabant wallon

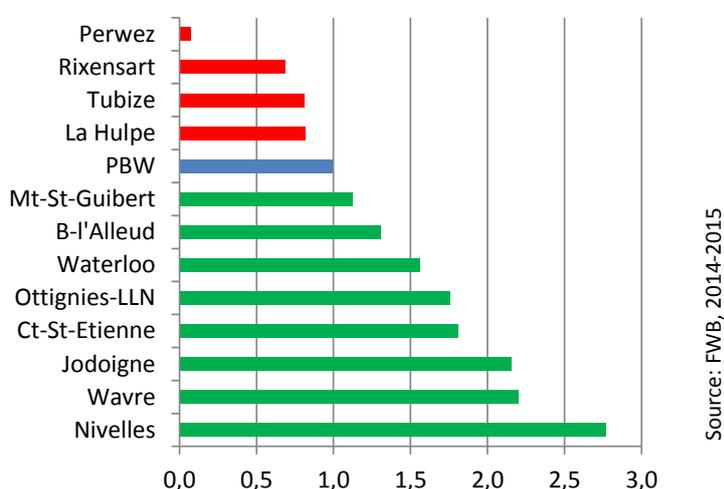
Pour l'année scolaire 2014-2015, le Brabant wallon compte 29.803 élèves scolarisés dans ses écoles secondaires et 29.934 élèves de l'enseignement secondaire domiciliés sur son territoire. En supposant que le nombre d'inscrits reflète la capacité d'accueil des écoles, il apparaît que les écoles du Brabant wallon ne peuvent pas accueillir 131 élèves domiciliés dans la province. La capacité de scolarisation du Brabant wallon est de 0,996 ; un ratio de 1 signifiant l'équilibre parfait entre le nombre de places et le nombre de jeunes.

À l'échelle des communes, certaines enregistrent un ratio supérieur à un et d'autres un ratio inférieur à un. Logiquement, les communes n'accueillant pas d'école d'enseignement secondaire sur leur territoire disposent d'une capacité de scolarisation nulle.

Les communes dont le ratio est supérieur à un (en vert) peuvent scolariser plus d'élèves que le nombre d'élèves domiciliés dans leurs communes. Ainsi, Nivelles est la commune qui dispose de la plus grande capacité de scolarisation de la province. En effet, les écoles implantées à Nivelles peuvent accueillir 2,8 fois le nombre d'élèves domiciliés dans la commune. Les écoles de Nivelles scolarisent donc de nombreux élèves résidant dans d'autres communes. Les écoles secondaires de Wavre et de Jodoigne peuvent également scolariser plus de deux fois le nombre d'élèves domiciliés dans ces communes.

Quatre communes – Perwez, Rixensart, La Hulpe et Tubize – enregistrent un ratio inférieur à 1 (en rouge). Cela signifie que les écoles implantées dans ces communes ne peuvent pas absorber l'ensemble des élèves domiciliés dans ces communes. Notons toutefois le cas particulier de Perwez dont l'unique école est amenée à grandir dans les années à venir, jusqu'à scolariser 650 élèves, soit 95 % d'élèves domiciliés à Perwez en 2014.

9.11. Capacité de scolarisation des communes du Brabant wallon

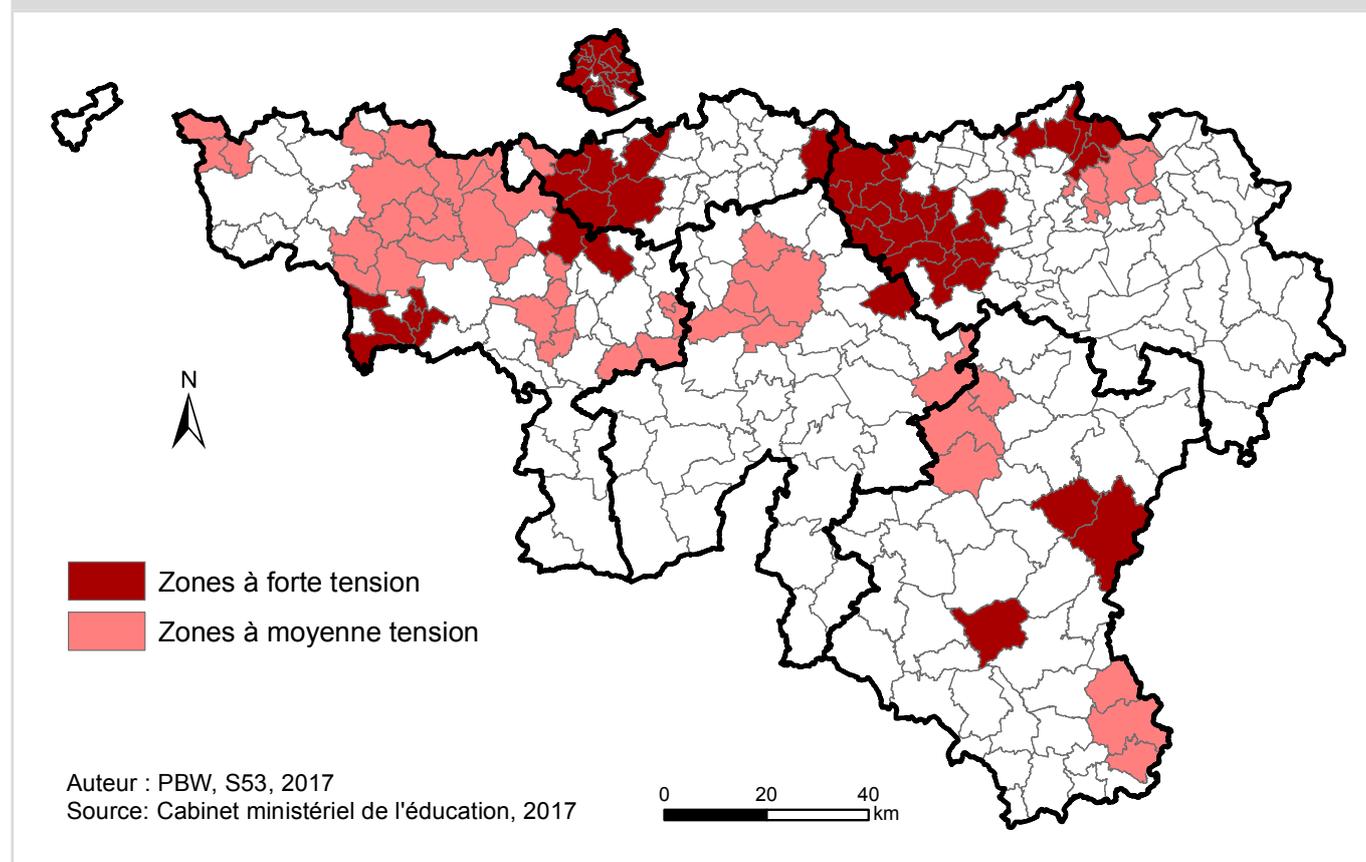


Par ailleurs, une récente étude (juillet 2017) émanant du cabinet de la ministre de l'Éducation Marie Martine Schyns a identifié les zones prioritaires pour la création de places dans l'enseignement fondamental et secondaire. Ainsi, il apparaît une importante zone à forte tension en Brabant wallon en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Une zone à forte tension signifie que l'écart entre l'offre et la demande est inférieur à 7 % ; c'est-à-dire qu'il existe moins de 107 places pour 100 élèves. Pour un écart entre l'offre et la demande compris entre 7 % et 10 %, on parle de zone à moyenne tension.

Selon l'étude, 661 places devraient être créées d'ici 2022 dans les communes de Braine-l'Alleud, Nivelles, Waterloo, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, Lasne, Pont-à-Celles, Rixensart et Seneffe afin que l'écart entre l'offre et la demande ne soit plus inférieur à 7 %. La commune d'Orp-Jauche fait également partie d'une zone à forte tension, celle centrée sur Hannut. Finalement, Tubize fait partie de la zone à moyenne tension centrée sur Soignies.

C'est notamment suite à cette étude que la Fédération Wallonie Bruxelles a accepté la création des deux écoles en projet à Genappe : l'école à pédagogie active NESPA (96 élèves de première accueillis dès la rentrée 2018) et le Collège archiépiscopal Père Damien (350 élèves dans le cycle inférieur).

9.12. Zones prioritaires pour la création de places dans l'enseignement secondaire en Wallonie et à Bruxelles



L'enseignement international

Le Brabant wallon compte plusieurs écoles internationales d'enseignement maternel, primaire et secondaire sur son territoire.

Quatre de ces écoles internationales sont implantées dans la commune de Waterloo :

- *L'Ecole Internationale Bogaerts* est une école internationale privée belge. Elle prodigue un enseignement bilingue français-anglais aux élèves de primaire et de secondaire. La section maternelle de cette école – la Bogaerts Preschool – dispose d'une implantation indépendante mais toujours sur la commune de Waterloo.
- *L'Ecole Internationale St John's* est une école internationale privée suivant le cursus scolaire anglophone. Elle accueille approximativement 700 élèves des sections maternel, primaire et secondaire. Cette école propose également le programme du Baccalauréat International.
- *L'Ecole Scandinave de Bruxelles* est une école internationale privée suivant le cursus scolaire scandinave. Elle offre un environnement multiculturel où l'enseignement est donné en anglais, français et dans les langues scandinaves. Cette école compte environ 400 élèves de maternelle, primaire et secondaire ; l'école proposant également le programme du Baccalauréat International.
- *L'Ecole Européenne de Bruxelles-Argenteuil* propose un enseignement bilingue et multilingue en anglais avec un solide programme en français pour les niveaux maternel, primaire et secondaire. Les sections maternelle et primaire de l'école d'Argenteuil ont ouvert leurs portes en septembre 2016 tandis que la section secondaire a ouvert en septembre 2017 pour le cycle inférieur (1^e, 2^e et 3^e année) et ouvrira en septembre 2018 pour le cycle supérieur (4^e, 5^e et 6^e année). L'école proposera également le programme du Baccalauréat International.

La commune de Wavre compte également une école internationale privée belge : *L'Ecole Internationale Le Verseau*. Cette école prodigue un enseignement bilingue français-anglais et compte approximativement 700 élèves pour les sections maternel, primaire et secondaire.

Notons également *L'Ecole Montessori House* à Braine-l'Alleud. Cette école internationale privée offre une approche pédagogique différenciée aux enfants de 2 à 9 ans. L'enseignement est bilingue anglais-français.

Enfin, notons le projet de développement d'une école internationale chinoise sur le territoire provincial.

L'enseignement supérieur

Les hautes écoles

Le Brabant wallon accueille les établissements de cinq hautes écoles sur son territoire. Les communes concernées sont Ottignies-LLN, Nivelles et Jodoigne.

Louvain-la-Neuve regroupe les établissements de trois hautes écoles sur son territoire. Premièrement, *L'Ecole Pratique des Hautes Etudes Commerciales* (EPHEC) dispense, sur le site de LLN, des formations en comptabilité, en informatique et systèmes et en marketing. Deuxièmement, la *Haute Ecole Léonard de Vinci* assure la formation des instituteurs préscolaires et primaires ainsi que les agrégés de l'Enseignement Secondaire Inférieur dans son implantation de LLN : l'Ecole Normale Catholique du Brabant Wallon – Institut d'enseignement Supérieur Pédagogique (ENCBW-IESP). Troisièmement, la *Haute Ecole Louvain en Hainaut* (HELHa) compte l'une de ses 16 implantations à LLN. Les sections proposées sur ce campus sont les suivantes : assistant social et master en ingénierie et action sociales.

Nivelles accueille l'un des établissements la *Haute Ecole Bruxelles-Brabant* (HE²B) sur son territoire : l'Institut d'Enseignement Supérieur Pédagogique (IESP) qui assure la formation des instituteurs et des agrégés de l'Enseignement Secondaire Inférieur. Depuis la rentrée académique 2016-2017 la Haute Ecole Paul-Henri Spaak et la Haute Ecole de Bruxelles ont en effet fusionné pour donner la HE²B.

Finalement, Jodoigne accueille l'une des deux implantations de la *Haute Ecole Lucia de Brouckère* : l'Institut Supérieur Pédagogique et Economique (ISPE). Cet institut propose des formations de type court d'assistant de direction, éducateur spécialisé et instituteur primaire.

Au total, les établissements des hautes écoles présents sur le territoire brabançon wallon accueillent 7.447 étudiants, dont 1.681 sont domiciliés en Brabant wallon (23 %). Parmi les étudiants brabançons wallons, 1.381 étudient à Louvain-la-Neuve (82 %), 158 étudient à Nivelles (9,5 %) et 142 étudient à Jodoigne (8,5 %).

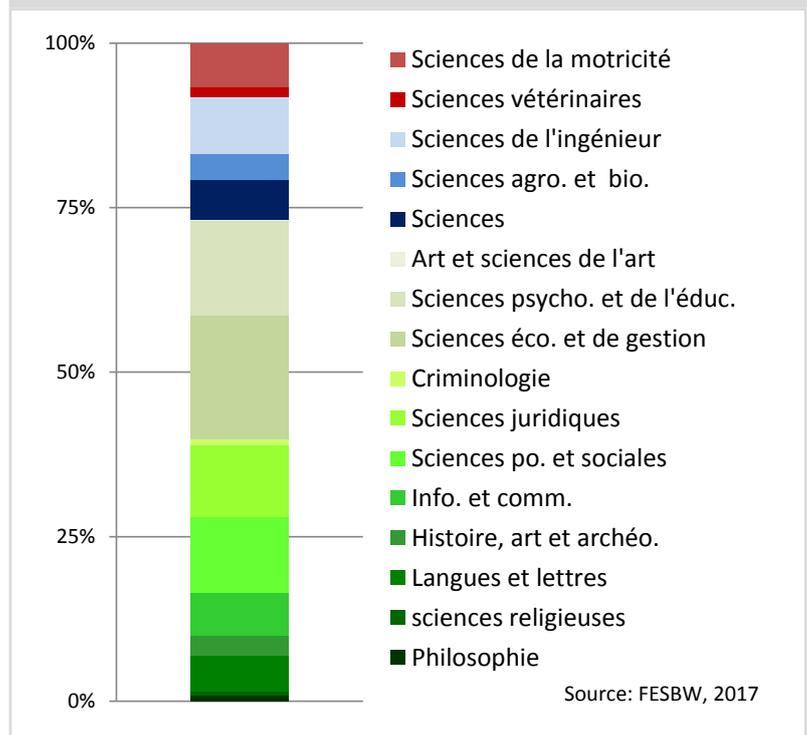
Les universités

Le Brabant wallon compte une université – l'Université Catholique de Louvain (UCL) – ainsi que trois antennes inter-universitaires ULB-UCL sur son territoire.

L'UCL est localisée à Louvain-la-Neuve et accueille plus de 20.000 étudiants dont un peu plus d'un tiers résident en Brabant wallon. Notons par ailleurs que sur les 9.736 Brabançons wallons inscrits dans une université francophone belge, 70 % sont inscrits à l'UCL et 18 % à l'ULB. Les filières comptant le plus d'étudiants sont les sciences économiques et de gestion (14 %), les sciences psychologiques et de l'éducation (11 %), les sciences politiques et sociales (9 %) et les sciences juridiques (8 %).

Les trois antennes inter-universitaires ULB-UCL sont implantées dans les communes de Nivelles, Braine-l'Alleud et Waterloo. L'activité de ces antennes consiste essentiellement à présenter des conférences proposées par l'UDA (Université des Aînés - asbl de l'UCL) et le CEPULB (asbl de l'ULB).

9.13. Répartition des étudiants de l'UCL par filière



L'enseignement de promotion sociale

L'enseignement de promotion sociale s'adresse aux adultes qui souhaitent suivre des formations de niveau d'enseignement secondaire ou supérieur, au terme desquelles des titres reconnus (certificats et diplômes) sont délivrés.

Il y a cinq instituts ou centres de promotion sociale comptant 7 implantations dans le Brabant wallon. Plus particulièrement, les établissements sont implantés dans les communes de Braine-l'Alleud, Nivelles, Rixensart, Wavre, Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne et Jodoigne.

Ces établissements accueillent de l'ordre de 15.000 étudiants (2014-2015) dont 57 % suivent une formation de niveau secondaire et 43 % de niveau supérieur. Les sections les plus prisées sont l'économie (56 %), les sciences appliquées (22 %) et les services aux personnes (9 %).

Conclusion

En conclusion, il apparaît que le Brabant wallon dispose d'une offre importante et diversifiée en ce qui concerne l'enseignement supérieur et l'enseignement international tous niveaux confondus (maternelle, primaire, secondaire et supérieur).

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les réseaux, les filières et les sections sont assez bien diversifiés. Pour autant, force est de constater un manque de places au sein de la province et ce principalement dans l'ouest.

Finalement, notons que le Brabant wallon est la région la plus « éduquée » d'Europe après Londres. En effet, en 2015, 54,1 % de la population brabançonne wallonne de 25 à 64 ans disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire.

10. Les équipements culturels et de loisirs en Brabant wallon

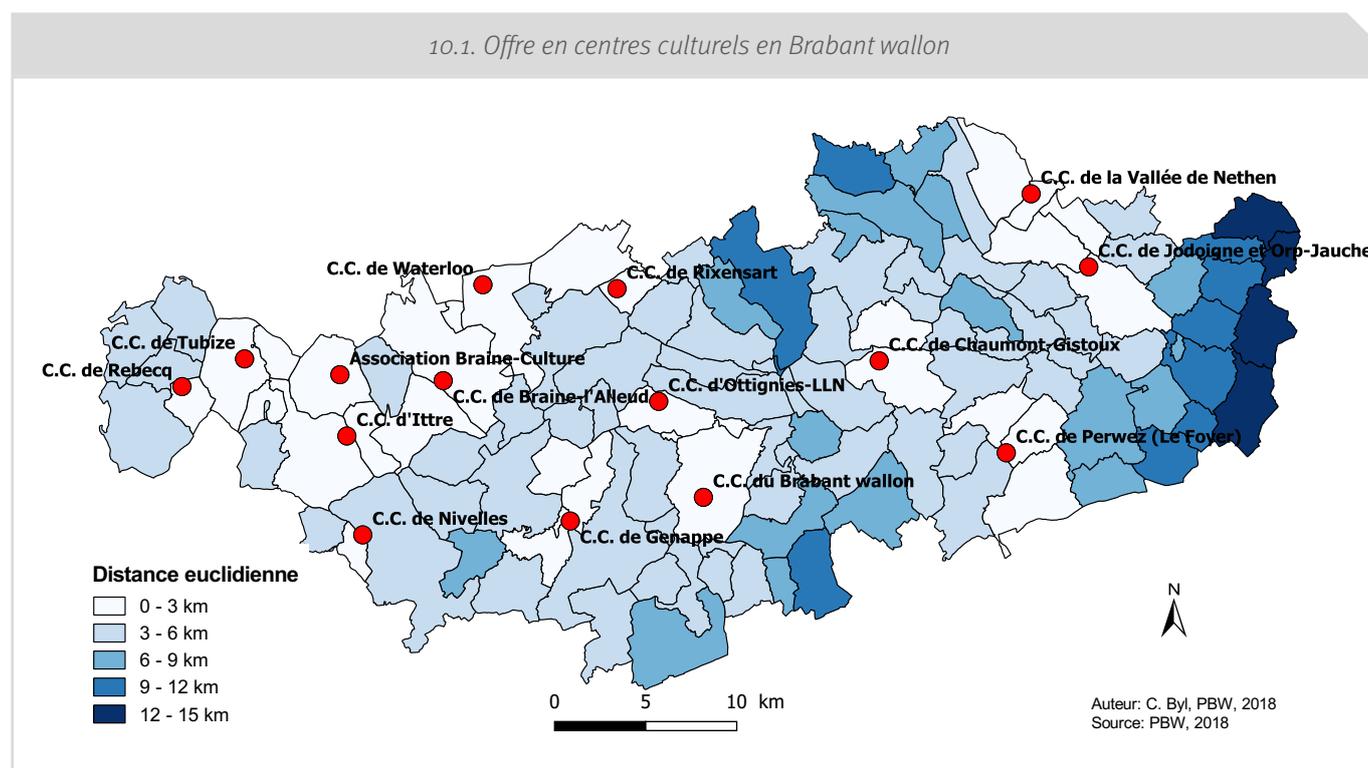
La diversité et la qualité de l'offre culturelle

Les centres culturels

Le Brabant wallon compte 12 centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et 3 non reconnus. Ces centres culturels non reconnus sont localisés dans les communes de Nivelles, Chaumont-Gistoux et Braine-le-Château. Pour autant, malgré l'absence de reconnaissance officielle, nous les avons considérés dans nos statistiques en raison des nombreuses et fréquentes activités culturelles qu'ils proposent. Par ailleurs, notons que deux centres culturels émanent d'une coopération entre deux communes : le Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche et le Centre culturel de la Vallée de la Nethen qui regroupe les communes de Beauvechain et de Grez-Doiceau. Néanmoins ce dernier deviendra le Centre culturel de Beauvechain à partir de janvier 2019 ; Grez-Doiceau n'ayant pas emboîté le pas suite au nouveau décret relatif aux Centres culturels de 2013.

Au regard de la carte, il apparaît que les 15 centres culturels du Brabant wallon sont assez bien répartis sur le territoire. En effet, peu d'habitants du Brabant wallon habitent à plus de 10 kilomètres (à vol d'oiseau) de l'un d'entre eux.

10.1. Offre en centres culturels en Brabant wallon



Les théâtres

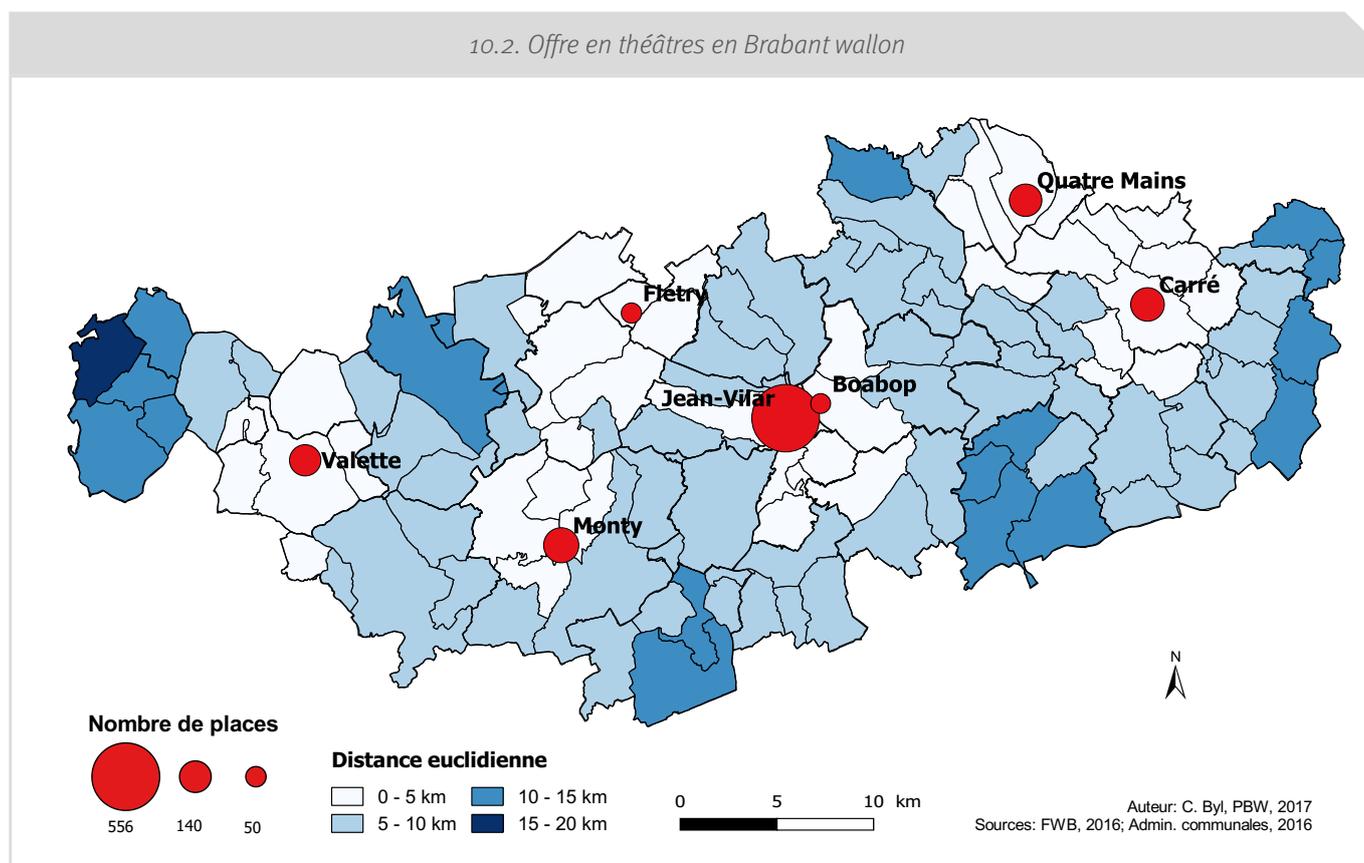
Le Brabant wallon est équipé de sept théâtres qui proposent des prestations régulières en des lieux fixes. Ainsi, ne sont pas inclus dans notre cartographie les compagnies et les théâtres itinérants tels que Les Baladins du Miroir, les Royales Marionnettes, la Maison Ephémère, la Compagnie du Simorgh, Les Pieds dans le Vent ou bien encore le Théâtre du Chenois et le Tof Théâtre. Ce dernier, bien que toujours itinérant, dispose également d'un lieu fixe. En effet, la troupe s'est implantée depuis peu au *Monty* à Genappe.

À l'ouest du territoire, en complément du Monty, le théâtre de la Valette est situé à Ittre. Au cœur du Brabant wallon, trois théâtres sont répertoriés. Le *théâtre Jean-Vilar* avec sa grande capacité d'accueil (556 places) et sa situation stratégique à Louvain-la-Neuve permet aux habitants des communes limitrophes d'y accéder aisément notamment grâce à son excellent réseau de communication. Le *Boabop théâtre* de Chaumont-Gistoux, non loin du théâtre Jean-Vilar, propose dans un lieu convivial, un concept original combinant simultanément restauration et pièce de théâtre. Finalement, le *théâtre Flétry* à Rixensart complète l'offre.

Ainsi, comme cela est clairement visible sur la carte ci-après, dont l'analyse des distances aux théâtres a été effectuée à l'échelle des anciennes communes de la province, les habitants de Rebecq – et principalement ceux de l'ancienne commune de Bierghes – sont contraints de parcourir plus de 10 kilomètres à vol d'oiseau pour aller voir une pièce de théâtre. Dans le centre de la province, c'est également le cas d'une partie des habitants de Braine-l'Alleud (Braine-l'Alleud), de Villers-la-Ville (Tilly et Marbais) et de Grez-Doiceau (Nethen).

Finalement, à l'est, dans une approche plus familiale, le *théâtre des Quatre mains* à Beauvechain et *Le Petit théâtre Carré* à Jodoigne donnent un accès aisé aux habitants de cette zone. Seuls les habitants de Perwez (sauf ceux de Thorembais-les-Béguines) et des anciennes communes limitrophes de la province de Liège (Neerheyllissem et Linsmeau à Hélécinne et Orp-le-Grand et Jandrain-Jandrenouille à Orp-Jauche) doivent se déplacer à plus de 10 kilomètres de chez eux pour accéder aux théâtres.

10.2. Offre en théâtres en Brabant wallon



Les cinémas

À l'analyse de la carte ci-après, il apparaît que les cinq cinémas du Brabant wallon sont relativement bien répartis sur le territoire brabançon wallon. En effet, à l'exception des habitants de Rebecq et de Saintes à Tubize qui doivent parcourir – à vol d'oiseau – plus de 20 kilomètres pour se rendre dans un cinéma de leur province, les autres habitants sont pour la majorité localisés dans un rayon inférieur à 10 kilomètres.

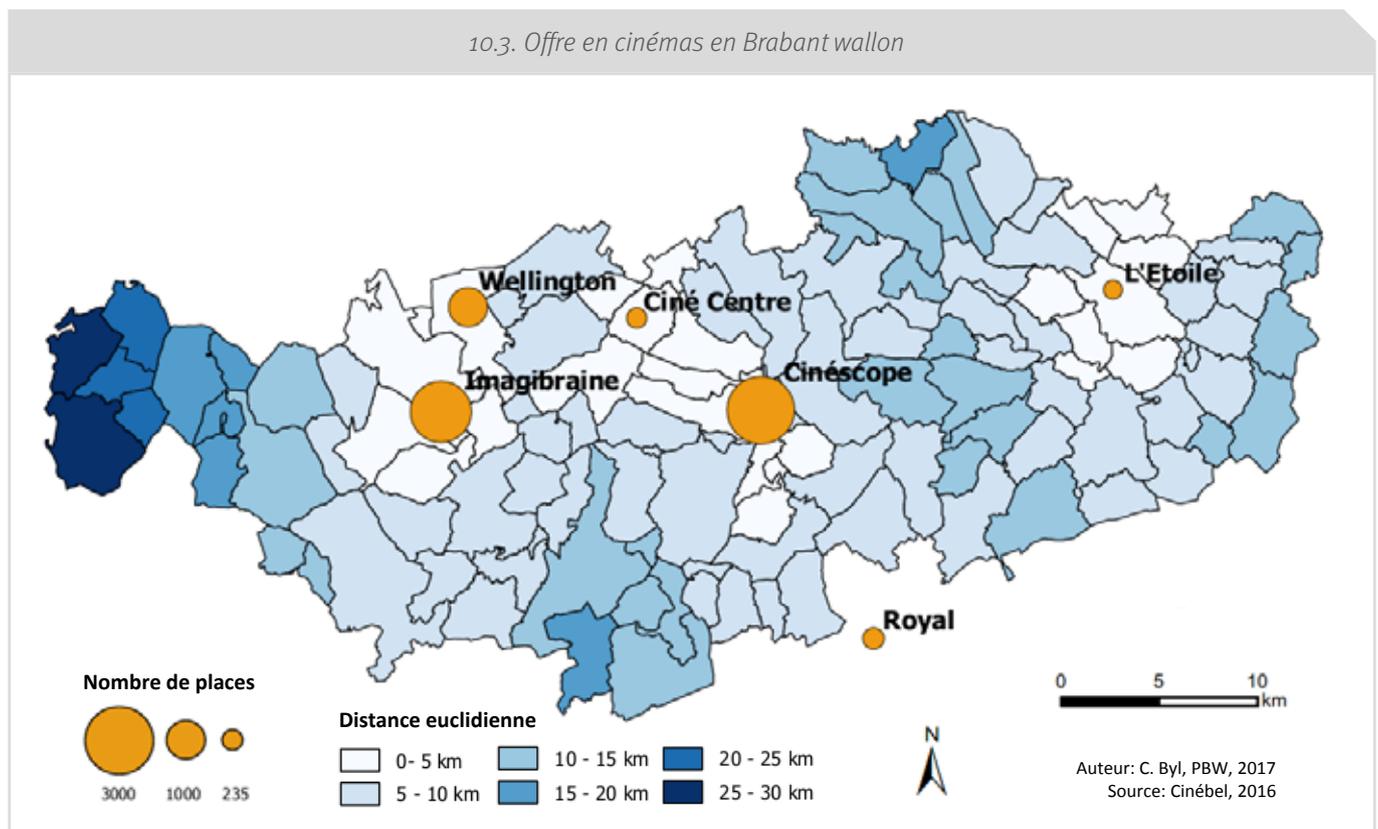
Les cinémas *Imagibraine* (2.450 places) de Braine l'Alleud et le *Wellington* (1.000 places) de Waterloo proposent une grande diversité de films pour les habitants du centre-ouest du territoire.

Le cœur du Brabant wallon est également bien couvert avec le *Cinéscope* d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui possède la plus grande capacité d'accueil (3.000 places). Par ailleurs, le petit cinéma de Rixensart *Ciné Centre* complète l'offre du centre-nord de la province.

La présence du *Cinéma Royal* de Gembloux compense partiellement l'absence de cinéma dans la zone centre-sud du Brabant wallon.

Finalement, à l'est, seule la commune de Jodoigne, avec son unique salle de 235 places, offre l'accès au septième art.

10.3. Offre en cinémas en Brabant wallon



Les autres lieux, acteurs et événements culturels

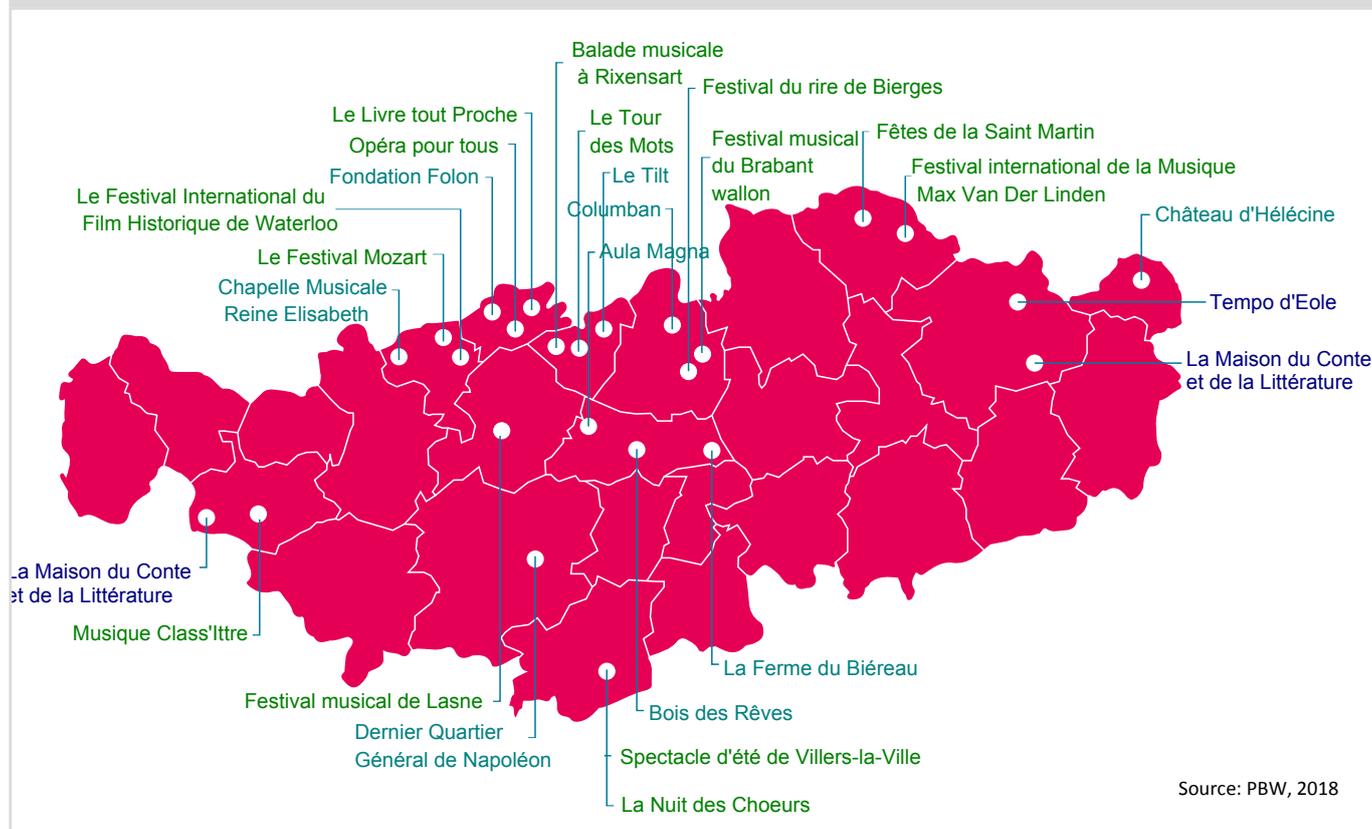
En complément des centres culturels, théâtres et cinémas, le Brabant wallon accueille de nombreux autres lieux et acteurs de culture sur son territoire.

Ainsi, 24 des 27 communes du Brabant wallon sont équipées d'au moins une bibliothèque communale ou publique. Seules ces bibliothèques communales ou publiques sont prises en considération dans nos statistiques car nous n'avons pas été en mesure d'établir une liste exhaustive des bibliothèques libres, paroissiales et ludothèques présentes dans la province.

Par ailleurs, 14 communes disposent d'une académie de musique, 13 d'une académie des arts de la parole, 10 d'une académie de danse et 3 d'une académie des arts plastiques.

De plus, le Brabant wallon dispose de plusieurs lieux culturels qui peuvent accueillir diverses manifestations. Notons également la présence de plusieurs acteurs culturels qui n'ont pas un lieu fixe de diffusion en Brabant wallon : *I Virtuosi di Waterloo*, *La Cetra d'Orfeo*, *La Maison du Conte et de la Littérature*, *Place aux Livres*, *Les Pastoureaux*, *Tempo d'Eole*... Enfin, le Brabant wallon compte de nombreux événements culturels sur son territoire.

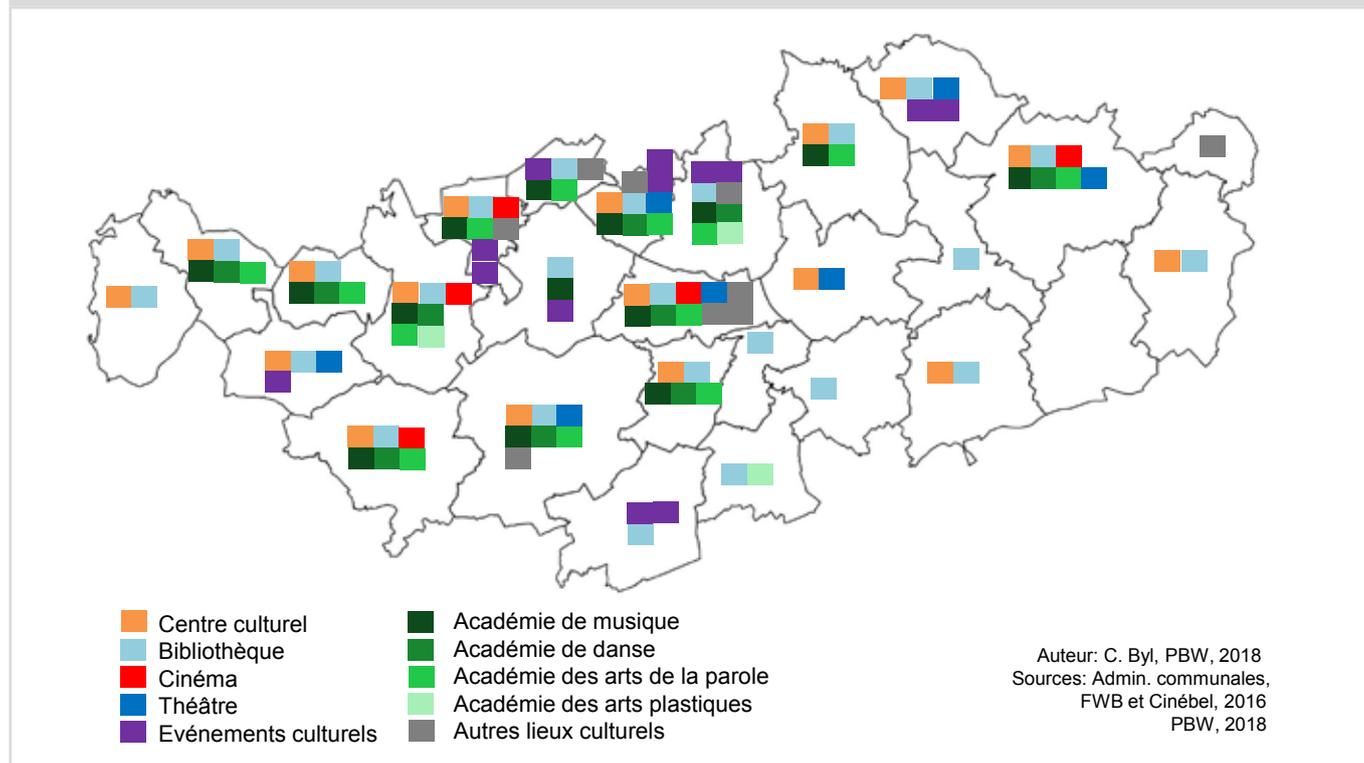
10.4. Les autres lieux, acteurs et événements en Brabant wallon



La répartition spatiale de l'offre culturelle en Brabant wallon

D'une manière générale, les zones ouest et centre-nord du territoire provincial proposent une offre culturelle plus développée que les zones est et centre-sud de la province. Le centre du Brabant wallon est particulièrement riche en termes d'offre culturelle. En effet, six communes – Braine-l'Alleud, Waterloo, La Hulpe, Rixensart, Wavre et Ottignies-LLN – concentrent plus de 40 % des équipements culturels identifiés dans notre analyse. Par contre, la faible diversité d'équipements culturels sur l'axe qui s'étend de Chastre à Hélécinne apparaît clairement sur la carte. Pour autant, ce constat est à relativiser par la présence d'équipements culturels en dehors de la province, notamment dans les communes de Gembloux et d'Eghezée au sud et dans la commune de Hannut à l'est.

10.5. Diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon



La diversité et la qualité de l'offre de loisirs

Les zones de balade et de détente

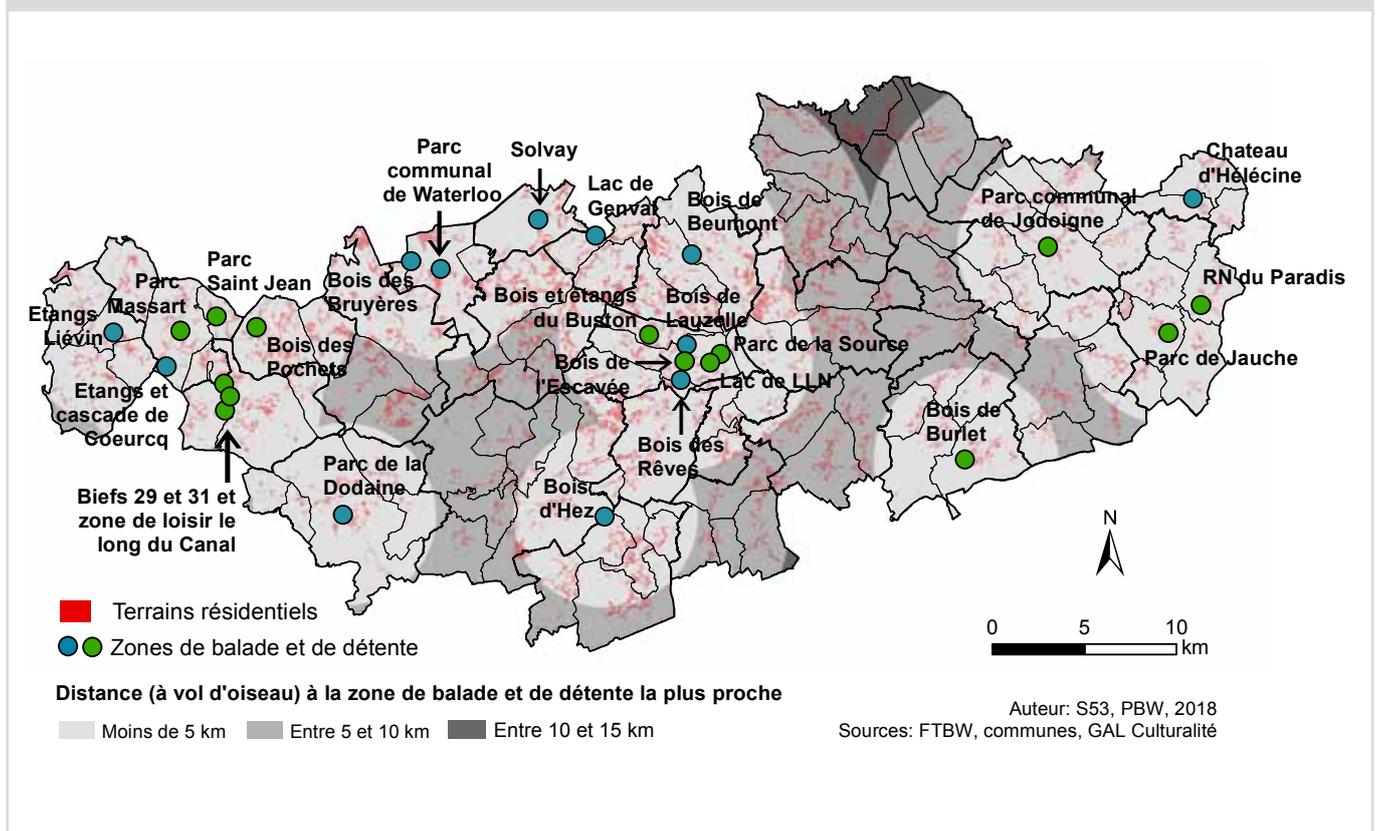
Les zones de balade et de détente sont entendues ici comme « des lieux familiaux, de balade, de détente, libres d'accès et gratuits ». Ces zones n'incluent donc pas les itinéraires piétons, cyclistes et équestres relativement nombreux et dispersés au sein du Brabant wallon. Sur base de la définition retenue, 12 lieux ont été identifiés à partir des informations disponibles sur le site internet de la Fédération du Tourisme du Brabant wallon (www.destinationbw.be) et sur le site officiel de la promotion du tourisme en Wallonie (www.walloniebelgiquetourisme.be).

Parmi les 12 lieux de balade et de détente identifiés initialement, un seul est localisé dans l'est de la province. Il s'agit du Château d'Hélécine. Dans le centre de la province, la majorité des lieux de balade et de détente identifiés sont des bois : les bois des Bruyères à Waterloo, les bois de Beumont à Wavre, les bois de Lauzelle à Louvain-la-Neuve et les bois d'Hez à Genappe. À ces lieux s'ajoutent le Bois des Rêves à Ottignies, le parc de la Dodaine à Nivelles, le parc communal de Waterloo, le château de La Hulpe et le Lac de Genval à Rixensart. Dans la partie ouest du territoire, les deux principaux lieux de détente sont des étangs - ceux de Liévin et ceux de Cœurcq - localisés dans les communes de Rebecq et de Tubize.

En complément, de par la connaissance plus fine de leurs territoires, les communes ont été sollicitées afin de compléter ce maillage provincial. Ainsi, sur base du retour de 5 communes et du GAL Culturalité, 14 zones de balade et de détente supplémentaires ont pu être répertoriées aussi bien à l'ouest qu'au centre et qu'à l'est de la province. Il s'agit principalement de parcs (Jauche, Jodoigne, LLN et Tubize) et de bois (Ottignies, Braine-le-Château et Perwez).

Au regard de la carte ci-après, il apparaît que la majorité du territoire provincial est à moins de 5 km (à vol d'oiseau) d'une zone de balade et de détente reprise dans notre cadastre. Pour autant, quelques zones apparaissent moins bien connectées. Ainsi, le sud de Braine-l'Alleud, l'ouest de Genappe, le sud de Villers-la-Ville, Chastre, Walhain, Ramillies, Incourt, l'ouest de Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau et Beauvechain sont à plus de 5 km (à vol d'oiseau) d'une zone de balade et de détente identifiée en Brabant wallon.

10.6. Offre en zones de balade et de détente en Brabant wallon



Les espaces verts et de ressourcement

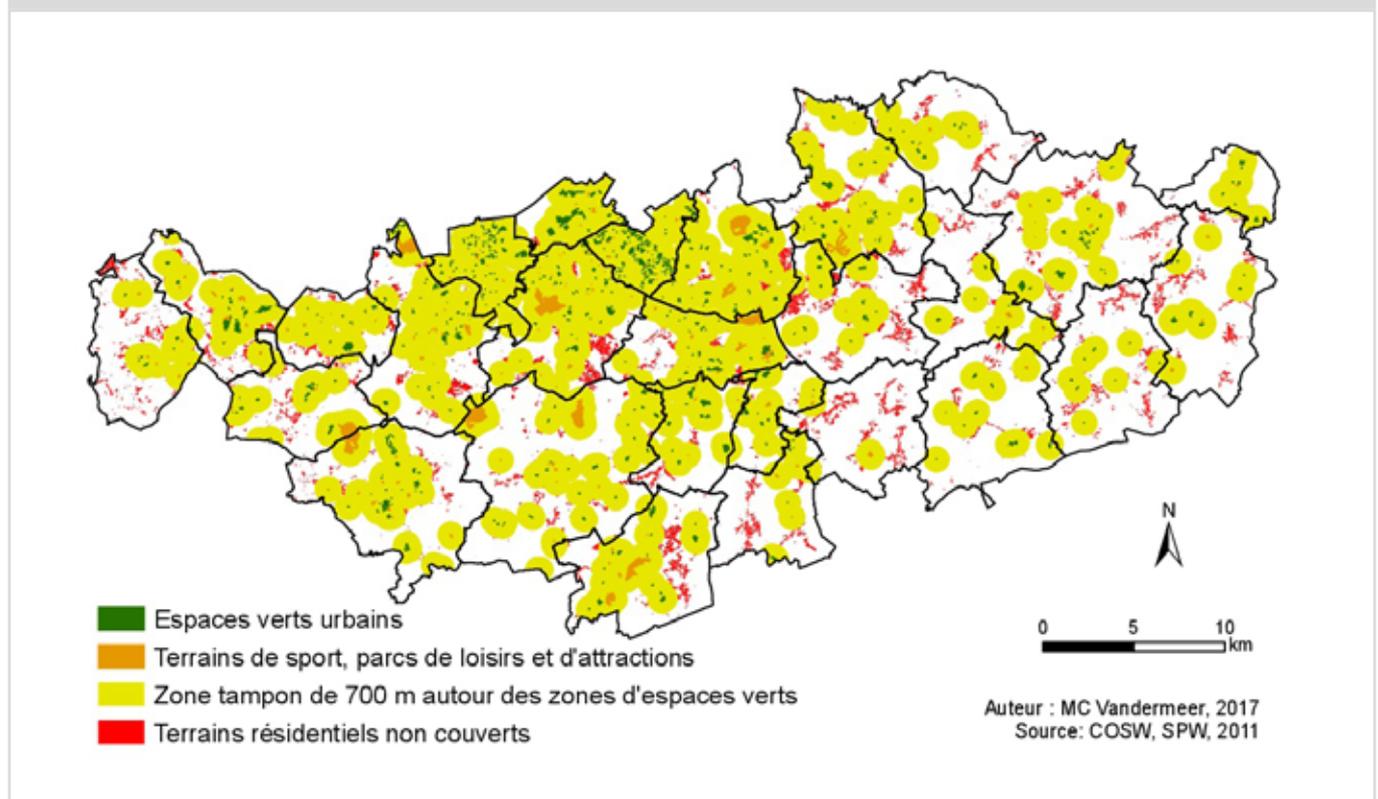
Selon la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de la Région wallonne (DGO3), les attentes des citoyens wallons en matière d'accès à une zone de balade et de détente sont les suivantes :

- Premièrement, le citoyen doit pouvoir atteindre à pied en moins de 10 minutes (de l'ordre de 700 mètres maximum) un espace vert (un parc ou un jardin public, un potager collectif, un terrain de jeu...) et cela, qu'il habite en ville ou à la campagne.
- Deuxièmement, le citoyen devrait pouvoir accéder à des espaces de ressourcement tels qu'un massif forestier ou un paysage rural en moins de 30 minutes à pied, 10 minutes à vélo (de l'ordre de 2 km maximum) ou 5 minutes en transport en commun.

Afin de confronter ces attentes à la situation du Brabant wallon, nous avons identifié, sur la carte d'occupation du sol de Wallonie : les *espaces verts urbains*, les *terrains de sports, parcs de loisirs et d'attraction*, les *forêts et milieux semi-naturels* et les *territoires agricoles*.

Conformément à la première attente, nous avons cartographié les espaces verts urbains et les terrains de sports et parcs de loisirs de même qu'une zone tampon de 700 mètres autour de ces zones, en jaune sur la carte ci-dessous. Au regard de la localisation des terrains résidentiels, il apparaît que l'attente des citoyens de pouvoir disposer d'un espace vert dans un rayon de 700 mètres ne soit pas pleinement rencontrée en Brabant wallon (en rouge sur la carte).

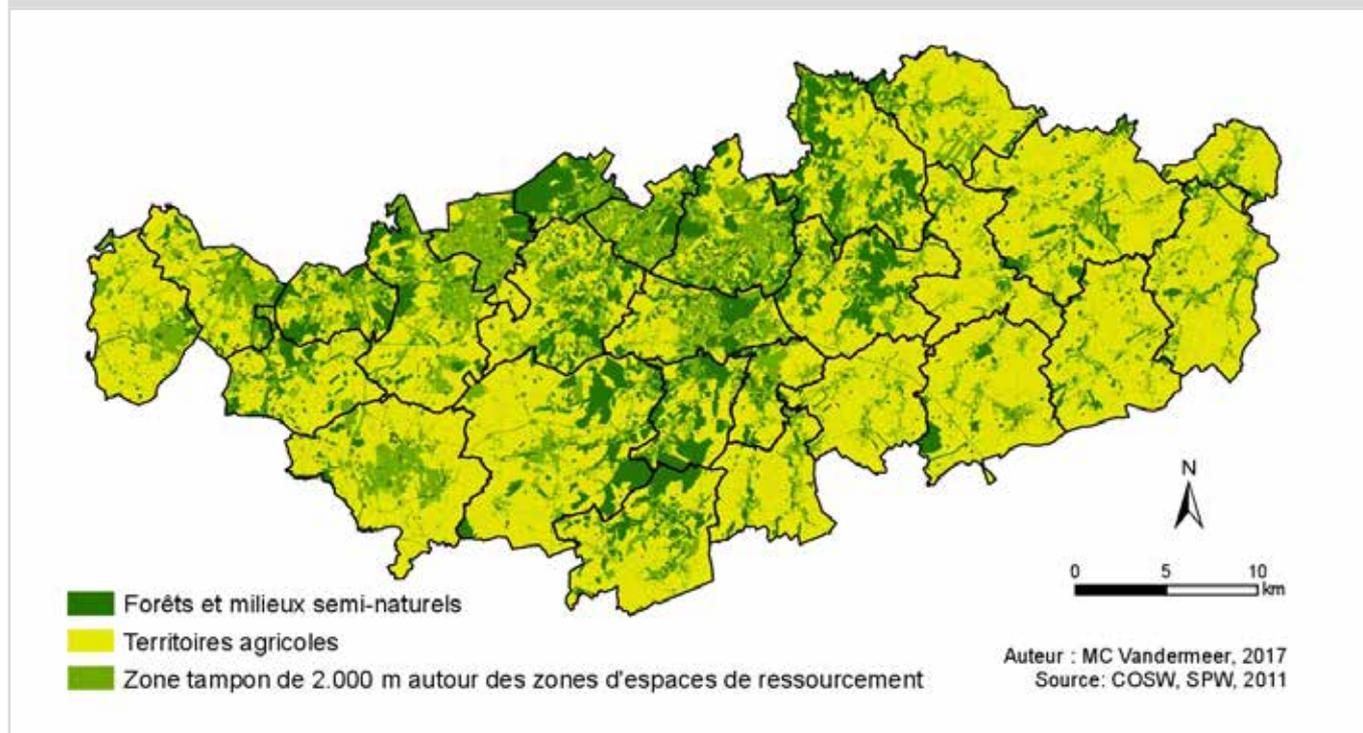
10.7. Accès aux espaces verts en Brabant wallon au regard des attentes des citoyens wallons



Les communes les mieux couvertes sont Waterloo et Rixensart. Dans ces communes, moins d'un hectare de terrains résidentiels ne dispose pas d'un espace vert urbain ou d'un terrain de sport à moins de 700 mètres. Dans les communes de Hélécinne et de La Hulpe, cela concerne moins de 10 hectares et à Mont-Saint-Guibert, moins de 20 hectares. Par contre, dans les communes de Walhain, Jodoigne et Chaumont-Gistoux, ce sont plus de 200 hectares de terrains résidentiels qui ne disposent pas d'un espace vert urbain ou d'un terrain de sport à moins de 700 mètres. À Rebecq, Orp-Jauche, Ramillies, Villers-la-Ville et Lasne, cela concerne encore plus de 150 hectares.

Conformément à la deuxième attente, nous avons cartographié les forêts et milieux semi-naturels et les territoires agricoles de même qu'une zone tampon de deux kilomètres autour des zones. Il apparaît que l'attente des citoyens en termes d'accès à un espace de ressourcement – que ce soit un massif forestier ou un paysage rural – soit pleinement rencontrée en Brabant wallon. En effet, 80 % du territoire brabançon wallon n'est pas urbanisé et plus de 60 % de sa superficie est occupée par des terrains agricoles (identifiés en jaune sur la carte ci-après). Dès lors, chaque citoyen a accès à un massif forestier ou à un paysage rural dans un rayon largement inférieur à deux kilomètres.

10.8. Accès aux espaces de ressourcement en Brabant wallon au regard des attentes des citoyens wallons



Conclusion

Globalement, l'offre en équipements culturels et de loisirs est relativement bien développée en Brabant wallon.

Le centre du Brabant wallon constitue le cœur de l'offre culturelle et de loisirs de la province. L'ouest de la province propose également une offre satisfaisante. Par contre, à l'exception de Jodoigne, les communes de l'est sont généralement plus pauvres en équipements culturels et de loisirs.

11. Les équipements sportifs en Brabant wallon

L'offre en infrastructures sportives en Brabant wallon est analysée à partir de la base de données Cadasports établie par la Direction des infrastructures sportives de la Région wallonne qui recense tous les sites sportifs gérés par les pouvoirs locaux et par les associations sportives. Les informations disponibles dans cette base de données n'étant pas toujours exhaustives, nous les avons complétées en consultant les sites Internet des communes et des infrastructures sportives et en prenant directement contact par téléphone avec les différentes administrations communales de la province.

Les données traitées concernent exclusivement les sports praticables – c'est-à-dire les sports pour lesquels les équipements sportifs sont disponibles – et non les sports réellement pratiqués qui varient régulièrement en fonction des demandes des clubs sportifs. De plus, en raison de l'absence de données disponibles, les infrastructures sportives gérées à titre privé (manèges, terrains de golf, piscines,...) n'ont pas pu être incluses dans l'analyse tout comme les sports ne nécessitant pas d'infrastructures (cyclisme sur route, jogging,...).

L'offre en infrastructures sportives

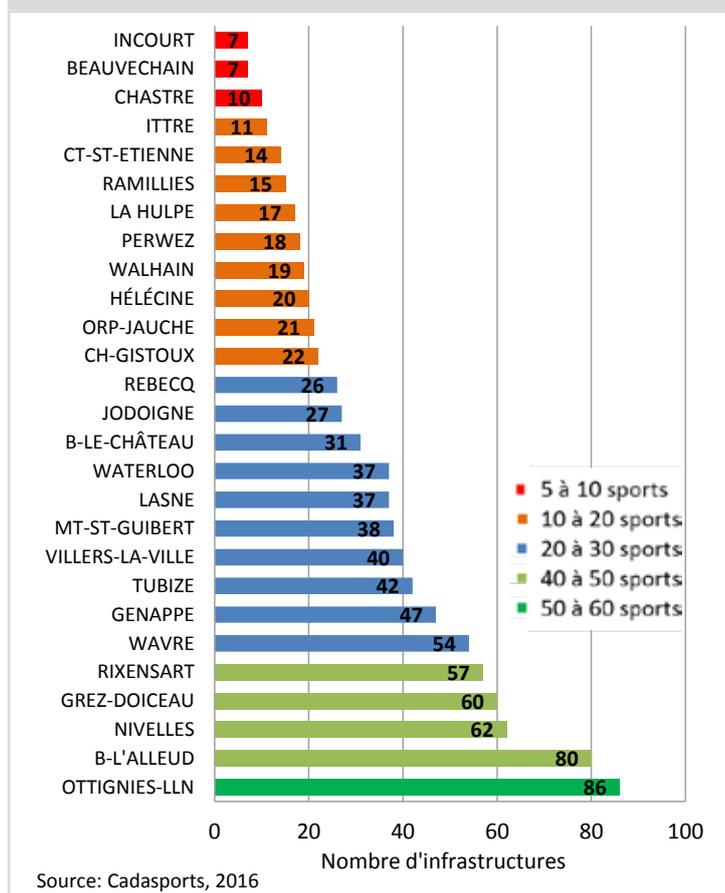
La base de données *Cadasports* répertorie, fin 2016 en Brabant wallon, 905 infrastructures sportives réparties sur 240 sites et permettant la pratique de 88 sports différents. Pour autant, notons que l'offre en infrastructures sportives n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire provincial.

Le graphique ci-contre détaille le nombre d'infrastructures sportives répertoriées dans les communes du Brabant wallon de même que le nombre de sports praticables dans ces infrastructures.

Il apparaît ainsi que la commune d'Ottignies-LLN dispose de l'offre en infrastructures sportives la plus importante et la plus diversifiée de la province. En effet, la commune comptabilise 86 infrastructures sportives sur son territoire pour la pratique de 59 sports différents; cette offre s'expliquant principalement par la présence de l'important Complexe sportif de Blocry conçu originellement pour accueillir les milliers d'étudiants du campus universitaire de l'UCL. Les communes de Braine-l'Alleud, Nivelles, Grez-Doiceau et Rixensart disposent encore chacune de 57 à 80 infrastructures pour la pratique de plus de 40 sports différents. Notons que ces communes sont localisées dans le centre et l'ouest du Brabant wallon.

Inversement, les communes proposant les offres en infrastructures sportives les plus faibles et les moins diversifiées sont Incourt, Beauvechain et Chastre; soit des communes de l'est et du sud du Brabant wallon. Ces trois communes mettent à disposition des citoyens des infrastructures pour la pratique de moins de 10 sports différents. C'est beaucoup moins que la moyenne provinciale qui est de 34 infrastructures par commune pour la pratique de 23 sports différents.

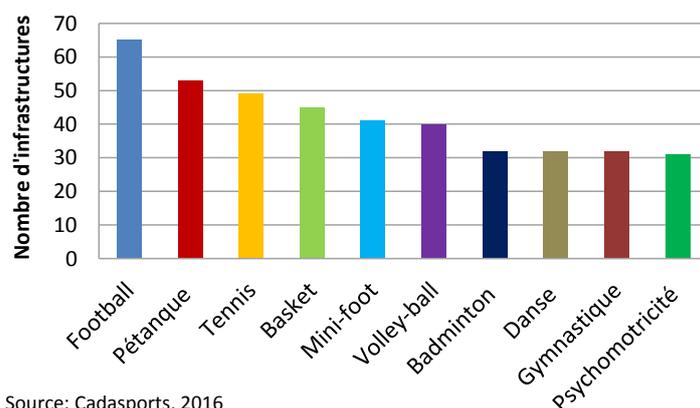
11.1. Nombre d'infrastructures sportives et de sports praticables dans les communes du Brabant wallon



En ce qui concerne les sports les plus populaires en Brabant wallon – en considérant que l’offre rencontre la demande – le graphique ci-après rend compte des sports pour lesquels les infrastructures sportives sont les plus nombreuses en Brabant wallon. Rappelons que notre analyse se limite en effet aux sports nécessitant d’une infrastructure pour être pratiqué. Elle n’intègre par exemple donc pas les nombreux joggeurs et cyclistes que compte la province.

Sans surprise, le football arrive en tête avec 65 terrains implantés dans la province. Toutes les communes en disposent d’au moins un sur son territoire. Suivent la pétanque et le tennis avec une cinquantaine de terrains répartis dans la province. La pétanque est absente de trois communes (Beauvechain, Jodoigne et Ramillies) et le tennis de deux communes (Chastre et Orp-Jauche). Le basket, le mini-foot et le volley-ball comptent encore plus de 40 terrains en Brabant wallon.

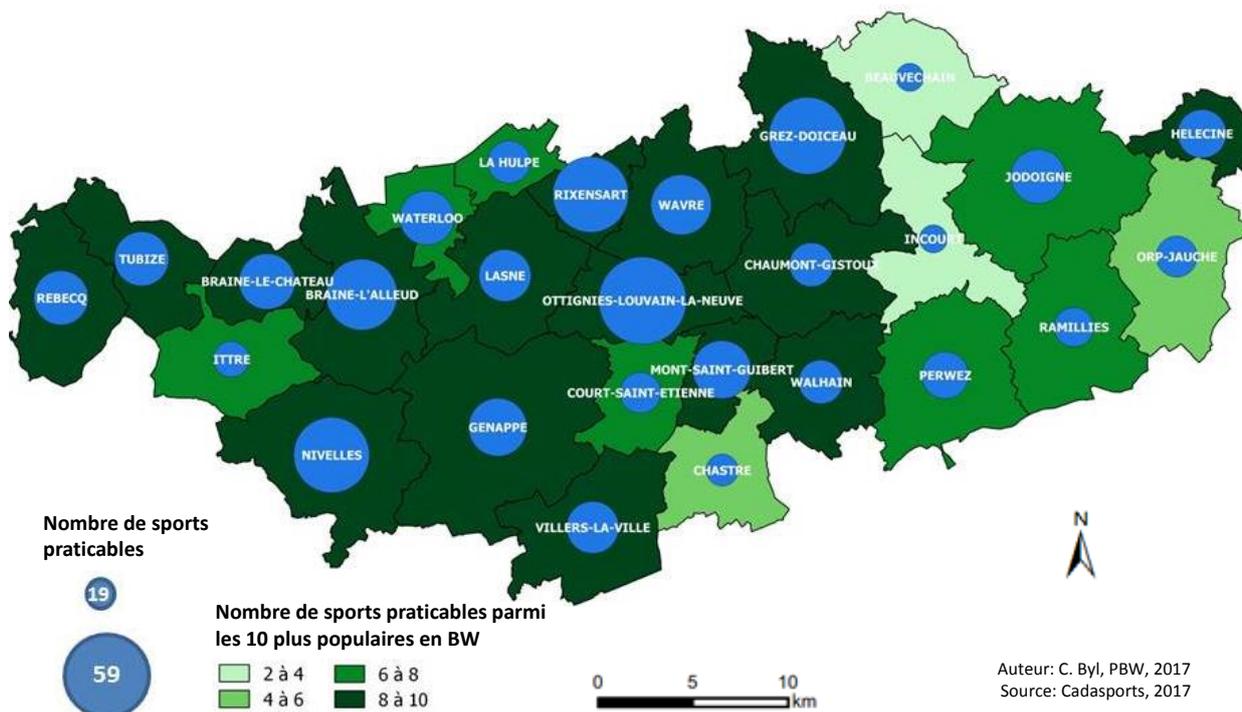
11.2. Sports pour lesquels les infrastructures sportives sont les plus nombreuses en Brabant wallon



Source: Cadasports, 2016

Au regard de la carte ci-après, il apparaît clairement que la diversité des infrastructures sportives est bien plus importante dans le centre mais également dans l’ouest de la province en comparaison de l’est. En effet, le nombre de sports praticables dans les communes de la Hesbaye brabançonne est particulièrement limité et ce même parmi les sports les plus populaires. Beauvechain ne compte qu’un terrain de foot et qu’un terrain de tennis parmi les infrastructures nécessaires à la pratique des 10 sports les plus populaires du Brabant wallon. À Incourt, les infrastructures sont disponibles pour la pratique de trois des 10 sports les plus populaires : le foot, la pétanque et le tennis. Ainsi, seule la commune d’Hélécine permet la pratique de 9 des 10 sports les plus populaires ; les infrastructures nécessaires à la pratique de la gymnastique étant absentes des sept communes de l’est du Brabant wallon.

11.3. Diversité des infrastructures sportives en Brabant wallon



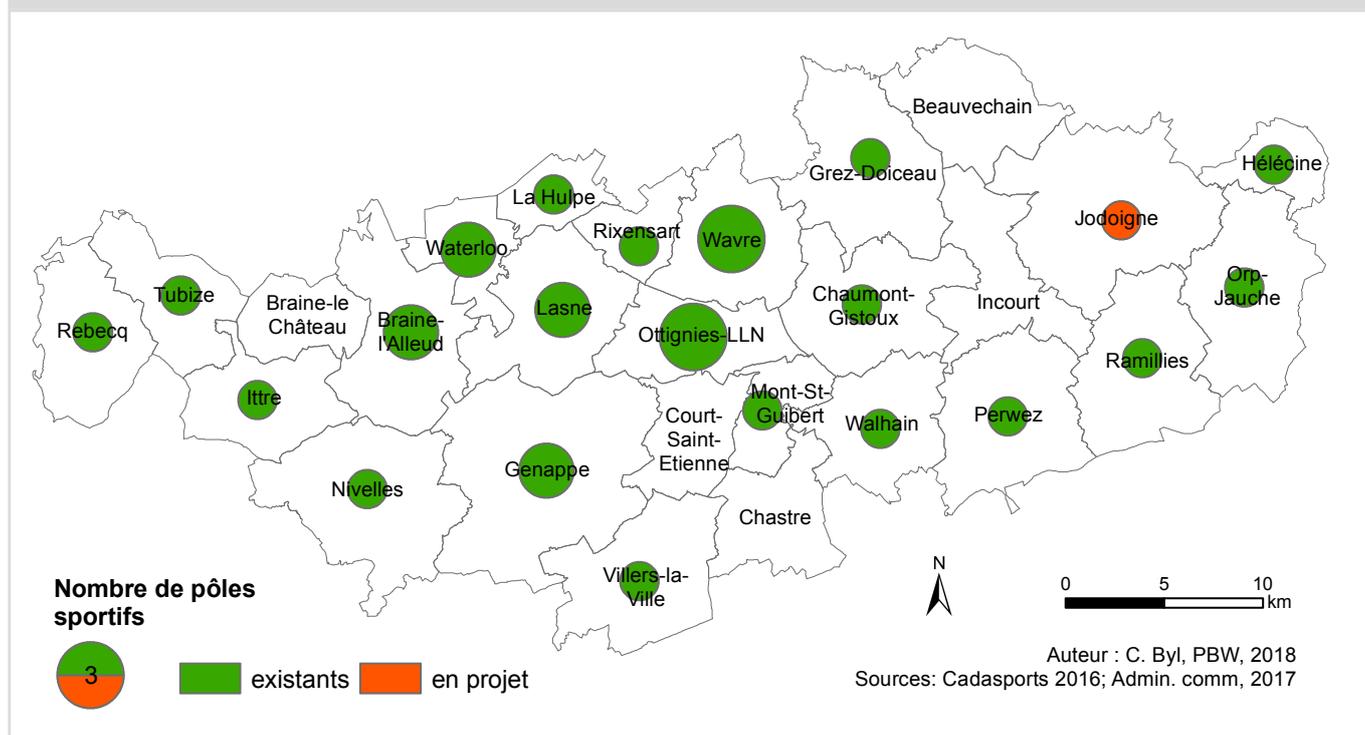
Les pôles sportifs polyvalents

Les pôles sportifs polyvalents regroupent les centres sportifs, complexes sportifs, espaces multisports, halls de sports, halls omnisports, installations sportives, pôles sportifs et multisports. En effet, vu l'absence de critères distinctifs d'un point de vue qualitatif ou quantitatif entre ces différentes dénominations, nous les avons rassemblées en une seule catégorie entendue comme une infrastructure couverte permettant la pratique d'une multitude de sports dans un même lieu durant toute l'année.

À l'analyse de la carte ci-dessous, il apparaît que 21 des 27 communes du Brabant wallon sont équipées d'au moins un pôle sportif polyvalent. Les communes de Wavre et d'Ottignies-LLN comptent chacune trois pôles sportifs polyvalents permettant de palier partiellement à l'offre relativement faible observée dans le sud et l'est du territoire provincial. Quatre communes, toutes localisées à l'ouest, accueillent également deux pôles sportifs polyvalents. Il s'agit des communes de Braine-l'Alleud, Waterloo, Lasne et Genappe.

Avec la récente ouverture du Centre sportif de Virginal à Ittre, la commune de Braine-le-Château est la seule de l'ouest à ne pas compter de pôle sportif polyvalent sur son territoire. Par contre, à l'est du territoire, on observe une plus faible offre en pôles sportifs avec une absence totale dans les communes de Beauvechain, d'Incourt et de Jodoigne. Dans cette dernière commune, le pôle sportif polyvalent a été détruit par une tempête en 2016. Pour autant, le projet de reconstruction d'un important pôle sportif polyvalent dans le centre de Jodoigne permettra de répondre à une part importante de la demande des habitants de l'est du territoire provincial d'ici quelques années.

11.4. Offre en pôles sportifs polyvalents en Brabant wallon



Les piscines publiques

Le Brabant wallon ne compte pas beaucoup de piscines publiques encore ouvertes et en activité sur son territoire. D'ouest en est, les six piscines couvertes sont localisées dans les communes de Nivelles, Waterloo, Rixensart, Ottignies-LLN et Jodoigne. Ainsi, il apparaît que les habitants du Brabant wallon doivent parcourir des distances relativement longues pour se rendre à la piscine.

À Nivelles, la piscine de la Dodaine (50 m) était fermée depuis 2014 pour une remise à neuf mais a réouvert en août 2017. À Waterloo, la piscine Nausicaa (25 m) a été rénovée en 2011 et dispose d'un toit amovible pour les jours de beau temps. À Rixensart, la piscine du centre sportif Joseph Verte (25 m) a été construite en 1981 mais subit régulièrement des rénovations. À Ottignies-LLN, le Complexe du Blocry compte deux piscines de 25 mètres chacune mais seront prochainement inaccessibles pour subir une rénovation totale. Enfin, Jodoigne compte une piscine communale qui fermera définitivement ses portes après la construction de la nouvelle piscine dans la commune.

Notons également la présence de deux piscines extérieures ouvertes pendant l'été : la piscine communale de Genappe et la piscine provinciale du Bois des Rêves à Ottignies (qui doit également faire l'objet d'une importante rénovation).

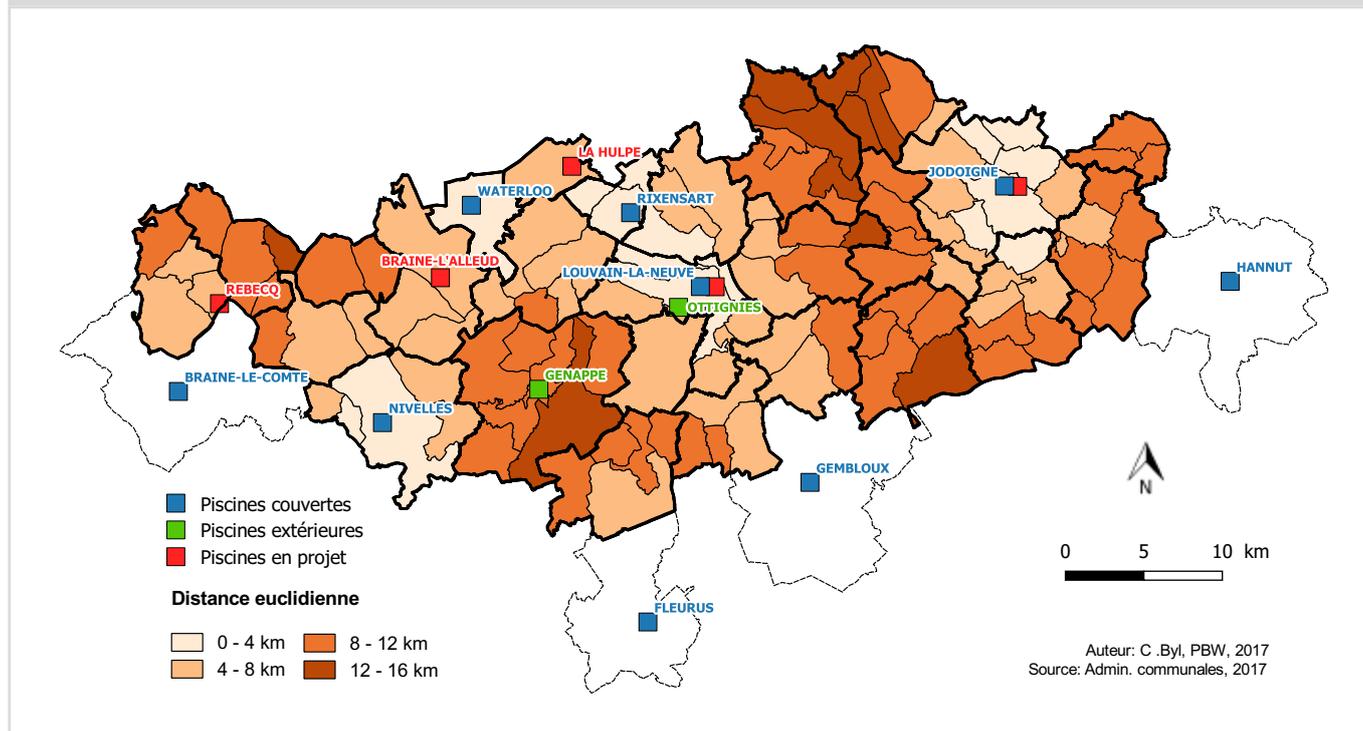
Il existe d'autres piscines – de plus petite taille – au sein de la province mais elles sont généralement privées et réservées à un public cible ou pour des activités particulières (bébés nageurs, aquabike, cours privés ou collectifs, etc.) Ces piscines sont notamment présentes dans les communes de Braine-l'Alleud, Waterloo, Lasne, Chaumont-Gistoux et Walhain.

Pour autant, notons que la province compte plusieurs projets de piscines publiques à des stades plus ou moins avancés.

À l'ouest du Brabant wallon, le projet SportissimO regroupant les communes de Rebecq, Tubize, Braine-le-Château et Ittre autour de la construction d'une piscine à Rebecq est à l'arrêt depuis 2012 suite à un glissement de terrain qui s'est produit lors du chantier relatif aux fondations. Malgré la procédure judiciaire en cours, le projet n'est pas abandonné mais mettra plusieurs années à voir le jour. Toujours à l'ouest, le projet de piscine publique sur le site du Paradis à Braine-l'Alleud (33 m de long) est en bonne voie. Les subsides provinciaux ont été accordés il y a quelques années tandis que ceux de la Région wallonne ont été accordés en août 2017. La première phase des travaux (impétrants) est donc sur les rails.

Le centre de la province compte trois projets de piscine. Le premier, à La Hulpe, prévoit la construction d'une piscine de 16 mètres de long. Le permis de bâtir a été délivré et le début des travaux est prévu en 2017. Le deuxième projet, à Wavre, prévoit la construction d'une piscine à côté du nouveau hall culturel polyvalent. Le projet étant toujours à l'étude, la piscine ne verra pas le jour avant plusieurs années. Le troisième projet concerne les deux piscines du Complexe Sportif du Blocry à Louvain-la-Neuve pour lesquelles des travaux sont prévus en 2017. Toutefois, les deux options retenues n'ont pas encore été tranchées. Soit les deux piscines de 25 mètres seront rénovées soit elles seront remplacées par un bassin olympique de 50 mètres.

Enfin, un projet de piscine concerne l'est de la province et plus particulièrement la ville de Jodoigne. En effet, la reconstruction du pôle sportif dans le centre de Jodoigne – dont le début des travaux est planifié dans un futur proche – inclut la présence d'une piscine de 25 mètres. Cette piscine remplacera l'actuelle qui est trop ancienne.



Conclusion

En conclusion, retenons que la province du Brabant wallon est globalement bien équipée avec ses 905 infrastructures sportives publiques et associatives permettant la pratique de près de 90 sports différents. Néanmoins, tous les territoires ne bénéficient pas de la même qualité de l'offre.

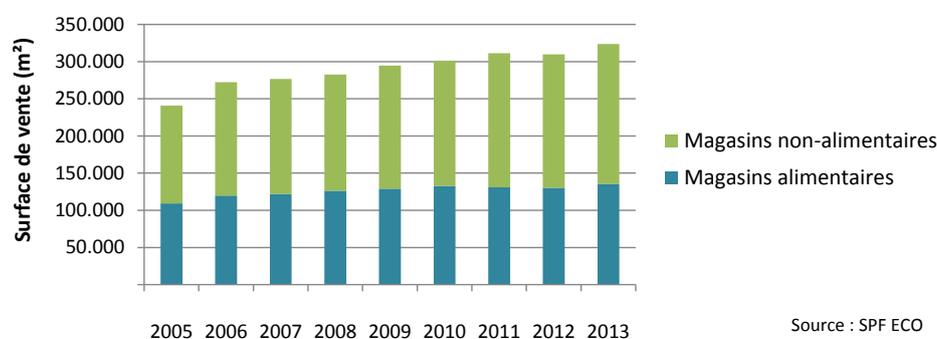
En effet, le centre de la province est la zone la plus riche en nombre d'infrastructures sportives mais également en nombre de sports praticables en raison notamment de la présence de nombreux pôles sportifs polyvalents, dont le Blocry à Louvain-la-Neuve. L'ouest de la province est également relativement bien équipé en infrastructures sportives tandis que l'est, plus rural, est la zone la moins bien équipée en infrastructures sportives.

Par ailleurs, notons le problème généralisé de manque de piscines publiques en Brabant wallon. Bien que différents projets soient en progression au sein de la province, les piscines encore en activité aujourd'hui doivent faire face à une importante saturation, et ce d'autant plus en période scolaire en raison de l'obligation de cours de natation pour les élèves.

12. Les équipements commerciaux en Brabant wallon

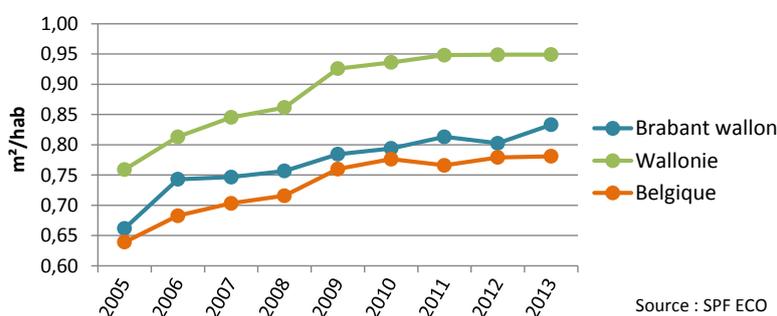
Au cours des dix dernières années le Brabant wallon a vu son appareil commercial renforcé notamment grâce à la rénovation du shopping de Nivelles et l'arrivée de l'Esplanade qui a largement contribué à limiter l'évasion commerciale vers Bruxelles et d'autres villes comme Namur ou Charleroi. Ainsi, entre 2005 et 2013, la surface totale de vente au détail a augmenté de 34,4 % dans le Brabant wallon, passant de 241.000 m² à 324.000 m² en 8 ans. En ce qui concerne la répartition entre l'alimentaire et le non-alimentaire, plus de la moitié de la surface est dédiée à des magasins non alimentaires (55 % à 58 %).

12.1. Evolution de la surface de vente au détail totale dans le Brabant wallon



Lorsque les surfaces de vente au détail sont relativisées par la population, force est de constater que sur la période 2005-2013, le ratio a augmenté aussi bien dans le Brabant wallon qu'en Wallonie et qu'en Belgique. Ainsi, dans le Brabant wallon, le ratio est passé de 0,66 m²/hab à 0,83 m²/hab sur 8 ans. Ces ratios sont supérieurs aux ratios belges mais inférieurs aux ratios wallons qui, bien que stagnants depuis trois ans, se rapprochent sensiblement du un m²/hab.

12.2. Ratio entre les surfaces de vente au détail et la population dans le Brabant wallon, en Wallonie et en Belgique



Le commerce se trouve actuellement dans une conjoncture d'hyper concurrence. Même si la demande progresse en Brabant wallon en raison des contextes démographique et économique favorables, l'arrivée de nouveaux m² dans de nombreux projets d'urbanisation récents (Tubize, Genval, Court-Saint-Etienne,..) et le développement de l'e-commerce affaiblissent globalement la plupart des pôles ou rendent difficile la commercialisation de certains projets.

On notera par ailleurs que des grands projets commerciaux sont en cours de développement dans les principales grandes villes limitrophes à la province telles que Bruxelles, Namur, Charleroi ou La Louvière. Il s'agit là de projets de centres commerciaux permettant aux pôles dans lesquels ils se développent de renforcer leur attractivité et d'atteindre

une masse critique suffisante qui limitera leur évansion vers des pôles comme Waterloo, le shopping de Nivelles mais surtout l'Esplanade.

Cette hyper concurrence a principalement deux conséquences : d'une part, la volonté des pôles intégrés de croître en m² pour atteindre une masse critique suffisante et, d'autre part, un affaiblissement des pôles urbains et des petits centres commerciaux ne disposant pas de la masse critique suffisante. Cette deuxième conséquence concerne la plupart des pôles urbains en Brabant wallon à l'exception de Waterloo. Même si certains pôles urbains parviennent dans un contexte socio-économique favorable à se maintenir, on y assiste bien souvent à une croissance des activités de services commerciaux ou à la personne (agence immobilière, assurance, intérim, coiffeur, centre de bien-être, horeca type « snack », etc...) et une baisse des commerces de vente de détail qui affaiblissent leur attractivité. Par ailleurs, le dynamisme et le renforcement de l'offre dans des communes limitrophes à la province comme Hannut et Gembloux rendent ces communes attractives pour certaines communes frontalières.

Les quatre principaux pôles commerciaux du Brabant wallon sont le centre de Waterloo, Louvain-la-Neuve avec l'Esplanade, le shopping de Nivelles et le centre de Wavre. On constate clairement un déficit d'une polarité commerciale attractive à l'est de la province. Le principal risque du développement commercial en Brabant wallon réside dans l'étalement commercial en petits centres commerciaux se concurrençant les uns les autres sans jamais disposer d'une masse critique suffisante. Cette situation risque de favoriser un affaiblissement généralisé des pôles commerciaux qui sera accéléré par le développement de l'e-commerce.

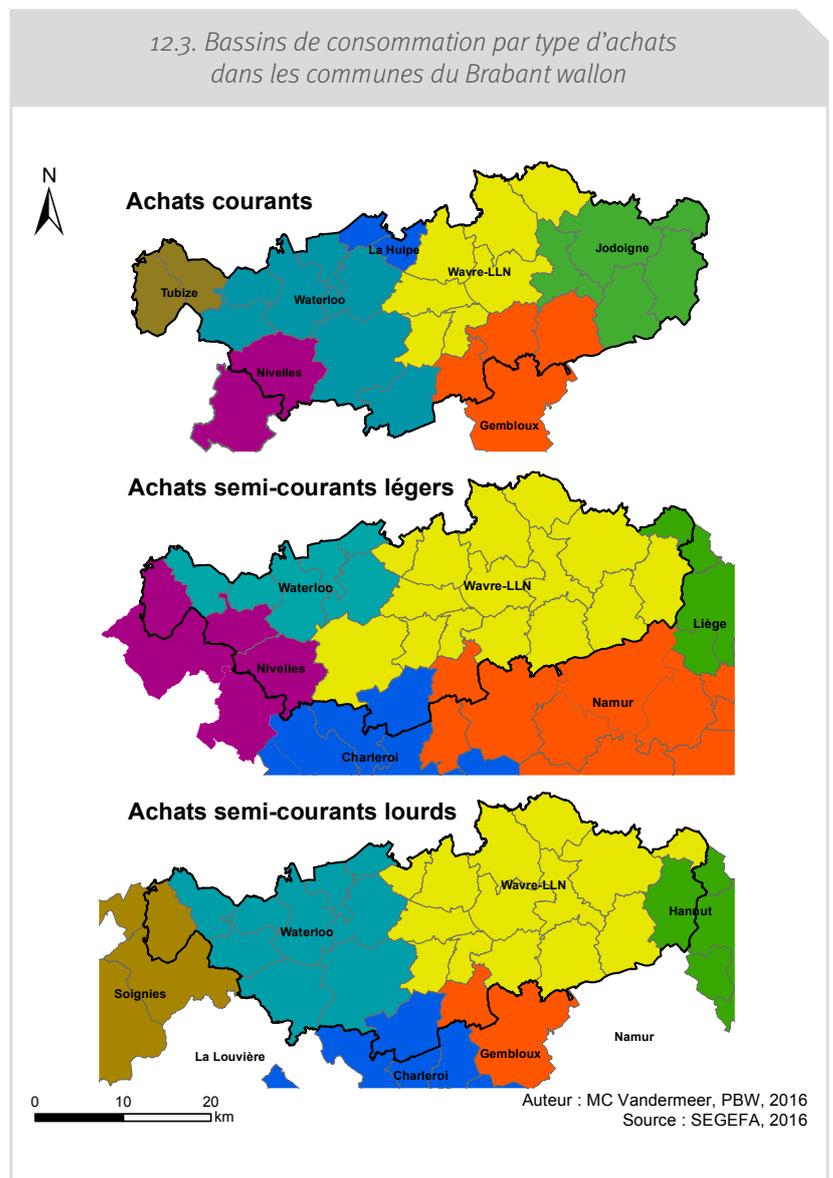
Les bassins de consommation et l'offre associée

Les bassins de consommation varient suivant le type d'achat concerné. Les achats courants correspondent à l'alimentaire, les achats semi-courants légers correspondent à l'équipement de la personne, les sports et les loisirs et les achats semi-courants lourds correspondent à l'équipement de la maison et le bricolage.

Les communes du Brabant wallon se répartissent en sept bassins de consommation pour les achats courants. Les centres de ces bassins sont des communes brabançonnnes – Tubize, Nivelles, Waterloo, La Hulpe, Wavre-LLN et Jodoigne – à l'exception de la commune de Gembloux qui est localisée dans la province de Namur.

En ce qui concerne les achats semi-courants légers, le bassin de Wavre-LLN englobe à lui seul plus de la moitié des communes du Brabant wallon (15 communes). Le bassin de Waterloo regroupe 6 autres communes. Le bassin de Nivelles s'étend en dehors de la province mais y inclut une deuxième commune brabançonne : Rebecq. Finalement, Hélécinne est intégré au bassin de Liège, Chastre à celui de Namur et Villers-la-Ville à celui de Charleroi.

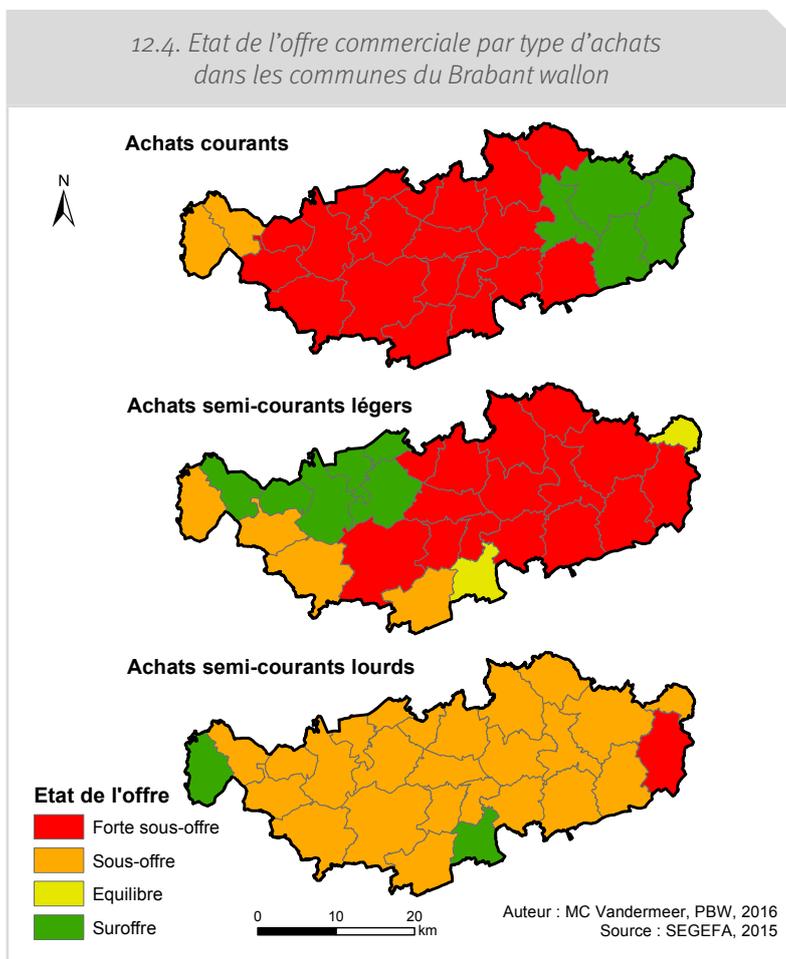
Pour ce qui est des achats semi-courants lourds, les bassins de Wavre-LLN et Waterloo couvrent quasi entièrement la province, la commune de Nivelles ayant été absorbée par le bassin de Waterloo. Rebecq, Villers-la-Ville, Chastre et Orp-Jauche sont les quatre seules communes à être intégrées à des bassins extérieurs (Soignies, Charleroi, Gembloux et Hannut).



Suivant le type d'achat concerné, l'état de l'offre commerciale varie d'un bassin de consommation à l'autre. D'une manière générale, il semblerait que la province du Brabant wallon doive faire face à une sous-offre généralisée pour les trois types d'achat, à l'exception des achats courants dans le bassin de consommation de Jodoigne et les achats semi-courants légers dans le bassin de consommation de Waterloo.

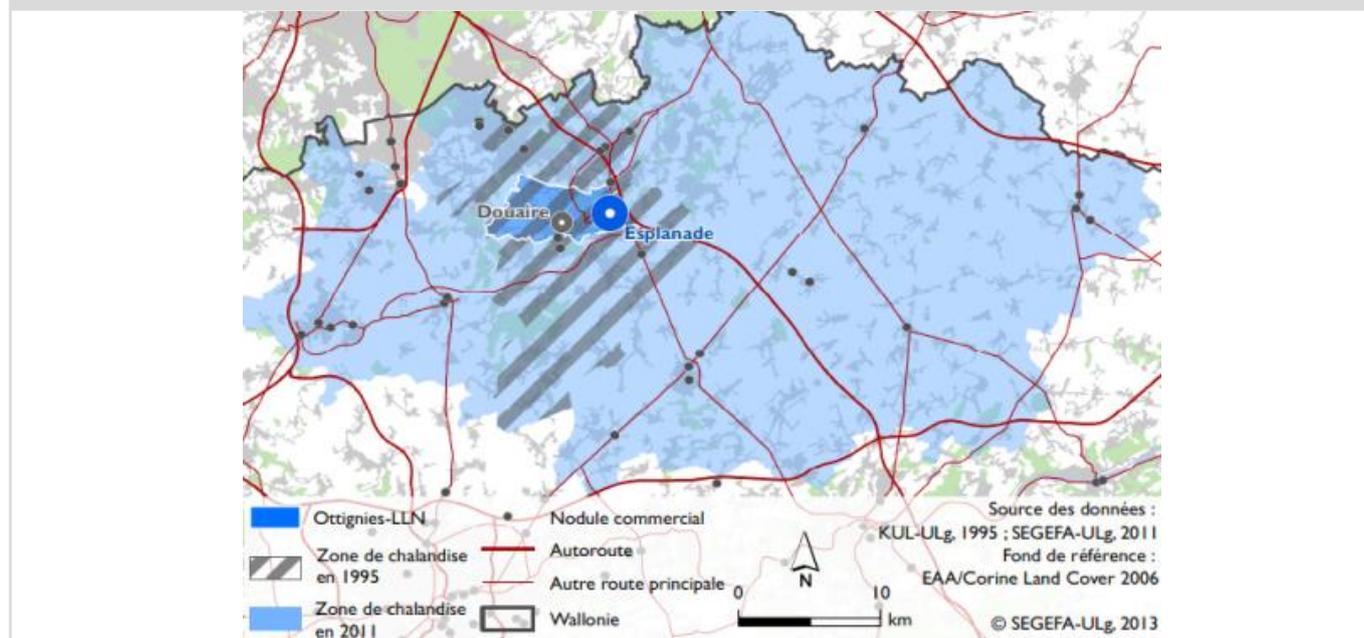
Pour autant, ce constat est à relativiser. En effet, plusieurs projets de commerces sont en cours de réflexion sur le territoire de la province. Le plus important concerne l'extension de l'Esplanade à Louvain-la-Neuve. Ce projet prévoit 18.314 m² supplémentaires, soit 56 commerces en plus des 104 déjà présents.

La carte ci-après représente la zone de chalandise d'Ottignies-LLN avant (hachuré gris) et après (bleu clair) l'ouverture de l'Esplanade. Au regard de cette carte, il apparaît évident que l'offre en équipement courant et semi-courant léger va s'améliorer significativement sur l'ensemble de la province. De plus, le centre commercial du Douaire localisé au centre d'Ottignies fait également l'objet d'une réflexion en vue de sa modernisation.



Dans la commune voisine de Court-Saint-Etienne, le projet Court Village est également en cours de construction. Ce projet prévoit 8.600 m² de surfaces commerciales (construites en 3 phases). L'analyse de l'état de l'offre commerciale ne tient pas non plus compte des Papeteries de Genval à Rixensart qui comprennent actuellement 36 nouveaux commerces (10.000 m²). Dix commerces supplémentaires sont également prévus dans la deuxième phase du projet. À tout cela, il faut finalement ajouter le développement de l'e-commerce qui représente une part de marché de plus en plus importante et qui n'est pas prise en considération dans l'analyse de l'état de l'offre commerciale. En 2013, 10 % des entreprises wallonnes – tous secteurs confondus – faisaient de la vente en ligne en Wallonie ; les secteurs de la distribution et du commerce de détail étant parmi les plus actifs (respectivement 25 et 20 % des entreprises wallonnes).

12.5. Influence de l'Esplanade sur la zone de chalandise d'Ottignies-LLN



La vitalité des centres-villes commerçants et des nodules commerciaux

Le SEGEFA a calculé un indice de vitalité pour chaque centre-ville commerçant de plus de 100 points de vente. L'indice de vitalité, compris entre 0 et 1, synthétise les résultats de trois variables : le taux d'occupation des commerces, la stabilité dans le temps des commerçants (turn over) et leur contribution en équipement de la personne (traduction du dynamisme commercial). La Wallonie comptabilise 68 centres-villes commerçants de plus de 100 points de vente. Sept d'entre-eux sont localisés dans le Brabant wallon. Il s'agit des centres de Braine-l'Alleud, Jodoigne, La Hulpe, Nivelles, Tubize, Waterloo et Wavre. Le centre de Waterloo est le deuxième centre-ville le plus dynamique de Wallonie, derrière Saint-Vith. Il fait partie des sept centres-villes présentant une bonne vitalité.

Les centres de La Hulpe, Wavre, Jodoigne et Nivelles sont de vitalité moyenne. Précisons toutefois qu'il ne manque pas grand-chose au centre de la Hulpe pour être de bonne vitalité (limite fixée à 0,60). Précisons encore que le centre de Wavre était de bonne vitalité dans le classement précédent (2012) ; le passage à une vitalité moyenne s'expliquant par l'augmentation du taux de cellules vides. Finalement, la vitalité des centres de Braine-l'Alleud et de Tubize s'est également dégradée ces dernières années, passant de moyenne à médiocre. À Braine-l'Alleud, cela s'explique par le déclin du dynamisme commercial tandis qu'à Tubize c'est le taux de cellules vides qui est à l'origine du déclassement.

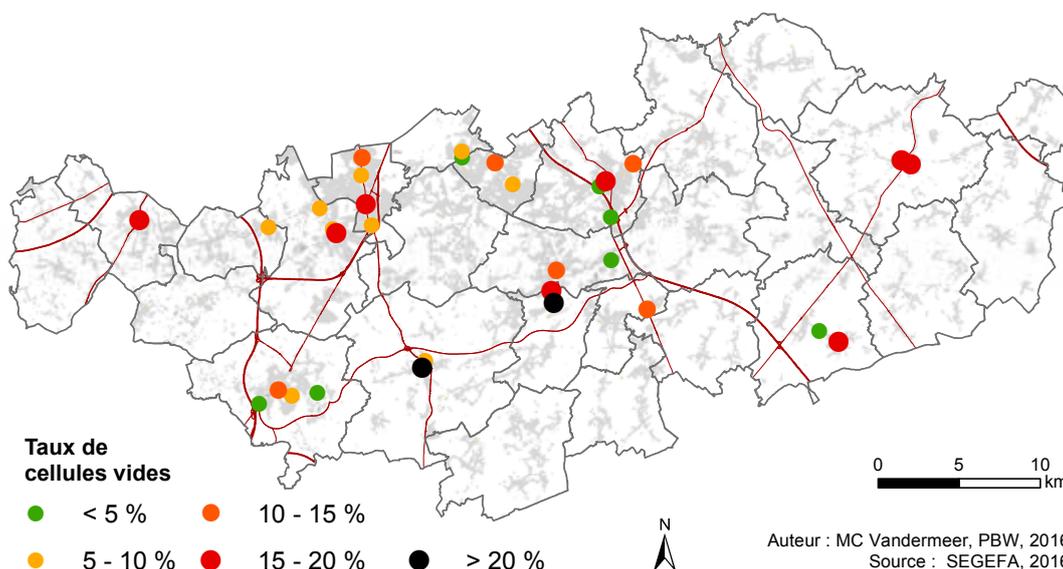
12.6. Vitalité des centres-villes commerçants de plus de 100 points de vente

	Rang	Indice	Vitalité
Waterloo	2	0,67	Bonne
La Hulpe	9	0,58	Moyenne
Wavre	19	0,54	Moyenne
Jodoigne	23	0,53	Moyenne
Nivelles	31	0,50	Moyenne
Braine-l' Alleud	37	0,49	Mauvaise
Tubize	49	0,45	Mauvaise

Source: SEGEFA, 2015

Le taux de cellules vides moyen est de 10 % en Wallonie. Dans le Brabant wallon, la moitié des nodules commerciaux ont un taux de cellules vides supérieur à cette moyenne. Dans les centres de Court-Saint-Etienne et de Genappe, le taux de cellules vides est supérieur à 20 %. Il s'agit de deux centres de très petites villes. Le taux de cellules vides est encore compris entre 15 % et 20 % dans les centres de cinq autres villes : Wavre, Perwez, Jodoigne, Braine-l'Alleud et Tubize. À l'exception de Wavre et de Braine-l'Alleud, il s'agit également de centres de (très) petites villes. Ainsi, il semblerait que les centres de (très) petites villes soient le type de nodule commercial souffrant le plus de cette problématique de cellules vides. À l'inverse, les centres et parcs commerciaux ne semblent, pour la plupart, pas souffrir de cette problématique de cellules vides. En effet, les centres commerciaux de Nivelles (Shopping) et de La Hulpe (La Mazerine) n'en comptent aucune. C'est le même constat pour les parcs commerciaux de Nivelles Sud (équipement semi-courant lourd) et de Bierges (équipement courant et semi-courant). Le nodule Bois de la Pierre à Wavre qui est plutôt une rue commerçante qu'un parc ne compte pas non plus de cellules vides. À Louvain-la-Neuve, le taux de cellules vides est de 3,4 % mais il s'explique plutôt par la présence de cellules vides dans les rues jouxtant l'Esplanade (principalement rue Charlemagne) que par le centre commercial en lui-même. Finalement, les parcs commerciaux de Genappe et de Braine-l'Alleud (Belle Province) comptent encore moins de 6 % de cellules vides.

12.7. Nodules commerciaux du Brabant wallon affectés par la problématique des cellules vides



13. Les équipements liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en Brabant wallon

Les (N)TIC est le terme général qui fait référence aux (nouvelles) technologies utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'internet et des communications électroniques.

Le réseau à large bande est un exemple de NTIC. Il s'agit d'un réseau de transmission numérique capable d'acheminer de grands débits d'informations (plusieurs Mbit/s) ; la largeur de bande désignant la capacité de transmission et donc la quantité de données transmises. Autrement dit, un réseau à large bande est un réseau à Haut Débit (HD), c'est-à-dire avec une vitesse de téléchargement comprise entre 0,5 et 30 Mbit/s (selon la norme française). Au-delà de 30 Mbit/s, on parle de Très Haut Débit (THD).

Finalement, la fibre optique est le réseau à large bande du futur – tant pour les clients résidentiels que professionnels – car elle offre une plus grande fiabilité, une meilleure protection des données et surtout une vitesse de téléchargement égale ou supérieure à 100 Mbit/s, soit de l'Ultra Haut Débit (UHD). La fibre optique est la nouvelle technologie des réseaux de télécommunications fixes (connexion filaire). Par opposition aux réseaux fixes, il y a les réseaux mobiles (connexion sans fil).

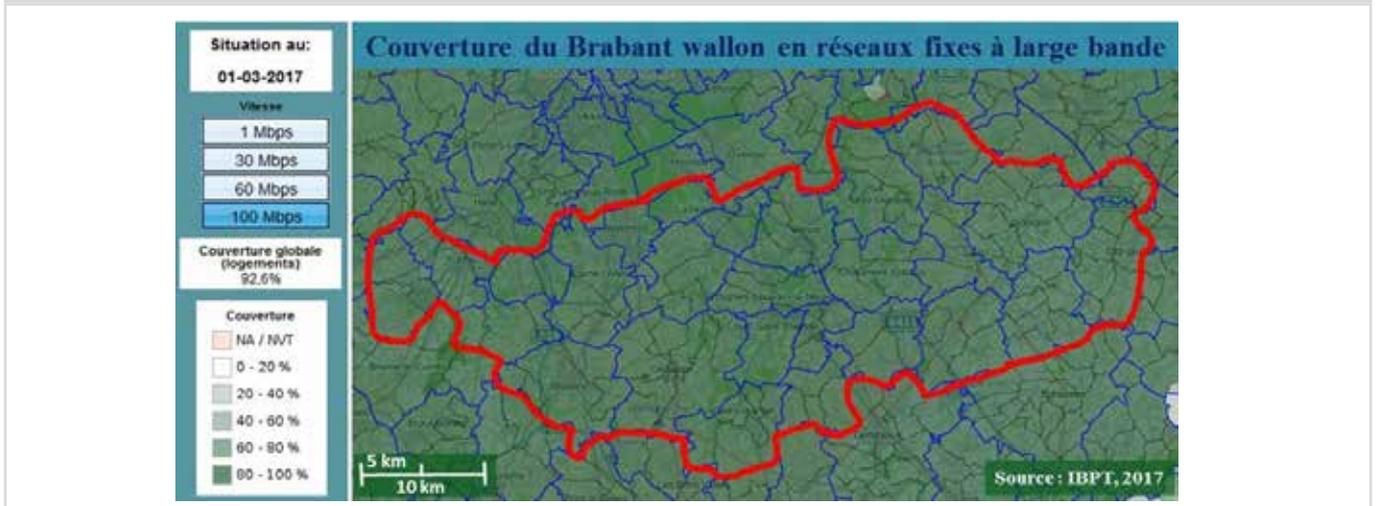
13.1. Evolution des TIC

Vitesse de téléchargement	Réseaux fixes	Réseaux mobiles
	Téléphonie fixe	2G (téléphonie mobile et messagerie)
De 0,5 à 30 Mbit/s (HD)	- ADSL (cuivre)	3G (transmission de données, Internet)
De 30 à 100 Mbit/s (THD)	- VDSL (cuivre) ; - Vectoring (cuivre+fibre)	4G
Plus de 100 Mbit/s (UHD)	- Câble coaxial+fibre ; - Full fibre optique	4G+, 4,5G, 5G

La couverture du Brabant wallon en réseaux fixes

Proximus, VOO-Nethys et Telenet sont les trois principaux opérateurs qui ont déployé des réseaux fixes en Belgique ; Telenet opérant principalement en Flandre et à Bruxelles. Ces opérateurs exploitent leurs réseaux pour fournir des services d'accès à la large bande, de téléphonie fixe et de télévision. Sur base des informations reçues auprès de ces opérateurs, l'IBPT – l'Institut belge des services postaux et des télécommunications – a calculé le taux de logements connectables au service d'accès à la large bande en fonction des différentes vitesses de téléchargement (1, 30, 60 et 100 Mbit/s). Il existe en effet plusieurs générations de réseaux fixes dont dépend la vitesse de téléchargement.

Ainsi, en Brabant wallon, l'ensemble des ménages ont accès aux télécommunications avec une vitesse de téléchargement de 1Mbit/s. À une vitesse de téléchargement HD (30 Mbit/s) ou THD (100 Mbit/s), il existe plusieurs zones – découpage correspondant généralement aux anciennes communes – dans lesquelles le taux de couverture n'est pas de 100 %. Pour autant, au regard de la carte ci-après, il apparaît que le taux de couverture est toujours au moins supérieur à 80 % dans le Brabant wallon.



Chez Proximus, les premières générations de réseaux fixes utilisent les technologies de l'ADSL (HD) et du VDSL (THD), c'est-à-dire un réseau cuivré. Aujourd'hui, la technologie de pointe est la fibre optique permettant une vitesse de téléchargement d'1 Gbit/s. Il existe également des réseaux mixtes utilisant les deux technologies: la fibre optique jusqu'à des armoires de distribution (installées dans les quartiers) et ensuite le cuivre jusque chaque habitation. C'est la connectivité la plus utilisée aujourd'hui par Proximus. Elle est d'ailleurs toujours en cours d'amélioration pour atteindre partout en Belgique des vitesses de téléchargement de 100 Mbit/s (technologie Vectoring).

Chez VOO-Nethys, une partie du réseau est également en fibre optique. Par contre c'est un câble coaxial qui relie les cabines de rue aux habitations, permettant déjà des vitesses de téléchargement de 200 Mbit/s. Avec la technologie docsis 3.0 associé au câble coaxial, il sera également possible d'obtenir des vitesses de téléchargement d'1 Gbit/s, avec l'inconvénient que le câble coaxial est partagé entre les différents utilisateurs.

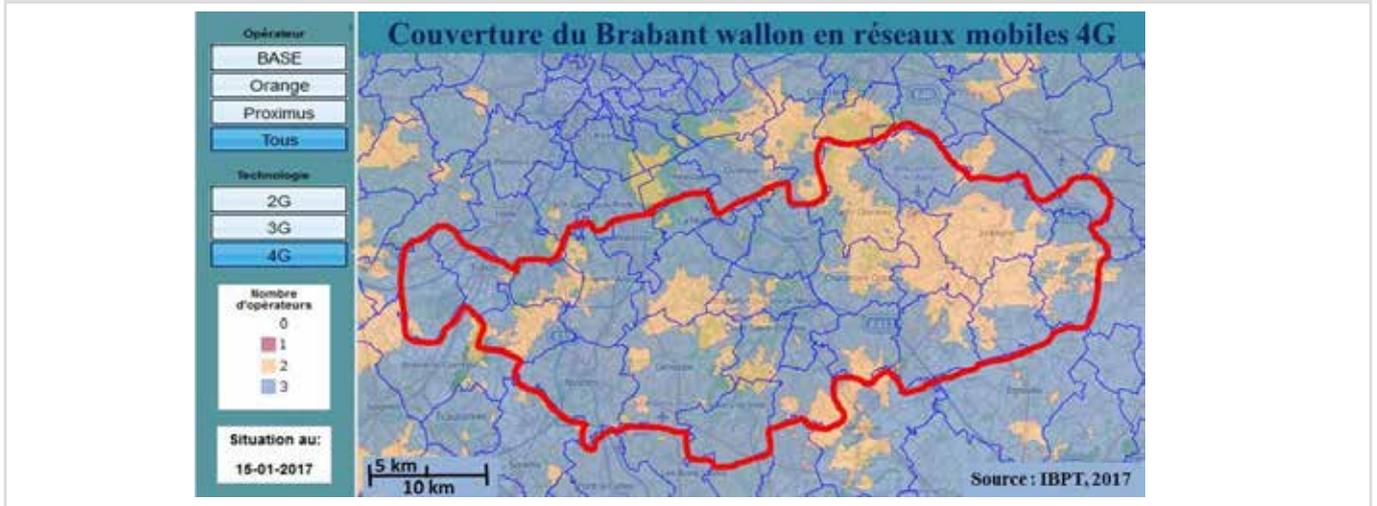
La couverture du Brabant wallon en réseaux mobiles

En Belgique, les trois opérateurs de réseaux mobiles sont Proximus, Orange Belgium (ex-Mobistar) et Telenet. Il s'agit des trois seuls opérateurs qui ont déployé des infrastructures radioélectriques sur le territoire belge; les réseaux mobiles fonctionnant par ondes transmises via des antennes relais. Pour autant, les services mobiles ne sont pas seulement offerts par ces trois opérateurs. En effet, ils peuvent également être offerts par des opérateurs mobiles virtuels ou encore par des partenaires commerciaux qui exploitent l'un des réseaux susmentionnés. Ainsi, le réseau Proximus est notamment utilisé par La Poste et Scarlet Mobile. Les principaux fournisseurs mobiles offrant leurs services via le réseau Orange Belgium sont Lycamobile, Plug Mobile et Red Bull Mobile. Finalement, le réseau Telenet est notamment utilisé par les fournisseurs mobiles suivants: Allo RTL, Aldi, Carrefour Mobile et JIM Mobile.

Il existe également plusieurs générations de réseaux mobiles et à chaque génération correspond une nouvelle technologie et une meilleure vitesse de téléchargement. Ainsi, le système 2G a été conçu pour n'offrir que le service de téléphonie mobile et des services de messagerie comme les SMS tandis que les systèmes 3G et 4G ont été conçus pour fournir des services performants de transmission de données pour accéder à Internet à partir de terminaux mobiles (tablettes et smartphones). La principale différence entre les deux technologies est la vitesse de transmission; la 4G étant six à sept fois plus rapide que la 3G.

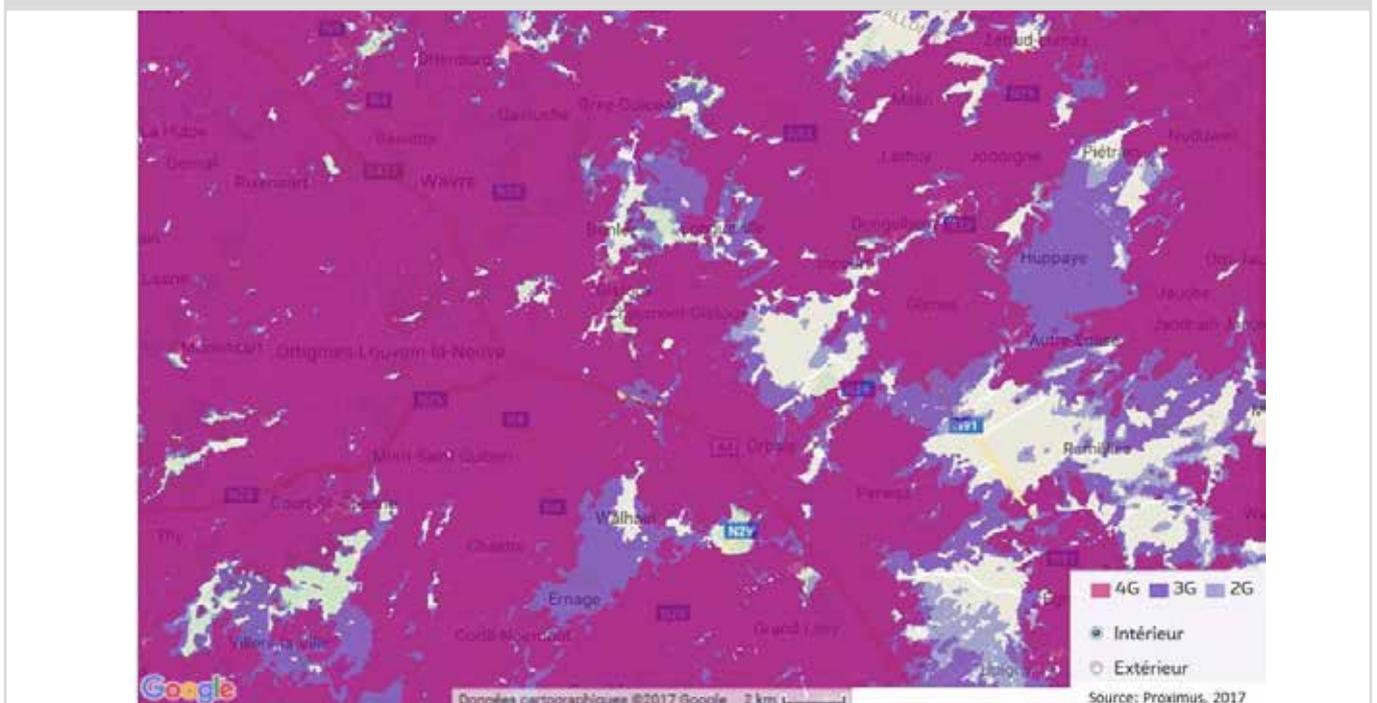
En ce qui concerne la couverture du Brabant wallon, les données de l'IBPT laissent à penser que l'ensemble du territoire est couvert par les technologies 2G, 3G et 4G et ce, par au moins deux des trois opérateurs. Comme cela est clairement visible sur la carte ci-après, seul le réseau Telenet (BASE) ne semblerait pas couvrir plusieurs zones de la province en 3G et 4G, principalement dans l'est du territoire.

13.3. Couverture du Brabant wallon en réseaux mobiles 4G



Pour autant, l'analyse fine de la couverture des réseaux laisse apparaître des zones blanches, en raison notamment du relief (fonds de vallée, derrière une colline...) ou de l'environnement bâti. Notons également que les réseaux sont globalement moins performants en intérieur qu'en extérieur, en raison par exemple de l'isolation des bâtiments. Ce constat est clairement visible sur la carte ci-après qui représente la couverture du réseau Proximus en intérieur. La carte laisse clairement apparaître des zones non couvertes ou bien avec un réseau moins performant que ce qui est annoncé par l'IBPT. Notons que cette information vient directement de Proximus. L'existence de zones blanches pour tous les réseaux est confirmée par l'application BeCover+ lancée par Test achat en octobre 2016 ; cette application collaborative collectant les données sur la qualité des réseaux auprès des utilisateurs.

13.4. Couverture du réseau mobile Proximus (en intérieur) dans le centre et l'est du Brabant wallon



Notons par ailleurs que les prochaines révolutions mobiles sont déjà en marche. En effet, les technologies futures – 4G+, 4,5G et 5G – sont en cours de déploiement ou de test. La 4,5G permettra notamment des vitesses de téléchargement jusqu'à 450 Mbit/s. Cette technologie est actuellement en cours de déploiement dans les premières villes belges. Des technologies mixtes – fixe et mobile – de même que des technologies alternatives – utilisation des ondes hertziennes – sont également en cours de réflexion pour apporter des solutions en milieu rural principalement.

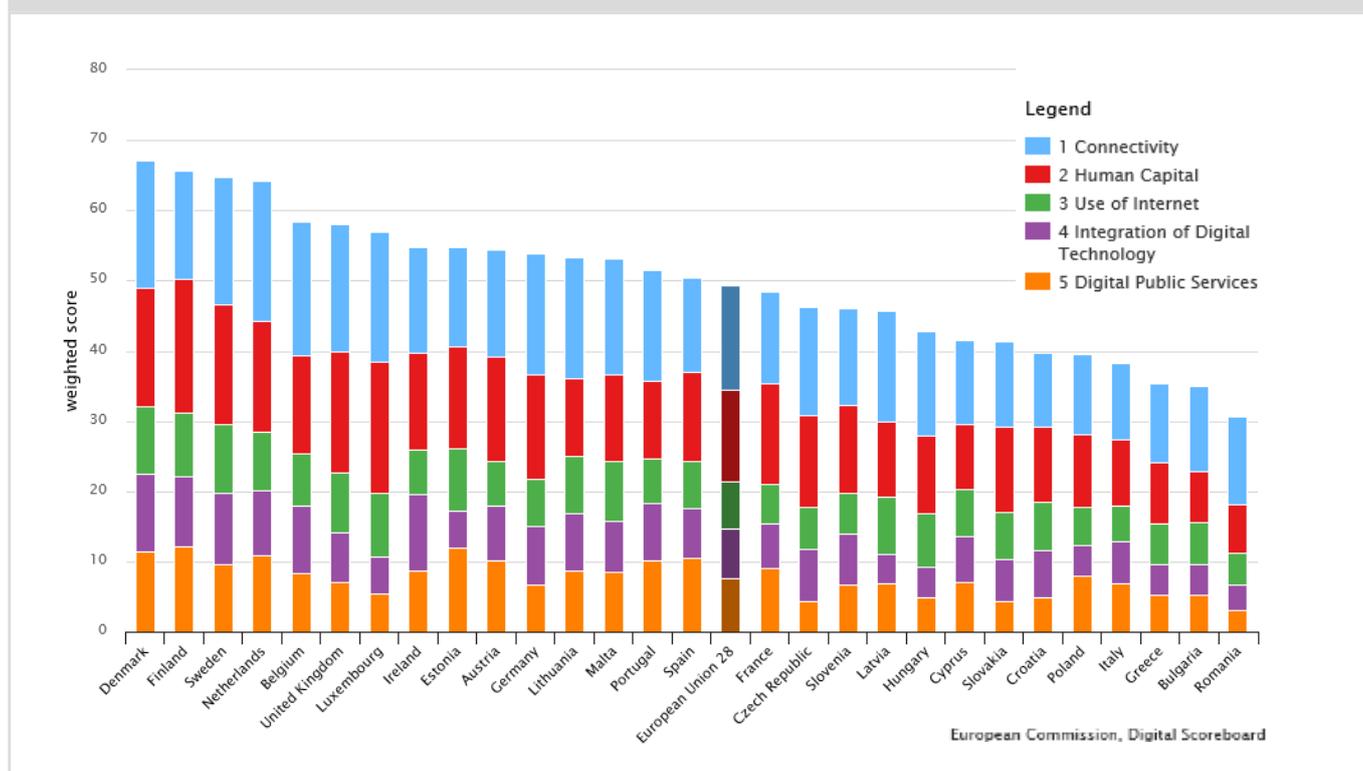
Finalement, notons que les opérateurs mobiles se sont engagés à investir 20 millions d'euros sur 3 ans en échange de la suppression de la taxe pylône. Ainsi, en raison de ces investissements, les réseaux mobiles sont amenés à évoluer beaucoup plus rapidement que les réseaux fixes.

Le déploiement de la fibre optique en Brabant wallon

Jusqu'à aujourd'hui, l'accès à la fibre optique ne concernait quasiment que les entreprises en Belgique. À présent certains opérateurs télécoms – tels que Proximus – ont la volonté d'également relier les particuliers. En 2015, la Belgique accusait un important retard dans ce domaine par rapport aux autres pays européens. À cette date, moins de 1 % des habitations étaient directement connectées en fibre optique ; les opérateurs privilégiant le déploiement du réseau de fibre optique jusqu'à la cabine de quartier, les dernières dizaines de mètres étant couvertes par un réseau cuivré ou coaxial.

Pour autant, précisons que la Belgique obtient le cinquième meilleur score des 28 pays européens de l'indice de l'économie et de la société numériques (DESI) en 2017 ; cet indice se basant sur cinq critères. Ainsi, le bon classement de la Belgique s'explique par sa particulièrement bonne performance en termes de connectivité (2e place), c'est-à-dire le déploiement de l'infrastructure à large bande et sa qualité. Ajoutons que la Belgique se classe cinquième concernant le critère d'intégration de la technologie numérique par les entreprises. Par contre, la Belgique se voit moins performante en ce qui concerne les trois autres critères qui sont les compétences numériques, l'utilisation d'Internet par les citoyens et les services publics numériques ; ces constats confirmant bien le retard de connexion des citoyens contrairement aux entreprises.

13.5. Indice de l'économie et de la société numérique (DESI) dans les 28 pays de l'Union européenne



Sur base des informations récoltées auprès de différents acteurs opérant dans le domaine des télécoms (SOFICO, Proximus et Agence du Numérique), il semblerait que les trois principaux fournisseurs de fibres optiques présents en Brabant wallon soient la SOFICO (public), Proximus (privé) et VOO-Nethys (privé). Précisons pour autant que d'autres opérateurs existent. Par exemple, la société Eurofiber a notamment racheté le réseau de fibres optiques placé le long des rails à la SNCB (et continue actuellement à étendre son réseau). Ainsi, cette société propose directement des solutions de connectivité à ses clients potentiels. Ensuite, d'autres sociétés – telles qu'Ores, Fluxys et Elia – disposent également de réseaux de fibres optiques – pour leurs propres besoins – et mettent à disposition d'autres opérateurs tels que la SOFICO leurs fibres excédentaires. En effet, ces sociétés n'utilisent généralement que 3 ou 4 fibres des 12 à 36 fibres placées dans leurs gaines. C'est que l'on appelle communément la fibre noire. VOO-Nethys et Eurofiber mettent également de la fibre noire à disposition de la SOFICO et inversement. Proximus, par contre, refuse tout échange/partage avec les autres opérateurs.

La SOFICO

La SOFICO – Société de Financement Complémentaire des infrastructures – gère le réseau de fibre optique public wallon depuis 2002. Cette société agit en tant que fournisseur de connectivité auquel tout opérateur de services télécommunications peut s'adresser pour raccorder des clients. Aujourd'hui, le réseau de fibre optique géré par la SOFICO compte environ 3.000 kilomètres de câbles localisés principalement le long des grands axes routiers wallons. Ainsi, en Brabant wallon, cela concerne principalement les zones ouest et centre de la province ; l'est étant dépourvu d'importants axes routiers à l'exception de la E40 à son extrémité. Des boucles urbaines permettent par ailleurs de couvrir les villes et les zones d'activité économique de la Région. Au final, le câblage du réseau de fibre optique wallon couvre l'ensemble du territoire wallon mais aussi la Région bruxelloise, Gand et Anvers. Il permet notamment de raccorder les bâtiments du Service public de Wallonie, les centres administratifs et informatiques de la FWB, les universités francophones en Wallonie et à Bruxelles, 18 hautes écoles en Wallonie, la RTBF, une vingtaine de sites hospitaliers situés en Wallonie et à Bruxelles et 87 zones d'activités en Wallonie.

Proximus

Proximus développe ses propres infrastructures lui permettant une gestion totalement autonome de son réseau de fibres optiques. Plus particulièrement, la société a défini 4 axes/marchés de déploiement de la fibre optique.

Premièrement, les parcs d'activités économiques. Proximus est en contact régulier avec les intercommunales – dont in BW – pour anticiper l'installation de la fibre optique dans les nouveaux parcs d'activité et les extensions de parcs. 12 à 18 mois de travail sont en effet nécessaires en amont des travaux d'installation de la fibre dans les PAE.

Deuxièmement, les centres d'affaires et les groupements d'entreprises. Pour atteindre efficacement ce marché, Proximus a développé une nouvelle technologie – la fibre mutualisée – permettant le partage de l'utilisation mais également du coût par plusieurs clients.

Troisièmement, les (ré)aménagements résidentiels. Sur base des contacts avec les communes et de l'information qui lui est transmise sur les futurs projets, Proximus déploie la fibre optique – jusqu'à l'habitation – dans les projets d'habitats groupés comptant au minimum une vingtaine de logements (ex: Les Papeteries de Genval).

Quatrièmement, les quartiers de ville. Proximus déploie actuellement le réseau FTTH – Fiber to the home – dans les villes de Bruxelles, Charleroi et Namur. D'autres villes sont également en cours d'études.

La situation en Brabant wallon

Globalement, la SOFICO, Proximus et VOO-Nethys sont tous les trois présents sur les marchés à destination des entreprises tandis que Proximus et VOO-Nethys se partagent les marchés à destination des particuliers.

Selon les informations reçues auprès de l'Agence du Numérique, plus de 90 % des parcs d'activités économiques du Brabant wallon sont reliés à la fibre optique par au moins un opérateur et plus de 75 % des parcs le sont par au moins deux opérateurs. C'est globalement mieux que dans les autres provinces wallonnes. Selon Proximus, certains clients (ex: les data centers) font parfois expressément la demande pour être relié à deux réseaux distincts pour une question de sécurité. Ainsi, les réseaux SOFICO et Proximus étant assez complémentaires, il arrive que les deux opérateurs collaborent pour répondre à ce type de demande.

Actuellement, la connexion des particuliers à la fibre optique jusqu'à l'habitation se limite à quelques projets récents d'habitats groupés. Selon Proximus, le principal frein au déploiement généralisé de la fibre optique étant d'ordre financier. Plus particulièrement, la réalisation des tranchées représente le principal coût dans l'installation de la fibre optique. Ainsi, pour contrer ces coûts, Proximus a développé diverses techniques telles que la fibre aérienne (le long des pylônes électriques ou sur les façades) ou bien encore les partenariats avec les communes pour mutualiser les coûts.

14. Les équipements de collecte, traitement et valorisation des déchets en Brabant wallon

En 2015, les habitants du Brabant wallon ont généré un peu plus de 215.000 tonnes de déchets, soit 550 kg par habitant. La consommation des brabançons Wallons est sensiblement similaire à l'ensemble des Wallons qui est de 556,16 kg par habitant. Les principaux modes de collectes des déchets – en poids – sont les apports volontaires aux parcs à conteneurs (44,4 %) et les collectes non-sélectives en porte à porte (28,3 %).

Précisons que, malgré leur illégalité, des collectes privées s'organisent de plus en plus régulièrement dans les habitats groupés ou verticaux, aussi bien pour les ordures ménagères (OM) que pour les PMC et les papiers-cartons (PC). Aujourd'hui, les données relatives à ces collectes privées ne sont généralement pas incluses dans les statistiques, biaisant de ce fait les calculs du coût véritable des communes concernées mais également notre analyse, notamment dans les comparaisons à l'échelle communale; certaines communes accueillant plus que d'autres des habitats groupés ou verticaux sur leur territoire.

14.1. Ventilation des modes de collectes des déchets en Brabant wallon



Source : SPW, 2015

Afin de diminuer l'impact environnemental des déchets, une véritable politique de gestion a été mise en place. La hiérarchisation dans le traitement des déchets a été établie comme suit, de la meilleure vers la moins bonne option :

Prévention → **Réutilisation** → **Recyclage** → **Valorisation énergétique** → **Élimination**

Ainsi, pour in BW, les véritables enjeux sont aujourd'hui le changement dans nos modes de production et de consommation.

Prévention

Afin de prévenir l'apparition de déchets difficiles à gérer ou de faciliter la gestion des déchets présentant une menace particulière pour l'environnement, des mesures appropriées ont été adoptées. Parmi celles-ci, l'octroi de subventions pour les actions de sensibilisation menées en milieu scolaire et associatif, l'interdiction d'utiliser des sacs en plastique à usage unique et l'interdiction de la distribution de publications gratuites aux personnes ayant manifesté leur opposition ou n'ayant pas consenti à les recevoir sont généralement les plus connues.

Pour autant, in BW souligne l'importance d'aller plus loin dans la réflexion. En effet, lutter contre les publications gratuites est bien mais une réflexion sur l'impact général de la publicité sur la consommation serait mieux. Tout comme supprimer les sacs plastiques à usage unique est une bonne chose mais cela n'empêche pas la nécessité d'une réflexion globale sur les modes de production des sacs en papier ou des plastiques biosourcés.

Réutilisation

L'économie circulaire intègre pleinement ce concept de réutilisation. Son objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie non renouvelables. Une telle économie fonctionne en boucle en valorisant les déchets d'une industrie dans une autre en tant que matière première par exemple.

L'activité de réutilisation peut aussi être pratiquée par les citoyens qui revendent en seconde main des objets divers sur internet ou via des brocantes. L'activité de réutilisation peut également se faire par le biais d'associations (ex: Les Petits Rien), de sociétés à finalités sociales (ex: les ressourceries) ou de magasins de seconde main qui reçoivent, collectent, trient, réparent, recyclent et/ou revendent des produits (textiles, meubles, équipements électriques et électroniques, vélos, cartouches d'imprimantes,...) auxquels une seconde vie est donnée. Plus simplement, la consignation des emballages en verre offre également de précieux atouts environnementaux si ces emballages sont réutilisés en Belgique.

Recyclage

Le détournement réussi des déchets recyclables de l'incinération dépend de la qualité du tri de ces déchets à la source. En effet, plus la qualité du tri est élevée, plus grande est la valeur des produits récupérés et moins élevée est le coût du recyclage. La participation citoyenne s'avère donc indispensable afin de garantir un recyclage efficace.

La gestion des déchets est une compétence communale. Pour autant, de nombreuses communes ont confié la gestion opérationnelle des déchets à leur intercommunale. C'est notamment le cas dans le Brabant wallon où in BW a pour mission d'organiser les collectes et les traitements (recyclage, valorisation énergétique et élimination) des ordures ménagères, des encombrants, des emballages PMC, des papiers-cartons, des déchets résiduels, des organiques, etc. des habitants du Brabant wallon et de Braine-le-Comte, soit 415.142 habitants début 2015. Quatre exceptions toutefois: in BW ne s'occupe pas de la collecte des ordures ménagères dans les communes de Braine-le-Comte, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN et Villers-la-Ville. Dans ces communes in BW n'a en charge que la collecte des matières Fost + (PMC, PC et verre) et le traitement de l'ensemble des déchets.

Pour mener à bien sa mission, in BW s'est dotée d'une série d'outils permettant aux résidents de la Province et de Braine-le-Comte de se débarrasser de leurs déchets triés. Il s'agit:

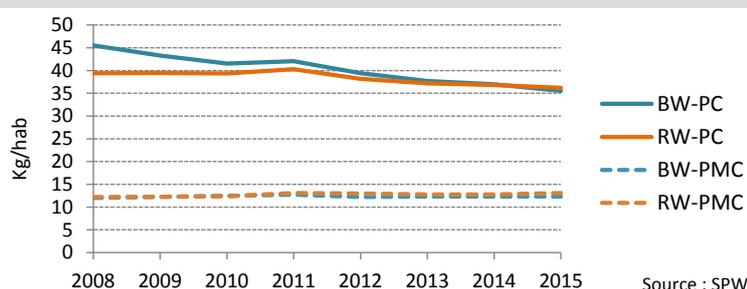
- des services de collecte sélective en porte-à-porte;
- du réseau de bulles à verre;
- des parcs à conteneurs;
- des centres de compostage de déchets verts.

In BW dispose également d'un centre de transfert et de prétraitement des déchets ménagers à Mont-Saint-Guibert, d'une unité de valorisation énergétique à Ittre et d'un centre de tri des PMC – en collaboration avec deux autres intercommunales – à Charleroi.

Les services de collecte sélective en porte-à-porte

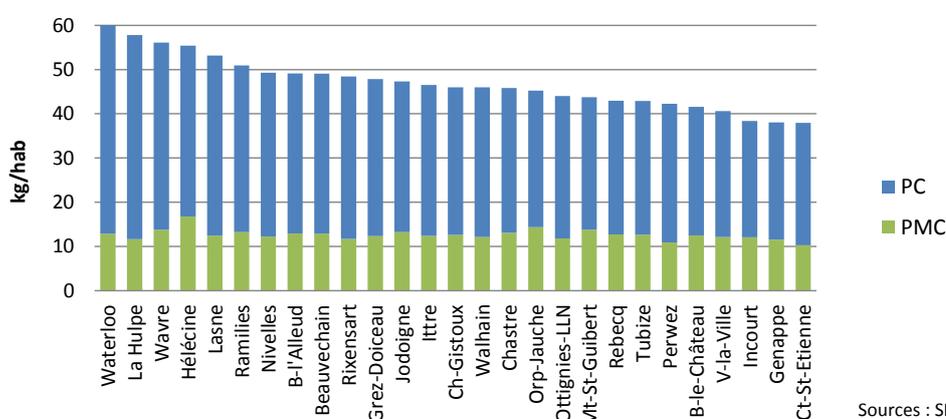
Les services de collecte sélective en porte-à-porte se chargent de récolter les papiers-cartons (PC) et les PMC. Sur la période 2008-2015, le Brabant wallon présente des rendements de collecte sélective en porte-à-porte pour les PC et les PMC équivalents à ceux affichés par la Région wallonne. Pour autant, alors que la quantité de PMC collectée par habitant est restée relativement stable au cours du temps (± 12 kg/hab), la quantité de PC a légèrement diminué sur cette période. En 2015, la moyenne brabançonne wallonne est de 35,5 kg de papier-carton collectés par habitant. En 2016, la moyenne descend encore, à 34,5 kg par habitant.

14.2. Evolution des quantités de PC et PMC collectées par habitant en Brabant wallon



À l'échelle des communes, c'est à Waterloo que les quantités cumulées de PC et PMC récoltées par habitant sont les plus importantes (61,6 kg/hab en 2015). Suivent les communes de La Hulpe, Wavre et Hélicine avec plus de 55 kg/hab en 2015. Bien que l'effort de ces communes soit à souligner, il est également important de préciser que ces quatre communes figurent parmi les communes qui produisent le plus de déchets (collectes sélectives et non sélectives cumulées) par habitant. En 2016, le classement reste le même.

14.3. Quantités de PC et PMC collectées par habitant dans les communes du Brabant wallon



Sources : SPW et in BW, 2015

Le réseau de bulles à verre

En Brabant wallon, les verres sont collectés via le réseau de 800 bulles à verres réparties sur près de 300 sites. Depuis 2008, le réseau provincial de bulles présente un rendement stable mais supérieur comparativement à celui de l'ensemble de la Région wallonne. En 2015, l'efficacité de ce type de collecte en Brabant wallon (25,7 kg/hab) était légèrement supérieure à celle de la région wallonne (24,9 kg/hab). Selon les données obtenues à in BW, les communes de La Hulpe (49,4 kg/hab), Waterloo (35,4 kg/hab) et Mont-Saint-Guibert (34 kg/hab) contribuent grandement à ce pourcentage brabançon wallon favorable.

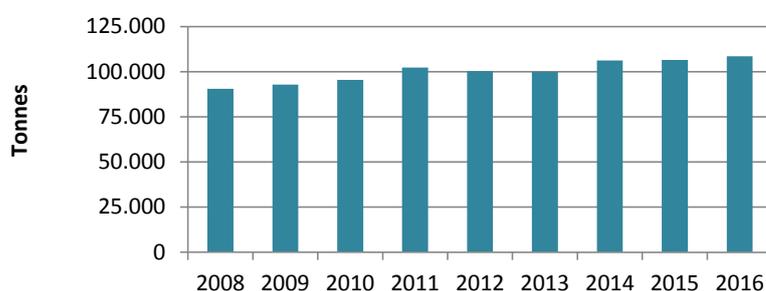
Les parcs à conteneurs

Les parcs à conteneurs, outre leur rôle de point-relais entre les particuliers et les sociétés à finalités sociales actives en matière de réutilisation (environ 12.000 objets ont été remis dans le circuit de la consommation en 2015), offrent la possibilité d'extraire de la filière déchets les apports des détenteurs de détritrus.

Dans cette optique, in BW a installé dans le Brabant wallon un réseau mutualisé de 16 parcs à conteneurs (+ 1 à Braine-le-Comte) dans lesquels les habitants de la province – à l'exception de ceux des communes de Mont-Saint-Guibert, Braine-l'Alleud et Waterloo qui disposent de leurs propres parcs à conteneurs – sont autorisés à déverser un volume de maximum 2 m³ de déchets par visite avec un total de 5 m³ par mois. Le coût de fonctionnement annuel de ces parcs se chiffre à 15,5 € par habitant. Les parcs à conteneurs de Braine-l'Alleud (accessible aux habitants de Braine-l'Alleud et de Waterloo) et de Mont-Saint-Guibert (ouvert uniquement aux habitants de Mont-Saint-Guibert) complètent le réseau du Brabant wallon.

En 2015, les 18 parcs à conteneurs localisés sur le territoire du Brabant wallon ont collecté 106.526,27 tonnes de déchets, soit 270,5 kg/hab. C'est sensiblement similaire à la moyenne régionale qui est de 271,7 kg/hab. En 2016, ce sont 108.515 tonnes de déchets récoltés pour une moyenne de 273,4 kg/hab. Entre 2008 et 2016, les quantités de déchets récupérés via les parcs à conteneurs ont augmenté plus rapidement en Brabant wallon qu'en Région wallonne: respectivement + 20 % et + 6 %. En Brabant wallon, 99 % des déchets récupérés dans les parcs à conteneur rejoignent les filières recyclage (76 %) ou valorisation énergétique (23 %). Ainsi, seul 1 % des déchets se retrouvera en centre d'enfouissement technique (CET).

14.4. Evolution de la quantité de déchets collectés dans les parcs à conteneurs du Brabant wallon



Source: in BW

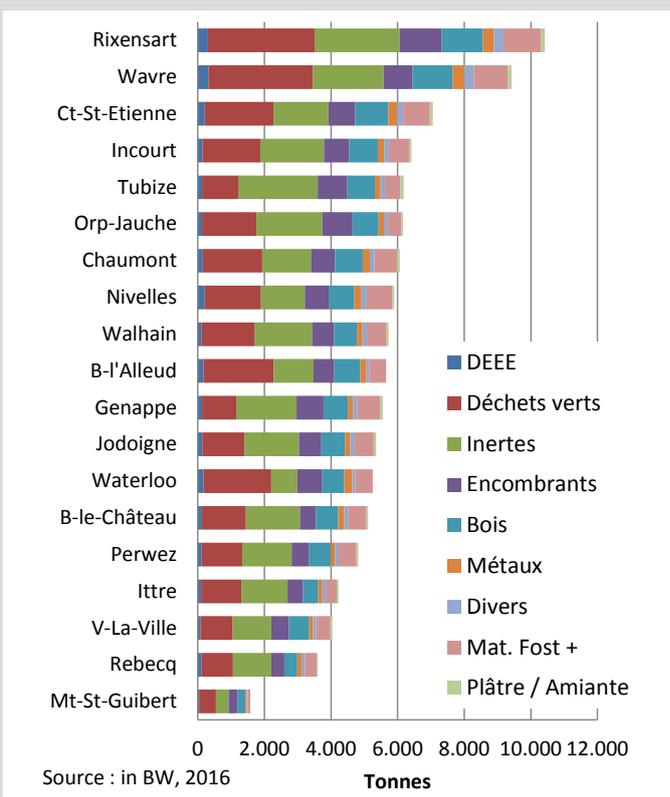
En 2016, les deux parcs à conteneurs qui ont été le plus sollicités par les habitants du Brabant wallon sont ceux de Rixensart et de Wavre avec respectivement 10.400 et 9.500 tonnes de déchets récoltés dans chacun d'eux. Les parcs à conteneurs de Court-Saint-Etienne, Incourt, Tubize, Orp-Jauche et Chaumont-Gistoux ont également récolté plus de 6.000 tonnes de déchets chacun.

Ainsi, cela souligne notamment la forte demande du centre du Brabant wallon. Pour autant, précisons que bien que le parc de Rixensart n'ait jamais été autant sollicité qu'en 2016, ce n'est pas le cas de celui de Wavre qui a récolté plus de 10.000 tonnes de déchets en 2014.

En ce qui concerne le type de déchets récoltés dans les parcs à conteneurs, il s'agit principalement de déchets verts et d'inertes; de l'ordre de 30.000 tonnes pour chaque type de déchets sur l'ensemble de la Province en 2016. Viennent ensuite le Bois (14.000 tonnes) et les encombrants (13.000 tonnes).

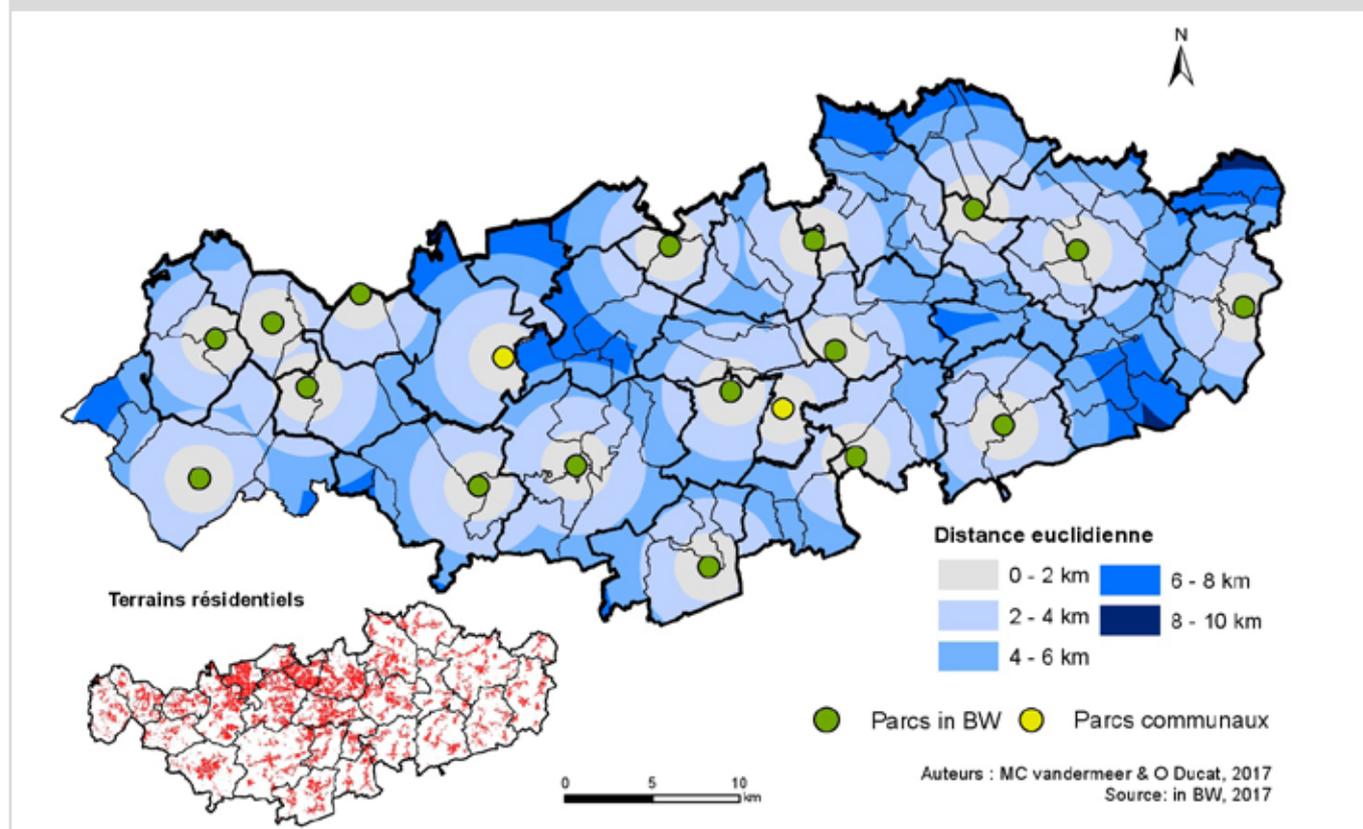
En ce qui concerne l'accessibilité des parcs à conteneurs, les populations localisées le plus loin des parcs – distance à vol d'oiseau supérieure à 8 km – sont les populations du nord de la commune de Braine-l'Alleud (zone très dense en logements), du nord de la commune d'Hélécine (zone peu dense) et du sud de la commune de Ramillies (zone très peu dense).

14.5. Quantités et types de déchets collectés dans les parcs à conteneurs du Brabant wallon



Au final, il apparaît que les populations devant parcourir plus de 6 km (à vol d'oiseau) pour se rendre dans un parc à conteneurs sont finalement peu nombreuses ou localisées dans des zones peu denses, à l'exception des habitants de Lasne qui ne peuvent pas se rendre dans le parc communal de Braine-l'Alleud malgré la grande proximité.

14.6. Accès aux parcs à conteneurs en Brabant wallon



Les centres de compostage de déchets verts

Le Brabant wallon compte deux centres de compostage de déchets verts : Virginal-Iltre (8.500 m²) et Basse-Wavre (16.600 m²). Ceux-ci recueillent principalement des déchets verts provenant des parcs à conteneurs (75 %) et secondairement ceux déposés par des entreprises de jardinage (15 %) et les services espaces verts communaux (10 %). La quantité de déchets verts accueillie dans ces centres est de 34.403,13 tonnes en 2015 ; 36,6 % à Virginal et 63,4 % à Wavre. C'est 24,3 % de plus que le tonnage recueilli en 2008. Par contre, c'est 10,3 % de moins que celui recueilli en 2014.

Hormis les refus de criblage ou de tamisage (11,1 % des déchets déposés) et les souches (0,2 % des déchets déposés) qui subissent une valorisation énergétique, les 88,7 % de déchets restants sont transformés en compost. Le produit transformé est principalement utilisé par les agriculteurs (93 %) mais aussi par les entreprises de jardinage (5 %), les communes (1 %) et les particuliers (1 %).

Valorisation énergétique et élimination

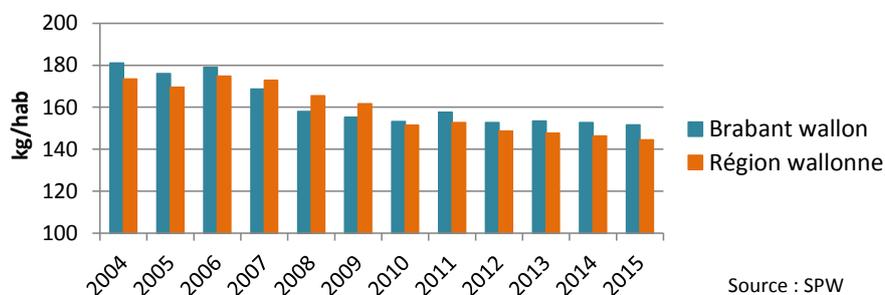
La réglementation wallonne interdit la mise en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères (depuis 2008) et des encombrants ménagers (depuis 2010). Ainsi, tous les sacs d'ordures ménagères et tous les encombrants collectés en Brabant wallon et à Braine-le-Comte sont traités à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'in BW à Virginal (Iltre). Il n'y a donc plus d'élimination de déchets ménagers en Brabant wallon ; ils sont tous valorisés.

En 2015, 59.699 tonnes d'ordures ménagères brutes (OMB) provenant des ménages brabançons wallons – dont le centre de gravité est localisé à l'est de la commune de Lasne – ont été amenées à l'UVE de Virginal. Cela représente 151,6 kg par habitant. Parmi ce tonnage, les 28.157 tonnes d'ordures ménagères des seize communes du centre et de l'est de la province – soit près de la moitié du tonnage – ont d'abord transité par le centre de transfert et de prétraitement de Mont-Saint-Guibert. En 2016, la production d'ordures ménagères s'élève à 59.027 tonnes en Brabant wallon, soit 148,7 kg/hab.

À Virginal, tous les déchets sont incinérés. Ensuite, les cendres sont triées. Les métaux ferreux et non ferreux sont recyclés en sidérurgie et le reste des cendres est valorisé comme matériau de remblais ou de fondation (routes, chemins de fer, aéroports,...). Par ailleurs, la chaleur produite par la combustion des déchets est transformée en énergie électrique couvrant les besoins propres de l'installation mais aussi les besoins de milliers de ménages. Parallèlement, les fumées produites par la combustion des déchets sont traitées avant d'être relâchées dans l'atmosphère. Au final, seuls les résidus du traitement des fumées – soit 4 % du poids et 2 % du volume initial des déchets – se retrouvent en CET.

En Brabant wallon, tout comme en Région wallonne, la quantité d'ordures ménagères brutes par habitant diminue au fil des ans. Elle était de l'ordre de 175-180 kg/hab en 2004 et n'est plus « que de » 145-150 kg/hab en 2015. Sur la période 2004-2015, la diminution est sensiblement similaire en Brabant wallon et en Région wallonne ; de l'ordre de 16,5 %. Pour autant, cela est à relativiser compte tenu des collectes privées qui s'organisent de plus en plus régulièrement dans les habitats groupés et verticaux et qui ne sont, aujourd'hui, pas toujours reprises dans les statistiques.

14.7. Evolution de la quantité d'OMB produite par habitant en Brabant wallon et en Région wallonne

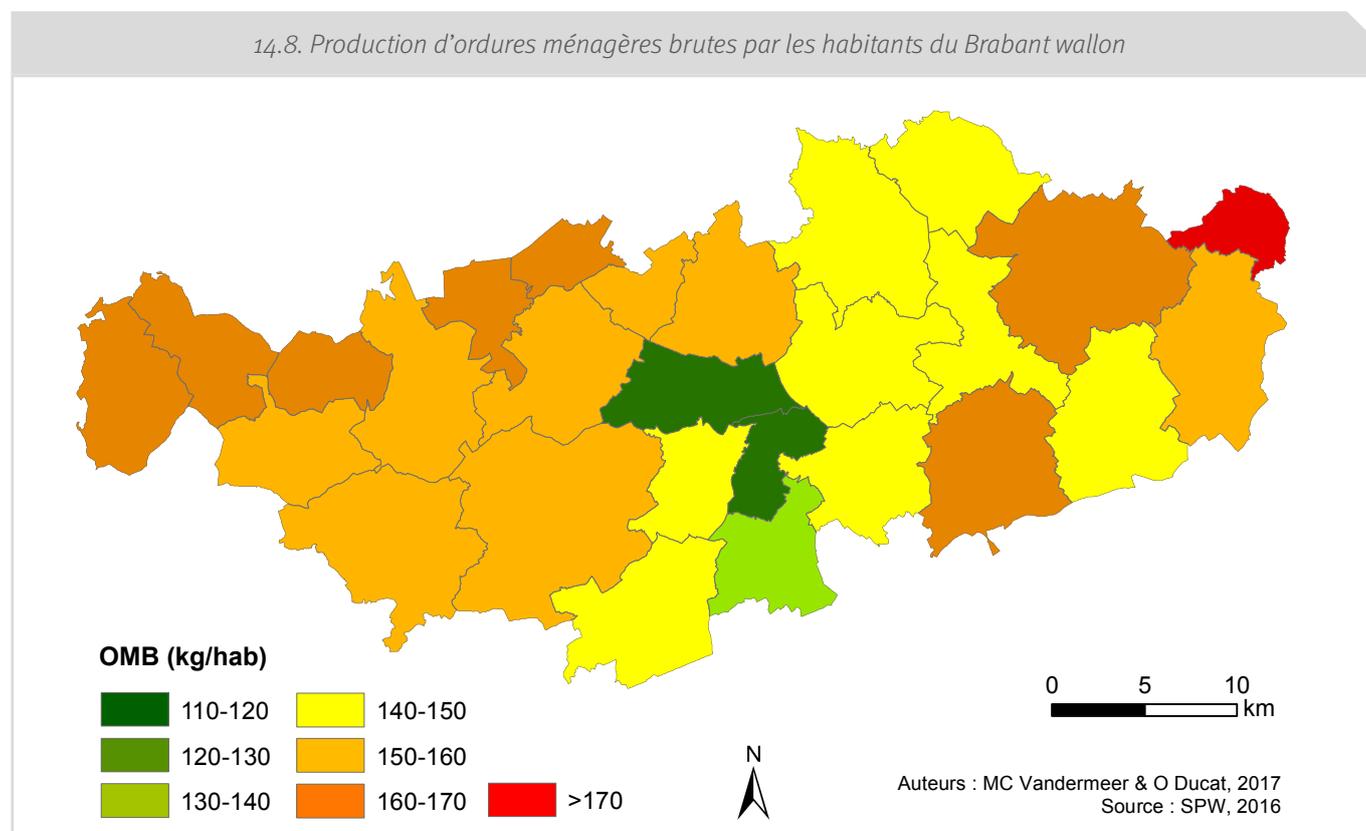


À l'échelle des communes du Brabant wallon, les situations et les évolutions sont très variables. Ainsi, en 2015, les deux communes qui produisent le moins d'ordures ménagères par habitant sont Mont-Saint-Guibert et Ottignies-LLN. Leur production d'OMB/hab est 26 % moins élevée que la moyenne provinciale qui est de 151,6 kg/hab. À Chastre, avec 133 kg d'OMB/hab, la production est encore 12,4 % moins élevée que la moyenne provinciale. Lorsque les ordures ménagères sont combinées aux déchets récupérés via les collectes sélectives (PC, PMC et verre), il s'agit également des trois communes qui produisent le moins de déchets.

À Mont-Saint-Guibert, la quantité d'OMB/hab a diminué de 36,6 % entre 2008 et 2015. Il s'agit de la meilleure performance observée dans la province. Au-delà de l'effort de réduction annuelle des déchets, cette commune a mis en place une collecte sélective des déchets en vue d'y extraire la fraction organique, faisant ainsi chuter la quantité de déchets produits de 30 kg/hab entre 2013 et 2014. Dans les communes d'Ittre et de Nivelles, les habitants ont diminué leur production d'OM de plus de 10 %. C'est beaucoup mieux que dans les autres communes – à l'exception de Mont-Saint-Guibert – et que la moyenne provinciale (- 4,1 %). Pour autant, cet effort a surtout permis de diminuer ou de compenser leur retard. En effet, en 2015, la quantité OMB/hab à Ittre égale la moyenne provinciale. Par contre, à Nivelles, la production est encore de près de 160 kg par habitant.

Par ailleurs, contrairement à la tendance générale, huit communes ont augmenté leur production d'OMB/hab sur la période 2008-2015. Alors que la croissance reste marginale à Orp-Jauche et à Villers-la-Ville (< 1 %) et faible à Braine-le-Château et à Grez-Doiceau (< 2 %), elle grimpe à 3 % à Rebecq et à Beauvechain, à 4 % à Wavre et, fait inquiétant, à 18,7 % à Hélécinne, la commune la plus éloignée de l'UVE de Virginal. Malgré cela, la production par habitant reste largement sous la moyenne provinciale à Beauvechain (145 kg/hab). À Wavre, la production est encore proche de la moyenne provinciale (153 kg/hab). Par contre à Rebecq et surtout à Hélécinne, les productions de déchets sont très importantes. En 2015, les habitants d'Hélécinne produisent chacun 184 kg d'OM. C'est 72 kg de plus que les habitants de Mont-Saint-Guibert. Les autres communes qui produisent le plus d'OM/hab (> 165 kg/hab) sont Braine-le-Château, Tubize, La Hulpe et Waterloo.

14.8. Production d'ordures ménagères brutes par les habitants du Brabant wallon



Conclusion

Avec la réserve relative aux collectes privées énoncée précédemment, retenons que les communes qui produisent le plus de déchets par habitant (collectes sélectives et non sélectives) sont La Hulpe (272 kg/hab), Hélécinne (269 kg/hab) et Waterloo (262 kg/hab) tandis que les communes qui produisent le moins de déchets sont Mont-Saint-Guibert (190 kg/hab), Ottignies-Louvain-la-Neuve (192 kg/hab) et Chastre (197 kg/hab).

En ce qui concerne les enjeux pour le futur, liés notamment à la croissance démographique, retenons que le système de gestion des déchets est bien organisé dans le Brabant wallon. Ainsi, la mise en place d'une collecte en porte-à-porte plus intensive ne devrait pas poser de problème. Par contre, il n'en va pas de même pour la collecte via les parcs à conteneurs. En effet, la croissance démographique devrait entraîner une sollicitation croissante de ces parcs qui sont déjà sous tension et ce, principalement dans le centre de la Province. Preuve en est, in BW est à la recherche de plusieurs nouveaux sites d'implantation, prioritairement vers Grez-Doiceau, Ottignies et Wavre qui sont les zones les plus saturées. Par ailleurs, l'avenir de l'UVE de Virginal n'est toujours pas tranché ; la demande de permis introduite par in BW attendant toujours réponse pour poursuivre l'exploitation au-delà de 2026.

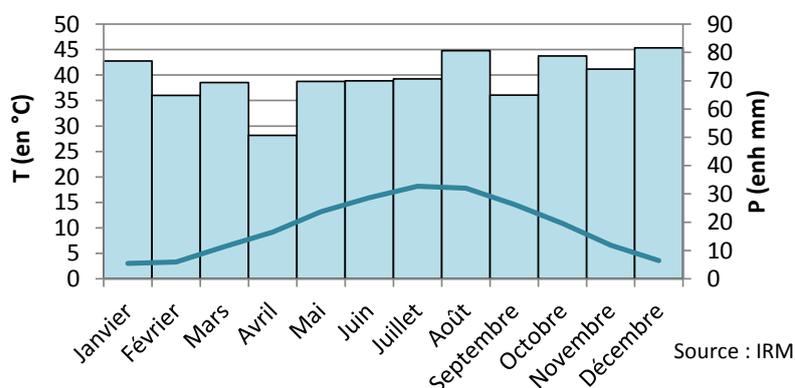
15. Les équipements de lutte contre les inondations en Brabant wallon

Les précipitations en Brabant wallon

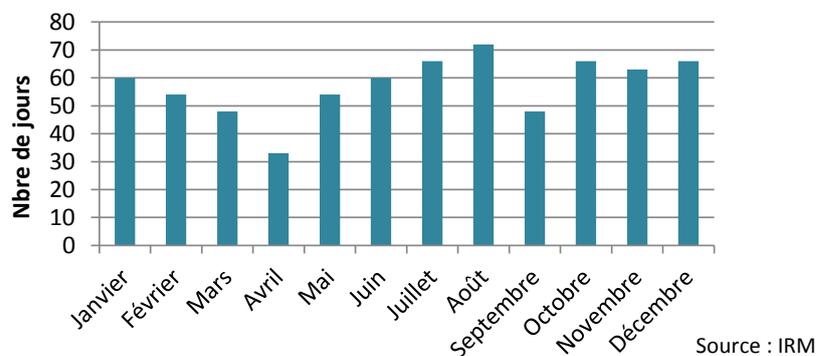
Le Brabant wallon bénéficie d'un climat tempéré océanique, c'est-à-dire des hivers relativement doux et pluvieux et des étés relativement frais et humides. En moyenne, on mesure annuellement à Wavre, le chef-lieu de la province, approximativement 852 mm de précipitation et 137 jours de pluie ($> 0,1$ mm/jour).

À l'analyse des graphiques ci-après, il apparaît qu'à Wavre les précipitations se répartissent de manière relativement uniforme au cours de l'année. Le mois comptant le plus grand nombre de jours avec des précipitations supérieures à 10 mm est le mois d'août (2,4) suivi des mois de juillet (2,2), d'octobre (2,2) et de décembre (2,2). À l'opposé, les mois de mars (1,6) et d'avril (1,1) comptabilisent le moins de jours de fortes pluies. Les averses orageuses estivales pouvant donner lieu à des intensités de pluies particulièrement intenses alors que les pluies hivernales sont de plus longues durées et plus constante en termes d'intensité.

15.1. Diagramme ombrothermique de Wavre sur la période 1981-2010



15.2. Nombre de jours de précipitations supérieures à 10 mm à Wavre sur la période 1981-2010



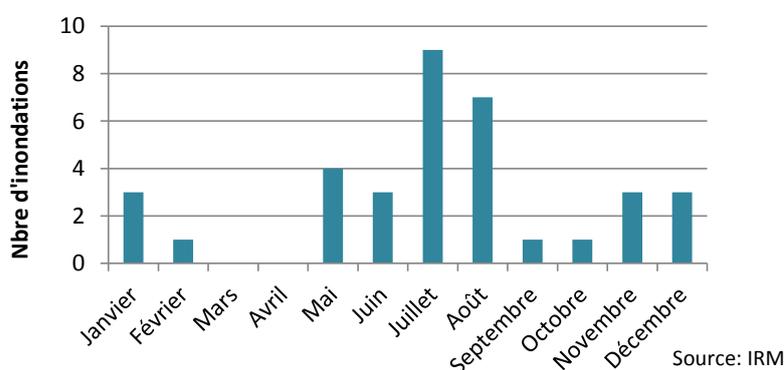
La définition, la fréquence et la saison des inondations

Une inondation se définit comme *une submersion temporaire par l'eau de terres qui ne sont pas submergées en temps normal*.

Les inondations surviennent généralement par le débordement de cours d'eau ou par la concentration du ruissellement (coulées boueuses) ou par la combinaison des deux phénomènes. D'autres causes d'inondations, telles que les remontées phréatiques ou le défaut d'égouttage, existent mais de manière plus localisée.

Au regard du graphique ci-après, il apparaît que la fréquence des inondations est directement corrélée aux périodes de fortes pluies observées dans la province. En effet, sur les 35 épisodes d'inondations reconnus comme calamités dans le Brabant wallon entre 1995 et 2015, près de la moitié de ceux-ci ont eu lieu durant les deux mois de vacances d'été (9 en juillet et 7 en août). Novembre, décembre et janvier qui sont des mois fortement pluvieux sont également propices aux inondations (9 périodes).

15.3. Nombre d'inondations en Brabant wallon reconnues comme calamités sur la période 1995-2015



Notons par ailleurs que d'un point de vue historique, la distribution des événements « inondations » n'est pas répartie uniformément au cours du temps. En effet, à titre d'exemple, le recensement des inondations qui ont affecté Tubize au cours de ces 100 dernières années (période 1916-2015) laisse apparaître que sur les 22 inondations qui ont touché cette commune, 16 inondations, soit 72,7 % d'entre-elles, ont eu lieu durant les 35 dernières années et 8 inondations, soit 36,4 %, se sont produites durant les 15 dernières années, dont trois en 2002, année particulièrement calamiteuse pour les Tubiziens. Ainsi, il semblerait que les événements inondations se soient accentués au cours du temps ; les raisons pouvant être multiples (accentuation des précipitations mais également urbanisation accrue,...).

La législation liée aux inondations

Le Plan PLUIES

Au vu de la répétition des inondations depuis les années 1990 et l'importance des dommages générés par celles-ci, le Gouvernement wallon a adopté le 23 avril 2003 un plan global de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés, le Plan PLUIES. Pour atteindre les objectifs de ce plan, différentes cartographies ont été réalisées : la « carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau », la « carte simplifiée du risque de dommages dus aux inondations par débordement de cours d'eau ».

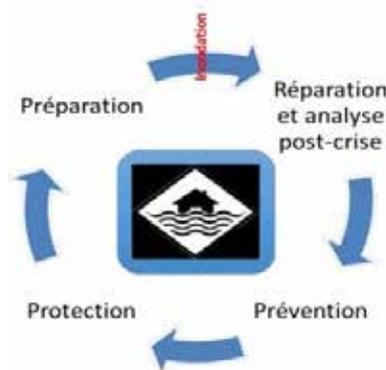
La Directive Inondation (DI) et les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

La Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite Directive Inondation (DI), a été transposée dans le Code de l'Eau (CdE) par le décret du 4 février 2010 du Parlement wallon. Elle a pour objectif de prévenir et de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Ainsi, la DI impose aux Etats membres d'évaluer les risques d'inondation, de cartographier les zones inondables suivant différents scénarios de probabilité (périodes de retour de 25 ans, 50 ans, 100 ans et extrême), de cartographier les risques d'inondation et de produire des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Cette approche a été intégrée à celle du plan PLUIES et reprend la carte des zones inondables, la carte de l'aléa d'inondation, la carte des risques d'inondation et la carte du risque de dommage.

Les PGRI sont rédigés par district hydrographique. La Wallonie en compte quatre – Escaut, Meuse, Rhin et Seine – qui sont subdivisés en 15 sous bassins hydrographiques. Les PGRI actuels couvrent la période 2016-2021. Ils seront évalués au terme de ces 6 ans avant d'entamer le second cycle 2022-2027.

La gestion des risques d'inondation comporte quatre grandes phases, prises en compte dans les PGRI : la prévention, la protection, la préparation et la réparation avec analyse post-crise ; des mesures pouvant être prises à chaque phase pour limiter le risque d'inondation. Pour une bonne gestion des risques d'inondation, chaque gestionnaire de cours d'eau a la responsabilité de programmer ses actions en fonction de la pertinence, mais aussi de l'urgence et des contraintes qui entourent la mise en œuvre de celles-ci. Pour l'élaboration des PGRI, la méthodologie de priorisation choisie a permis d'attribuer trois classes de priorités – Hautement Prioritaire (HP), Prioritaire (P) ou Utile (U) – portant uniquement sur le premier aspect, c'est-à-dire la pertinence des actions.

15.4. Phasage de la gestion des risques d'inondation



Source: SPW-DGO3

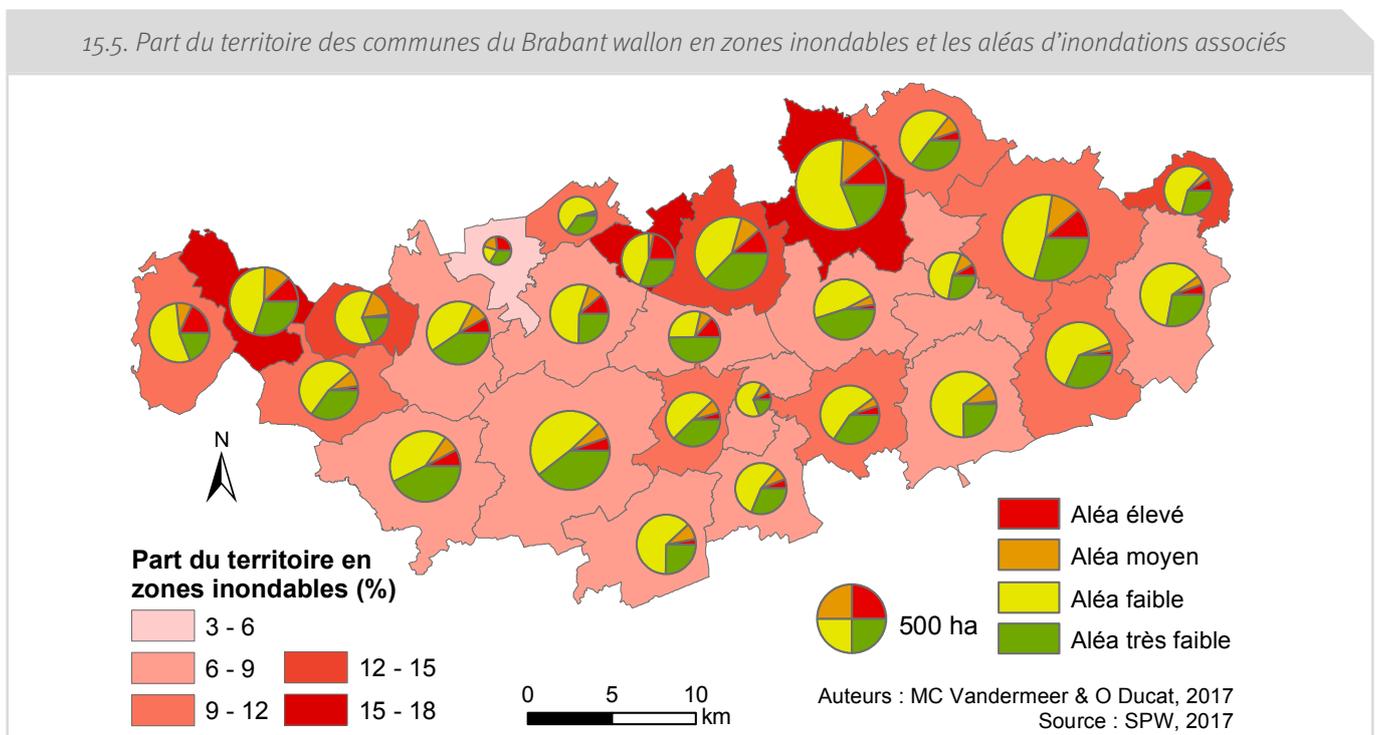
Les zones inondables et les aléas d'inondations

La superficie du territoire du Brabant wallon située en zones inondables est de 10.595,8 hectares, soit 9,69 % du territoire provincial. Plus de 80 % de ces zones inondables sont soumises à un aléa faible (52 %) ou très faible (31 %). Par contre, 9 % des zones inondables sont soumises à un aléa moyen et 8 % à un aléa élevé. Cela représente approximativement 1.800 hectares de terrain.

Les communes du Brabant wallon qui comptent les plus grandes parts de territoire en zones inondables sont Rixensart (17 %), Grez-Doiceau (15 %) et Tubize (15 %). Les communes d'Hélécine, Wavre et Braine-le-Château comptent encore plus de 12 % de leur territoire en zones inondables.

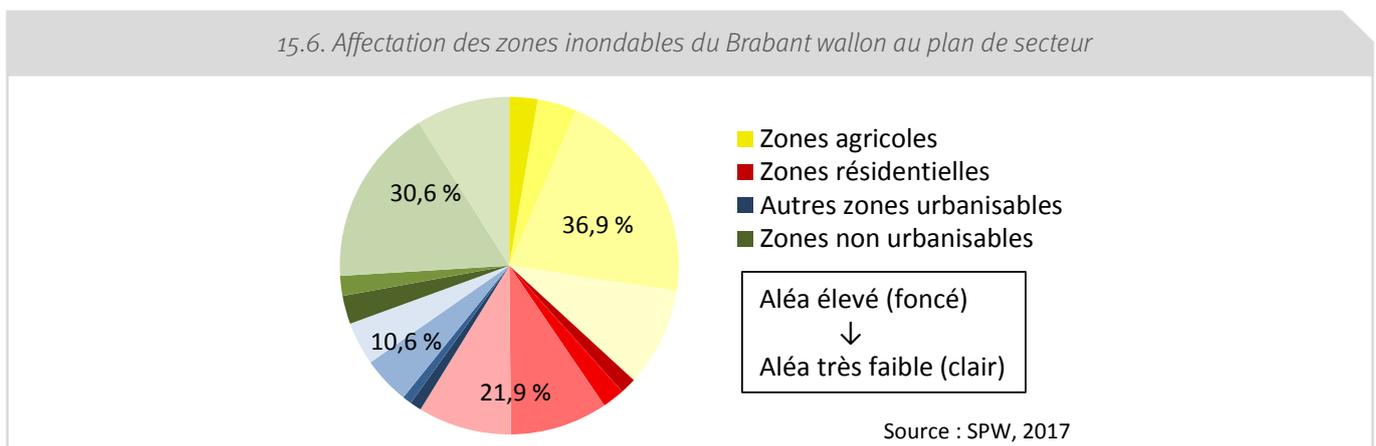
Les trois premières communes citées – Rixensart, Grez-Doiceau et Tubize – sont avec Wavre, Rebecq et Jodoigne les communes qui comptent les plus grandes superficies de zones inondables en aléa élevé: de 60 à 100 hectares par commune. De plus, quatre de ces communes – Grez-Doiceau, Tubize, Wavre et Jodoigne – doivent également faire face à d'importantes superficies en aléa moyen: de 50 à 113 hectares par commune. À contrario, Waterloo est la commune qui compte la plus faible part de zones inondables sur son territoire (4 %). Cependant, si Waterloo ne compte que peu de zones inondables comparativement à l'étendue communale, 27 % de celles-ci sont classées en aléa d'inondations élevé et 18 % en aléa moyen ; cela représentant près de 40 hectares.

15.5. Part du territoire des communes du Brabant wallon en zones inondables et les aléas d'inondations associés



En ce qui concerne l'affectation des zones inondables au plan de secteur, près de 70 % sont en zones non urbanisables, dont 37 % en zones agricoles. En ce qui concerne les zones urbanisables, 22 % des zones inondables sont en zones d'habitat et 11 % en zones autres que l'habitat, c'est-à-dire en zones d'activité économique, de loisirs, d'équipements communautaires, etc.

15.6. Affectation des zones inondables du Brabant wallon au plan de secteur

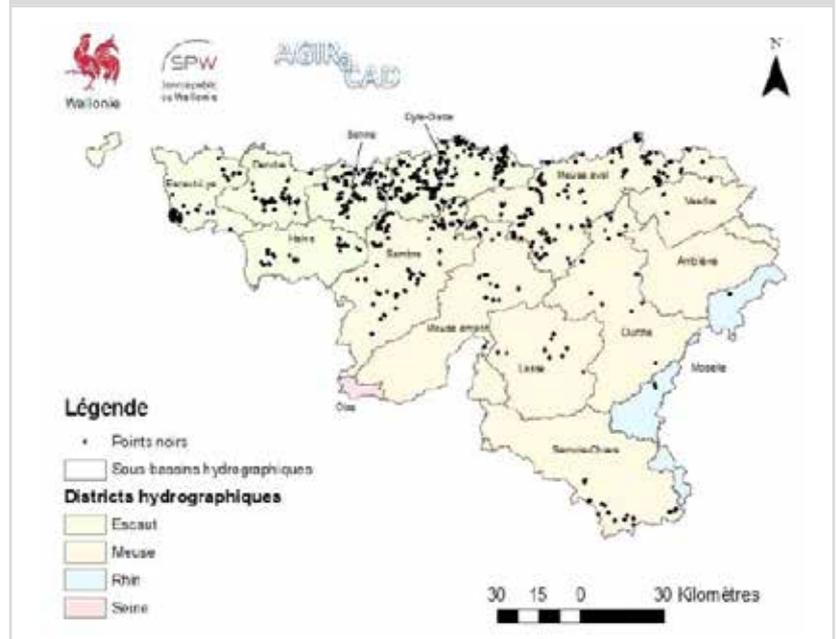


Les points noirs liés au ruissellement agricole

Le ruissellement d'origine agricole est une problématique importante en Brabant wallon. En effet, la combinaison d'un sol limoneux sur des pentes moyennes avec des surfaces importantes de cultures sensibles à l'érosion et au ruissellement et une urbanisation croissante en fait un territoire vulnérable aux phénomènes de ce type.

Une liste de points noirs a été dressée pour l'ensemble de la Région wallonne et figure au sein d'une base de données mise continuellement à jour. Ils correspondent aux lieux où des dommages ont été observés suite à des inondations occasionnées par du ruissellement agricole. Les habitations et les infrastructures affectées par ces problèmes de ruissellement sont essentiellement concentrées dans un rayon de 200 mètres autour de ces points noirs.

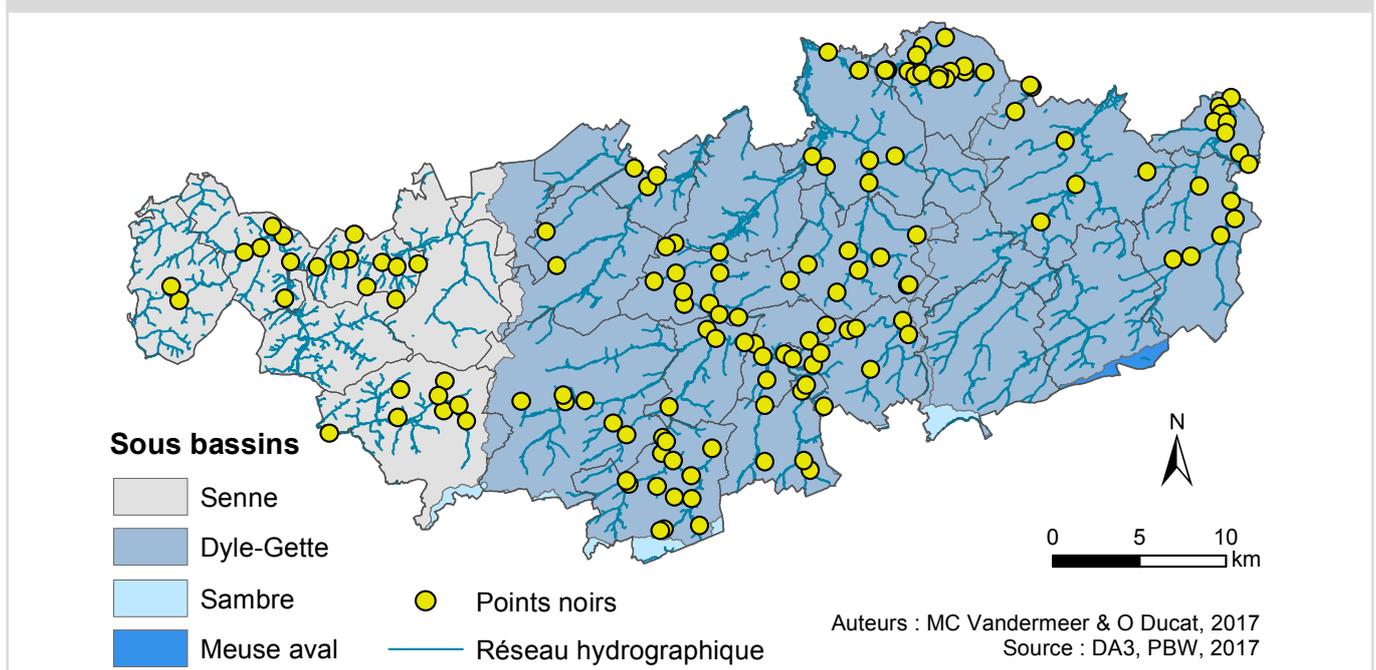
15.7. Points noirs liés au ruissellement agricole en Régions wallonne



Sur base de témoignages ou via une expertise de terrain, 501 zones potentiellement touchées par la problématique ont été identifiées en Wallonie. Ces zones sont réparties sur 101 communes parmi les 262 communes wallonnes. Au premier regard, il apparaît clairement que le Brabant wallon renferme un nombre impressionnant de ces sites. En effet, 139 points noirs y sont comptabilisés – cela représente 27,7 % des points noirs de la Région wallonne – et 23 communes sont concernées. Ils sont principalement localisés dans le sous bassin de la Dyle-Gette (115 points) mais également dans le sous bassin de la Senne (24 points). Par contre, les sous-bassins de la Sambre et de la Meuse aval en Brabant wallon, qui ne couvrent que 1 % du territoire provincial, ne comptent aucun point noir.

À l'échelle locale, les communes du Brabant wallon ne sont pas sur le même pied d'égalité face à la répartition des points noirs. En effet, les communes de Waterloo et de La Hulpe au centre nord de la province, de même que les communes d'Incourt, Perwez et Ramillies à l'est, sont relativement épargnées. Par contre, nous observons des concentrations de points noirs dans plusieurs communes. C'est notamment le cas à l'ouest de la province (Tubize - Braine-le-Château), dans le centre (Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert et Chaumont-Gistoux) et à l'est (Beauvechain, Hélécinne et Orp-Jauche).

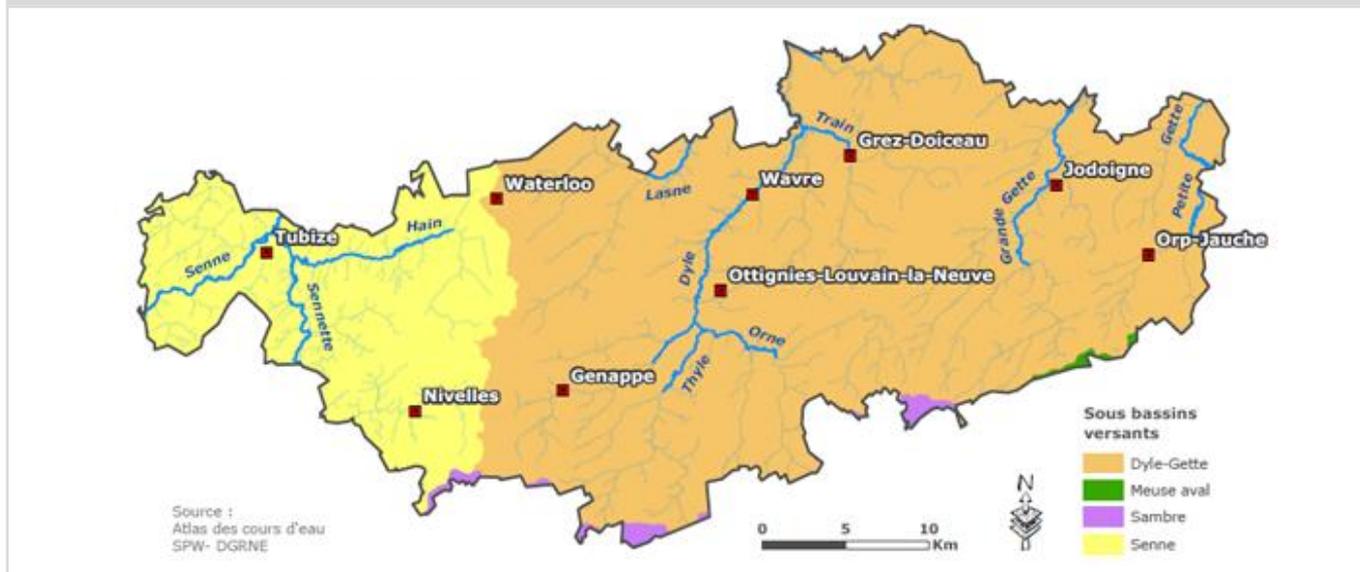
15.8. Points noirs liés au ruissellement agricole dans les communes du Brabant wallon



Les PGRI couvrant le Brabant wallon

Le Brabant wallon est couvert par quatre sous bassins hydrographiques. Les deux principaux, celui de la Senne à l'ouest (23 % du territoire) et celui de la Dyle-Gette à l'est (76 % du territoire) alimentent le district hydrographique de l'Escaut. Au sud, une partie marginale du territoire brabançon wallon (1 %) composée des sous-bassins de la Sambre et de la Meuse aval font partie du district de la Meuse.

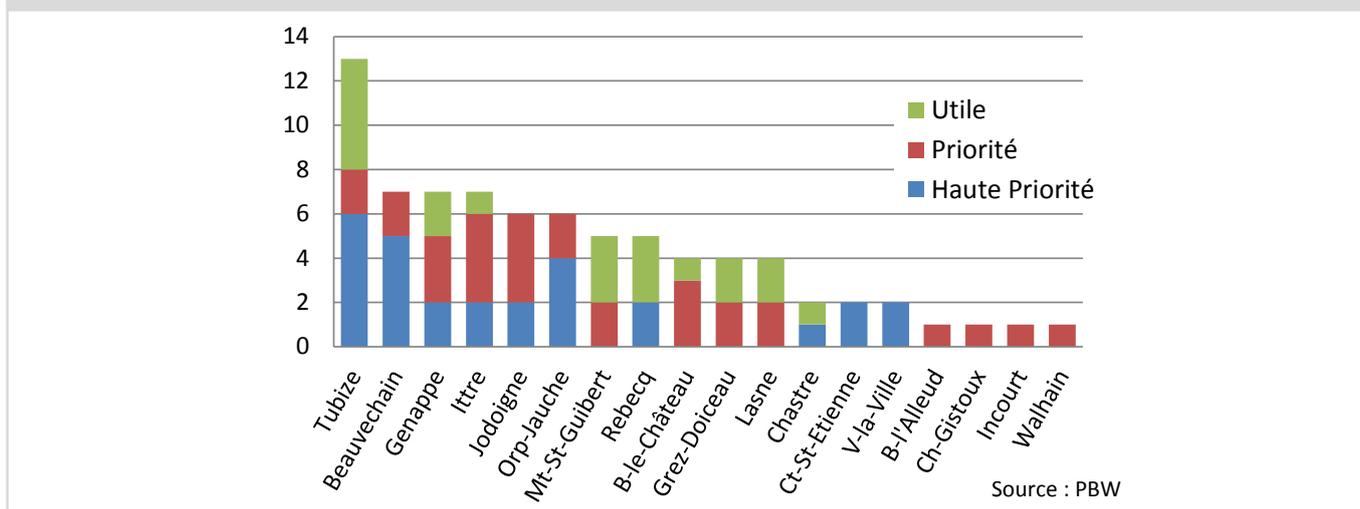
15.9. Hydrologie du Brabant wallon



Les mesures d'aménagement matériel figurant dans les PGRI sont au nombre de 78 en Brabant wallon. Ces mesures visent à la réduction du ruissellement et de l'érosion à l'échelle de la parcelle agricole et du bassin versant, aux réaménagements des bâtis, des infrastructures publiques et des sites d'exploitation, à la construction d'ouvrages de stockage d'eau, de régulation du débit ou de protections locales et à l'amélioration de la rétention locale des sols et de la perméabilité des surfaces. 50 mesures concernent le territoire provincial du sous bassin de la Dyle-Gette (19 HP, 20 P et 11 U) et 28 mesures concernent le territoire provincial du sous bassin de la Senne (9 HP, 10 P et 9 U). Précisons que les projets menés par la Province du Brabant wallon sont comptabilisés dans les mesures figurant dans les PGRI.

En ce qui concerne la répartition des mesures à l'échelle des communes, 18 des 27 communes du Brabant wallon disposent d'au moins une mesure. Tubize est la commune qui bénéficie du plus grand nombre de mesures – 13 au total – dont 6 de Haute Priorité. Les communes de Beauvechain, Genappe et Ittre comptent chacune 7 mesures d'aménagement. À Beauvechain, 5 des 7 mesures sont de Haute Priorité. Ainsi les communes de Tubize, Beauvechain et Orp-Jauche (4 mesures HP) bénéficient à elles trois de plus de la moitié des mesures de Haute Priorité. Au vu des récentes inondations survenues à Tubize et à Orp-Jauche et compte tenu du nombre record de points noirs enregistrés à Beauvechain, il n'est pas étonnant de voir ces communes dotées d'une quantité conséquente de mesures. Les autres communes bénéficiant de mesures de Haute Priorité sont Genappe, Ittre, Jodoigne, Rebecq, Villers-la-Ville, Court-Saint-Etienne et Chastre.

15.10. Nombre de mesures d'aménagement matériel figurant dans les PGRI dans les communes du Brabant wallon



Les ouvrages de lutte contre les inondations

La plateforme *Inondations* du Brabant wallon recense 218 ouvrages de lutte contre les inondations dans la province. Plus de la moitié des ouvrages sont gérés par les communes, les autres gestionnaires étant notamment le Service publique de Wallonie (20 % des ouvrages), la Province du Brabant wallon (12 % des ouvrages) et le secteur privé (10 % des ouvrages).

Le SPW est gestionnaire des cours d'eau de première catégorie, c'est-à-dire des cours d'eau dont le bassin versant a une taille supérieure à 50 km², la Province gère les cours d'eau de taille moyenne (2e catégorie) et les communes gèrent les petits cours d'eau (3e catégorie). Ainsi, le SPW gère la moitié des capacités de stockage (en m³ d'eau) ; les communes en gérant 25 % et la Province 22 %.

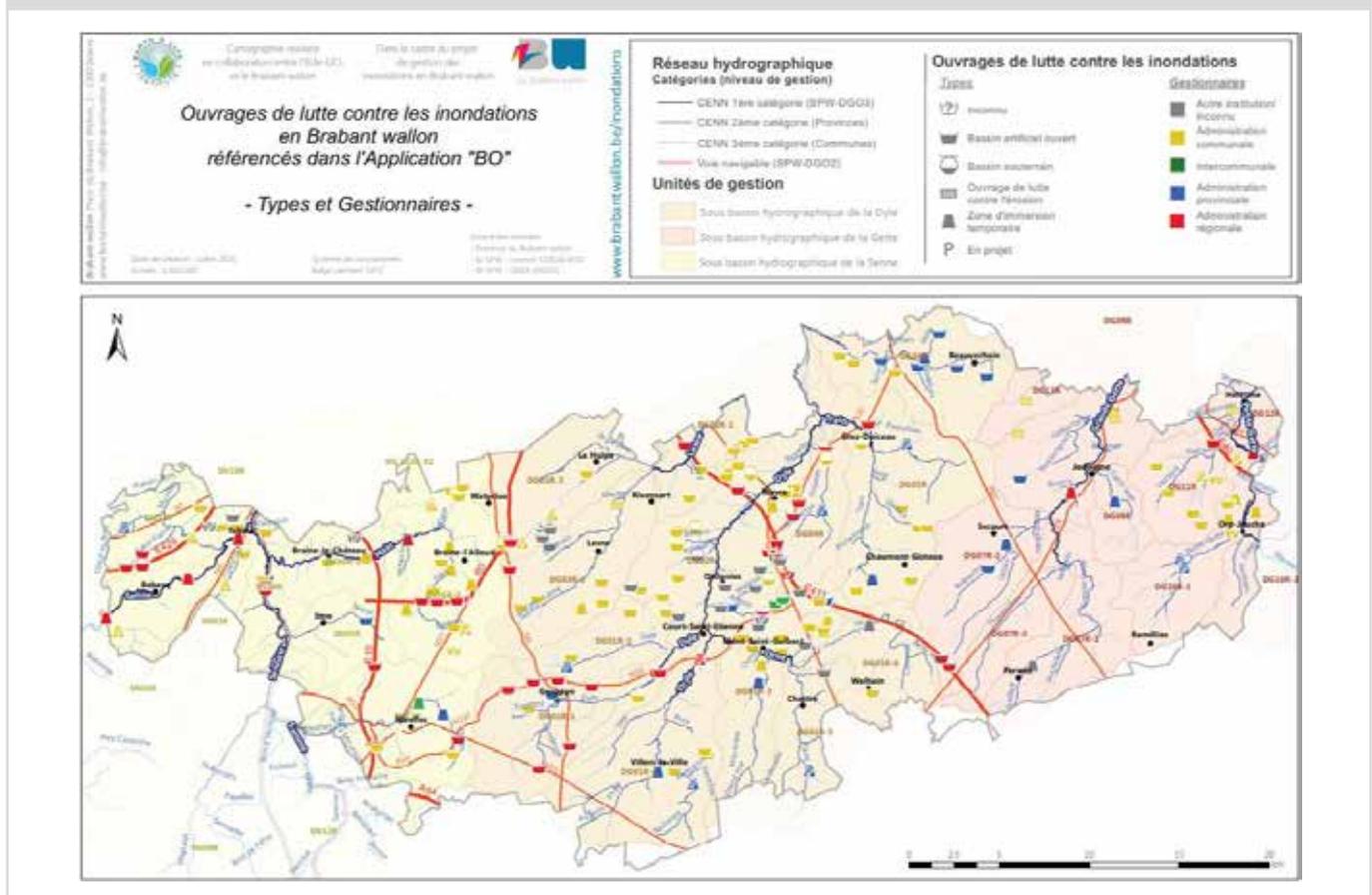
En ce qui concerne les types d'ouvrages, ceux présents dans le Brabant wallon sont principalement des bassins artificiels ouverts (70 % des ouvrages) et complémentirement des zones d'immersion temporaires (21% des ouvrages) ; les bassins souterrains et les ouvrages de lutte contre l'érosion représentant moins de 10 % des ouvrages.

En Brabant wallon, plus de quatre ouvrages sur cinq (81 %) sont fonctionnels (hors ouvrage de lutte contre l'érosion). Parmi ces ouvrages fonctionnels, 137 d'entre eux référencent une capacité de stockage qui varie de 4 m³ pour le plus petit (BO de la Moisson – Tubize) à 210.000 m³ pour le plus grand (ZIT du Moulin d'Hou – Rebecq). La capacité de stockage cumulée de ces ouvrages atteint 1.289.494 m³ ; les ZIT concentrant 69 % des capacités de stockage et les bassins artificiels ouverts, 30%.

En ce qui concerne les projets en Brabant wallon, trente projets sont encodés dans la base de données de la plateforme *Inondations* : 21 ZIT et 9 bassins artificiels ouverts. Ceux-ci sont répartis sur treize communes. Pour autant, notons que 7 des 30 projets concernent une seule commune : Orp-Jauche. Parmi les projets identifiés, huit spécifient une capacité de stockage pour un total cumulé de 423.191 m³. Ainsi, à la réalisation de ces derniers, la capacité de stockage actuelle des ouvrages fonctionnels du Brabant wallon s'accroîtra de près de 33 %.

De plus, plusieurs projets de zones d'immersion temporaire en Brabant wallon ont été retenus dans le cadre du projet Life Bellini, financé par l'Europe pour la période 2017-2024. Il s'agit des projets du Moulin Brancart et du Try à Braine-le-Château, le Baudémont et le Gaesbec à Ittre, le Pont-Neuf, le Bypass de Quenast et le Moulin d'Hou à Rebecq, le Coeurcq, la Prairies des Angles et le Champ Ripain à Tubize et le Paradis à Braine-l'Alleud. Il est à noter qu'un projet sur Nivelles dont le lieu n'est pas encore déterminé et un autre sur l'ancien canal Charleroi-Bruxelles sont encore à l'étude.

15.11. Ouvrages de lutte contre les inondations en Brabant wallon référencés dans l'Application BO



Conclusion

Il apparaît que bien que la problématique des inondations soit prépondérante et généralisée en Brabant wallon, elle est prise à bras le corps par les différents gestionnaires compétents afin de mettre régulièrement en place des mesures concrètes. Les projets d'ouvrage de lutte contre les inondations planifiés en Brabant wallon sont généralement dimensionnés pour reprendre des crues de période de retour comprises entre 30 et 50 ans. Par ailleurs, notons que la planification s'opère au fur et à mesure des problèmes identifiés et des projets d'urbanisation identifiés. Ainsi, bien qu'il ne sera jamais possible de réduire à zéro le risque d'inondations, retenons qu'à chaque nouvelle demande de permis d'urbanisation, les différents gestionnaires de cours d'eau sont invités à remettre un avis ; les Communes pour les cours d'eau de 3e catégorie, la Province pour les cours d'eau de 2e catégorie, la DCENN (DGO3-SPW) pour les cours d'eau de 1e catégorie et la cellule GISER (SPW) pour les axes de ruissellement en provenance de bassins versant non urbanisés.

16. Les équipements d'assainissement des eaux usées en Brabant wallon

De tout temps, les activités humaines ont eu une influence sur la qualité des eaux de surface. Cependant, de nos jours, la pression démographique est telle que sans assainissement, l'altération de la plupart des eaux de surface entraînerait des impacts de plus en plus néfastes et visibles sur la faune et la flore qui en dépendent. En Wallonie plus qu'ailleurs, la gestion réfléchie des eaux de surface est indispensable car ces dernières sont sujettes à l'eutrophisation. Ainsi, les eaux doivent être traitées pour satisfaire aux directives européennes mais également aux usages qui leur sont dédiés.

La législation liée à la gestion des eaux usées

Le Parlement Européen a adopté la Directive Traitement des eaux urbaines résiduaires en 1991 qui fixe le délai d'équipement en stations d'épuration et en collecte des eaux urbaines résiduaires au 31/12/1998 pour les agglomérations de plus de 10.000 habitants et au 31/12/2005 pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 habitants. Pour être jugées conformes, les agglomérations doivent avoir un taux de collecte estimé à plus de 98 %. Aujourd'hui, l'ensemble des agglomérations brabançonnes wallonnes concernées sont conformes. Pour l'ensemble de la province, in BW estime le taux de collecte à 82 %.

Par ailleurs, la Directive-cadre sur l'eau adoptée en 2000 prévoyait l'obligation de s'organiser par district hydrographique afin de préserver et de restaurer l'ensemble des ressources et des écosystèmes pour 2015.

Pour répondre aux Directives Européennes, le Parlement Wallon a adopté un décret instituant la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) pour gérer l'assainissement des eaux usées domestiques (épuration, collecte et égouttage), du démergement et de la protection des nappes d'eau souterraines exploitées comme eau potable. Il a également été décidé au niveau régional de remplacer les anciens PCGE (Plan Communal Général d'Egouttage) par 15 PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique), de manière à disposer d'un référentiel commun, à assurer une plus grande cohérence dans la conception régionale de l'épuration et à clarifier l'appartenance de chaque parcelle à une zone d'assainissement de régime collectif ou autonome.

La situation en Brabant wallon

Les régimes d'assainissement

En Brabant wallon, que ce soit dans le sous-bassin hydrographique (SBH) de la Dyle-Gette ou dans celui de la Senne, approximativement 90 % des parcelles sont en régime d'assainissement collectif. Cela signifie qu'il y a ou qu'il y aura des égouts dans ces zones pour les relier à des stations d'épuration collective. Par ailleurs, un peu plus de 5 % des parcelles dans le SBH de la Dyle-Gette (en 2011) et un peu plus de 10 % des parcelles dans le SBH de la Senne (en 2005) sont concernées par un régime d'assainissement autonome. Cela signifie que dans ces zones, les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées. Finalement, en ce qui concerne le solde des parcelles, elles sont en régime dit transitoire, c'est-à-dire que le régime d'assainissement de ces zones n'a pas encore été défini.

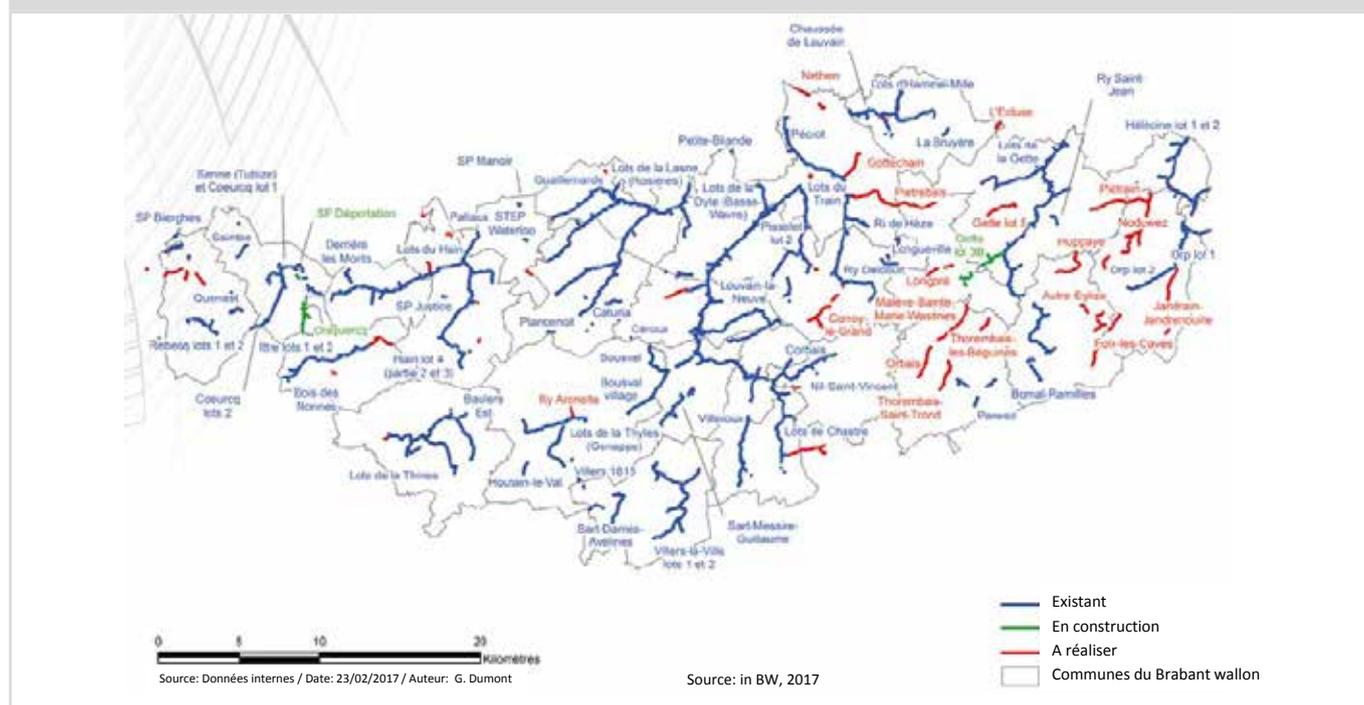
Le réseau d'assainissement d'in BW

Reconnu comme Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) depuis 1990, in BW mène pour le compte du Gouvernement wallon et de la SPGE la politique d'assainissement des eaux usées urbaines en vue de restaurer la qualité des eaux de surface en Brabant wallon. Plus particulièrement, in BW gère l'assainissement des eaux usées de la province depuis 1978.

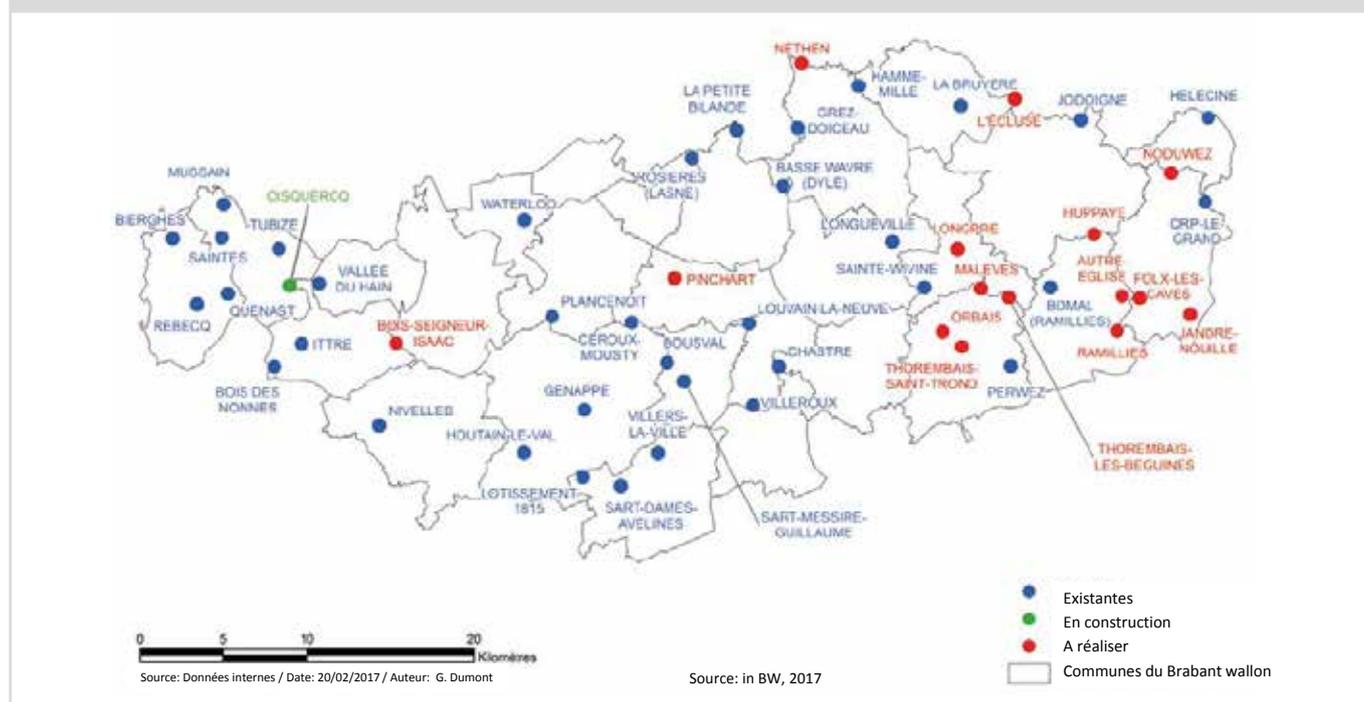
Fin 2016, le réseau d'in BW comptait 368 km de collecteurs, 2.286 km d'égouts et 36 stations d'épuration. Cela représente un taux d'équipement en stations d'épuration de plus de 97 %. Ainsi, ces installations ont permis de traiter 44 millions de m³ d'eaux usées en 2016.

Les cartes ci-après nous exposent la localisation des infrastructures existantes de même que les infrastructures qui doivent encore être construites afin de clore l'assainissement collectif des eaux usées en Brabant wallon. Ainsi, 41 kilomètres de collecteurs, 306 kilomètres d'égouts et une vingtaine de stations d'épuration – pour 17.000 Equivalents Habitants – doivent encore voir le jour. Ces travaux de construction de stations d'épuration et des collecteurs y afférant concernent principalement les communes de Perwez, Ramillies et Orp-Jauche. En effet, sur les seize stations d'épuration prévues, dix d'entre-elles seront implantées dans cette zone du Brabant wallon : 4 à Perwez, 3 à Ramillies et 3 à Orp-Jauche. Pour autant, ce sont les travaux de la station d'épuration d'Oisquerq (Tubize) qui ont débuté en 2016 et les travaux programmés en 2017 concernent les stations de Néthen (Gres-Doiceau), de Bois-Seigneur-Isaac (Braine-l'Alleud) et de Pinchart (Ottignies-LLN), soit des stations localisées dans l'ouest et le centre de la province.

16.1. Les collecteurs du réseau d'assainissement d'in BW en Brabant wallon



16.2. Les stations d'épuration du réseau d'assainissement d'in BW en Brabant wallon



Enfin, dans le cadre de la programmation du plan d'investissements 2017-2021 de la SPGE, in BW vient de proposer 74 autres dossiers qui concernent notamment la construction de 23 petites stations d'épuration (pour un total de 17.000 Equivalents-Habitant), l'extension, la rénovation et/ou la mise à niveau de 4 stations d'épuration existantes et la pose de collecteurs d'eaux usées pour un total de près de 60 km.

Par ailleurs, il est à noter que le Brabant wallon compte également 313 stations d'épuration individuelles sur son territoire.

La gestion des boues

En 2016, 20.487 tonnes de boues ont résulté du processus d'épuration des eaux usées de la province. Ces boues ont permis la valorisation de plus de 1.000 hectares de terres agricoles – dont 80 % localisées en Brabant wallon – car elles y entretiennent le pH, le taux d'humus et y apportent l'azote et le phosphore nécessaire à la croissance des plantes.

Si la valorisation des boues des stations d'épuration reste commode, l'évacuation des boues de curage d'avaloirs est quant à elle problématique. En effet, le long déplacement pour conduire ces produits caractérisés par leur fraction liquide importante vers un centre de traitement agréé (Ath, Mouscron, Oupeye, Marchienne-au-Pont et Roselies) est onéreux.

Notons par ailleurs que fin 2015, une réflexion entre in BW, le CPAR (Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité) et l'ULg Gembloux Agro-Bio Tech a débuté concernant la mise en place d'essais aux champs avec différents types de boues séchées. L'objectif de cette démarche est de démontrer aux agriculteurs l'intérêt agronomique et cultural des boues, et ce directement sur des cultures-test en Brabant wallon.

Les enjeux en lien avec l'urbanisation future

La calibration du réseau

Selon les informations reçues auprès d'in BW, lorsqu'un collecteur est construit, la pratique consiste à imaginer que toutes les parcelles situées en zone urbanisable seront un jour bâties et occupées par un habitat de type 4 façades unifamilial. D'un côté, ce paramétrage induit une sécurité parfois importante au vu de la générosité des plans de secteur en zones urbanisables. Pour autant, cela est à relativiser au regard de l'urbanisation actuelle qui tend vers des densités bien plus élevées que de l'habitat de type 4 façades unifamilial.

Une autre source de sécurité de dimensionnement vient du calibrage des égouts qui se fait en fonction des débits de pointe; ces débits de pointe survenant principalement du fait du ruissellement par temps de pluie et rarement des eaux usées par temps sec. Hors, compte tenu de l'évolution actuelle du Code de l'Eau qui vise à réorienter les eaux de ruissellement des logements neufs vers l'infiltration dans le sol – au détriment des égouts – certains problèmes de saturation de réseau pourront progressivement se tasser voire même disparaître par l'application de cette nouvelle politique.

Finalement, un tiers des stations d'épuration exploitées en Brabant wallon ont été mises en service depuis les années 2000. Ces stations sont dès lors peu concernées par les contraintes de saturation. En effet, lorsqu'une nouvelle station d'épuration est construite, in BW calibre la capacité nominale de l'ouvrage à 120 % de population au moment de la construction de l'ouvrage. Cette capacité découle du raisonnement selon lequel une station d'épuration vivra dans sa configuration actuelle pendant une vingtaine d'années et que la croissance raisonnable de la population est de l'ordre de 1 % par an.

La capacité du réseau

Lorsqu'un projet d'urbanisation survient en amont d'une zone déjà bâtie et équipée d'égouts, le Code de l'Eau précise dorénavant que seules les eaux usées peuvent être raccordées à l'égout tandis que les eaux de ruissellement doivent être en priorité infiltrées ou rejetées en eau de surface. En raison de la nature du sol, cette directive est généralement facile à mettre en place dans le Brabant wallon; les débits à évacuer vers les réseaux existants étant dès lors relativement faibles. Une exception est toutefois à signaler. En effet, les projets localisés dans les lits majeurs ou les plaines alluviales des cours d'eau pour lesquels la nappe phréatique est à faible profondeur excluent la mise en place technique d'un tel processus.

Ainsi, pour chaque projet d'urbanisation, l'estimation du débit en eaux usées (couplées aux eaux de ruissellement le cas échéant) qui devra être acheminé par les égouts existants est confrontée à l'estimation de la saturation du réseau actuel et de sa capacité résiduelle pour déterminer si le réseau peut accepter le débit précisé par l'auteur de projet.

Au final, précisions pour autant que seulement 25 % des égouts brabançons wallons sont cadastrés et géoréférencés fin 2016. C'est toutefois bien mieux que la moyenne wallonne qui reste inférieure à 15 %. Ainsi, bien que qu'in BW s'y attèle activement, en raison des coûts que cela représente, la réalisation du cadastre des égouts apparait comme un enjeu majeur en Brabant wallon afin d'anticiper les zones à saturation et les besoins futurs en lien avec les nouvelles urbanisations mais aussi en vue de mettre en place une véritable gestion patrimoniale des égouts en Brabant wallon.



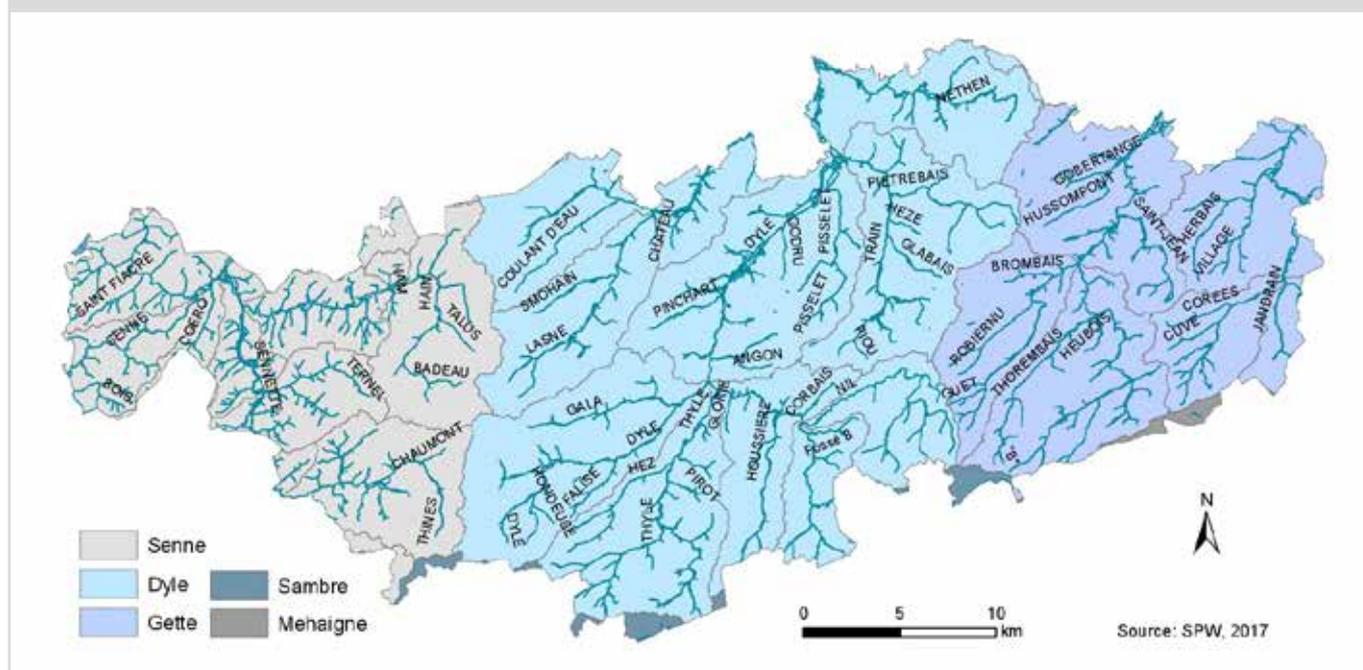


Les ressources du territoire

17. La biodiversité et le maillage écologique en Brabant wallon

Selon les différents acteurs experts en biodiversité et actifs en Brabant wallon, la province se divise en trois sous-régions disposant chacune de caractéristiques naturelles particulières. Ainsi, à l'ouest du territoire, le *Pays de la Senne* est caractérisé par ses vallonnements et ses bocages ; au centre, le *Brabant sablo-limoneux* est constitué de vallées humides et de versants sableux ; enfin, à l'est, la *Hesbaye brabançonne* se démarque par ses plateaux agricoles et ses fonds de vallées humides. Ces trois sous-régions correspondent relativement bien aux principaux bassins versants du Brabant wallon ; c'est-à-dire les bassins versants de la Senne, de la Dyle et de la Gette.

17.1. Réseau hydrographique et bassins versants en Brabant wallon



Les habitats à valeur patrimoniale

Le Président de Natagora Brabant wallon, Julien Taymans, nous a listé les 13 habitats « phares » du Brabant wallon, c'est-à-dire les habitats à grande valeur patrimoniale de la province. Selon lui et les autres experts en biodiversité que nous avons rencontrés, il est important de différencier les sites à biodiversité « exceptionnelle » qui bénéficient généralement d'un statut de protection et les sites à biodiversité « commune » qui ne bénéficie souvent d'aucune protection mais qui sont tout aussi importants pour le maintien et le développement de la faune et de la flore.

Les 13 habitats identifiés par J. Taymans regroupent quatre grands types de milieux : les milieux aquatiques, les milieux boisés, les milieux agricoles intensifs et les milieux ouverts semi-naturels ; ces derniers étant les plus menacés.

Parmi les milieux aquatiques, deux habitats sont identifiés :

- les étangs méso-eutrophes dans les vallées du Brabant sablo-limoneux avec leurs végétations rivulaires de roselières et magnocariçaies (Lasne, Argentine, Dyle,...) ;
- les ruisseaux de sources sur sable avec pour certains présence de travertin actif (Beusart, Bois d'Haumont, Foriest, Carpu,...).

17.2. Exemple de milieux aquatiques à valeur patrimoniale - Aulnaie marécageuse - Vallée du Train - Chaumont-Gistoux



© H. Fanal - PBW

Les milieux boisés comprennent trois habitats à valeur patrimoniale :

- les chênaies-boulaies sur sable sur les affleurements sableux du Brabant sablo-limoneux ;
- les hêtraies-chênaies à jacinthe des bois des vieilles forêts brabançonnnes (Bois de Hal, Forêt de Soignes, Forêt de Meerdael, Bois de Rixensart,...) ;
- les aulnaies marécageuses et alluviales des fonds de vallées (vallée de la Lasne, de l'Argentine, de la Dyle, de la Nethen,...).

17.3. Exemple de milieux boisés à valeur patrimoniale - Hêtraie-chêne à hyacinthes des bois de Buis - Perwez



© H. Fanal - PBW

Un seul habitat est identifié parmi les milieux agricoles intensifs : les plateaux de grandes cultures de la Hesbaye brabançonne avec leur cortège d'oiseaux des champs menacés : Bruant proyer, Bruant jaune, Alouette des champs, Busards (Saint-Martin, des roseaux et cendré),...

17.4. Exemple de milieux agricoles intensifs à valeur patrimoniale - les Plateaux de grandes cultures - Grez-Doiceau



© H. Fanal - PBW

Enfin les milieux ouverts semi-naturels comptent sept habitats à valeur patrimoniale :

- les landes à bruyère sur sable sur les affleurements sableux du Brabant sablo-limoneux (Grande Bruyère, Bois de Pécrot, Bruyère Mathias, Lande de Bousval,...);
- les pelouses sur sable à Jasione et Corynéphore des anciennes sablières et talus sableux en Brabant sablo-limoneux (Champtaine, Ermitage, Sablière de Nethen,...);
- les prés maigres acides à Orchis tachetés des pieds de versants des vallées du Brabant sablo-limoneux et du Pays de la Senne (Prairie du Carpu, Bornival,...);
- les pelouses calcicoles sur craie de la Hesbaye brabançonne (Caves Paheau, Paradis d'Orp-le-Petit,...);
- les suintements à sphaignes et bas-marais acides à alcalins du Brabant sablo-limoneux (Grande Bruyère, Bois de Rixensart, Marais du Wé, Petit Champ à Lasne, Bois du Bercuit,...);
- les prairies de fauche humides, pâtures humides et mégaphorbiaies de fond de vallée (Vallées de la Lasne, de l'Argentine, de la Dyle, de la Nethen, de la Grande Gette,...);
- les pelouses et falaises des carrières de porphyre du Pays de la Senne avec populations d'Alyte accoucheur et Crapaud calamite (Quenast, Bierghes);

175. Exemple de milieux ouverts semi-naturels à valeur patrimoniale - la sablière de Nethen - Grez-Doiceau



© H. Fanal - PBW

Les sites bénéficiant d'un statut de protection

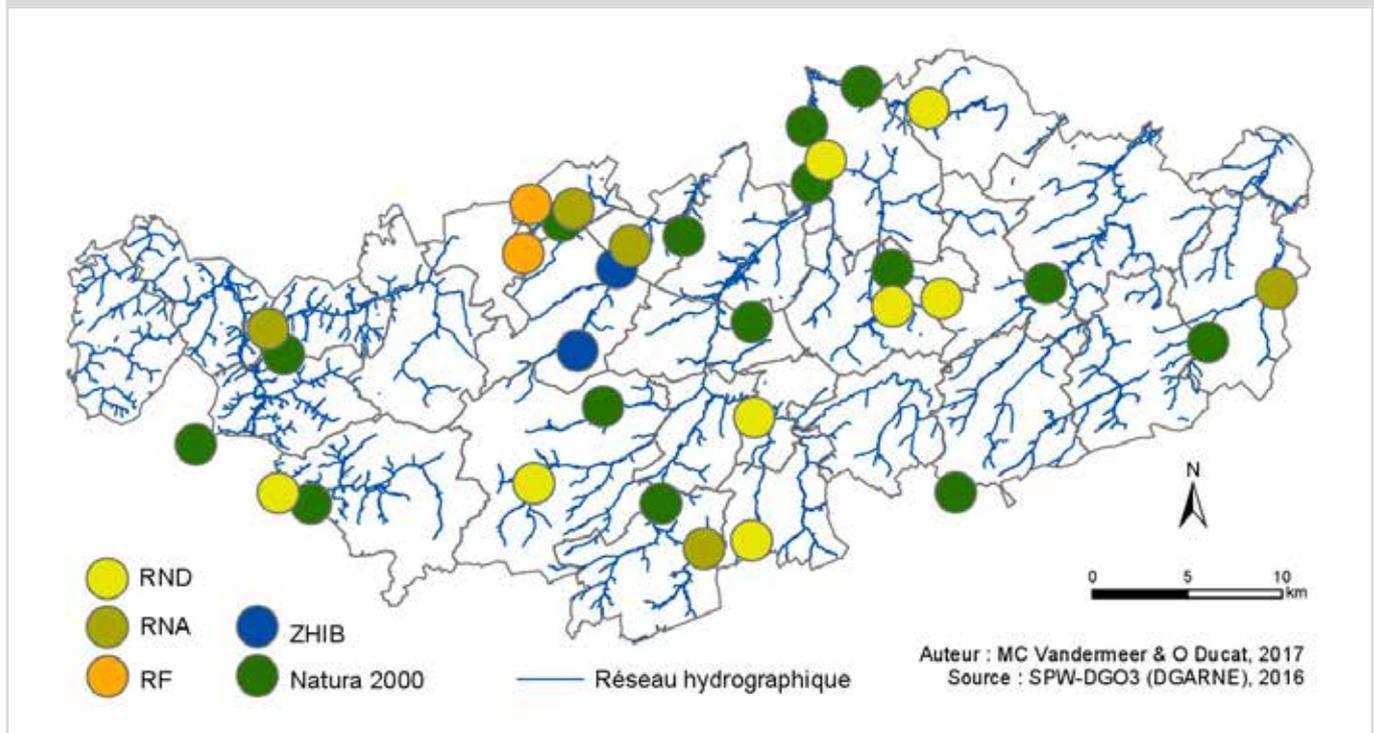
Loi sur la Conservation de la Nature

Il existe, en Région wallonne, différents statuts de protection pour les espaces naturels en fonction de la législation de référence: *la loi du 12/07/1973 sur la Conservation de la Nature*. Cette loi a été modifiée par deux Décrets et complétée par deux Arrêtés du Gouvernement wallon :

- Décret du 16/07/1985 relatif aux parcs naturels ;
- Décret du 06/12/2001 relatif aux directives « Oiseaux » et « Habitat » à la base du réseau NATURA 2000 ;
- Arrêté du 08/06/1989 relatif aux zones humides d'intérêt biologique ;
- Arrêté du 26/01/1995 relatif au statut de cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Ainsi, en Wallonie, les sites protégés par la loi de Conservation de la Nature peuvent avoir un statut de :

- Réserve naturelle domaniale (RND) ;
- Réserve forestière (RF) ;
- Parc naturel ;
- Cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS) ;
- Réserve naturelle agréée (RNA) ;
- Zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) ;
- Site Natura 2000 (Dir. Oiseaux et Habitats).



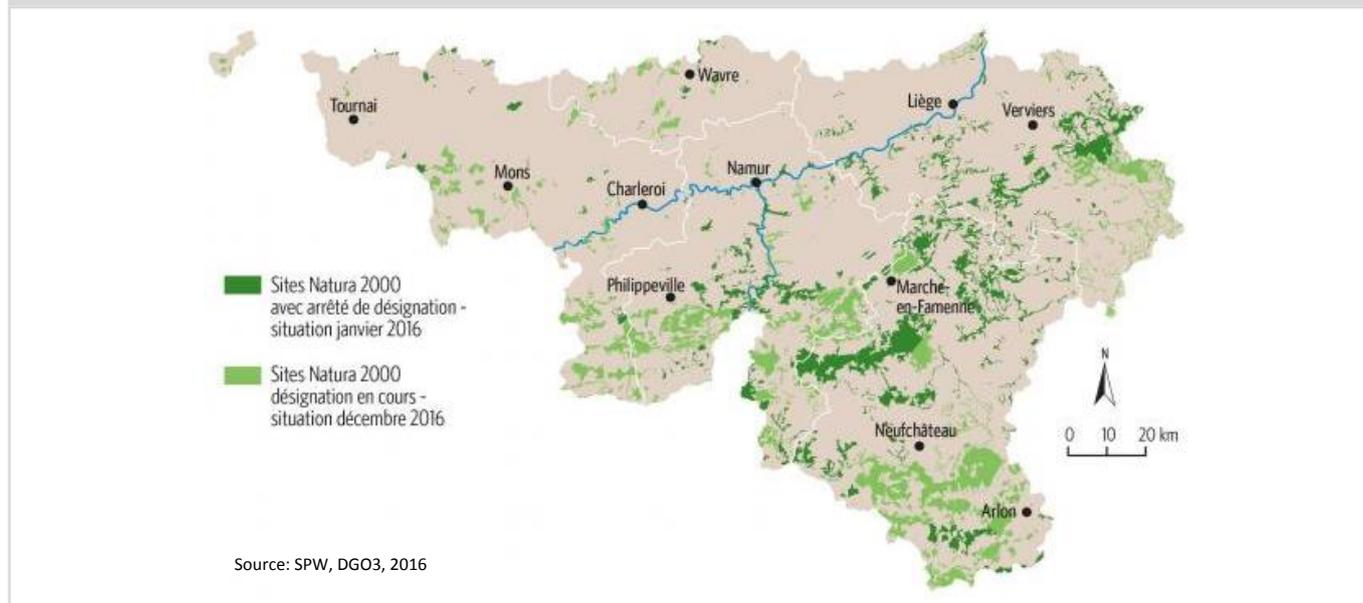
Le Brabant wallon compte huit réserves naturelles domaniales et cinq réserves naturelles agréées. Les RND sont gérées par la Région wallonne tandis que les RNA sont gérées par une autre instance. Il peut par exemple s'agir de Natagora ou de la Province du Brabant wallon. Les RND couvrent 128 hectares dont la plus importante s'étend sur près de 80 hectares. Il s'agit du site des décanteurs de l'ancienne sucrerie de Genappe. Les autres RND sont le Ry Delcourt à Chaumont-Gistoux (12,3 ha), le Bois du Bouly à Grez-Doiceau (12,1 ha), Champtaine à Chaumont-Gistoux (10,5 ha), Grand Brou à Beauvechain (8,4 ha), Grande-Chaussée à Mont-Saint-Guibert (3 ha), Bois de l'Hermitage à Chastre (1,4 ha) et Ronquières à Nivelles (1,26 ha). En ce qui concerne les RNA, elles couvrent un total de 74 hectares. Les deux plus importantes sont localisées à La Hulpe (Domaine de Nysdam – 44,4 ha) et à Villers-la-Ville (Gentissart – 25,3 ha). Les trois autres RNA de la province sont la Housta à Braine-le-Château (2,4 ha), la prairie du Carpu à Rixensart (1,5 ha) et les caves Paheau à Orp-Jauche (0,5 ha). Ainsi, il apparaît que la grande majorité des réserves naturelles du Brabant wallon soient localisées dans les communes du centre de la province, les communes des périphéries ouest et est ne comptant que quelques hectares de terrains bénéficiant de ce statut de protection.

À côté des réserves naturelles, le Brabant wallon compte également une réserve forestière – Le Ticton à la Hulpe (22,3 ha) – et trois zones humides d'intérêt biologique (ZHIB) : les prairies humides de la Housta à Braine-le-Château (8,7 ha), Renipont, la mare didactique de l'Athénée royal de Rixensart (5,3 ha) et le Ru Milhoux à Lasne (3,4 ha). Ainsi, le Brabant wallon ne dispose d'aucun site bénéficiant des statuts de protection « parc naturel » et « cavité souterraine d'intérêt scientifique ».

En ce qui concerne les sites Natura 2000, le Brabant wallon en compte 12 totalement localisés dans ses frontières et 3 localisés en partie sur d'autres provinces. Ces 15 sites Natura 2000, d'une superficie cumulée de 4.913 hectares, couvrent 4,5 % du territoire brabançon wallon. La vallée de la Thyle, s'étendant sur plus de 1.000 hectares est le plus grand site Natura 2000 du Brabant wallon. Trois autres sites couvrent plus de 500 hectares. Il s'agit des affluents brabançons de la Senne (708 ha), les vallées de l'Argentine et de la Lasne (670 ha) et les sources de la Dyle (655 ha). Les autres sites Natura 2000 sont des vallées (du Train, de la Lasne, de la Dyle à Ottignies, de la Nethen, de la Dyle en aval d'Archennes et de la Dyle de Wavre à Archennes) à l'exception de deux : les carrières souterraines d'Orp-Jauche et la carrière de Dongelberg. Le bois de la Houssière, le bois d'Arpes et de l'Hôpital et la vallée de l'Orneau sont les trois sites localisés que (très) partiellement sur le territoire brabançon wallon.

Bien que les 4.913 hectares de sites Natura 2000 du Brabant wallon soient sans commune mesure au regard de la superficie cumulée des sites bénéficiant d'un autre statut de protection défini par la loi de conservation de la nature – RN, RF et ZHIB – qui est de seulement 242 hectares, il apparaît clairement sur la carte ci-après que le Brabant wallon contribue défavorablement à la moyenne wallonne.

17.7. Localisation des sites NATURA 2000 en Région wallonne

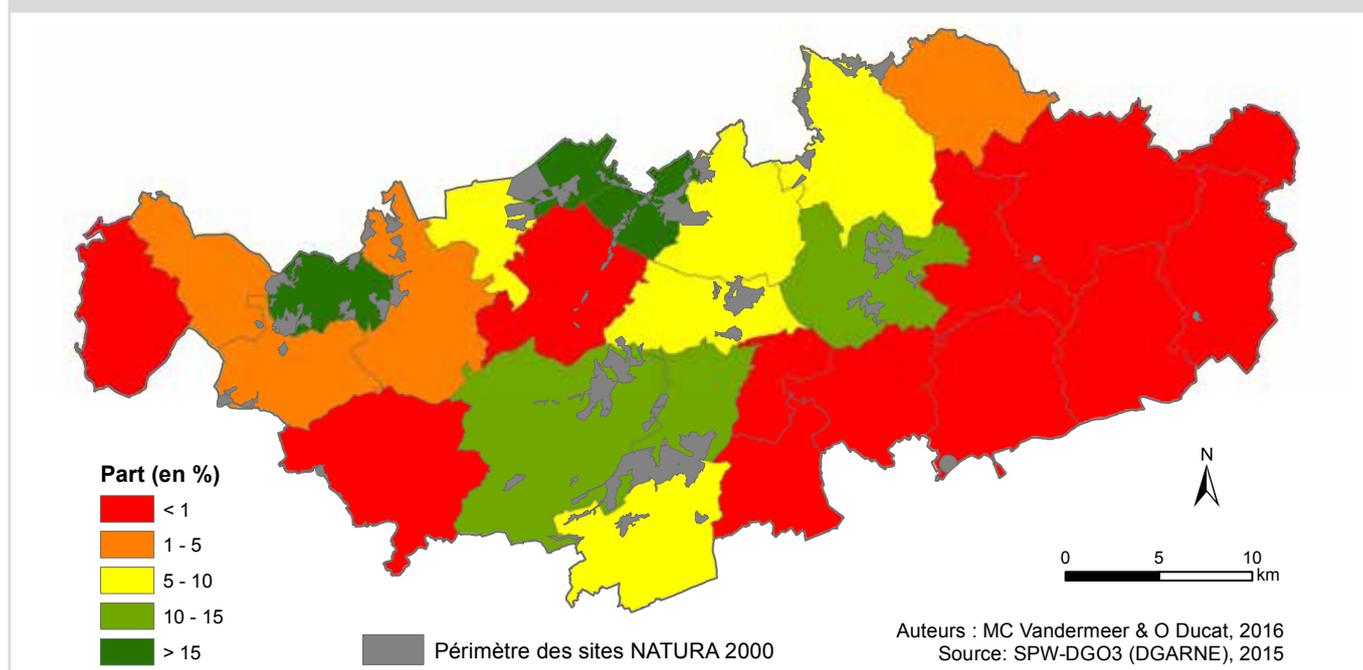


En effet, en Wallonie, 240 sites ont été sélectionnés sur base de travaux scientifiques pour faire partie du réseau Natura 2000. Ces sites, d'une superficie cumulée de 220.944 hectares, couvrent 13,1 % du territoire wallon et sont principalement localisés au sud du sillon Sambre et Meuse.

À l'échelle européenne, le réseau Natura 2000, indispensable à la protection des espèces animales et végétales et aux habitats les plus menacés d'Europe, compte actuellement 26 000 sites protégés. Cela représente 18 % du territoire de l'Union européenne. C'est donc beaucoup mieux qu'en Wallonie et qu'en Brabant wallon tout particulièrement.

À l'échelle des communes du Brabant wallon, certaines se distinguent. Ainsi, à la Hulpe, 27,4 % du territoire bénéficie du statut de protection Natura 2000. Lorsque les autres statuts de protection sont pris en considération, c'est plus de 30 % du territoire la hulpois qui est en site protégé. C'est la seule commune brabançonne wallonne qui enregistre une moyenne largement supérieure à la moyenne européenne. Les communes de Braine-le-Château, Rixensart et Court-Saint-Etienne affichent toutefois un pourcentage de territoire en zone Natura 2000 supérieur à celui de la Wallonie. Dans une moindre mesure, les communes de Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Villers-la-Ville, Wavre et Waterloo montrent quant à elles des taux supérieurs à la moyenne provinciale. Ainsi, il apparaît très clairement sur la carte ci-après que les communes dont les taux de couverture en sites Natura 2000 sont les plus faibles sont également les communes de grandes cultures qui comptent peu de périmètres d'intérêt paysager sur leur territoire.

17.8. Périmètres des sites NATURA 2000 et part de ces sites dans la superficie des communes en Brabant wallon

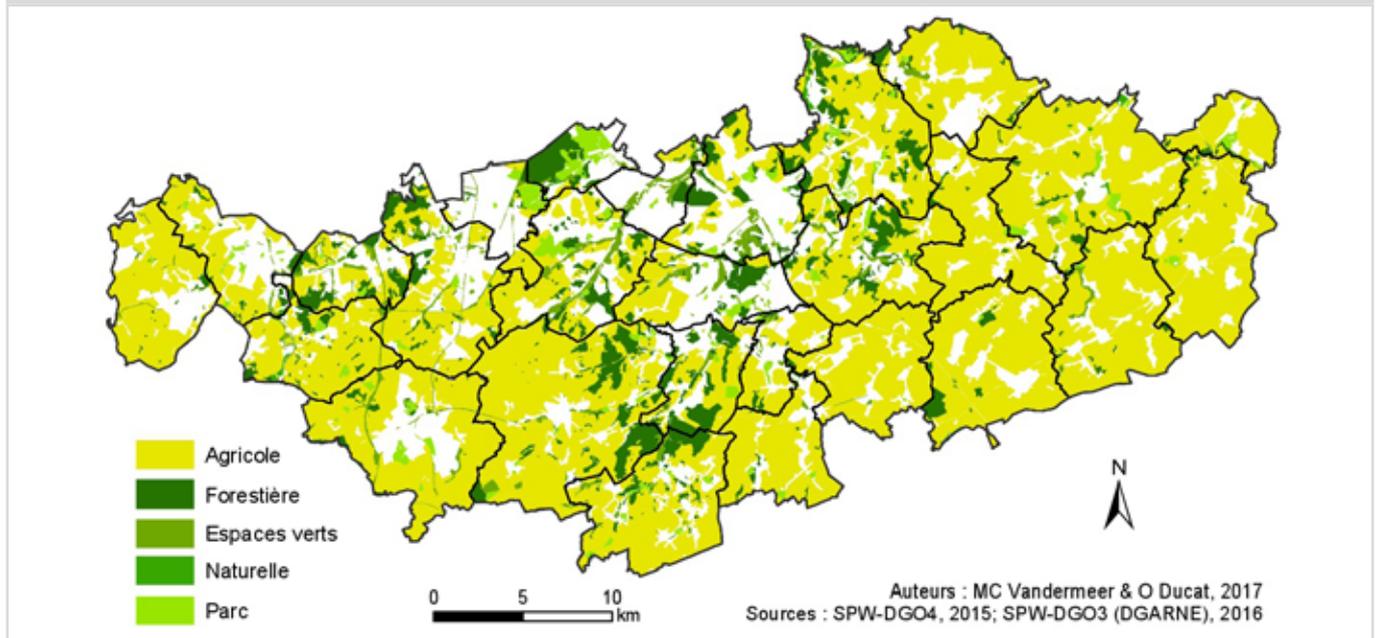


CWATUPE/CoDT

À côté des sites protégés par la loi de Conservation de la Nature, il existe d'autres statuts – définis par le CWATUPE puis par le CoDT depuis juin 2017 – ayant des impacts sur la biodiversité : les zones protégées des plans de secteur et les sites classés.

Le plan de secteur définit des zones qui ne sont pas destinées à l'urbanisation : les zones agricoles, les zones forestières, les zones d'espaces verts, les zones naturelles et les zones de parcs. En sus, le plan de secteur définit des périmètres de liaison écologique visant à garantir aux espèces animales et végétales des espaces de transition entre leurs biotopes. Dans le Brabant wallon, approximativement 75 % des territoires sont en zones non urbanisables au plan de secteur, dont 62 % sont en zones agricoles. En ce qui concerne les autres affectations (forêts, espaces verts, zones naturelles et parcs), elles concernent principalement des territoires localisés dans le centre de la province. Le Brabant wallon ne compte qu'une seule liaison écologique inscrite au plan de secteur (à Tubize).

179. Zones non urbanisables au plan de secteur en Brabant wallon



De nombreux sites naturels font également l'objet de mesures de protection de valeur variable de manière à en conserver l'intérêt et les qualités pour les générations futures ; le classement étant la mesure de protection suprême.

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB)

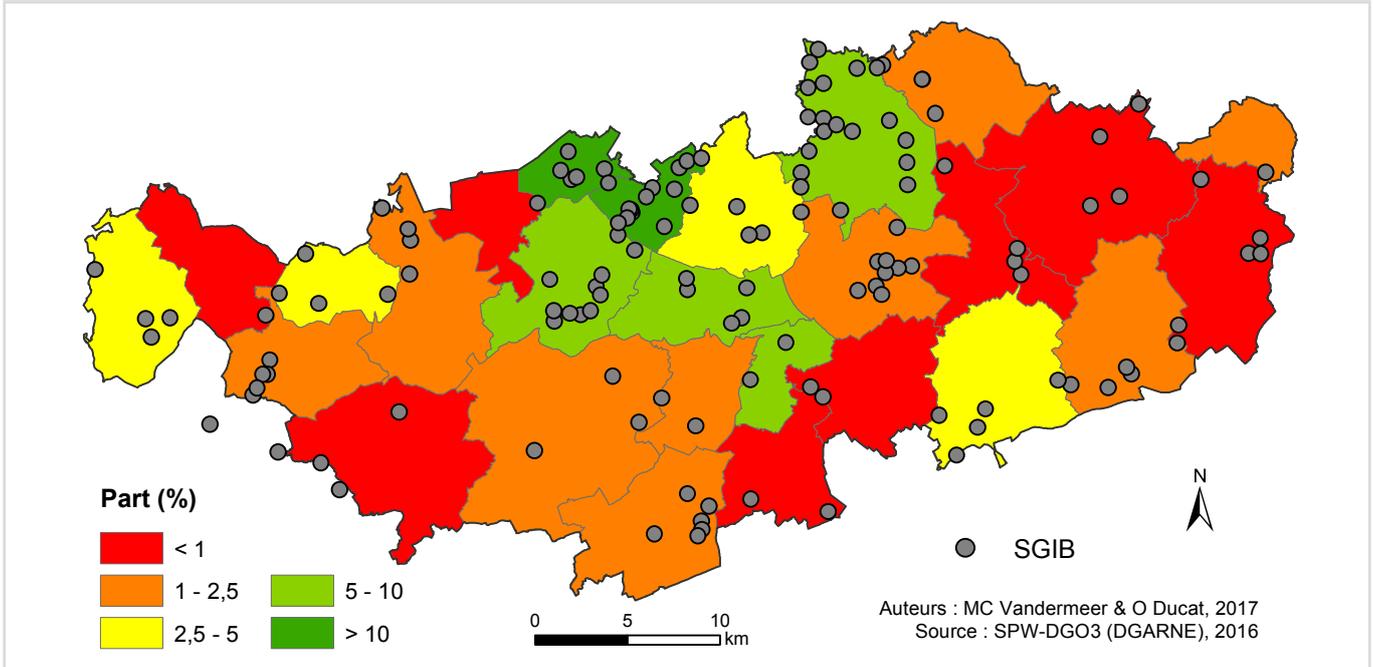
Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) représentent la base de la structure écologique principale (SEP) car ils se caractérisent par une grande diversité biologique ou abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés. Ces sites, indispensables pour organiser l'ossature du réseau écologique et pour établir les bases d'une politique volontariste de conservation de la nature, font l'objet d'inventaires depuis plus d'un siècle.

Aujourd'hui, la structure écologique principale (SEP) de Wallonie englobe uniquement les sites Natura 2000 et les SGIB. À terme, la structure écologique principale (SEP) permettra de concrétiser territorialement le concept de réseau écologique et définira ainsi les objectifs de protection à atteindre.

La base de données SGIB de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) rassemble différents inventaires mais n'est pas pour autant exhaustive. En effet, d'une part, elle ne résulte pas d'un inventaire systématique du territoire et, d'autre part, l'identification d'un site comme SGIB ne signifie pas pour autant la connaissance automatique et complète de la faune et la flore que le site recèle.

La base de données SGIB de l'OFFH répertorie 2.665 sites en Wallonie, dont 146 sont localisés dans le Brabant wallon. Ces sites sont assez bien répartis sur le territoire provincial même si les communes du centre nord en concentrent une plus grande part. La superficie cumulée des SGIB du Brabant wallon atteint un peu plus de 3.675 hectares, soit 3,4 % du territoire provincial. À l'échelle communale, la répartition de ces superficies n'est cependant pas uniforme. Avec 469 hectares répertoriés en SGIB, soit 25,1 % de son territoire, la commune de La Hulpe devance largement les communes de Grez-Doiceau (427 ha - 10,5 %), Lasne (418 ha - 8,8 %), Ottignies-LLN (285 ha - 8,5 %) et Rixensart (257 ha - 15,1 %).

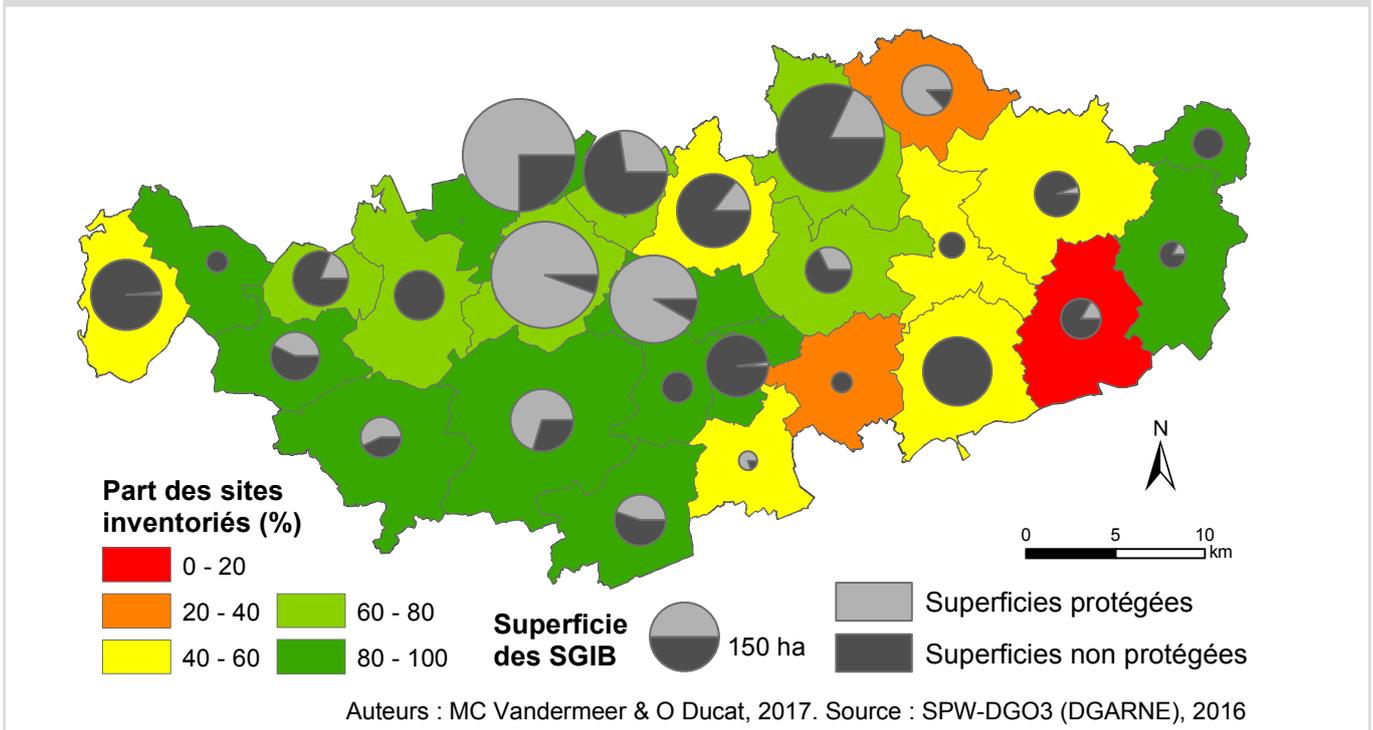
17.10. Localisation des SGIB et part de ces sites dans la superficie des communes en Brabant wallon



Parmi les 146 sites brabançons wallons, 33 sites ne font l'objet d'aucune description quant aux espèces animales et végétales qu'ils accueillent. Les sites ayant fait l'objet d'un recensement partiel ou complet montrent que la province du Brabant wallon abrite les populations de 380 espèces patrimoniales dont 138 jouissent d'un statut de protection. Parmi celles-ci, 43 espèces figurent sur la liste rouge des espèces menacées d'extinction. À l'échelle des communes, celles qui comptent particulièrement peu de sites inventoriés sont les communes de Ramillies, Walhain et Beauvechain. Dans ces trois communes, moins de 40 % des sites font l'objet d'une description, même partielle. Inversement, dans les communes de Tubize, Ittre, Nivelles, Genappe, Villers-la-Ville, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN, Waterloo et Hélécinne, tous les SGIB sont décrits au moins partiellement.

Enfin, notons qu'en Brabant wallon, seuls 37 des 146 SGIB bénéficient, pour tout ou pour une partie de leur superficie, d'un statut de protection légale ; ces 37 SGIB couvrant tout de même 40 % des aires des SGIB du Brabant wallon. Ces SGIB protégés se localisent principalement dans les communes du centre de la province et plus particulièrement dans les communes de Lasne, La Hulpe et Ottignies-LLN.

17.11. Part des SGIB inventoriés et protégés dans les communes du Brabant wallon



Conclusion

En conclusion, retenons que le territoire de l'est de la province – principalement constitué de grandes cultures – accueille très peu de sites propices à la préservation de la biodiversité malgré la présence de nombreuses espèces d'oiseaux des champs. La majorité des SGIB et des sites bénéficiant d'un statut de protection sont en effet localisés dans le centre de la province et dans, une moindre mesure, dans l'ouest de la province. Pour autant, signalons que des dynamiques de préservations existent en dehors du cadre légal. Notons à titre d'exemple que, sous l'impulsion du Gal Culturalité et du CRDG qui désirent voir apparaître au moins une réserve naturelle dans chacune des sept communes de l'est de la province, la commune de Perwez en a inauguré deux en 2016 de 1,2 ha (*Aux sources de la Jette*) et 2,3 ha (*le Pré du Duc*) dont la gestion a été confiée à NATAGORA. Cela démontre que des initiatives qui ne s'appuient sur aucun fondement juridique peuvent tout de même contribuer à améliorer l'accueil de la biodiversité.

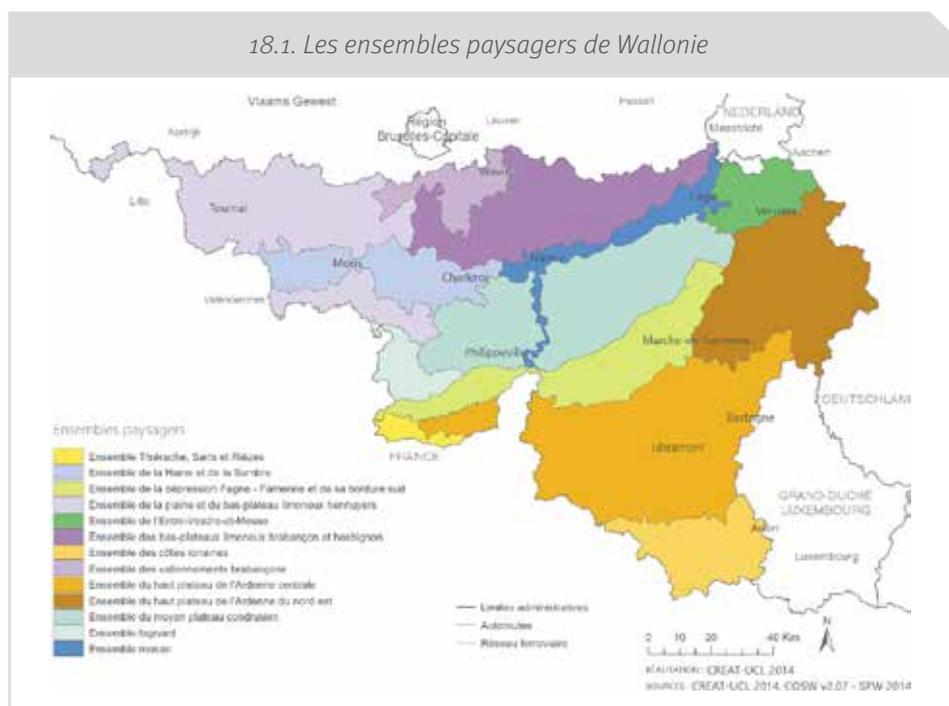
18. Les paysages et points de vue d'intérêt paysager en Brabant wallon

Les ensembles paysagers de Wallonie et du Brabant wallon

La Wallonie compte 79 territoires paysagers regroupés en treize ensembles paysagers. Parmi ceux-ci, trois concernent le Brabant wallon : l'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers, l'ensemble des vallonnements brabançons et l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon.

Ces ensembles paysagers résultent de la combinaison de plusieurs paramètres : les substrats géologiques, le relief, l'altitude, la pédologie et les occupations naturelles et humaines du sol.

18.1. Les ensembles paysagers de Wallonie



L'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers

Cet ensemble constitue l'un des principaux ensembles du Hainaut – couvre une grande partie de la commune de Rebecq mais également de petites portions des territoires de Tubize, Ittre et Nivelles.

L'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers abrite dans sa partie brabançonne une multitude d'ondulations relativement serrées où alternent dans les creux forgés par les cours d'eau les prairies et les labours. Les boisements les plus importants occupent les pentes les plus accentuées des collines et les moins bons sols. L'habitat y est groupé le plus souvent en villages allongés le long d'un ou plusieurs axes routiers.

18.2. Exemple de paysage de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers - Rebecq



© H. Fanal - PBW

L'ensemble des vallonnements brabançons

Cet ensemble concerne uniquement des communes brabançonnaises wallonnes. Il couvre une petite partie de Rebecq, Tubize, Ittre, Braine-le-Château, la moitié nord de Braine-l'Alleud, Waterloo, La Hulpe, Lasne, une grande partie de Genappe, Villers-la-Ville, Court-Saint-Etienne, Ottignies-LLN, Rixensart, Wavre, Grez-Doiceau et Chaumont-Gistoux.

L'ensemble des vallonnements brabançons est caractérisé par une succession de vallonnements de profondeur de l'ordre de la trentaine de mètres où alternent sur les pentes les plus fortes les boisements et sur les lambeaux de plateaux et les pentes douces les poches agricoles résiduelles. Cet ensemble paysager est marqué par une urbanisation intense à habitat groupé dans le fond des vallées, sur les pieds de versants et le long des grands axes de communication. Les vallées faisant partie de cet ensemble paysager sont, d'ouest en est, les vallées des Senne, Sennette et Hain et, au-delà de la zone urbanisée de Waterloo - Braine-l'Alleud, les vallées de la Dyle, de la Lasne et de leurs affluents.

18.3. Exemple de paysage des vallonnements brabançons - Genappe



© H. Fanal - PBW

L'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon

Cet ensemble couvre les autres communes brabançonnaises wallonnes, c'est-à-dire la moitié sud de Braine-l'Alleud, une grande partie de Nivelles, la partie ouest de Genappe, Chastre, Walhain et les sept communes du GAL Culturalité (est). Cet ensemble s'étend au-delà du Brabant wallon sur quelques communes du Hainaut mais également sur les communes du nord de la province de Namur et sur les communes du nord-ouest de la province de Liège. Globalement, sa frontière sud est délimitée par le sillon Sambre et Meuse.

L'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon, s'inclinant doucement vers le nord, présente d'immenses étendues de labours faiblement et mollement ondulés modelés par un réseau hydrographique relativement dense. Les parcelles, de grandes dimensions, sont principalement vouées aux céréales et aux grandes cultures industrielles. Il n'est donc pas étonnant que les communes recouvertes par cet ensemble paysager présentent une part de territoire en sites NATURA 2000 particulièrement faible (moins de 1 %). L'habitat y est groupé en villages, en hameaux ou de grosses fermes. Les villages sont généralement distants les uns des autres que de deux ou trois kilomètres.

18.4. Exemple de paysage des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon - Orp-Jauche



© H. Fanal - PBW

Les périmètres d'intérêt paysager et les points et lignes de vue

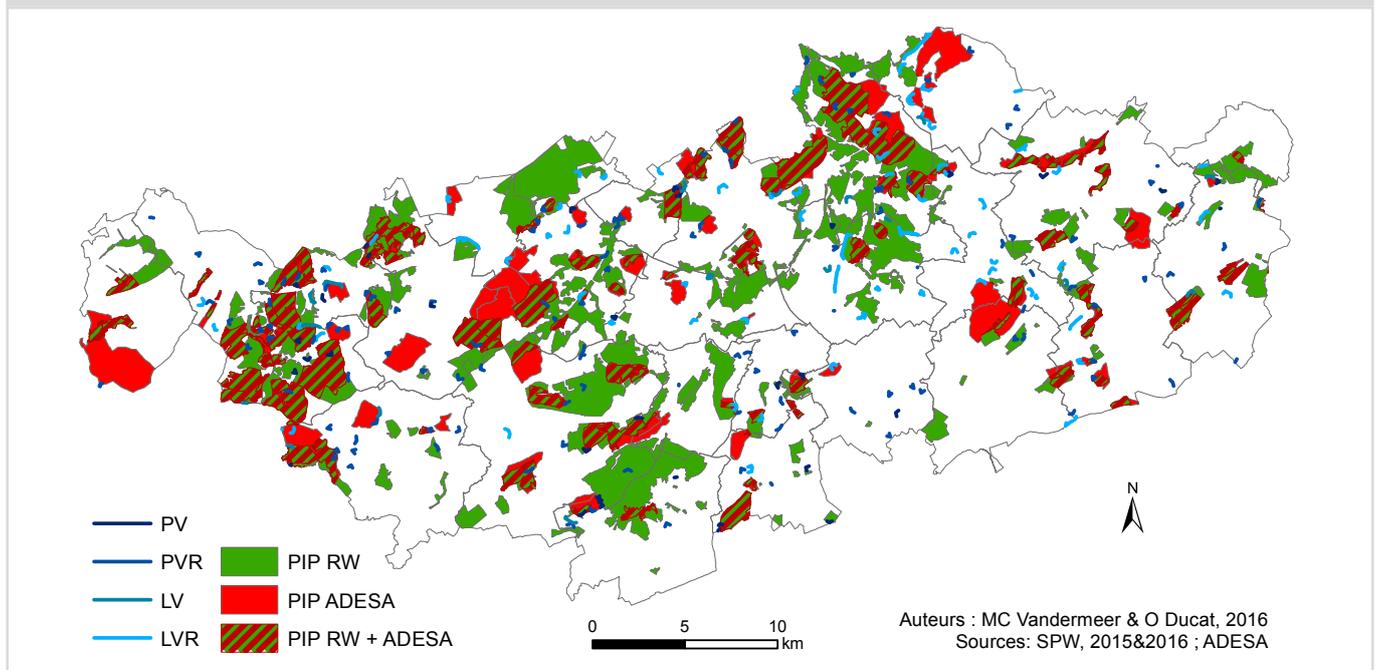
La protection, la gestion et l'aménagement des paysages sont les trois axes d'action de la Convention européenne du paysage. Bien qu'il n'y ait pas de législation spécifique relative aux paysages en Région wallonne, leur protection, leur gestion et leur aménagement est prise en compte par une série d'outils comme le plan de secteur, certains règlements d'urbanisme ou le classement comme site.

Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) repris aux plans de secteur de Nivelles et Wavre-Perwez-Jodoigne couvrent une superficie totale de 242,4 km² en Brabant wallon ; soit 22,2 % du territoire provincial. C'est mieux que la moyenne wallonne qui est de 18,8 %. Ces PIP ont été identifiés en 1963 par l'administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire de la Région wallonne pour le Brabant unitaire.

Pour autant, dès 1992, la Région wallonne a confié à l'Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents (ADESA) la réévaluation de l'inventaire des PIP. Cette réévaluation a classifié 151,6 km² du Brabant wallon en PIP ; soit 13,9 % du territoire provincial contre 21,3 % du territoire régional (sans prendre en compte le plan de secteur de Bastogne dont l'inventaire ADESA n'est pas encore réalisé). Une sélection de 241 points et lignes de vues (PLV) dont 184 qualifiés de remarquables (PLVR) a également été repérée.

Bien que les propositions faites dans le cadre de cette réévaluation n'ont pas de valeur réglementaire, elles peuvent servir d'outils argumentaires en vue d'aider les communes à protéger leurs paysages.

18.5. Périmètres d'intérêt paysager et points et lignes de vue dans les communes du Brabant wallon



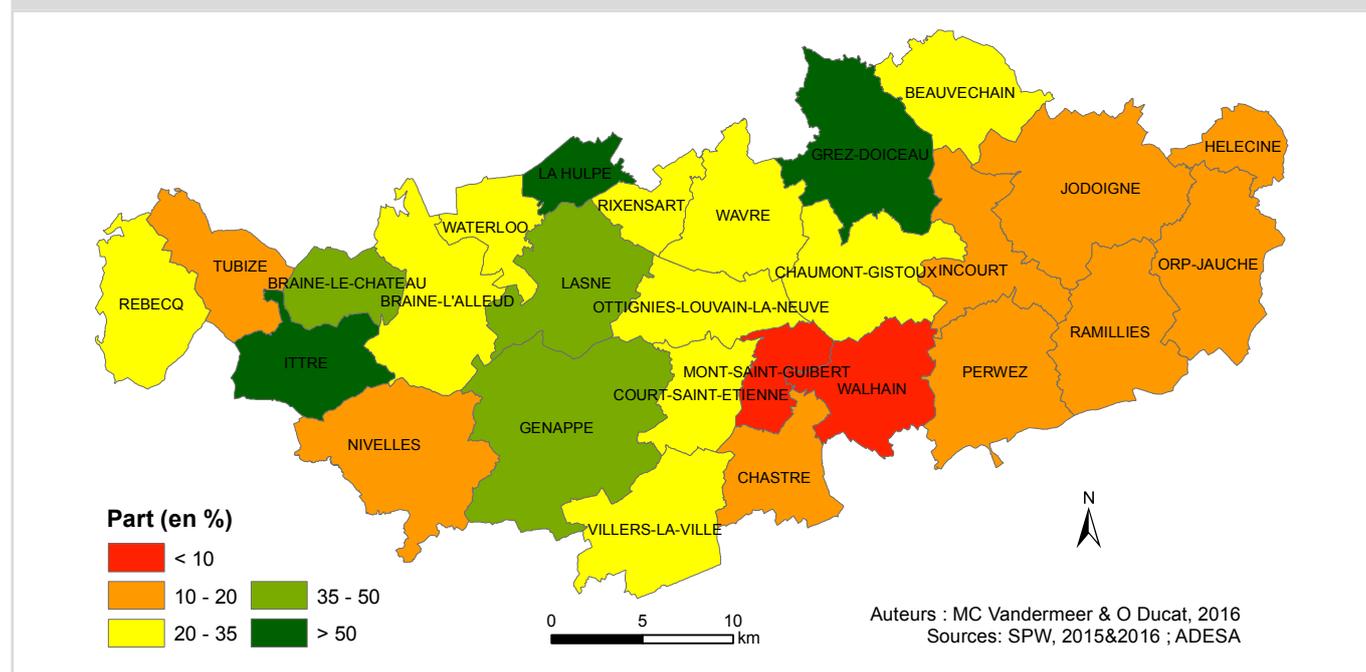
En couplant les PIP identifiés par ADESA aux PIP déjà repris aux plans de secteur, il apparaît que 27,8 % du territoire brabançon wallon – soit 303,42 km² – sont en PIP ; c'est 4,5 % de moins que la moyenne wallonne (32,3 %). Notons par ailleurs qu'à l'heure actuelle, les modifications apportées aux plans de secteur (TGV, RER, extension PAE,...) n'ont pas impacté les PIP de la province.

Au niveau de la découpe paysagère du Brabant wallon les périmètres d'intérêt paysager ainsi que les points et lignes de vue remarquables se retrouvent principalement dans l'ensemble paysager des vallonnements brabançons, c'est-à-dire dans le centre et l'ouest de la province. Notons que dans les communes d'Ittre, La Hulpe et Grez-Doiceau, approximativement 67 % des superficies sont en intérêt paysager.

Inversement, les communes présentant moins de 20 % de superficie d'intérêt paysager appartiennent à l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon, c'est-à-dire l'est de la province, à l'exception de Tubize. À Mont-Saint-Guibert et Walhain, les PIP représentent même moins de 10 % de la superficie communale. Beauvechain est la seule commune de l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon à présenter une part de superficie en intérêt paysager supérieure à 20 %.

Ajoutons finalement que les communes dont moins de 20 % du territoire sont inclus dans un PIP sont également des communes qui comptent une faible part de leur territoire en site NATURA 2000.

18.6. Part de la superficie des communes du Brabant wallon en PIP



Les périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) et le Patrimoine Exceptionnel de Wallonie

En Brabant wallon, plusieurs communes ont adopté des périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) pour l'un ou plusieurs de leurs villages. Ces périmètres de RGBSR permettent de conserver les caractéristiques régionales de l'habitat rural qui sont des facteurs jouant un rôle non-négligeable dans l'appréciation globale d'un paysage.

Les villages concernés par un périmètre RGBSR sont :

- Monstreux et Bornival (Nivelles),
- Gaillemarde (La Hulpe),
- Maransart (Lasne),
- Glabais (Genappe),
- Cérroux (Ottignies-LLN),
- Malèves-Sainte-Marie et Thorembais-les-Béguines (Perwez),
- Bossut et Gottechain (Grez-Doiceau),
- Tourinnes-la-Grosse, Nodebais et Les Burettes (Beauvechain),
- Corroy-le-Grand et Longueville (Chaumont-Gistoux),
- Melin, Saint-Remy-Geest et Jauchelette (Jodoigne),
- Autre-Eglise (Ramillies),
- Folx-les-Caves et Marilles (Orp-Jauche).

À l'analyse de la carte ci-après, il apparaît que ces villages protégés se situent majoritairement dans l'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon, c'est-à-dire là où les PIP et les sites NATURA 2000 sont peu nombreux.

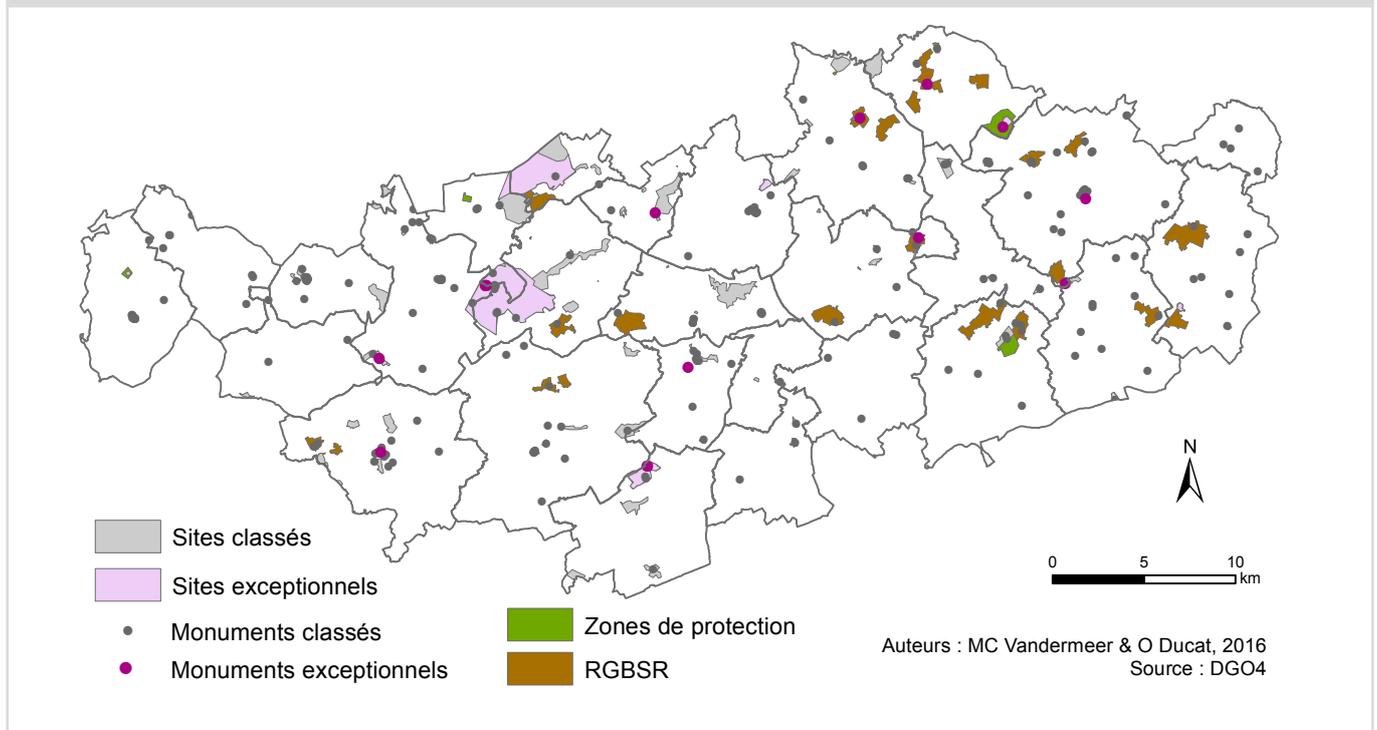
Par ailleurs, le Brabant compte près de 300 biens classés dont une vingtaine sont des sites et monuments inscrits au patrimoine exceptionnel de Wallonie :

- le champ de bataille de Waterloo de 1815 – également patrimoine mondial de l'Unesco (Waterloo/Braine-l'Alleud/Lasne) ;
- l'immeuble dit « Panorama de la Bataille de Waterloo » (Braine-l'Alleud) ;

- la forêt de Soignes (La Hulpe/Waterloo);
- l'ensemble formé par le château, la chapelle Saint-Sang, le parc, l'abbaye et la ferme à Ophain (Braine-l'Alleud);
- la Collégiale Sainte Gertrude (Nivelles);
- le domaine de Solvay (La Hulpe);
- le domaine de Nysdam (La Hulpe);
- le château des Princes de Mérode (Rixensart);
- l'ancienne abbaye de Villers-la-Ville;
- le mausolée des comtes Goblet d'Alviella (Court-Saint-Etienne);
- l'orgue de l'église Notre-Dame de l'Assomption (Chaumont-Gistoux);
- l'orgue de l'église Notre-Dame de l'Assomption (Grez-Doiceau);
- l'église Saint-Martin (Beauvechain);
- la ferme de Wahenges et ses terrains environnants (Beauvechain);
- la ferme de la Ramée (Jodoigne/Ramillies);
- l'église Saint-Médard (Jodoigne);
- les anciennes carrières de Folx-les-Caves (Orp-Jauche);
- les témoins de la période gallo-romaine:
 - o le tumulus dit « Tombe d'Hottomont » (Ramillies),
 - o le tumulus de Noirmont au lieu-dit « Champ des Tombes » et les terrains environnants (Chastre),
 - o le site archéologique du tumulus de Glime (Incourt),
 - o le site archéologique des deux tumuli de Libersart au lieu-dit « Les Tombes » (Walhain),
 - o le site archéologique de la villa romaine (Wavre).

Ces monuments et sites classés peuvent bénéficier d'un périmètre de protection afin de protéger les vues vers et depuis ceux-ci. Cela implique que les biens inclus dans ces périmètres fassent systématiquement l'objet d'un examen de la part de la Commission royale des monuments, sites et fouilles et des Services des monuments et sites des Directions extérieures de la DGO4 à chaque demande de permis d'urbanisme. Cette procédure permet de prémunir les biens classés contre une altération de leur attrait paysager. Notons qu'en 2015 le site du champ de bataille de Waterloo a vu sa zone de protection passer de 546 hectares à 986 hectares.

18.7. Patrimoine classé et exceptionnel de Wallonie et périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural dans les communes du Brabant wallon



Conclusion

En conclusion, retenons que l'ensemble des vallonnements brabançons comprend la majorité des périmètres d'intérêt paysager de la province tandis que l'ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon accueille la majorité des villages protégés par un RGBSR. Ainsi, il apparaît que la zone ouest-centre de la province dispose principalement d'un patrimoine naturel alors que l'est, avec ses grandes étendues de cultures, dispose plutôt d'un patrimoine architectural; ces deux patrimoines contribuant à la valorisation du paysage brabançon wallon.

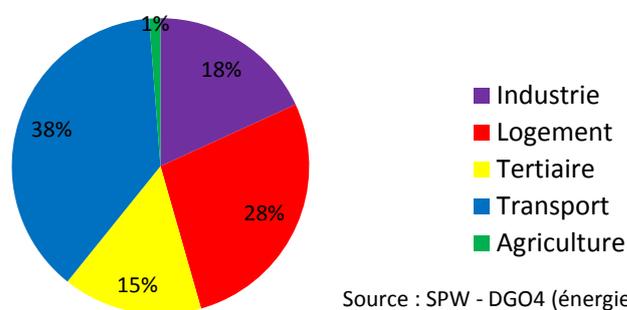
19. La consommation et la production d'énergie en Brabant wallon

La consommation énergétique

En 2014, la consommation énergétique du Brabant wallon était de 10.007 GWh, soit 25,6 MWh par habitant. Cela représente 8,5 % des besoins énergétiques de la Wallonie. Rapportée à la population, la consommation énergétique du Brabant wallon est moins élevée que la consommation wallonne qui est de 32,8 MWh/hab ; la moyenne du Brabant wallon étant égale à la moyenne européenne.

La consommation énergétique – qui illustre les besoins énergétiques des consommateurs et qui renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie – peut se décliner en secteurs. Ainsi, il apparaît que le transport est le secteur le plus énergivore en Brabant wallon (38 % des consommations contre 31 % en RW). Le secteur du logement arrive en deuxième position avec encore 28 % des consommations énergétiques (24 % en Région wallonne). Viennent ensuite les secteurs de l'industrie et du tertiaire avec respectivement 18 % et 15 % des consommations. En Région wallonne, l'industrie est le secteur le plus énergivore avec 34 % des consommations. Finalement, l'agriculture ne représente que 1 % des besoins énergétique de la province et de la Région wallonne.

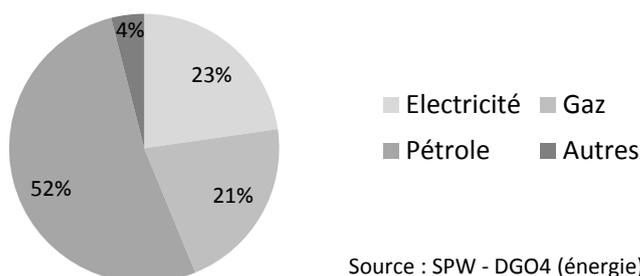
19.1. Répartition de la consommation énergétique du Brabant wallon par secteur en 2014



Source : SPW - DGO4 (énergie), 2017

À l'analyse du graphique ci-après – qui représente la répartition de la consommation énergétique du Brabant wallon par vecteur – force est de constater que plus de la moitié de la demande énergétique du Brabant wallon est rencontrée par la combustion du pétrole, la moyenne wallonne étant de 44 %. La deuxième source d'énergie est l'électricité, juste devant le gaz avec respectivement 23 % et 21 % des consommations énergétiques de la province.

19.2. Répartition de la consommation énergétique du Brabant wallon par vecteur en 2014

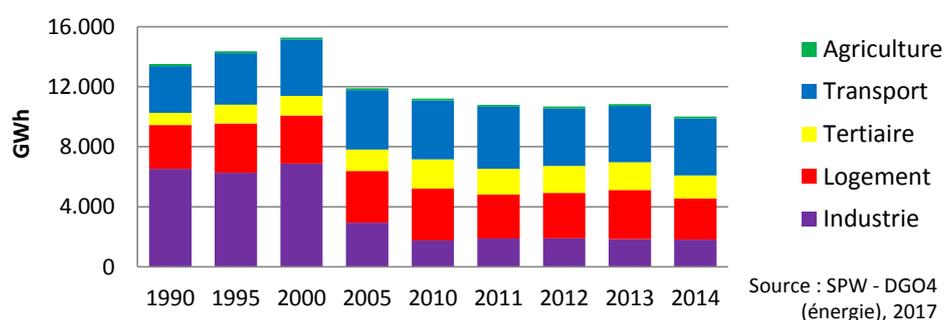


Source : SPW - DGO4 (énergie), 2017

En termes d'évolution, la consommation énergétique du Brabant wallon a d'abord fortement augmenté dans les années 90 pour atteindre son paroxysme en 2000. Ensuite, la consommation énergétique a d'abord fortement diminué sur la période 2000-2005 pour ensuite décroître plus lentement. Ainsi, en 2014, la consommation énergétique du Brabant wallon était 10,7 % moins élevée qu'en 2010, 15,9 % moins élevée qu'en 2005 et 34,5 % moins élevée qu'en 2000.

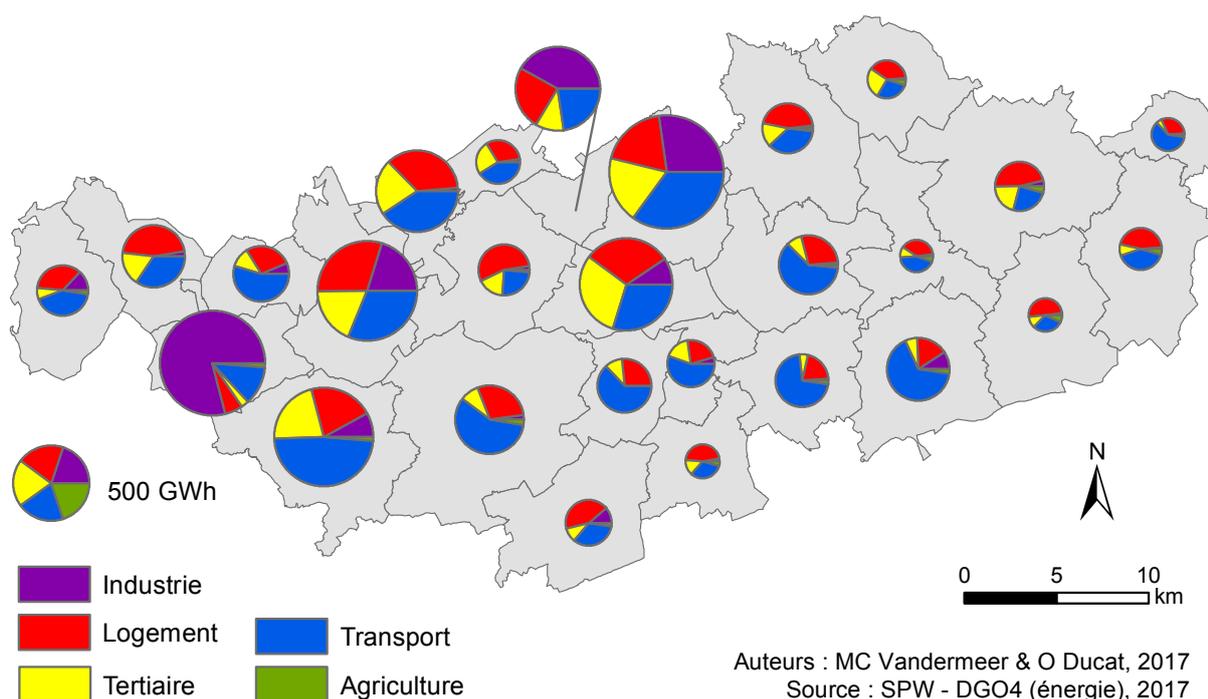
Cette évolution peut notamment s'expliquer par le déclin puis la cessation des activités industrielles, notamment sur le site des forges de Clabecq-Duferco en 2000. Dans les années 90's, plus de 40 % de l'énergie nécessaire au Brabant wallon était imputée à l'activité industrielle. Par la suite, entre 2000 et 2014, les besoins en énergie du secteur industriel ont décliné fortement (- 73,6 %) contrairement aux exigences énergétiques réclamées par l'activité tertiaire dont la demande a augmenté de 16,5 %. Les besoins en énergie pour le logement ont diminué de 14,6 % sur la période 2000-2014 malgré une augmentation de la démographie. Cela peut partiellement s'expliquer par le développement des primes à l'énergie (isolation, pompes à chaleur, vitrage, chaudière, régulation,...) qui a permis de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 40.000 MWh en 2010 et 2011 et entre 25.000 et 30.000 MWh en 2012 et 2013. Finalement, les consommations énergétiques relatives aux transports ont peu évolué (croissance de 1,2 % sur la période 2000-2014).

19.3. Evolution de la consommation énergétique du Brabant wallon par secteur



Par ailleurs, la disparité dans la répartition de la population et des activités économiques en Brabant wallon entraîne des spécificités locales en matière de consommation énergétique. Les communes les plus énergivores sont Wavre (1.185 GWh), Ittre (1.028 GWh), Braine-l'Alleud (945 GWh) et Nivelles (904 GWh) tandis que les communes dans lesquelles la consommation énergétique est minimale sont Hélécinne (99 GWh), Incourt (101 GWh), Ramillies (108 GWh) et Chastre (112 GWh). Précisons toutefois que ces chiffres résultent d'une modélisation du bilan régional et non pas d'observations réelles.

19.4. Consommation finale d'énergie dans les communes du Brabant wallon en 2014



À l'analyse de la consommation énergétique par secteur, il apparaît que l'activité industrielle est principalement développée dans la commune d'Ittre (760 GWh) située le long du canal Bruxelles-Charleroi. En 2014, Ittre figurait à la 15e place des communes wallonnes les plus énergivores en ce qui concerne le secteur industriel (précédant ainsi Liège, Seraing,...); ce constat s'expliquant très certainement par la présence des entreprises NLMK (sidérurgie), Idem Papers (papeteries) et l'UVE d'in BW. Secondairement, des foyers d'activités industrielles se sont développés dans les communes de Wavre (28e place – 307 GWh) et Rixensart (31e place – 261 GWh).

En ce qui concerne le secteur du logement, les consommations énergétiques les plus importantes s'observent logiquement dans les communes les plus peuplées de la province : Braine-l'Alleud (257 GWh), Ottignies-Louvain-la-Neuve (227 GWh), Wavre (214 GWh), Waterloo (208 GWh) et Nivelles (178 GWh). Lorsqu'elles sont relativisées par le nombre d'habitants, les consommations énergétiques les plus importantes s'observent dans les communes d'Hélécine, Lasne et Ittre. Dans ces communes, la consommation moyenne est supérieure à 8.000 kWh/hab. alors que les moyennes provinciale et régionale sont de 7.021 kWh/hab et 7.835 kWh/hab. À l'opposé, les communes de Tubize, Mont-Saint-Guibert et Chastre ont des besoins énergétiques pour le logement par habitant 10 % à 12 % moins élevés que la moyenne provinciale.

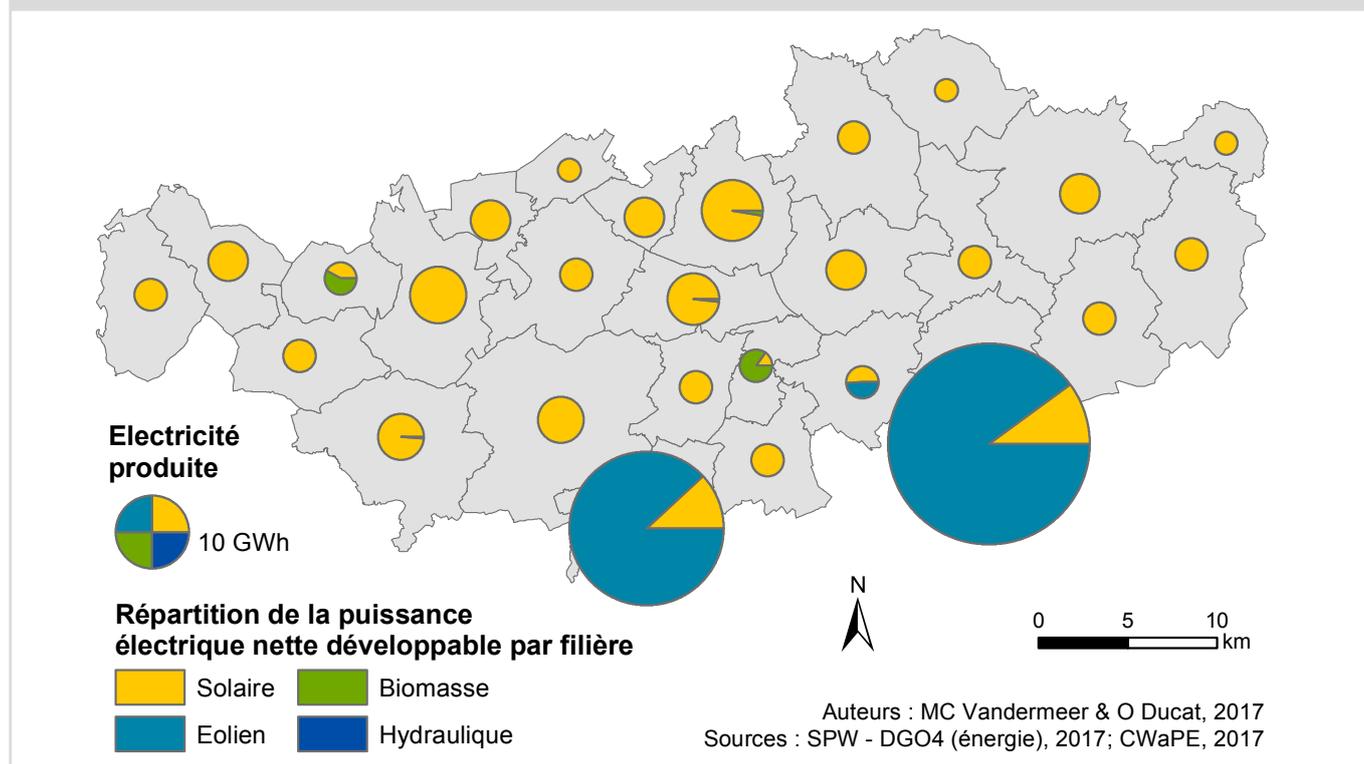
La demande énergétique pour le secteur du tertiaire se concentre dans les deux principales aires urbaines de la province, c'est-à-dire dans les communes d'Ottignies-LLN et Wavre d'une part et dans les communes de Braine-l'Alleud, Waterloo et Nivelles d'autre part. Ottignies-LLN et Wavre occupent respectivement les 8e et 10e places dans le classement des communes wallonnes en termes de dépense d'énergie pour le secteur tertiaire (> 200 GWh). Les communes de Nivelles (12e) et Braine-l'Alleud (15e) consacrent également beaucoup d'énergie au secteur tertiaire (> 150 GWh).

En ce qui concerne le transport, les communes de Nivelles et de Wavre y consacrent près de 400 GWh chacune. Braine-l'Alleud est la troisième commune la plus énergivore pour ce secteur (270 GWh). Les consommations particulièrement élevées enregistrées dans ces communes peuvent s'expliquer par la présence de voiries importantes – dont des autoroutes – sur leur territoire ; les consommations d'énergie associées leur étant attribuées.

La production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable (SER)

La production de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelable est marginale en Brabant wallon ; de l'ordre de 15 GWh pour l'ensemble de la province. Dès lors, nous avons focalisé notre analyse sur la production d'électricité, et plus particulièrement celle produite à partir de sources d'énergie renouvelable. Nous n'avons donc pas inclus dans nos statistiques l'électricité produite à l'unité de valorisation énergétique de Virginal de même que l'électricité produite par les installations de cogénération fossile.

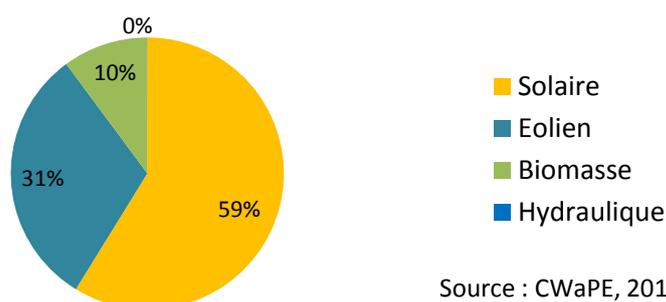
19.5. Production d'électricité selon les sources d'énergie renouvelable dans les communes du Brabant wallon en 2014



Ainsi, en 2014, la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable est de 189 GWh en Brabant wallon. Les deux communes qui produisent les plus importantes quantités d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable sont sans conteste les communes de Perwez et de Villers-la-Ville. Grâce à l'énergie éolienne, ces communes produisent 65 % de la production d'électricité provinciale, soit respectivement 77 et 45 GWh. La commune de Perwez est la troisième commune wallonne en termes de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, Villers-la-Ville est treizième. Les communes de Wavre, Braine-l'Alleud et Ottignies-LLN produisent encore plus de 5 GWh d'électricité grâce à l'énergie solaire et biomasse. Au final, ces 5 communes concentrent les trois-quarts de la production provinciale.

Les quatre sources d'énergie renouvelable utilisées en Brabant wallon sont le solaire, l'éolien, la biomasse et l'hydraulique; la puissance électrique nette développable de ces différentes sources d'énergie renouvelable étant de 142 MW.

19.6. Répartition de la puissance électrique selon les sources d'énergie renouvelable en Brabant wallon



Source : CWaPE, 2016

Plus de la moitié de la puissance électrique verte du Brabant wallon provient de l'énergie solaire. L'énergie éolienne représente encore 31 % de cette puissance électrique tandis que la biomasse n'en représente que 10 %. Enfin, l'utilisation de l'énergie hydraulique est marginale en Brabant wallon. En effet, les trois sites de production certifiés par la CWaPE cumulent une puissance électrique nette développable de seulement 21,85 KW, soit 0,01 % de la puissance électrique nette développable en Brabant wallon.

Pour autant, précisons que selon la filière, une même puissance installée ne produira pas la même quantité d'électricité. En effet, à puissance nominale, le temps de fonctionnement des panneaux solaires est de seulement 900 h/an an tandis que l'éolien fonctionne 2.190 h/an, l'hydroélectricité 3.300 h/an et la biomasse 6.500 h/an.

L'énergie solaire

Les panneaux photovoltaïques – dit solaires – ne sont soumis à aucun permis d'urbanisme s'ils sont fixés ou intégrés dans la toiture et s'ils ne débordent pas d'un bâtiment existant non classé situé dans un site non-protégé. Ainsi, suite à l'octroi de certificats verts aux producteurs d'énergie verte et à la diminution de près de 80 % de leur prix d'achat entre 2009 et 2015, les panneaux solaires ont conquis de nombreux particuliers.

En 2016, le Brabant wallon dispose de près de 14.000 unités de production décentralisée d'électricité d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW. Au total, la puissance électrique nette développable (Pend) des petites installations solaires s'élève à 72.065 kW, soit 50 % de la puissance électrique totale de la province.

Les communes les mieux équipées en petites installations solaires sont Braine-l'Alleud (6.114 kW), Wavre (5.926 kW) et Ottignies-LLN (4.382 kW); soit les principales communes polarisantes de la province. Lorsque la Pend est relativisée par le nombre d'habitants, la Pend moyenne de la province est de 178 W/hab. C'est moins que la moyenne régionale qui est de 199 W/hab. À l'échelle des 27 communes brabançonnes, les Pend par habitant les plus importantes s'observent à Walhain (328 W/hab), Incourt (306 W/hab) et Chastre (305 W/hab). Les Pend par habitant sont encore supérieures à la moyenne provinciale dans les communes de Ramillies, Chaumont-Gistoux et Orp-Jauche. Il s'agit essentiellement de communes rurales peu denses. Inversement, les Pend par habitant les plus faibles s'observent dans des communes plus denses : Waterloo (105 W/hab), Tubize (111 W/hab), La Hulpe (120 W/hab) et Rixensart (123 W/hab).

Le Brabant wallon accueille également 100 sites de production d'électricité décentralisée d'une puissance supérieure à 10 kW certifiés par la Commission Wallonne pour l'Énergie (CWaPE). Ces sites développent une puissance électrique nette développable totale de 11.523 kW, soit 8 % de la puissance électrique nette développable en Brabant wallon. La société immobilière Warehouses De Pauw SCA a mis en service trois de ces unités à Nivelles pour un total de 1.200 kW. Cette société a lancé son projet d'énergie solaire en 2008 et compte, à terme, contribuer à un portefeuille immobilier neutre en CO₂. Aujourd'hui, Nivelles est la commune la mieux équipée en grandes installations solaires (3.021 kW). Wavre, Tubize et Braine-l'Alleud comptent également chacune une puissance électrique de plus de 1.000 kW en grandes installations.

L'énergie éolienne

Avec en moyenne 2,47 éoliennes/100 km² (pour 1,95 éoliennes/100 km² en Région wallonne), le Brabant wallon – qui compte 27 éoliennes en activité mi-2017 – figure au troisième rang des provinces wallonnes en terme d'implantation d'éoliennes par unité de surface. Perwez, avec ses 14 éoliennes, est la commune qui accueille sur son territoire le plus grand nombre d'éoliennes en Belgique. Villers-la-Ville (11 éoliennes) et Walhain (2 éoliennes) complètent le réseau éolien provincial. Ce réseau d'une puissance de 44,2 MW permet d'éviter le rejet de plus de 25.000 tonnes de CO₂ et d'approvisionner l'équivalent de près de 29.000 ménages.

En 2017, onze éoliennes sont en cours de construction en Brabant wallon (2 à Walhain, 4 à Nivelles, 2 à Ramillies, 2 à Orp-Jauche et 1 à Hélécinne). Les travaux terminés, ces éoliennes augmenteront de 28,2 MW la puissance du parc éolien du Brabant wallon, de 58 GWh sa production d'électricité, de 13.877 le nombre d'équivalents ménages approvisionnés et diminueront de 16.000 tonnes la quantité de CO₂ rejetée dans l'atmosphère. Au niveau provincial, deux projets sont en recours à Chastre (6 éoliennes) et à Braine-l'Alleud (6 éoliennes), un projet est en demande de permis à Walhain-Chaumont-Gistoux (10 éoliennes) et quatre projets sont soumis à étude d'incidence à Perwez (2 éoliennes), à Hélécinne (6 éoliennes), à Walhain-Chaumont-Gistoux (5 éoliennes), à Walhain-Gembloux (8 éoliennes) et à Nivelles-Genappe (6 éoliennes).

La biomasse

Les biocarburants sont produits à partir de matériaux organiques non fossiles provenant de la biomasse. Deux filières sont sollicitées en Brabant wallon pour produire de l'électricité: la filière gaz et la filière huile.

En 2017, cinq sites de biométhanisation (filiale gaz) certifiés par la CWaPE d'une puissance électrique cumulée nette valorisable de 14,3 MW sont en activité dans la province. Il s'agit de:

- la *forcerie de chicons Joluwa* à Nivelles qui valorise les racines de chicons en électricité;
- la société *Van Gansewinkel* de Braine-le-Château qui transforme en électricité les biogaz issus du centre d'enfouissement technique (CET) de Cour-au-Bois;
- la société *Shanks* et la *Ferme de la Grange de la Dîme* à Mont-Saint-Guibert qui transforment en électricité les biogaz issus du CET de Mont-Saint-Guibert;
- in *BW* à Wavre qui convertit, sur son site de Basse-Wavre, les biogaz produits par les boues d'épuration en électricité.

Le Brabant wallon compte également deux sites de production d'électricité, de moins grande capacité, utilisant des biocarburants issus de la filière huile. La commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve s'est en effet dotée d'une unité certifiée par la CWaPE fonctionnant à l'huile végétale d'une puissance nette développable de 90 KW. Dans une moindre mesure, la société Swift à La Hulpe possède également une unité de 10 KW.

L'indépendance communale en matière d'électricité

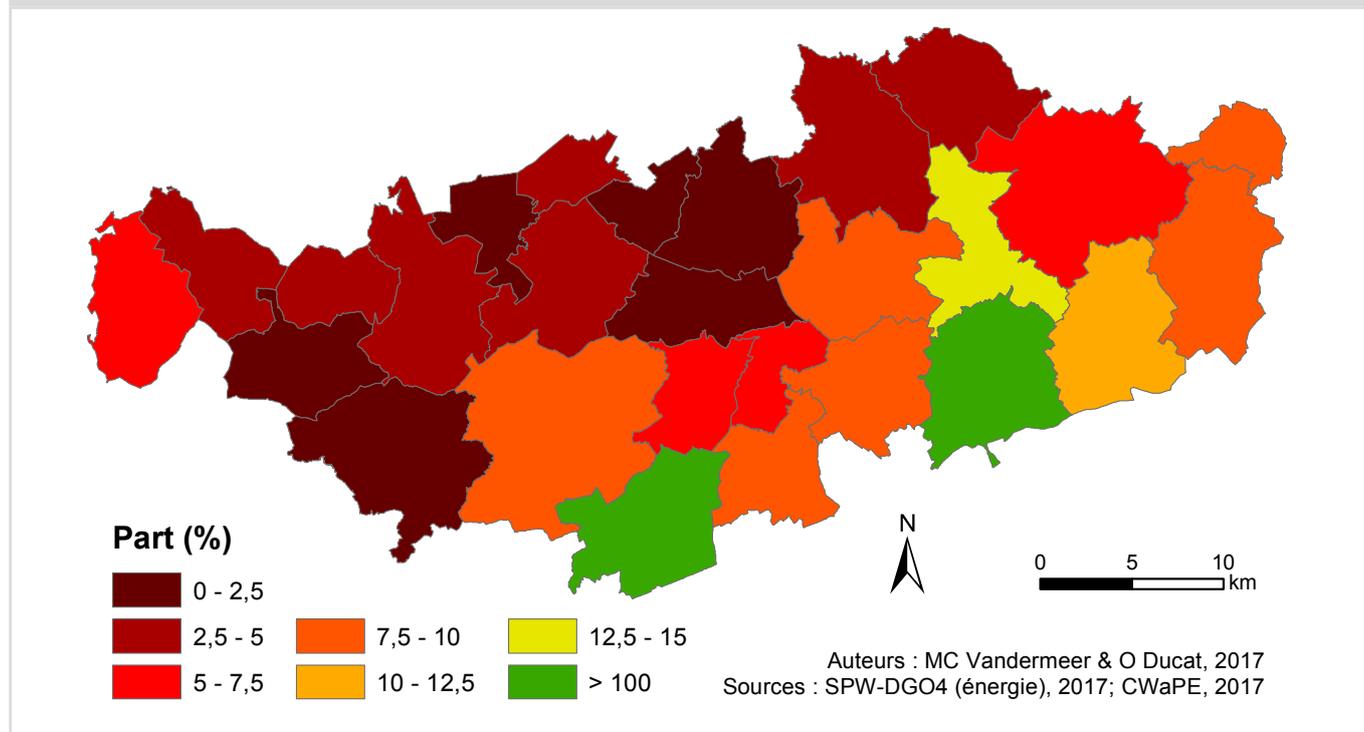
En Brabant wallon, 8,3 % de l'électricité consommée est produite à partir d'une source d'énergie renouvelable en 2014. C'est 2% de moins que la moyenne de la Région wallonne.

À l'échelle des communes, deux se démarquent particulièrement: Perwez et Villers-la-Ville. Ces communes peuvent être qualifiées de communes à électricité positive car elles produisent plus d'électricité qu'elles n'en consomment. Les surplus sont de respectivement 108 % et 18 %. Cette réalité s'explique par le choix de ces communes d'avoir permis l'implantation d'éoliennes sur leurs territoires respectifs.

Dans toutes les autres communes de la province, moins de 15 % de l'électricité consommée est produite à partir d'une source d'énergie renouvelable. Notons toutefois que dans les communes d'Incourt, Ramillies, Hélécinne et Walhain – soit des communes rurales de l'est de la province – au moins 10 % de l'électricité consommée est produite à partir d'une source d'énergie renouvelable.

Les communes qui dépendent le plus des importations d'électricité sont Ittre, Rixensart, Ottignies-LLN, Wavre, Nivelles et Waterloo, soit des communes plutôt urbaines à l'exception d'Ittre qui accueille encore de l'activité industrielle sur son territoire. Dans ces communes, moins de 2,5 % de l'électricité consommée est produite à partir d'une source d'énergie renouvelable.

19.7. Part de la consommation d'électricité produite à partir d'une source d'énergie renouvelable dans les communes du Brabant wallon en 2014



Conclusion

Le Brabant wallon est aujourd'hui beaucoup trop dépendant des énergies fossiles au regard des objectifs fixés par le *cadre pour le climat et l'énergie* à l'horizon 2030. Ce cadre préconise une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de l'UE à hauteur de 27 % en 2030. En 2014, moins de 3 % de la consommation énergétique du Brabant wallon émane d'une source d'énergie renouvelable. Dès lors, si l'objectif susmentionné devait s'appliquer au Brabant wallon, ce dernier devrait – dans les quinze ans à venir et à consommation actuelle égale – décupler sa production en énergie renouvelable. Ainsi, bien que la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable augmente continuellement depuis plus de 10 ans, le Brabant wallon devrait accentuer ses efforts pour atteindre cet objectif qui correspond à approximativement 65 km² de panneaux solaires ou 2.700 éoliennes de 2 MW.

Le Brabant wallon devrait également accentuer ses efforts pour réduire sa consommation en énergie. Pour y arriver, des changements dans notre manière de nous déplacer et d'habiter sont des pistes à envisager; ces deux secteurs étant aujourd'hui les deux secteurs les plus énergivores dans le Brabant wallon. L'une des pistes envisagées pour limiter la demande en transport consiste à soutenir et valoriser les initiatives locales qui visent une relocalisation de la production ou de la consommation. En ce qui concerne l'habitat, l'un des enjeux majeurs consiste à améliorer son efficacité énergétique.

Notons finalement que 8 communes brabançonnaises wallonnes ont décidé, à travers leur participation au programme POLLEC (POLitique Locale Energie Climat) coordonné par l'APERe, d'adhérer à la Convention des Maires et de s'engager à réduire les émissions de CO₂ sur leur territoire de 40 % à l'horizon 2030. Ces huit communes sont Braine-le-Château, Ittre, Nivelles, Genappe, La Hulpe, Ottignies-LLN, Chastre et Orp-Jauche.

Pour conclure, notons que la signature de la charte des Territoires à Energie Positive par le Conseil provincial du Brabant wallon le 27 octobre 2016 apparait comme un indicateur important de la volonté politique d'engagement de l'ensemble du territoire provincial dans une dynamique de transition énergétique.





La mobilité

20. Les pratiques modales et la gestion du trafic en Brabant wallon

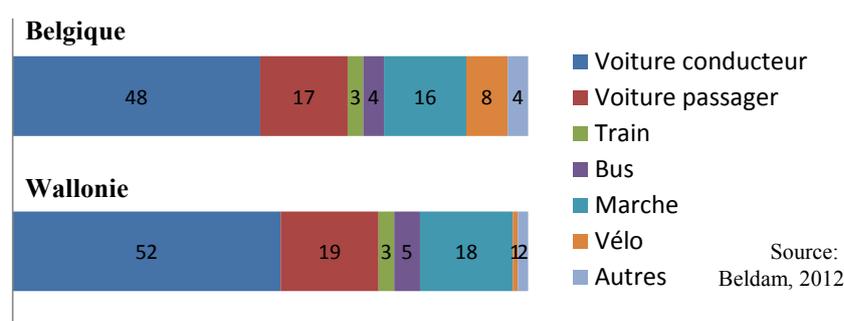
Les pratiques modales en Belgique, en Wallonie et en Brabant wallon

Selon les différentes statistiques disponibles, la voiture est et restera le mode de transport dominant en Belgique et en Wallonie.

Premièrement, selon le Bureau Fédéral du Plan (BFP), la part de la voiture en passagers kilomètres (pkm) est de 81 % en 2008 en Belgique : 50 % d'autosolisme et 31 % de covoiturage ; un passager-kilomètre étant une unité de mesure représentant le transport d'un passager par un moyen de transport déterminé sur une distance d'un kilomètre. En ce qui concerne les alternatives à la voiture, les transports en commun concentrent 13 % des passagers kilomètres en 2008 – à parts approximativement égales entre le train et le bus – et les modes doux seulement 3 %.

Deuxièmement, selon la dernière grande enquête fédérale sur la mobilité, BELDAM 2012, il apparaît que la voiture représente 64 % des déplacements en Belgique et 71 % des déplacements en Wallonie (pour le mode de transport principal) ; le quart de ces déplacements étant du covoiturage et les trois quarts de l'autosolisme. En ce qui concerne les alternatives à la voiture, la part modale des transports en commun est sensiblement similaire en Belgique et en Wallonie : 3 % pour le train et 4 à 5 % pour le bus. Par contre, la part modale des modes doux est plus élevée en Belgique (24 %) qu'en Wallonie (19 %) et ce principalement en raison du différentiel observé pour le vélo.

20.1. Parts modales (mode principal) en Belgique et en Wallonie en 2010



Troisièmement, notons que selon une enquête réalisée en 2016 par Vias (ex-IBSR) qui s'est uniquement intéressée aux déplacements domicile-travail, la part modale du covoiturage est aujourd'hui de seulement 2 % pour ce motif de déplacements en Belgique tandis que les parts modales du train et du vélo sont de respectivement 6 % et 7 %. Ainsi, par rapport aux données BELDAM qui concernent tous les motifs de déplacements – domicile-travail, domicile-école et autres motifs – il apparaît que le train est plus utilisé et le covoiturage moins utilisé pour les déplacements domicile-travail que pour les autres motifs de déplacement. Par rapport aux données du BFP, les répartitions modales apparaissent très différentes qu'elles soient exprimées en pkm ou en nombre de trajets. Cela se marque principalement pour les modes doux et le covoiturage. Pour autant, cela s'explique assez facilement par la distance moyenne de déplacement qui varie suivant le mode ; les déplacements en vélo étant beaucoup plus courts que les déplacements en voiture.

En ce qui concerne les motifs de déplacement précisons que les *autres motifs* concernent des déplacements effectués pour les loisirs, les courses, les vacances... Et contrairement aux idées reçues, ce sont ces déplacements qui prédominent et qui ont tendance à croître plus rapidement. En 2008, les déplacements pour *autres motifs* représentaient déjà 64 % du nombre total des déplacements. Ce constat global à la Belgique est confirmé pour le Brabant wallon par les données Proximus de 2015 (présentées dans la première fiche: Présentation de la province du Brabant wallon – Dynamiques territoriales). En effet, l'exploitation des données Proximus de 2015 confirme que 70 % des déplacements de plus d'une heure ne sont pas des déplacements domicile-travail en Brabant wallon. De plus, l'enjeu de la mobilité en Brabant wallon ne peut se résumer à un phénomène de navette domicile-travail vers Bruxelles mais doit prendre en compte l'importance des échanges interprovinciaux est-centre et ouest-centre mais également les nombreuses relations avec les autres provinces.

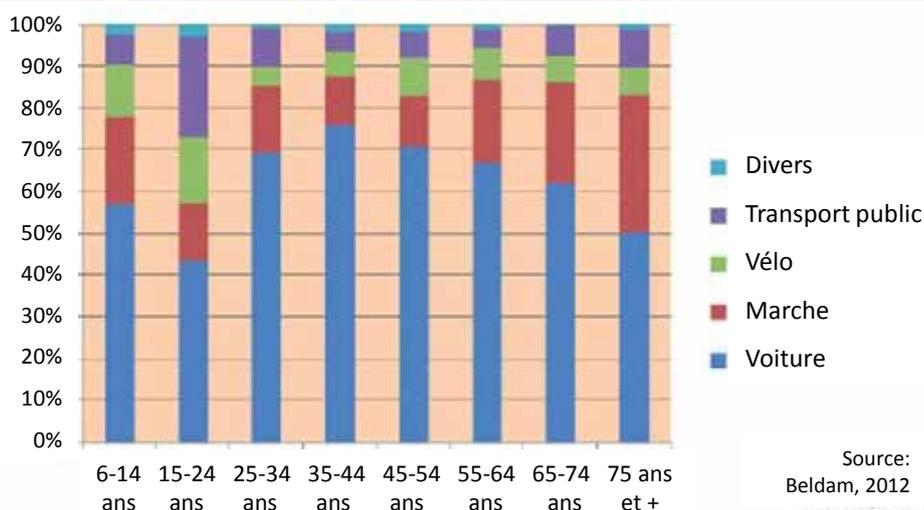
L'exploitation des données Proximus a aussi permis de mettre en évidence les sections de communes qui reçoivent plus de déplacements qu'elles n'en génèrent. Ainsi, cette analyse a permis de faire ressortir les principaux pôles urbains, les pôles d'emplois que sont les grands parcs d'activité mais également les grands pôles de loisirs et de services en Brabant wallon. Et, force est de constater que les principaux pôles d'emplois ne disposent pas d'une desserte optimale en transport public. En effet, ces parcs ont été développés en dehors des axes de transport public et sont souvent aménagés essentiellement pour la voiture.

Enfin, les données Proximus ont pu mettre en évidence une grande différence entre la répartition horaire de la demande de transport et l'offre en transport public. En effet, l'offre des transports publics est développée exclusivement pour répondre aux besoins de la mobilité scolaire des 12-24 ans. À titre d'exemple, notons que la SNCB propose 2 trains de moins vers Nivelles et Ottignies au départ de Bruxelles entre 21 h et 22 h qu'entre 16 h et 17 h alors que la demande de transports est similaire à ces deux plages horaires.

Les comportements de mobilité des Belges et des Brabançons wallons

À l'analyse des résultats de l'enquête BELDAM, il est indéniable que les comportements de mobilité sont directement corrélés au profil socio-économique des usagers. Ainsi, il apparaît notamment que l'âge des usagers influence grandement le mode de transport utilisé. Le bus et le vélo sont essentiellement utilisés par les 15-24 ans tandis que la voiture est privilégiée par les 25-64 ans.

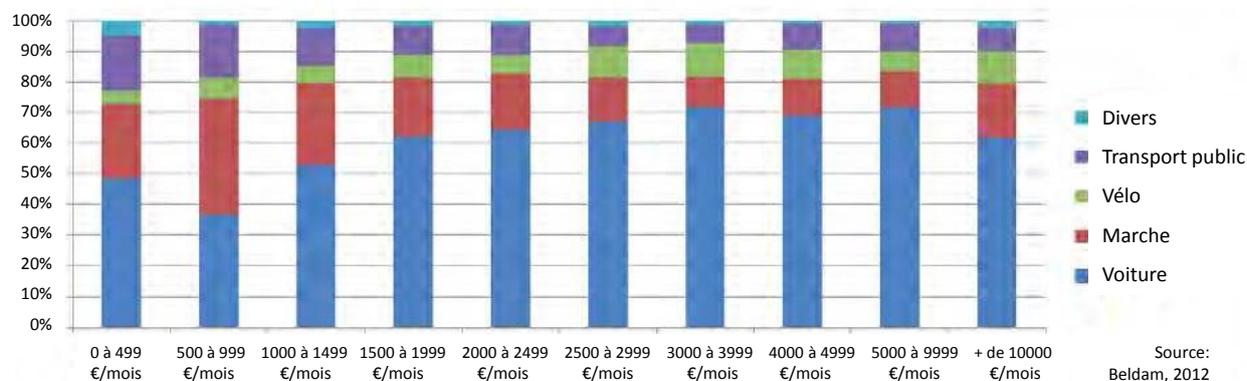
20.2. Parts modales (mode principal) suivant l'âge en Belgique



Les comportements de mobilité des usagers sont également corrélés à leurs revenus. En effet, plus les revenus des ménages sont élevés, plus l'usage de la voiture est privilégié. Cette composante ne peut être négligée dans une future stratégie en Brabant wallon compte tenu du profil de ses habitants, disposant généralement de revenus supérieurs à la moyenne et donc bénéficiant d'un accès plus facile à la voiture. Ce phénomène est amplifié par le taux de motorisation des ménages qui est d'autant plus important que les revenus sont élevés.

En Brabant wallon, le nombre de véhicules par ménage est de 1,3 en 2015. C'est plus que la moyenne wallonne qui est de 1,1. Pour autant, des différences existent entre les différentes communes brabançonnes wallonnes. Seulement deux communes ne dépassent pas la moyenne wallonne. Il s'agit d'Ottignies-LLN et Nivelles. Inversement, deux communes – Lasne et Ittre – se démarquent avec plus de 1,5 véhicules par ménage ; les autres communes oscillant autour de la moyenne provinciale.

20.3. Parts modales (mode principal) suivant les revenus du ménage en Belgique



L'état du trafic sur le réseau routier supracommunal

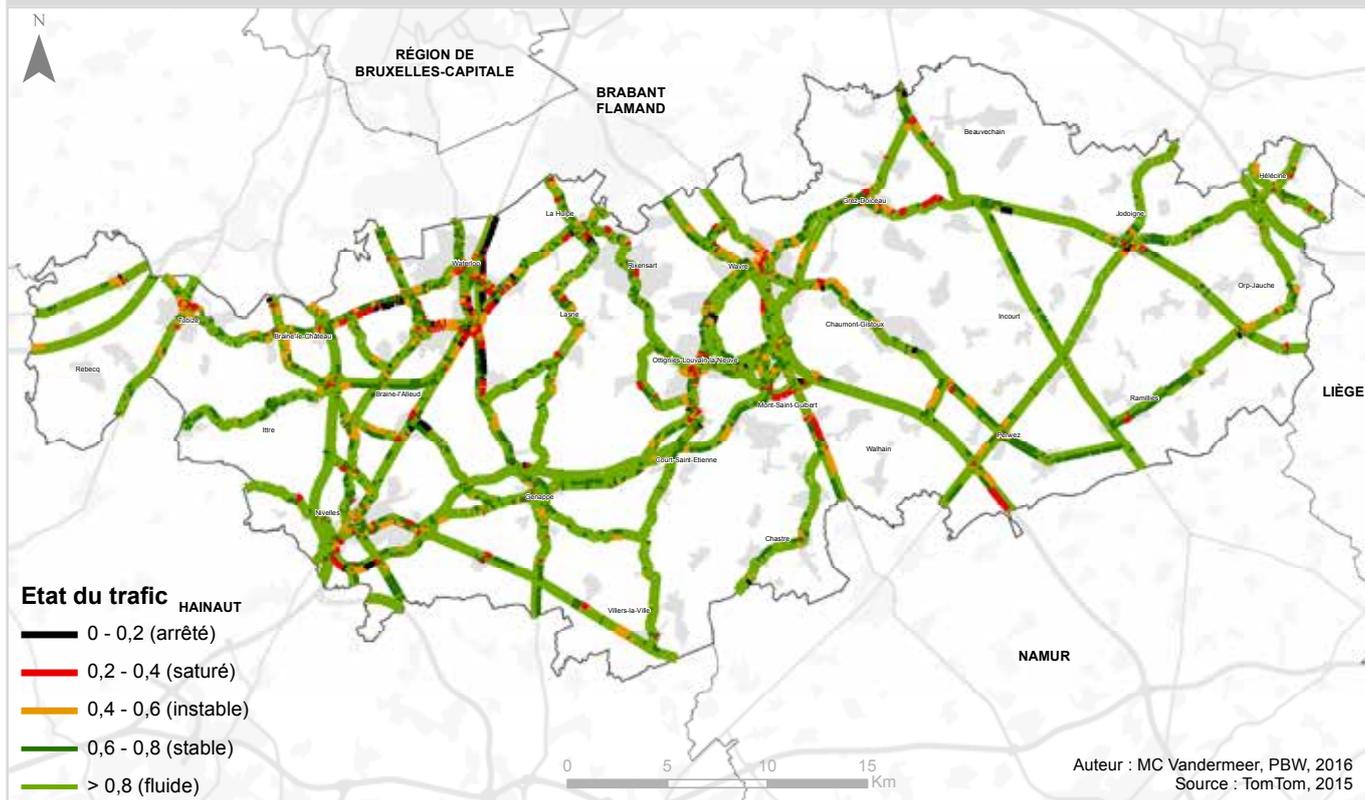
Le Brabant wallon compte près de 4.200 km de réseau routier. C'est globalement plus dense que le reste de la Wallonie. En effet, le Brabant wallon représente 6,5 % de la superficie wallonne mais concentre 7,4 % du réseau routier wallon. Le réseau routier traversant le Brabant wallon comprend 66 km d'autoroutes (1,6 %), 502 km de voiries régionales (12 %) et 3.611 km de voiries communales (86,4 %).

Plus particulièrement, le réseau routier supracommunal du Brabant wallon comprend 1.200 km de voiries. En 2015, à l'heure de pointe du matin, le trafic est saturé ou arrêté sur 74 km de ce réseau, soit 6,2 %. C'est près de 10 km de plus qu'en 2009. Dans le même temps, le nombre de kilomètres de trafic fluide a diminué de 8 km pour ne plus représenter que 85,5 % du réseau supracommunal en 2015. Le taux de congestion augmente ainsi de 2 % par an.

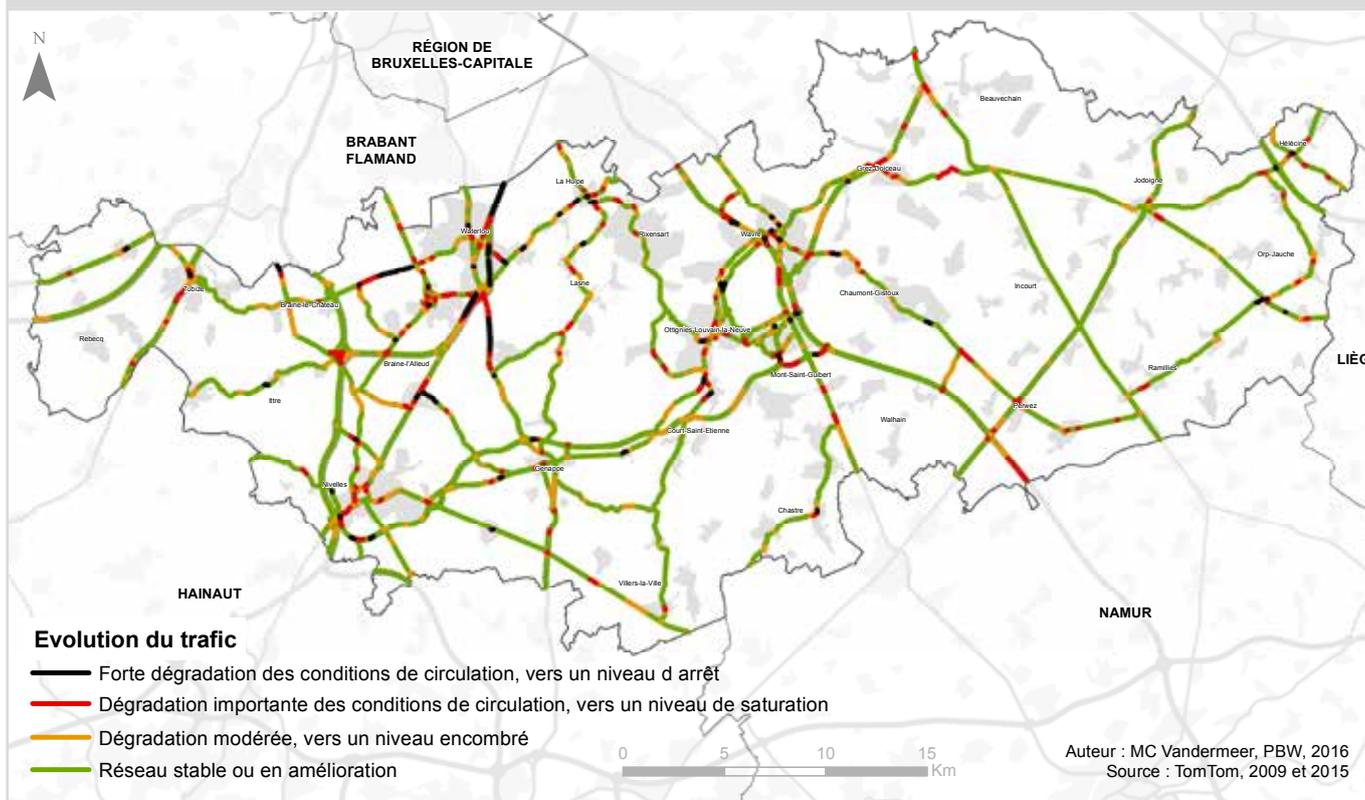
À l'analyse des cartes ci-après, il apparaît que les zones congestionnées en 2015 sont également celles qui ont subi les principales dégradations du trafic sur la période 2009-2015. Il s'agit notamment de la N5 à Waterloo et du ring à Nivelles. Il apparaît également que les voiries ayant connu les plus importantes dégradations du trafic sont des voiries de niveaux supérieurs ; c'est-à-dire les autoroutes et les principales routes nationales.

Afin d'endiguer la dégradation du réseau routier supracommunal, la Province du Brabant wallon va initier début 2018 une étude qui aura pour objectif de compléter et/ou réorganiser le réseau routier structurant dans une logique d'optimisation en tenant compte des dynamiques territoriales et de la demande en déplacements, notamment sur des liaisons intra-provinciales est-ouest et en relation avec les pôles attractifs extra provinciaux, mais également dans une logique de suppression des points noirs.

20.4. Etat du trafic les mardis 2015 de 8h à 9h en Brabant wallon



20.5. Evolution du trafic (2009-2015) les mardis entre 8h à 9h en Brabant wallon



La croissance de trafic attendue

En ce qui concerne le transport de personnes, le BFP prévoit une augmentation du nombre total de trajets de 22 % entre 2008 et 2030 en Belgique. Cette augmentation se fera essentiellement au niveau des *autres motifs* (+ 27 %) et, dans une moindre mesure pour les trajets *domicile-travail* (+ 10 %) et *domicile-école* (+ 16 %).

Dans le même temps, les déplacements en passagers-kilomètres augmenteront de 20 %, avec des variations suivant le mode de transport. Ainsi, à politique inchangée, le nombre de passagers-kilomètres transportés en voiture individuelle devrait croître de 30 % tandis que le nombre de pkm transportés en covoiturage devrait rester stable (+ 0,1 %). En ce qui concerne les transports en commun, alors que le nombre de pkm transportés en train devrait enregistrer une forte croissance (+ 43 %), le nombre de pkm transportés en bus devrait chuter de 22 % en raison de l'engorgement des voiries et subséquemment une perte de vitesse commerciale. Ainsi, le tableau ci-après détaille les parts modales attendues en 2030 et l'évolution observée par rapport à 2008.

20.6. Evolution des parts modales en Belgique (en pkm)

	2008	2030	Evolution
Voiture solo	50 %	54 %	+ 4 %
Covoiturage	31 %	26 %	- 5 %
Train	7 %	9 %	+ 2 %
Bus	6 %	4 %	- 2 %
Modes doux	3 %	4 %	+ 1 %

Source : Bureau Fédéral du Plan, 2012

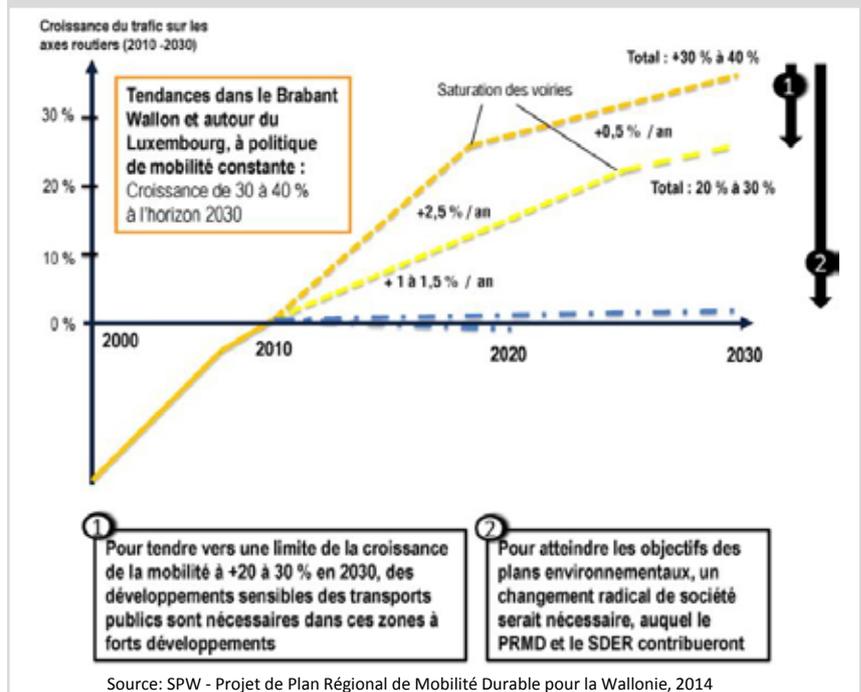
Plus particulièrement pour les déplacements domicile-travail, la part modale du train devrait atteindre les 10 % d'ici 2022, celle du vélo 16 % et celle du covoiturage 5 %.

En considérant l'ensemble des déplacements – personnes et marchandises – le nombre total de véhicules-kilomètres (vkm) sur le réseau routier belge augmentera de 32 % à l'horizon 2030. Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,4 %. La progression des vkm est plus importante pour le transport de marchandises (81 % pour les camionnettes et 59 % pour les camions) que pour les voitures (23 %). Pour autant, la part des vkm parcourus en voiture représentera encore en 2030 75 % de l'ensemble des vkm.

Par ailleurs, notons que l'augmentation du trafic induira incontestablement une baisse de la vitesse moyenne sur la route. Le BFP évalue la diminution de la vitesse moyenne en 2030 de 29 % en heure de pointe et de 16 % en heure creuse.

Précisons enfin que l'ensemble des chiffres cités dans cette section sont des perspectives globales à l'échelle de la Belgique. Ils doivent donc être nuancés car ils peuvent varier très fort en fonction de l'infrastructure présente et du contexte urbain, péri-urbain ou rural du territoire. Ainsi, notons que l'étude relative au Plan provincial de mobilité (PPM) de 2011 donnait des perspectives de tendance à politique inchangée pour le Brabant wallon. Le PPM annonçait une croissance du trafic routier de 2,5 % par an jusqu'en 2020 et ensuite un phénomène de saturation qui ramenait cette croissance à 0,5 % par an.

20.7. Perspectives de croissance du trafic routier en zones interurbaines et de forts développements



Focus sur le transport de marchandises

Le transport de marchandises comprend le transport national, le transport international ainsi que le transit sans transbordement. À politique inchangée, le nombre total de tonnes-kilomètres (tkm) en Belgique augmentera de 68 % entre 2008 et 2030, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,4 %. La progression du nombre total de tkm est supérieure à l'évolution du nombre total de tonnes transportées (63 %). Cette évolution s'explique par l'évolution à la hausse de la distance moyenne parcourue par une tonne. Ainsi, l'évolution du nombre de tkm sur le territoire belge est davantage marquée pour le transport international que pour le transport national. Entre 2008 et 2030, le taux de croissance des tkm est de 94 % pour les marchandises sortant de la Belgique, de 76 % pour celles entrant en Belgique et de 67 % pour les marchandises en transit. Le transport national augmente quant à lui de 52 %. Ces évolutions contrastées s'expliquent principalement par le développement des importations et des exportations qui mène à une augmentation relativement plus importante du tonnage transporté de et vers la Belgique par rapport au transport national.

En ce qui concerne la répartition modale du transport de marchandises en Belgique, le transport routier – camion et camionnette – est et restera le moyen de transport dominant. Le BFP prévoit cependant une légère diminution de sa part modale entre 2008 et 2030, passant de 75 % à 71 %. On note également un transfert des camions vers les camionnettes qui s'explique par l'évolution de la nature des marchandises transportées. Précisons pour autant que, malgré la diminution de la part modale du transport routier, en raison de la forte croissance du tonnage transporté, le trafic routier de marchandise – en véhicules-kilomètres – continuera à croître dans les années à venir. Notons qu'une analyse des données ViaPass – système de prélèvement pour les camions de plus de 3,5 tonnes mis en place en Belgique depuis avril 2016 – permettrait d'actualiser les données relatives au transport routier de marchandises en Belgique.

Selon les prévisions du BFP, la diminution de part modale du transport routier se fera essentiellement au profit du rail; le transport ferroviaire de marchandises concernant principalement le transport international. Ainsi, la part modale du train passera de 11 % en 2008 à 15 % en 2030 en Belgique. En Brabant wallon, les lignes 139 (Leuven - Ottignies) et 140 (Ottignies - Charleroi) sont les deux lignes les plus sollicitées avec approximativement 90 trains par jour. La ligne 96 (Bruxelles-Quevy) compte encore 30 trains par jour tandis que les lignes 124 (Bruxelles-Charleroi) et 161 (Bruxelles-Namur) n'en comptent même pas 10.

La navigation intérieure verra également sa part modale progresser de 13 % en 2008 à 14 % en 2030 en Belgique. Le Brabant wallon bénéficie d'un accès direct au Canal à grand gabarit Charleroi-Bruxelles mais souffre d'un manque d'infrastructures permettant le transbordement de marchandises sur la voie d'eau. Les chargements peuvent actuellement s'effectuer dans les ports de Virginal (Ittre) et de Clabecq (Tubize); ce dernier étant de plus connecté au rail.

21. Les alternatives à l'autosolisme en Brabant wallon

Les alternatives à l'autosolisme sont multiples. Elles intègrent aussi bien l'utilisation de la voiture dans des formes innovantes (covoiturage et autopartage) que l'utilisation d'autres modes de transport tels que les transports en commun ou bien encore les modes doux.

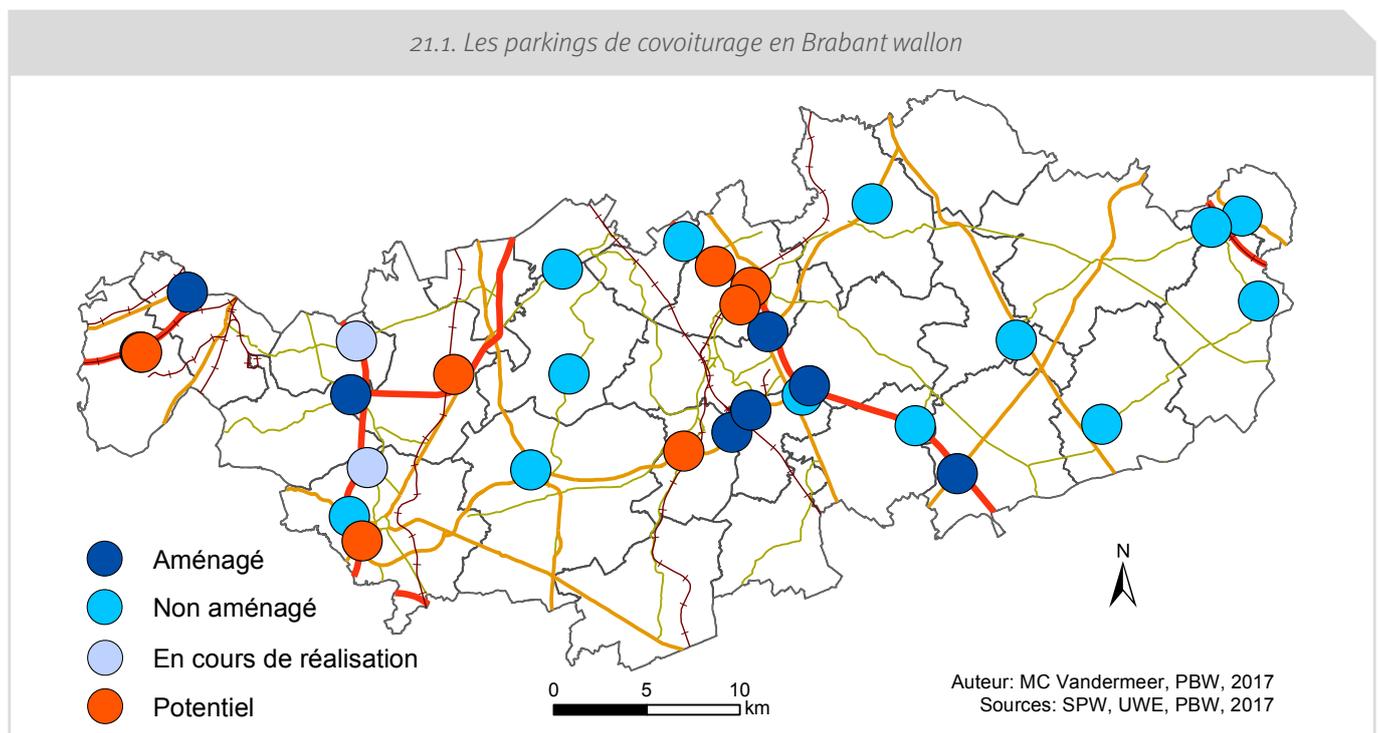
Le covoiturage

Le covoiturage représente une excellente alternative à l'autosolisme. En effet, si le covoiturage augmentait de 10 %, les embouteillages diminueraient de 40 %. Pour autant, selon les prévisions du Bureau Fédéral du Plan (BFP), la part modale du covoiturage en passagers-kilomètres (pkm) devrait diminuer de 5 % entre 2008 et 2030 pour l'ensemble des motifs de déplacement. En conséquence, le taux d'occupation des véhicules – qui est de 1,3 aujourd'hui – aurait également tendance à diminuer. Néanmoins, cette diminution ne concernerait que les déplacements effectués en heure creuse ; le taux d'occupation des véhicules en heure de pointe restant stable ; de l'ordre de 1,15. Dans cette perspective la Province du Brabant wallon a mentionné dans son PPM vouloir encourager la pratique du covoiturage par la création de parkings de covoiturage de qualité et bien localisés.

À ce jour, le Brabant wallon compte 8 parkings de covoiturage aménagés pour une capacité totale de 276 places. Les deux plus importants sont localisés à Thorembais-Saint-Trond (proximité E411) et à Haut-Ittre (proximité Ro). Les autres sont localisés à Rebecq (proximité E429), Court-Saint-Etienne (proximité N5), Wavre (proximité E411), Chaumont-Gistoux (proximité N25 et E411) et Tubize (proximité E429). En parallèle, 13 parkings de covoiturage non aménagés – mais déjà utilisés – ont été identifiés pour une capacité totale de 374 places. Un relevé du taux d'occupation de ces 21 parkings de covoiturage a été effectué en septembre 2015. Le taux d'occupation était de 46 %.

En complément, deux parkings sont en cours de réalisation à proximité de la E19 : un à Nivelles Nord (48 places) et un à Braine-le-Château, sous le viaduc de Wauthier-Braine (21 places). Enfin, notons que 7 parkings de covoiturage potentiels ont été identifiés pour une capacité cumulée de 180 places. À termes, ce sont donc 900 places de parking de covoiturage qui seront disponibles au sein de la province.

21.1. Les parkings de covoiturage en Brabant wallon



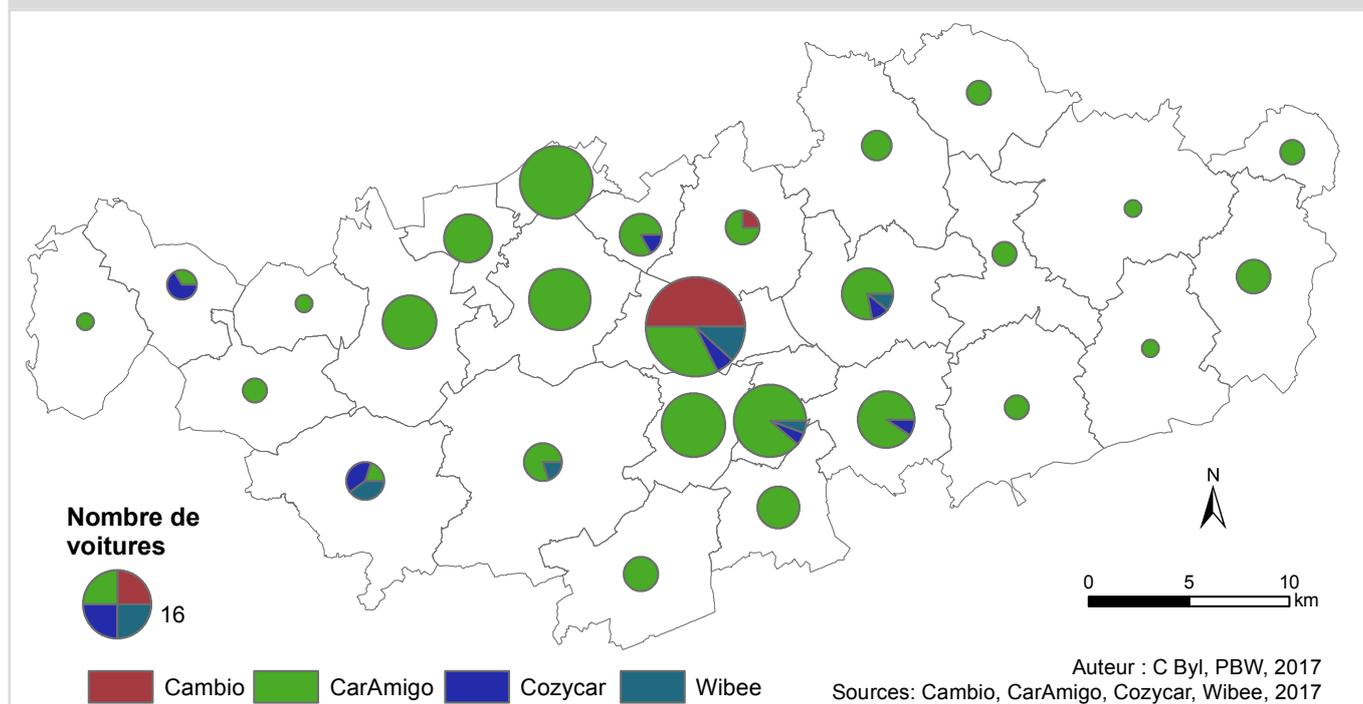
L'autopartage

Le concept d'autopartage – ou de voitures partagées – existe en Wallonie depuis 15 ans grâce au développement de la start-up Cambio qui met des voitures en location via une plateforme de réservation en ligne. Depuis, le concept s'est également étendu aux voitures de particuliers. Ceux-ci peuvent en effet mettre leur voiture en location lorsqu'ils ne l'utilisent pas, notamment via les plateformes CarAmigo, Cozycar et Wibee ; cette dernière plateforme proposant les deux alternatives, c'est-à-dire aussi bien des voitures privées que des voitures appartenant à la société.

En Brabant wallon, 189 voitures partagées sont répertoriées via les différentes plateformes d'autopartage. Cambio est présent dans seulement deux communes du Brabant wallon : Ottignies-LLN (17 voitures réparties en 8 stations) et Wavre (1 voiture). Par contre, des voitures de particuliers sont disponibles dans toutes les communes du Brabant wallon ; CarAmigo proposant pas moins de 152 voitures, soit 80 % de l'offre.

Au total, Ottignies-LLN compte 34 voitures partagées, La Hulpe 18, Mont-Saint-Guibert 18 et Court-Saint-Étienne 14. Ainsi, ces quatre communes, de profil plus urbain et donc plus denses, concentrent 45 % de l'offre en voitures partagées de la province.

21.2. L'offre en voitures partagées en Brabant wallon en 2017



Les voitures partagées sont avant tout une réponse au problème de stationnement en milieu urbain. Pour autant, si elles permettent d'éviter l'achat d'une voiture et incitent dès lors à l'utilisation d'autres modes de transport que la voiture lorsque la situation le permet, elles peuvent également être considérées comme une des solutions aux problèmes de mobilité.

Les transports en commun

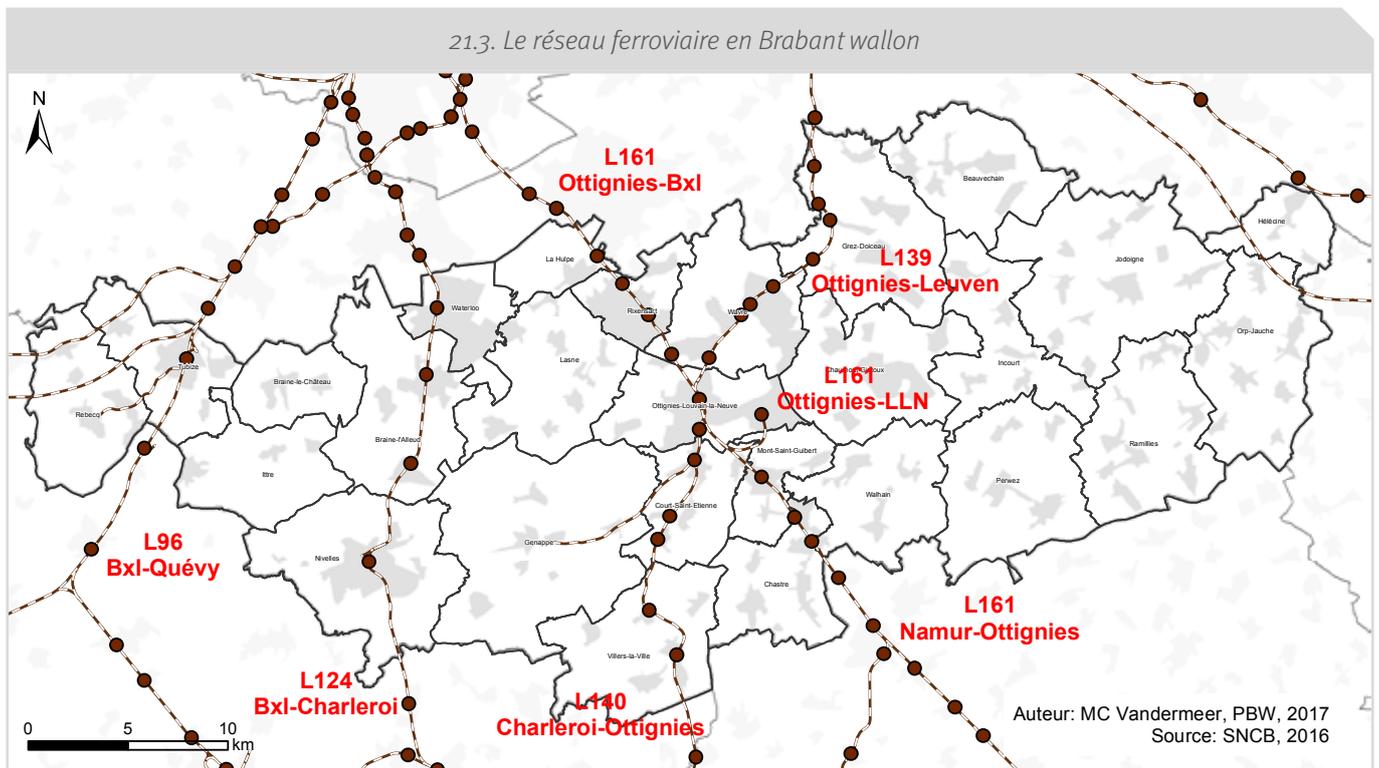
Certaines liaisons intra-provinciales s'effectuent plus rapidement en transports en commun qu'en voiture. Dès lors, en raison de la congestion croissante du réseau routier, de nombreuses liaisons devraient trouver leur avantage en transports en commun, que ce soit en heure de pointe ou en heure creuse.

Néanmoins, la lecture des réseaux de transports en commun n'apparaît pas toujours très aisée. En effet, malgré l'adaptation des horaires théoriques entre les différents réseaux, les correspondances effectives ne sont pas toujours assurées en raison des retards. De plus, notons la multiplicité des pôles de correspondance à desservir.

Le train

La province du Brabant wallon est traversée par six lignes de chemin de fer dont quatre sont orientées vers Bruxelles et deux sont orientées sud-ouest – nord-est. On dénombre 28 gares et points d'arrêt permettant de bonnes connexions avec le centre de Bruxelles et les autres pôles régionaux (Namur, Charleroi,...) mais aucune liaison est-ouest n'existe pour relier les pôles internes de la province. La moitié des communes du Brabant wallon (13) sont desservies par le train. Ces communes sont principalement localisées dans le centre et l'ouest du Brabant wallon ; l'est du territoire ne comptant aucune gare. Pour autant, le réseau de transport ferroviaire étant essentiellement orienté vers Bruxelles, les populations de l'extrême est du Brabant wallon, malgré l'absence de gare sur le territoire provincial, peuvent assez facilement s'orienter vers les gares de la ligne Liège-Leuven-Bruxelles.

Notons également l'arrivée du RER dans la Province. Deux lignes sont concernées en Brabant wallon : la ligne 124 Bruxelles-Nivelles et la ligne 161 Bruxelles-Ottignies-LLN. L'objectif est la mise à quatre voies de ces deux lignes afin de permettre aux trains de la SNCB de circuler plus rapidement et en plus grand nombre. Les travaux ont débuté en 2006 et devraient s'achever en 2031. Pour autant, l'offre RER devrait déjà être effective en 2024 avec quatre trains par heure en pointe à toutes les gares entre Louvain-la-Neuve et Bruxelles-Luxembourg et deux trains par heure à toutes les gares entre Nivelles et Bruxelles-Midi.



En termes de fréquentation, le Brabant wallon concentre 22,5 % des montées et descentes observées en Wallonie en 2015, soit approximativement 52.000 mouvements un jour de semaine. Pour autant, la fréquentation des gares brabançonnes wallonnes apparaît très variée. En effet, la commune d'Ottignies-LLN concentre plus de la moitié des montées et descentes observées en Brabant wallon. Au regard de la carte ci-après, cela s'explique assez facilement par la position de la gare d'Ottignies dans le réseau de transport ferroviaire. Malgré la construction d'un parking de délestage à LLN, c'est bien la gare d'Ottignies qui joue actuellement le rôle de hub au centre du Brabant wallon.

Les communes de Braine-l'Alleud et de Nivelles enregistrent encore 4.500 à 6.000 montées et descentes par jour en semaine. Par contre, dans les communes de Villers-la-Ville, Court-Saint-Etienne, Chastre, Mont-Saint-Guibert et Grez-Doiceau, le nombre de mouvements journaliers ne dépasse pas 650. Les autres communes desservies par le train sont Tubize (3.000 mouvements), Rixensart, Wavre (2.000 mouvements) Waterloo et La Hulpe (1.350 mouvements).

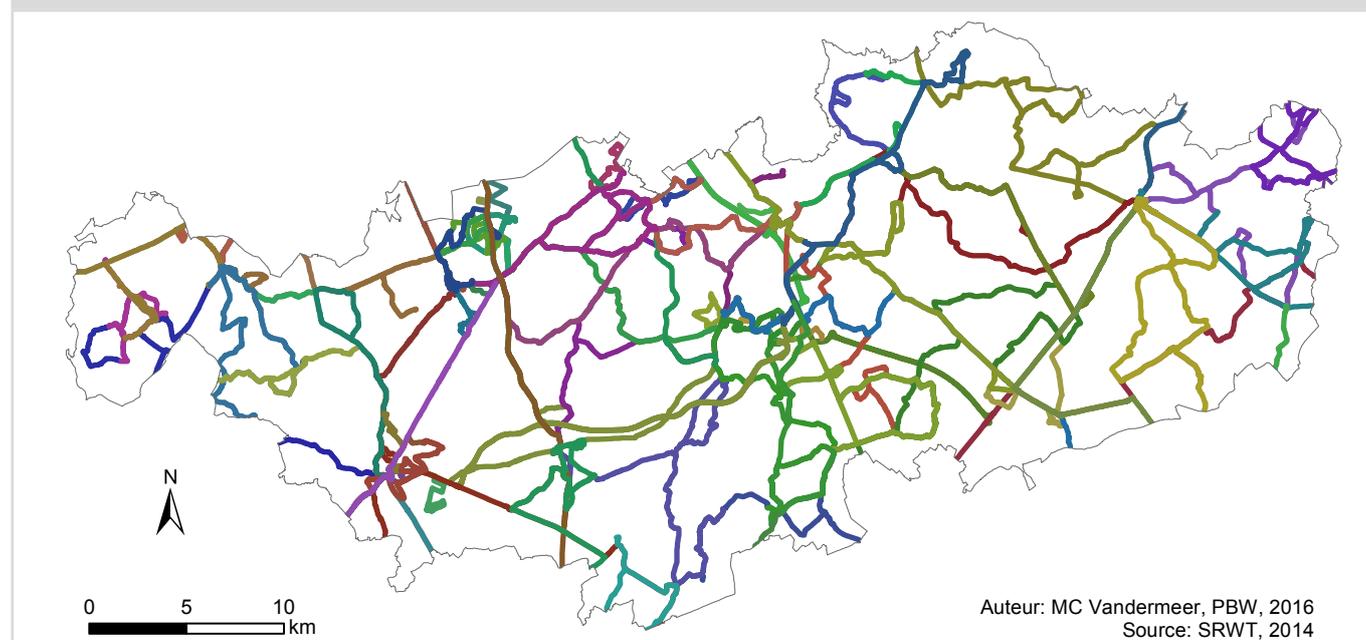
Le nombre de mouvements observés dans les gares est directement corrélé à l'offre. En effet, dans les gares d'Ottignies, Braine-l'Alleud et Nivelles, 6 trains desservent la Capitale entre 7h et 8h du matin un jour de semaine. À Tubize, l'offre est encore de 5 trains. À Rixensart, Wavre et Waterloo, ce ne sont plus que 4 trains qui desservent la Capitale à l'heure de pointe du matin. Enfin, dans les autres gares, ce sont généralement 2 trains qui desservent la Capitale entre 7h et 8h du matin un jour de semaine.

Le bus

Au vu de la carte ci-après, le réseau TEC apparaît relativement dense en Brabant wallon. Pas moins de 82 lignes sont répertoriées et plus de 85 % de celles-ci desservent plusieurs communes. Cependant, les itinéraires de ces lignes ne permettent plus de rencontrer pleinement la demande actuelle en termes de liaisons supracommunales. Suite à la sollicitation des 27 communes du Brabant wallon, plusieurs liaisons supracommunales ont été identifiées comme manquantes au réseau TEC actuel.

Selon la définition retenue dans l'étude relative au Plan Provincial de Mobilité, une liaison supracommunale s'entend ici comme une liaison entre deux pôles (provinciaux et/ou régionaux) disposant d'une vitesse commerciale de 50 km/h et d'une fréquence de 3 passages par heure en pointe et de 2 passages par heure en heure creuse, soirée et weekend.

21.4. Le réseau de bus TEC en Brabant wallon

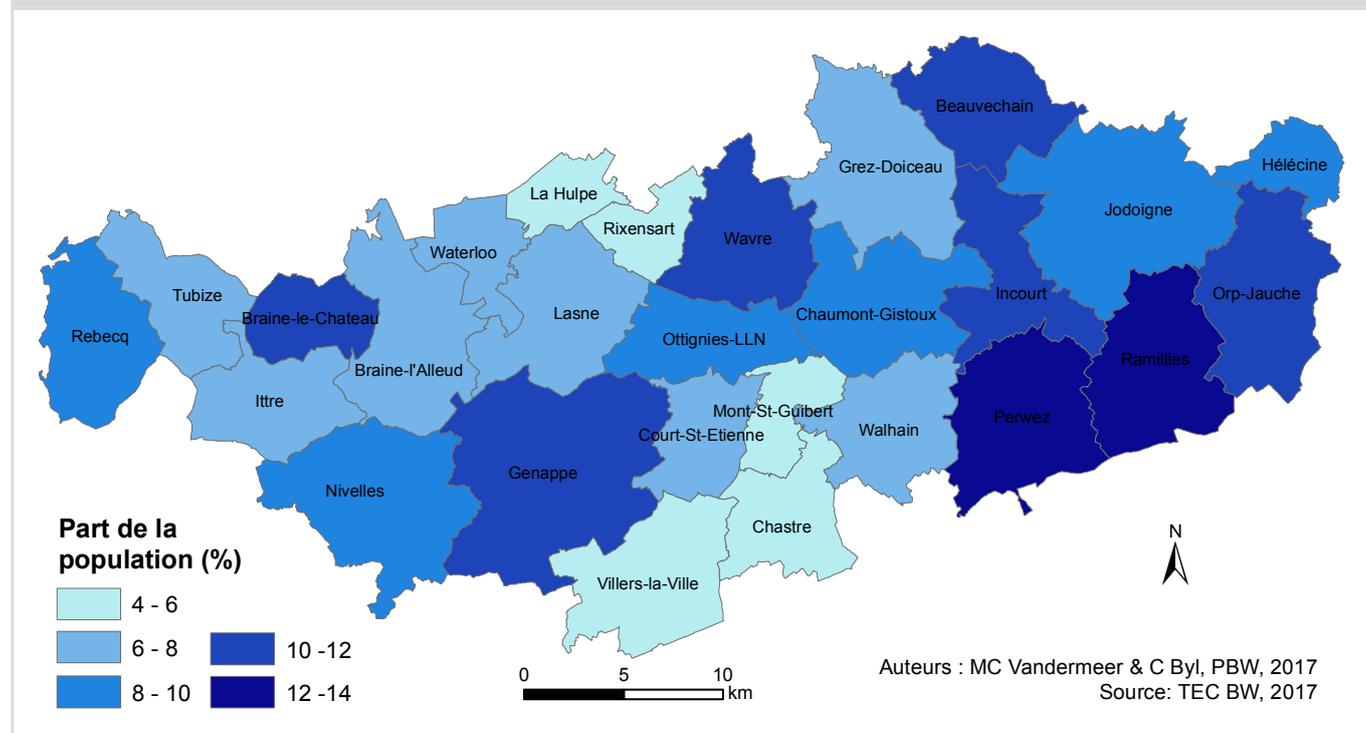


Par ailleurs, l'analyse des contrats d'abonnements TEC (mensuels et annuels) – en cours de validité en mai 2017 – nous a permis de confirmer que les jeunes sont les principaux utilisateurs des bus TEC en Brabant wallon. En effet, 21 % de la population de 6 à 24 ans disposent d'un abonnement de bus TEC en Brabant wallon alors que les personnes plus âgées sont proportionnellement moins nombreuses à en disposer. Seulement 1,7 % de la population de 25 à 64 et 8,9 % de la population de 65 ans et plus disposent d'un abonnement TEC. Au total, 8 % de la population du Brabant wallon de plus de 6 ans disposait d'un abonnement mi-2017.

Ce constat valide la stratégie du TEC Brabant wallon d'adapter l'horaire de ses bus aux obligations scolaires des jeunes. Néanmoins, l'offre actuelle ne permet pas de satisfaire complètement certains segments de la demande de transports, notamment celle des travailleurs de certains parcs d'activités du Brabant wallon. En effet, l'accessibilité des parcs d'activité en transport en commun reste un point d'attention en Brabant wallon malgré la présence de certaines lignes telles que la L16 entre la gare SNCB de Nivelles et le Zoning Sud de Nivelles ou la L11 prolongée et mieux cadencée récemment vers l'Axis Parc à partir de la gare SNCB d'Ottignies ou bien encore la ligne 76 entre la gare SNCB de Nivelles et les Portes de l'Europe ou le Proxibus entre Chastre, Mont-Saint-Guibert et Ottignies. Notons également le cas de la L22 qui relie le parc de Wavre Nord dont l'offre n'est pas très claire pour les usagers en raison notamment de la variation de terminus et de correspondances en fonction de l'horaire.

L'analyse des contrats d'abonnements TEC a également permis d'identifier la part de population de chaque commune de la province qui utilise régulièrement le bus. Ainsi, à Perwez et Ramillies, 12 à 14 % de la population dispose d'un abonnement TEC tandis qu'à La Hulpe, Rixensart, Mont-Saint-Guibert, Chastre et Villers-la-Ville, cela concerne moins de 6 % de la population. Ces statistiques s'expliquent notamment par le profil des populations de ces communes; les premières comptant une plus grande part de jeunes dans leur population.

21.5. Part de la population des communes du Brabant wallon disposant d'un abonnement de bus TEC en cours de validité en mai 2017



Au-delà des lignes « classiques », le TEC Brabant wallon a développé dès les années nonante des lignes plus structurantes et à plus haute vitesse commerciale. Bien qu'elles ne disposent pas toutes d'un haut niveau de fréquence, ces lignes structurantes sont parmi les plus fréquentées de la province. Trois lignes Conforto relient LLN et Wavre à Bruxelles (Ixelles, Woluwe et Auderghem) et six lignes Rapido tentent de pallier au manque de liaisons entre l'est et l'ouest et entre les principales polarités de la province. Les six itinéraires Rapido sont les suivants :

- 1 - Jodoigne – LLN – Ottignies ;
- 2 - Tubize – Nivelles ;
- 3 - Waterloo – Braine-l'Alleud – Ottignies – LLN ;
- 4 - Nivelles – LLN ;
- 5 - Jodoigne – Tirlemont ;
- 6 - Mille – Grez – LLN.

En termes de longueur d'itinéraires, ces lignes Rapido et Conforto représentent moins de 2 % du réseau TEC Brabant wallon mais plus de 20 % des kilomètres parcourus.

Enfin, notons que plusieurs lignes « classiques » sont parmi les plus fréquentées du réseau. Ces lignes structurantes proposent une bonne fréquence. Il s'agit notamment des lignes 115 Braine-l'Alleud - Tubize, 116 Soignies - Braine-le-Comte - Rebecq - Tubize - Halle, W Bruxelles - Waterloo - Braine-l'Alleud et 19 Nivelles - Ottignies.

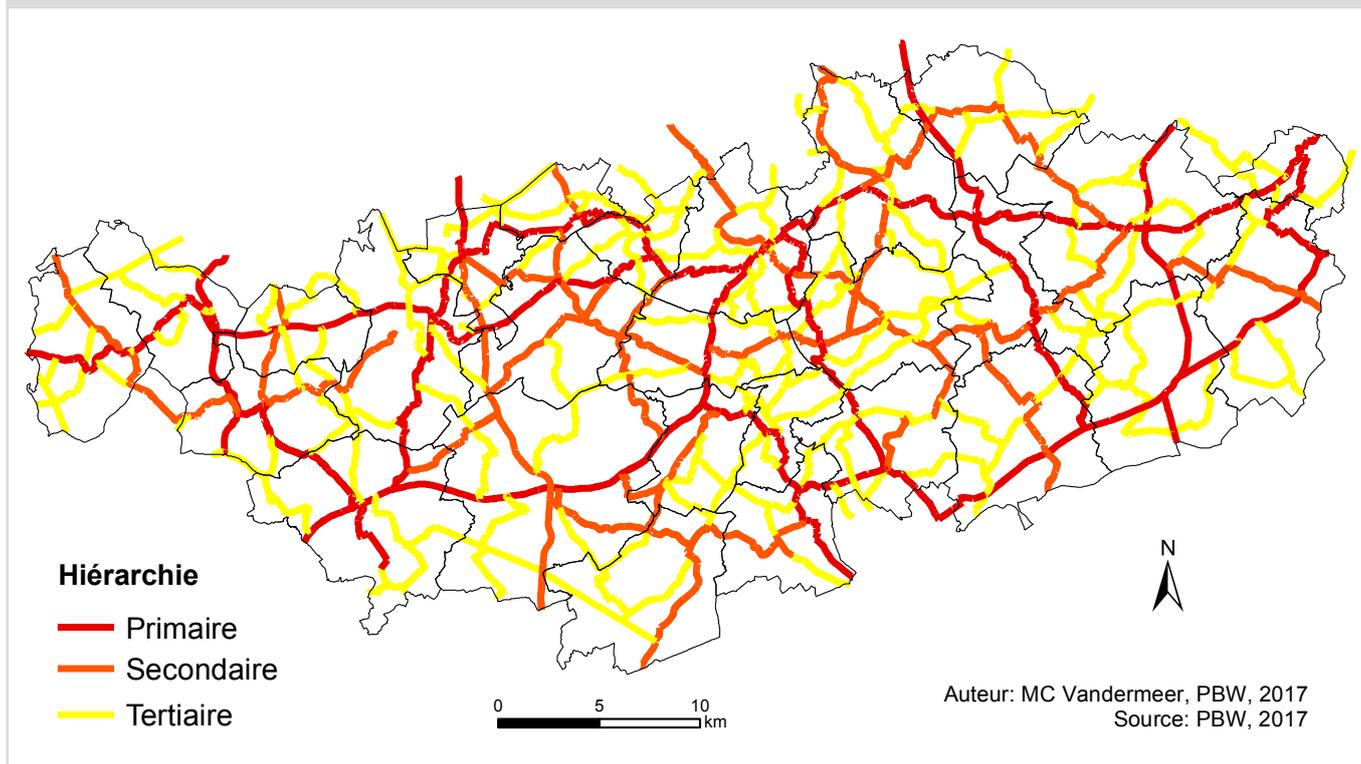
Les modes doux

La Province du Brabant wallon est en cours de réalisation d'un réseau cyclable à points-nœuds de 1.055 kilomètres à travers les 27 communes de la Province; la fin du balisage étant prévue pour fin de l'année 2017. Le réseau cyclable à points-nœuds du Brabant wallon intègre aussi bien les RAVeL que les itinéraires régionaux et européens.

De plus, ce réseau à points nœuds connecte les parkings de covoiturage de même que les gares TEC et SNCB de la province. Hors des frontières provinciales, le réseau à points nœuds du Brabant wallon connecte également la gare SNCB de Gembloux.

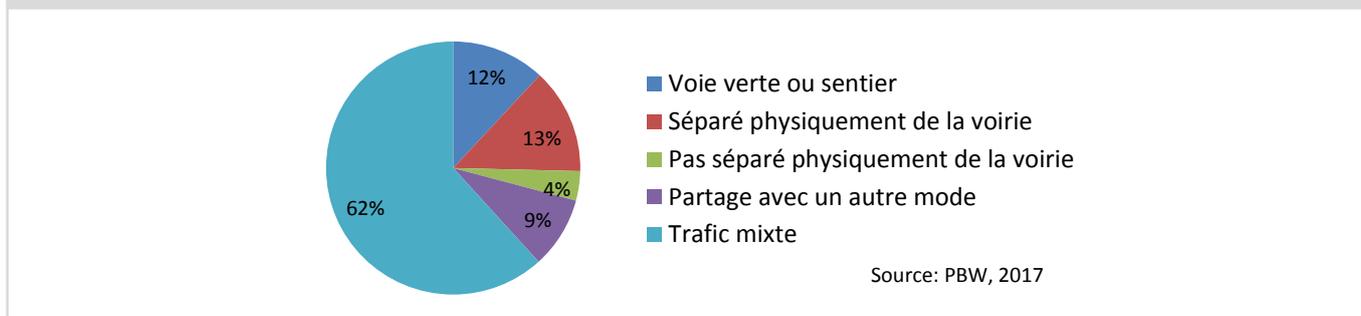
La carte ci-après présente la hiérarchie du réseau cyclable, des grandes liaisons supracommunales (réseau primaire) aux itinéraires de connexions infra-communales (réseau tertiaire).

21.6. Hiérarchie du réseau cyclable à points-noeuds en Brabant wallon

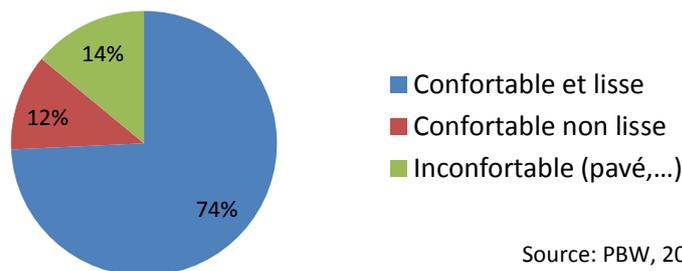


En ce qui concerne les types de cheminement empruntés par le réseau-cyclable à points-nœuds, 25% des itinéraires sont totalement autonomes, c'est-à-dire qu'ils s'opèrent sur des voies vertes et sentiers ou sur des pistes cyclables séparées physiquement de la voirie. Les autres itinéraires s'opèrent sur des voiries partagées avec d'autres modes de transport ou sur des pistes cyclables qui ne sont pas séparées physiquement de la voirie.

21.7. Types de cheminement empruntés par le réseau cyclable à points-noeuds en Brabant wallon



En ce qui concerne le confort des liaisons, plus de 85 % des itinéraires sont jugés confortables. Les cheminements inconfortables faisant référence à des voiries en pavé, des voiries bétonnées mais dégradées, des chemins de terre, etc.



Source: PBW, 2017

Notons finalement qu'avec l'arrivée des vélos à assistance électrique sur le marché, la part modale du vélo – qui n'est aujourd'hui que de 2 % en Wallonie – devrait croître dans les années à venir. En atteste, le nombre de primes octroyées par la Province lors de l'achat d'un vélo de ce type. En effet, près de 4.000 primes avaient déjà été octroyées fin 2016 (en 3 ans d'action).

Conclusion

En conclusion, retenons que la mobilité constitue l'un des enjeux majeurs du Brabant wallon. Une mobilité bien pensée est effectivement la clé d'un développement territorial réussi.

Pour ce faire, il est primordial de réfléchir à limiter les déplacements en encourageant notamment les nouveaux modes de travailler (télétravail, décentralisation de l'emploi...).

Lorsque les déplacements ne peuvent être évités, il est également important de réfléchir à leur optimisation – en termes d'itinéraires et d'horaires – via l'utilisation des nouvelles technologies notamment (applications d'aide à la conduite, guidage des itinéraires...). Il convient également de favoriser les alternatives à la voiture. Cela passe notamment par l'optimisation des transports en commun (mise en place de plateformes intermodales, développement de liaisons performantes, mise en concordance des horaires des train-bus, meilleure concordance entre l'offre et la demande, parkings voiture et vélo adaptés...) et l'incitation à l'utilisation des modes doux.

Enfin, lorsque la voiture reste la seule alternative, le covoiturage permet de limiter la congestion du réseau routier et ce principalement, en heure de pointe. Les mesures incitatives sont multiples : plateforme de covoiturage, parkings adaptés et bien indiqués...

Ajoutons qu'un changement de comportement de mobilité de la part des usagers ne pourra se faire qu'en les conscientisant via de l'information et de l'accompagnement individualisé.

La Province du Brabant wallon a initié fin 2017 une étude relative au réseau structurant de transports publics afin d'identifier les liaisons supracommunales à développer ou renforcer en transport en commun, les pôles de correspondance SNCB - TEC à favoriser et les points noirs du réseau routier à éviter afin d'améliorer la vitesse commerciale des bus. Sont associés à cette étude différents partenaires dont la Région wallonne, le TEC Brabant wallon, De Lijn, la SNCB et Infrabel. La Province prévoit également de lancer une étude relative au réseau routier supracommunal en 2018. Ainsi, le croisement des résultats des différentes études permettra d'identifier les pôles intermodaux à développer et/ou à structurer au sein du Brabant wallon.



Le Brabant wallon

Le Brabant wallon

Place du Brabant wallon 1 - 1300 Wavre

www.brabantwallon.be

Dépot légal D/2018/8355/8